BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LAON

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE PRÊT NATIONALE

Per 8° 10 012

8° Z 871 Aisne. 4 A.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LAON.

—

TOME XXV.

—

(Année 1881-1882.)

ON SOUSCRIT :

A LAON, chez tous les Libraires.

PARIS :

Librairie de DUMOULIN, Quai des Augustins

—

1884

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LAON

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE L'ANNÉE 1881-82.

MESSIEURS,

Chargé par votre réglement de vous rendre compte, à la fin de l'année, des travaux de la Société Académique, je suis arrivé à l'échéance de ma dette non sans une vive défiance de moi-même, surtout quand je songe au mérite, à la valeur des secrétaires généraux auxquels je succède.

Avant de commencer mon analyse, je dois remplir un devoir consacré par vos usages en rappelant à votre souvenir les noms des collaborateurs que la mort a fauchés dans nos rangs : après M. Edouard Fleury, plusieurs fois Secrétaire et Président de notre Société, après ce savant si laborieux, si actif, si infatigable, c'était le tour de l'ancien Maire de Laon, du sympathique M. Vinchon, qui laisse de si profonds regrets dans le pays. Nous avons eu également à nous associer aux regrets qu'a fait éprouver la mort de membres honoraires, MM. Dégieux, ancien membre du Conseil général de l'Aisne, et De Wimpfen, général de division en retraite; celle de membres correspondants dévoués, M. Périn, juge honoraire; M. Piette, contrôleur des contributions en retraite, à Soissons, et M. Bourbier, ingénieur à Laon.

Mais si les hommes s'effacent, il n'en est pas de même de l'esprit qui dirige notre compagnie depuis son origine. J'en trouve la preuve dans les procès-verbaux des

séances qui sont, comme par le passé, remplis de communications verbales d'un grand intérêt au point de vue de l'histoire locale et de l'archéologie. Ces renseignements, aussi abondants qu'instructifs, sont dûs à MM. Midoux, de Florival, Fleury, Matton, Brismontier, Glinel, Lemaître, à MM. les abbés Baton et Marlier. Je relève encore dans les procès-verbaux un excellent exemple à suivre, dont l'honneur revient à M. Midoux qui a généreusement abandonné aux archives de la Société plus de 330 documents, sortis des presses laonnoises pour la plupart.

L'archéologie, si riche dans vos bulletins précédents, brille par son absence parmi les travaux écrits dont j'ai à vous entretenir. Ceux-ci ne sont qu'au nombre de six, dont quatre biographies.

La première est une courte notice sur Augustin-François Bouchereau, né à Chatillon-sur-Indre, en 1756 et mort à Chauny en 1841. Commissaire cantonal de Chauny, en 1797 ; agent forestier, en 1798 ; conseiller d'arrondissement de Laon, en 1831 ; juge de Paix, en 1832. Voilà les états de service de cet honnête homme. « *S'il n'a pas fait parler de lui* » a dit Beffroy de Regny, « c'est par modestie ». Ajoutons que Bouchereau, chargé en 1791 du service des archives de Chauny se rendit digne de ses fonctions d'archiviste. A ce titre, M. Matton, son savant confrère, lui devait sa bienveillance et une biographie.

M. Glinel vous a lu un récit plein d'intérêt et d'enjouement sur la famille, la naissance et la jeunesse d'Alexandre Dumas. Sa notice spirituelle fournira des éléments nouveaux aux futurs historiens du plus populaire, du fécond de nos concitoyens.

La troisième biographie concerne un de ces enfants d'adoption que chaque département compte parmi les acteurs plus ou moins connus du drame révolutionnaire. Le comte Guy Félix de Pardieu appartient à une des plus illustres maisons de Normandie. Né à St-Domingue en 1758, il revint en France et s'allia, en 1783, à la famille Lelong de Vadencourt. Il fut député à l'Assemblée nationale de 1789 ; commandant général de la garde nationale de Saint-Quentin ; président de la fédération départementale ; maire de Saint-Quentin. Patriote et démocrate ardent, le citoyen Pardieu, eut à subir de dures épreuves : destitué, comme maire, incarcéré parmi les feuillants, en 1793, il ne dût sa liberté qu'à la réaction du 9 thermidor. Il se retira à son château de Vadencourt où il mourut en 1799, fidèle, dit son biographe, M. Matton, à ses opinions libérales, mais assurément bien convaincu de la fragilité des faveurs populaires.

La quatrième biographie est consacrée au graveur Claude Duflos par M. Edouard Fleury. Notre regretté collègue avait déjà restitué à la liste des grands artistes du département, les noms du peintre Colart, de Laon et de Guillaume Dupré, de Sissonne, graveur de médailles. Son excellente et remarquable notice ajoute un nouveau nom glorieux. Après avoir établi, preuve en main, que Claude Duflos n'était né, ni en 1678, ni à Paris, ni à Soissons, mais bien en 1665, à Coucy-le-Château, qu'il est mort en 1727 et non en 1747, M. Ed. Fleury indique les procédés de gravure du grand artiste ; il le montre jouissant de la vogue et d'une réputation justifiée par des œuvres remarquables. Puis il termine en donnant le catalogue des gravures signées par Claude Duflos, dont la fécondité était telle, qu'on connaît de lui plus de 440 portraits et sujets divers.

Il ne nous reste plus à parler que de 2 documents écrits :

L'un est intitulé les Palmarès et a pour savant auteur, M. Combier. Les prospectus et les Palmarès sont recherchés non seulement à cause de leur rareté, mais surtout à cause de l'intérêt qu'ils présentent au sujet des procédés d'enseignement usités dans les colléges et de la condition des écoliers. On y voit que, de 1776 à 1790, l'étude du latin, du grec, du français, la mythologie, la géographie, l'histoire ancienne et moderne, la versification, les exercices de mémoire étaient cultivés dans les colléges de Laon et de Soissons. Jusqu'en 1807, les programmes ne font aucune mention des sciences mathématiques. A partir de cette époque on voit figurer l'arithmétique et la géométrie dans les prospectus de 1807, 1808, 1811, 1813. La religion reste la pierre fondamentale de l'éducation ; et l'on peut affirmer que les familles laonnoises n'ont pas eu à s'en plaindre quand nous voyons parmi tant de bons élèves sortis de notre collége : les Sérurier, de Flavigny, Le Carlier, Victor Suin, l'Eleu de la Simone, Huet, Souef, Louis Peigné, de Beauvillé, etc.

M. Cortilliot vous a présenté le compte-rendu que vous lui aviez demandé sur un essai d'histoire de la ville de Saint-Quentin, par M. Emmanuel Lemaire. Je n'ai pas à analyser ce rapport si remarquable par les qualités littéraires et l'érudition qui le distinguent, mais j'en recommande la lecture.

En résumé, Messieurs, la Société Académique de Laon, n'a pas failli à son programme et ses travaux, quoique peu nombreux, rencontreront la même faveur que les années précédentes.

Bruyères, 7 novembre 1884. CH. HIDÉ.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LAON.

ANNÉE 1880.

1re PARTIE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

PREMIÈRE SÉANCE.

16 Janvier 1880.

Présidence de M. COMBIER, *Président.*

M. le Président annonce à ses collègues que le Tome XXIIIe du Bulletin de la Société (Année 1877-1878) vient d'être imprimé et va être mis en distribution.

M. Combier ajoute que M. Edouard Fleury, notre collègue, a offert à la Société la 3me partie des *Antiquités et Monuments du Département de l'Aisne*, dont il est l'auteur, et signale tout l'intérêt que ce grand ouvrage offre pour notre histoire locale, notamment en ce qui concerne la Chapelle des Templiers et la Cathédrale de Laon sur laquelle des renseignements très-complets y sont consignés.

La Société a reçu, entre autres envois : le Bulletin scientifique du département du Nord, le Bulletin des Antiquaires de Picardie et une Brochure de M. le docteur Georges Camuset sur un nouveau cachet d'oculiste gallo-romain.

M. Midoux signale à ses collègues la vente récente et par suite la démolition prochaine du *Grenier du Chapitre de Laon*, situé rue du Cloître, et l'aliénation probable de l'ancienne église de *Saint-Martin-au-Parvis*, monument du Xe siècle, qu'il serait regrettable de voir disparaître.

Le même membre explique qu'une libéralité paraissant importante a été faite récemment en faveur de la Bibliothèque et des Archives de la ville de Laon par M. Ange-Agathon-Alfred, vicomte de Flavigny, propriétaire à Mareuil-le-Port où il est décédé le 25 août 1879. Par son testament mystique, M. le vicomte de Flavigny a donné et légué « tous ses livres et ses manuscrits sans exception à la Bibliothèque de la ville de Laon, « qu'il a exemptée de toutes charges de ce chef, même des droits de mutation et des frais d'envoi et d'emballage, et il a prié M. Louis-Philippe-Gustave de Flavigny, son frère germain et son légataire universel, de vouloir bien donner pendant sa vie aux « Archives de la ville de Laon, tous les papiers de la famille, avec les catalogues et autres documents qui s'y rattachent. »

La délivrance de ces legs a été régulièrement consentie par acte passé devant Me Pasté, notaire à Dormans (Marne), le 27 octobre dernier. Et, le Conseil municipal de Laon, dans sa séance extraordinaire du

5 décembre 1879, a déclaré accepter le legs sus-énoncé fait à la Bibliothèque communale, en même temps qu'il priait M. le Maire d'exprimer à M. le vicomte Gustave de Flavigny les sentiments de reconnaissance de la ville de Laon pour la libéralité de Monsieur son frère en faveur de cette cité.

Il n'est pas douteux, ajoute notre confrère, que ces livres et manuscrits n'offrent un intérêt pour la Société académique et celle-ci voudra sans doute en prendre communication dès qu'ils seront parvenus à la Bibliothèque communale.

D'un autre côté, M. Edmond Blanc, de Merlieux, a fait don à la même bibliothèque, ainsi que le signale M. Midoux, de 3 volumes in-folio manuscrits. Les deux premiers sont relatifs au procès-verbal de l'ordonnance du mois d'avril 1667, rédigé par Maître Joseph Foucault, secrétaire du Conseil d'Etat et de la conférence, et le troisième est le procès-verbal de l'ordonnance criminelle du mois d'août 1670.

M. Midoux fait passer sous les yeux de ses collègues un vase en terre rouge gallo-romain et un éperon du XIIIe siècle, trouvés dans les fouilles du terrain de la Villette.

Le même membre propose l'impression de la Notice écrite par M. Mangin, l'un de nos collègues, sur Enguerrand VII, dernier descendant des Sires de Coucy.

La Société décide, après une discussion à laquelle prennent part plusieurs de ses membres, qu'elle proposera à l'auteur de faire imprimer dans le *Bulletin* les documents par lui découverts, en les faisant sim-

plement précéder d'une analyse dont M. Mangin voudrait bien se charger.

M. Matton signale dans les Archives départementales : 1° un rapport fait par deux soldats du bataillon de Vervins qui revenaient (en 1793) avec un drapeau qu'ils avaient pris aux Anglais ; 2° et une autorisation du Prévôt de Laon, datée de 1527, relative aux tourelles du Petit-Saint-Vincent.

DEUXIÈME SÉANCE.

30 Janvier 1880.

Présidence de M. COMBIER, *Président*

M. le président fait connaître à ses collègues qu'il a reçu l'envoi pour la Société : du Bulletin de la Société d'histoire de Paris et de l'Ile-de France ; de l'Annuaire de la Société d'émulation des Vosges ; du Bulletin de la Société académique de Brest ; de la Revue des Sociétés savantes et de la Revue d'Alsace, (1er trimestre 1880).

M. Combier communique à la Société une circulaire portant le n° 289 et la date du 22 de ce mois, à lui adressée par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts relativement à la 18e réunion des Délégués des Sociétés savantes qui aura lieu à la Sorbonne aux mois de mars et d'avril prochains. Comme les années précédentes, il est décidé que les membres de la Société, désireux d'assister à ces

réunions, s'y rendront individuellement et qu'il ne sera fait aucune demande de réduction du prix des places sur les chemins de fer, ainsi que M. le Ministre en indique les moyens.

Lecture est donnée par M. le Président du programme d'un Concours ouvert par l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens pour un prix de poésie qu'elle décernera en 1880. Le sujet mis au concours est un Bouquet de six à douze sonnets sur des personnages célèbres de la Picardie.

L'Assemblée accepte l'échange de son Bulletin contre celui de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, échange qui lui est demandé par le président de cette Société, M. Louis Audiat.

M. Filliette, trésorier, donne lecture du compte des recettes et dépenses pour l'année 1879.

Ce compte se solde par un reliquat actif de 1062 fr. 33 c., les recettes ayant été de 1134 fr. 88 c., et les dépenses de 72 fr. 55 c.

Il restait en caisse au 1er janvier 1880, 16 jetons d'argent et 25 de bronze.

Le compte de M. le Trésorier est approuvé.

M. le Président donne lecture d'une pièce de vers et d'un sonnet ayant tous deux pour titre : « *A Béranger* », adressés à ses collègues par M. Edouard L'Hôte, membre correspondant de la Société. La première de ces pièces a obtenu une mention honorable au Concours institué à l'occasion de la prochaine inauguration de la statue de Béranger à Paris. Le nombre des concurrents était de plus de 300. L'ini-

tiative de cette inauguration a été prise par le journal *la Chanson*.

M. le docteur Journal, notre collègue, a adressé à M. le Président, relativement à la rédaction des procès-verbaux des séances mentionnées dans le dernier volume du Bulletin, une lettre dont il est donné connaissance à la réunion.

M. Midoux appelle l'attention de la Société sur la défectuosité du mode d'éclairage du Musée de la ville de Laon ; il serait suffisant, mais nécessaire, de relever les chassis vitrés par lesquels la lumière pénètre dans la salle du Musée, car la pluie et la fonte des neiges altèrent le vernis et les cadres des tableaux. Il est décidé que cet état de choses regrettable sera signalé à la Commission de surveillance du Musée.

Le même membre expose qu'il a offert, au nom de la Société, un exemplaire du dernier *Bulletin* à M. le Maire de Laon qui l'a chargé de nous transmettre ses remerciements à ce sujet. M. le Maire a bien voulu offrir à notre collègue l'envoi, au fur et à mesure de leur publication, des procès-verbaux des séances du Conseil municipal, et la communication dès qu'il les aura reçus, des papiers légués par M. le vicomte de Flavigny à la ville de Laon, ainsi que la primeur de tous les documents qui pourraient intéresser la Société.

Des remerciements sont votés : à M. le Maire pour son offre gracieuse et à M. Midoux pour son obligeante et utile intervention.

M. Midoux signale à ses collègues les erreurs qui se rencontrent dans l'ouvrage de M. Malte-Brun, ayant

pour titre : *La France illustrée*, en ce qui concerne le département de l'Aisne, et propose à la Société d'entreprendre la rédaction et la publication d'une Géographie et d'une Histoire de notre département, en commençant ce travail par le canton de Laon. Il insiste sur l'utilité que cette publication pourrait avoir. Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres de la Société, la proposition de M. Midoux n'est pas adoptée.

M. Henri Petit fait passer sous les yeux de ses collègues diverses photogravures représentant des vues du Morvan : le Château de Chastellux dans l'Yonne, monument du XIIIe siècle, vue générale (1 pl.) et l'ancienne église abbatiale de la Madeleine à Vezelay, même département, monument commencé à la fin du XIe siécle, achevé au XIIe et situé au sommet d'une montagne qui domine de 160 mètres le niveau de la Cure ; vues extérieure et intérieure (3 pl.)

M. Henri Petit entre dans des explications détaillées sur la situation de ce monument et sur son architecture.

MM. Brismontier, Midoux et Glinel présentent la candidature, comme membre titulaire, de M. Turquin, propriétaire à Laon, l'un des membres de la Commission chargée de classer les collections entomologiques léguées à la Ville par M. Thibesard.

Conformément aux règlements de la Société, il sera statué sur cette proposition dans la prochaine séance.

TROISIÈME SÉANCE

13 Février 1880.

Présidence de M. COMBIER, *Président.*

M. le Président donne lecture d'une lettre à lui adressée le 2 de ce mois par l'honorable M. Glatigny, maire de Laon, l'informant de l'envoi à la Société académique d'un exemplaire des Comptes-rendus des séances du Conseil municipal de cette ville, pour chacune des années 1878 et 1879.

En même temps qu'il exprime le désir que notre Société puisse trouver dans ces délibérations quelques renseignements utiles, M. le Maire informe M. le Président Combier qu'il fait préparer, pour nous être prochainement adressée, une collection des comptes-rendus des séances du même conseil pour la période de 1871 à 1877 inclusivement.

M. Letellier, de la Société de Caen, a fait hommage à la Société académique d'un ouvrage dont il est l'auteur et qui a pour sujet le mot *Dieu*.

M. le Président a reçu l'envoi du 62e volume (1876-1877) des travaux de l'Académie nationale de Reims. Il signale dans ce volume la suite de l'Histoire de l'abbaye d'Avenay.

La Revue historique et archéologique du Maine demande à échanger ses publications avec les nôtres ; cette demande est acceptée.

M. le Président signale les envois qui lui sont parvenus : du Programme des questions mises au concours par la Société des Antiquaires de Picardie, et

du Programme des prix qui seront décernés en décembre prochain par la Société industrielle de Rouen.

M. Combier informe ses collègues qu'il a demandé pour eux un certain nombre de cartes leur permettant d'assister à la prochaine réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Il est procédé au vote, sur la candidature de M. Turquin, propriétaire à Laon, comme membre de la Société, M. Turquin ayant réuni l'unanimité des suffrages exprimés et tous les membres présents ayant pris part au vote, son admission est prononcée, il est proclamé membre titulaire.

Il est décidé que la Société continuera pendant l'année 1880 son abonnement à la Revue d'Alsace qui est parvenue à la 9e année de son existence.

M. E. Lemaître donne lecture d'une lettre adressée à Michaud, auteur de la célèbre Biographie qui porte son nom, par Carlier, de Coucy-le-Château, président du Tribunal de cette ville et membre de l'Assemblée législative de 1791. M. Lemaître fait passer sous les yeux de ses collègues l'original de cette lettre autographe qu'il a en sa possession et entre dans d'intéressantes explications sur notre compatriote Carlier, au sujet duquel plusieurs biographes, et Michaud notamment, ont publié des renseignements erronés.

Le même membre communique à ses collègues une lettre autographe de notre illustre concitoyen, le maréchal Sérurier, adressée en 1815 à l'intendant militaire d'Avignon.

M. Midoux annonce qu'il a relevé les peintures

murales du *Grenier du Chapitre* situé à Laon, rue du Cloître, voué à une démolition imminente ; il signale la démolition en cours d'exécution d'une maison du 13e siècle, sise à Laon, rue Châtelaine n° 20, où se remarquent deux têtes sculptées et un épi servant d'amortissement à cet immeuble.

M. Matton mentionne, comme se trouvant aux archives départementales et pouvant offrir de l'intérêt en ce qu'elles ont trait à l'abbaye de Saint-Vincent et aux établissements qui en dépendaient, quatre chartes dont les deux premières ont été imprimées dans le Recueil de Dom Mabillon et dans Gallia Christiana ; la troisième n'a pas été publiée, mais elle a été transcrite par Leleu, et M. l'abbé Desilve, curé de Basuel (Nord) indique qu'elle figure au 6e feuillet du Petit Cartulaire de Saint-Vincent ; la quatrième (961) n'a pas été reproduite.

Sur la proposition d'un membre, mention est faite au procès-verbal du décret, en date du 4 février 1880, aux termes duquel l'honorable M. Sébline, préfet de l'Aisne, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur. La Société, comme le rappelle notre collègue, compte M. le Préfet parmi ses présidents honoraires.

M. Ernest Lemaître fait passer sous les yeux de ses collègues une copie sur parchemin de l'acte d'acquisition de la terre de Marchais par le cardinal de Lorraine, à la date du 27 mars 1552.

QUATRIÈME SÉANCE

27 Février 1880.

Présidence de M. COMBIER, *Président.*

L'impression du Tome XXIVe du *Bulletin* est votée. Il est décidé que la Commission de lecture se réunira après la séance pour déterminer les travaux qui seront insérés dans ce bulletin.

MM. Filliette, Ernest Lemaître et Glinel présentent M. Cortilliot, propriétaire-gérant du *Journal de l'Aisne*, comme membre titulaire.

Conformément aux règlements de la Société, il sera statué, dans la prochaine séance, sur l'admission de M. Cortilliot.

M. l'abbé Marlier communique un ouvrage hollandais, édité à Amsterdam en 1714, orné de figures de Romain de Hooghe.

M. Midoux signale des découvertes d'ossements dans les fouilles qui ont été faites dans un immeuble acquis récemment par M. Prudhomme, situé à Laon place du Parvis Notre-Dame et connu sous le nom du *Petit-Saint-Martin*. Des vases et du charbon trouvés avec les corps indique qu'il s'agit de sépultures chrétiennes du moyen-âge.

M. Midoux communique un procès-verbal dressé par l'architecte Cottenest, relativement aux bâtiments nationaux dits Greniers du *Grenier du Chapitre de Laon*.

Sur la proposition de M. Matton, la Société décide qu'un exemplaire du Bulletin sera offert à M. Bréault,

employé du chemin de fer du Nord, à Tergnier, qui a envoyé une communication sur la commune de Faucoucourt.

M. Midoux rend compte de la visite qu'il a faite de la collection de tableaux de feu M. Parat de Clacy, de Laniscourt. Cette collection avait été réunie et classée avec grand soin à son début. Il y a trouvé et signale une cinquantaine de catalogues de tableaux avec prix de vente. Il reste une centaine de tableaux dont la valeur est difficile à fixer. A l'exception de terriers, avec plans parcellaires des propriétés, relatifs aux territoires de Clacy et de Laniscourt, il ne s'est rien rencontré d'intéressant au point de vue local.

Le même membre donne lecture d'une Note sur les sinistres (orages, tempêtes, etc.) qui ont renversé ou abîmé les monuments de notre pays. Ces documents fort intéressants sont tirés de divers manuscrits.

CINQUIÈME SÉANCE

(13 Mars 1880.)

Présidence de M. COMBIER, *Président.*

Après avoir fait une analyse succincte des travaux les plus importants publiés récemment par quelques-unes des Sociétés savantes des départements, M. le Président rappelle que, dans la dernière séance, MM. Filliette, Lemaître et Glinel ont présenté comme

membre titulaire M. Cortilliot, propriétaire-gérant du *Journal de l'Aisne*. Cette admission est mise aux voix, M. Cortilliot est nommé à l'unanimité membre titulaire.

M. le Président annonce à la Société que les pièces manuscrites découvertes par M. Mangin, relatives à Enguerrand VII, seront imprimées dans le XXIVe *Bulletin* et qu'elles seront précédées d'une Note sur les quittances des officiers qui accompagnèrent ce puissant seigneur dans la campagne de Hongrie.

M. le Président lit ensuite une note de M. Edouard L'Hôte, membre correspondant de la Société, ayant pour titre : « *Une lecture à la Société académique de Laon* ; souvenirs historiques, archéologiques et littéraires », relative à la restauration de la porte Soibert et à la démolition de la tour de Louis d'Outremer.

Comme complément de cette communication, M. Midoux présente une gravure de Née, d'après Tavernier : « *Vue de la principale place de Laon*, » derrière le cadre de laquelle est collée une pièce de vers satiriques ayant pour titre : « *La Tour de Laon.* »

M. Dollé offre pour le prochain *Bulletin* deux cents épreuves photographiques de cette gravure. La Société lui vote des remerciements.

M. Midoux annonce la vente et la démolition très-prochaine des restes du château des Vidames du Laonnois, à Clacy, et présente le dessin qu'il a fait de ces ruines du XIVe siècle.

Le même membre a trouvé dans un petit manuscrit du XVIIIe siècle, sans nom d'auteur, quelques renseignements sur le Laon religieux. A Saint-Martin-

au-Parvis, le cierge pascal portait les indications suivantes au nombre de neuf :

1° L'année de la Création ; 2° l'année de l'Incarnation ; 3° la lettre dominicale ; 4° le nombre d'or ; 5° l'épacte ; 6° l'année de la fondation de l'Eglise ; 7° l'année du règne du Souverain Pontife ; 8° l'année du sacre de l'Evêque et 9° celle du Roi régnant.

M. Filliette donne quelques indications sur les inscriptions et ornements que portaient ces cierges et qui faisaient de ces meubles liturgiques de véritables monuments.

SIXIÈME SÉANCE

(9 Avril 1880.)

Présidence de M. COMBIER, *Président.*

M. le Président rappelle qu'à l'occasion de la réunion des Sociétés savantes des départements qui s'est tenue récemment à la Sorbonne, M. Edouard Fleury, secrétaire-général de la Société, a obtenu les palmes d'officier de l'Instruction publique. Il se fait l'interprète du sentiment de satisfaction unanime qu'ont éprouvé les membres de la Société par suite de la distinction nouvelle conférée à notre savant et laborieux confrère.

M. Jadart, juge-suppléant au Tribunal civil de Reims, demande à être inscrit parmi nos membres correspondants. Conformément aux règlements, il sera statué sur cette demande dans la prochaine séance.

M. le Président donne communication d'une lettre, en date du 3 de ce mois, de M. de Pulligny, membre de la Société libre de l'Eure, qui demande une récompense pour son travail sur l'*Art préhistorique dans l'Ouest*. Il ne peut être donné suite à cette demande, la Société ne disposant d'aucune récompense et n'étant pas dans l'usage d'en décerner.

M. le Président signale un travail sur la Flore du Nord inséré dans le Bulletin scientifique (février 1880) du département du Nord et des pays voisins et communique à ses collègues une lettre de M. le comte de Marsy, membre de la Société de Compiègne, contenant une Note relative à l'abbaye de Cuissy et à l'un de ses abbés.

A cette occasion, M. Midoux fait passer sous les yeux de ses collègues plusieurs manuscrits qui lui ont été confiés par M. l'abbé Milon, curé de Trucy, et qui proviennent de M. Flamin, ci-devant abbé perpétuel et inamovible de Cuissy, inhumé dans le cimetière de Trucy. Tous ces manuscrits se rapportent à l'abbaye de Cuissy.

Le même membre communique et offre à la Société pour ses Archives manuscrites une pièce concernant l'abbé Flamin. Voici la teneur de cette pièce :

« Extrait du Régistre des délibérations du Directoire du district de Laon. — Séance du 20 déc. 1790.

» Le Directoire à arrêté que la délibération cy-après seroit adressée au sieur Flamin cy-devant abbé inamovible de Cuissy.

» Extrait du Régistre des délibérations du directoire du département de l'Aîsne. — Séance du 13 déc. 1790.

» Il à été fait rapport 1° d'une pétition adressée au directoire du district de Laon par le sieur Flamin, cy-devant abbé perpétuel et inamovible de Cuissy, ordre de Prémontré, de la grande réforme tendante à ce qu'attendu la division de sa mense abbatiale de celle conventuelle, et la plus forte partie de ses revenus qu'il à habituellement versés dans la mâison depuis 27 ans qu'il la gouverne, il lui soit accordé sur le mobilier une reprise proportionnée à ce qu'il à donné, et singulièrement à l'égard des ornemens, linges et meubles de sa chapelle domestique, dont il demande la conservation.

» 2° D'un aûtre mémoire du dit sieur Flamin, par lequel il démande qu'on lui conserve l'usufruit d'une mâison qu'il à fait construire des déniers de sa mense abbatiale à Laon, rue des Bouchers, ainsi qu'il est décrété dans la constitution civile du clergé.

» Sur quoy le Conseil général du département de l'Aisne, considérant et délibérant qu'il ne peut trop favorâblement traiter un supérieur vénérâble qui s'est toujours distingué par une active bienfaisance, et par les aumônes abondantes qu'il à dans tous les tems répandues dans le sein des paûvres.

» Considérant qu'une vie très-longue, et passée toute entière dans l'exercice des vertus les plus édifiantes, lui à valu l'estime et la considération publiques ; que ce respectâble vieillard, desjà infirme, va être entouré de besoins jusqu'au terme de sa carrière ; que sa plus profonde affliction seroit de ne pouvoir plus soulâger les paûvres, dont il a toujours été le père, et de suspendre ainsi la plus touchante des ha-

bitudes pour l'homme de bien ; — que toutes les âmes honnêtes unissent leurs vœux pour voir la pétition du Sr Flamin favorablement accueillie ; qu'en y déférant, le Conseil général acquittera la dette de tout le pays ; que de ses déniers il à construit à neuf la grande partie des bâtimens de la mâison de Cuissy ; qu'il à fait élever les tours du portail de l'église, et qu'il les à fournies de superbes cloches ; qu'il à décoré son église de marbre et d'ornemens précieux ; qu'il à meublés la sacristie et la Bibliothèque à grands frais, aussi bien que l'appartement des hôtes ; qu'il a rebâti tous les presbytères des religieux curés de sa mâison.

» Qu'il est notoire qu'il à bâti des déniers de sa mense la mâison située à Laon, dont il réclame la jouissance pendant sa vie, rebâtis et entr'etenus les fermes, moulins et mâisons dépendants de la mâison de Cuissy ; qu'il à défriché beaucoup de terreins incultes pour faire gâgner la vie aux malheureux, et qu'il à singulièrement améliorés les biens de la mâison.

» Considérant aussi que le dit sieur Flamin doit être regardé et traité comme les bénéficiers titulaires, puisqu'il a été pourvû de l'abbaye de Cuissy par un brévet du roi, sur la postulation des supérieurs maieurs de son ordre, que sa nomination à été rectifiée en Cour de Rome par l'obtention des Bulles du Pape, après avoir payé une annâte de près de dix mille livres, le tout homologué par les cours souveraines et approuvé par l'évêque diocésain.

» Considérant enfin que les pétitions du dit sieur

Flamin sont plus fondées sur la justice que sur la faveur.

» Flatté de trouver l'occasion d'honorer la vertu et de consôler un supérieur estimable à tant de titres. Vu l'avis du district de Laon, et oui son procureur général syndic en ses conclusions.

» Le dit Conseil général arrête à l'unanimité 1° que le sieur Flamin, cy-devant abbé perpétuel et inamovible de Cuissy, sera maintenu sa vie durant dans la jouissance absolue et exclusive de la mâison qu'il à fait bâtir avec les déniers de sa mense abbatiâle à Laon, rue des Bouchers, ainsi qu'il est décrété, et que le prix de la location lui appartiendra, s'il ne veut pas l'habiter, à la charge de toutes réparations ; et qu'en conséquence la ditte mâison ne pourra être mise en vente qu'a la mort du dit sieur Flamin, où du moins que l'acquéreur, si aucun se présente, ne pourra en jouir qu'a cette époque.

» 2° que sur sa demande en fixation de traitemens, il y sera statué d'après l'état des revenus de son abbaye, déduction faite des charges, et l'avis du district de Laon, ainsi, et de la même manière qu'il est ordonné par les décrets du 24 juillet dernier.

» 3° Qu'il s'en rapporte absolument à la justice et à la prudence de Mr Pioche, un des membres du district de Laon, commissaire nommé pour les opérations à faire dans les mâisons religieuses du district, pour la reprise sur le mobilier commun de la mâison religieuse de Cuissy, réclamée par le dit sieur Flamin.

» 4° Enfin que les ornements, linges et aûtres ob-

jets de sa chapelle domestique lui seront en entiers délaissés.

» Pour extrait conforme, signé DEBATZ secrétaire.

» Pour expédition conforme, DE VISME sécrétaire. »

M. Filliette présente une monnaie d'or trouvée tout récemment dans un jardin situé au pied de la montagne de Semilly ; cette monnaie d'or, du poids de 3 grammes 5 décigrammes, est d'une valeur d'environ onze francs.

Elle porte d'un côté cette légende : *Richa D. G. co. pa. Rhe dux Bu.*

Au centre un chevalier, l'épée au poing, tête nue, coupant la légende.

Au revers, les armes de Bavière et du Palatinat et la légende :

Mo. No. Aure. Simerensis.

Cette monnaie d'or, suivant M. Filliette, doit être attribuée à Richard, né le 23 juillet 1521, duc de Simmeren, de la maison de Bavière. Devenu duc après la mort de son frère Georges, il décéda le 13 janvier 1598.

Simmeren était une province de l'Empire dans le Bas Palatinat, avec titre de comté, ayant une petite ville de ce nom pour capitale.

C'est le titre d'une des branches de la maison de Bavière-Palatin (voir Moreri, Bavière et Simmeren.)

M. Midoux qui a suivi les travaux exécutés dans l'ancienne église *Saint-Martin-au-Parvis,* y a découvert

une pierre tombale placée dans le chœur, et portant cette inscription :

CY GISENT NOBLE HOMME M.
PIERRE DEBLOZ VIVANT CONR
DU ROY ET ESLEU EN LESLOS
DE GVISE DÉCÉDÉ LE 3 AVRIL
1637 ET DAMLE CLAIRMONDE
MAYNON, SA FEMME DÉCÉDÉE
LE 3 DÉCEMB. 1652.
PRIES POUR LEVRS AMES.

Les personnages effacés sont placés sous deux archivoltes géminées.

SEPTIÈME SÉANCE

(23 Avril 1880.)

Présidence de M. COMBIER, *Président.*

La candidature de M. Jadart, comme membre correspondant de la Société, est admise à l'unanimité.

M. le Président fait connaître à ses collègues les divers envois qui lui sont parvenus.

Dans ces envois il convient de signaler :

A. Les Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 3e série, 9e volume (29e volume de la collection) ; Caen, Leblanc-Hardel, 1877, où se ren-

contrent plusieurs travaux dignes d'intérêt, notamment la description du Mont-Saint-Michel et de ses abords.

B. Le Bulletin de la Société linnéenne du Nord de la France, qui contient des études sur la Faune locale.

C. La 4e livraison du premier Tome de la Revue des Sociétés savantes des départements, dans laquelle sont rappelés les savants et patients travaux de MM. de Florival et Midoux, nos collègues, sur les vitraux de notre cathédrale ; et la 1re Livraison du Tome deuxième de cette même revue, contenant une analyse du Bulletin de la Société archéologique de Soissons à propos de l'étude de M. Piette sur l'abbaye de Thenailles, et un article de M. Quicherat sur les Mémoires de la Société d'Abbeville.

D. Et le Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. (Tome 13e, 1877-1878-1879), qui renferme une carte médaillée servant à la classification des monnaies gauloises d'après la distribution topographique (Collection de M. Alfred Danicourt, de Péronne.)

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le comte de Marsy, inspecteur général de la Société française d'archéologie, lui annonçant que le Congrès archéologique de France, sous la direction de la Société française d'archéologie, tiendra cette année sa 47e session à Arras et que cette session s'ouvrira le mardi 29 juin, à deux heures précises, dans l'une des salles du Palais de Saint-Vaast. M. le comte de Marsy sollicite la participation de notre Société aux travaux du Congrès et nous demande de vouloir bien déléguer plusieurs d'entre nous à cet effet.

Il sera statué sur cette demande dans la prochaine séance.

M. l'abbé Baton informe ses collègues d'un projet dont les membres de la Société belge de Saint-Luc lui ont fait part, à savoir de venir visiter notre ville et ses monuments vers la fin du mois d'août prochain. Cette Société nous demande notre bienveillant concours à l'époque de sa visite ; ce concours et toute notre sympathie lui sont assurés à l'avance.

M. Midoux expose qu'un des bienfaiteurs de la ville de Laon, Guillaume d'Harcigny, médecin de Charles VI, n'a pas une sépulture convenable dans l'église cathédrale de Laon où ses cendres ont été transférées le 3 novembre 1791. Mort le 10 juin 1393, inhumé alors dans le cimetière et devant l'église des Pères Cordeliers, en vertu d'une clause de son testament, il fut transféré quatre siècles plus tard en l'Eglise Notre-Dame, et le transfèrement fut décidé par le Conseil général de la commune « comme un hommage à sa mémoire et un témoignage de reconnaissance que lui doivent les habitants en sa qualité de bienfaiteur de cette ville. » Les traces de cette inhumation furent perdues, à la suite de la Révolution sans doute, et ce ne fut qu'en 1842, sur les indications de M. le docteur Mopinot, que la statue possédée aujourd'hui par notre musée et les ossements de Guillaume d'Harcigny furent retrouvés dans la cathédrale.

La motion de M. Midoux, demandant qu'une sépulture honorable soit affectée à Guillaume d'Harcigny dans cette dernière église, est approuvée par la Société.

Sur la demande de M. Midoux, la Société déclare s'associer au vœu émis le 26 août 1879 par le Conseil général de l'Aisne sur la proposition de M. Henri Carette, l'un des membres de ce Conseil, vœu tendant à ce que l'Eglise de Coucy-la-Ville soit classée parmi les monuments historiques.

Ce monument, dit M. Carette, qui appartient partie à l'époque romane et partie à l'époque ogivale, possède un clocher de pierre qui est une merveille du quatorzième siècle, selon l'expression de M. Fleury, et des peintures murales du moyen âge qu'il serait précieux de sauver de la destruction. La Société émet l'avis qu'il y a urgence de procéder à la restauration de ce clocher.

M. Midoux rend compte d'une visite qu'il a récemment faite à l'église de Brancourt et informe ses collègues du don prochain qui sera fait à notre Musée de deux chapiteaux provenant de cette église nouvellement restaurée.

Le même membre présente à ses collègues, en annonçant qu'il en fait don au Musée, un petit moule du 15e siècle fort bien gravé (jeton de la Royauté des Brayes), trouvé dans son jardin situé au-dessous de la promenade Germain.

M. le Président Combier donne lecture d'une étude de Bibliographie locale par lui faite, à l'occasion de la publication récente d'un livre de M. le conseiller Desmaze, membre honoraire de notre Société, livre ayant pour titre : « *Histoire de la médecine légale en France.* »

HUITIÈME SÉANCE.

(7 Mai 1880.)

Présidence de M. COMBIER, *Président.*

La Société décide qu'elle n'enverra pas de délégués à la réunion du Congrès archéologique de France qui se tiendra à Arras et s'ouvrira le 29 juin prochain.

M. le Président signale parmi les envois qui ont été faits à la Société :

Les Mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens (3e série), tome 6e, dans lesquels l'un de ses membres, M. Janvier, demande qu'il soit fait un cours d'histoire locale.

Le Bulletin scientique du Nord, contenant une étude de M. G. Millescamps sur les silex taillés et emmanchés de l'époque mérovingienne.

Les travaux de l'Académie nationale de Reims.

M. le Président communique à ses collègues une lettre aux termes de laquelle M. Ch. Gomart se démet de ses fonctions de membre titulaire de la Société.

A l'unanimité, les membres présents expriment leurs vifs regrets de voir s'éloigner de la Société un membre aussi savant et aussi laborieux dont le concours actif et l'appui moral ne lui avaient jamais fait défaut. Il est entendu que M. le Président voudra bien écrire à l'honorable M. Ch. Gomart pour lui faire part de cette spontanéité et de cette unanimité de regrets et pour l'engager à revenir sur sa décision.

Communication est donnée par M. Combier d'un travail déjà très-complet de notre collègue M. Midoux

en vue de la confection du Catalogue de notre Bibliothèque. En reconnaissance de ce travail, M. le Président propose d'offrir à M. Midoux la collection des Bulletins de la Société.

M. Midoux remercie ses collègues, mais se refuse à accepter cette offre, disant qu'il lui suffit d'avoir, comme il l'a en réalité, cette collection à sa disposition dans la Bibliothèque de la Société.

Il est décidé par les membres présents et à l'unanimité que la collection précitée sera mise à la disposition de notre collègue, M. Midoux, qui en disposera à son gré et comme il avisera.

M. Midoux fait passer sous les yeux de ses collègues l'épreuve d'un dessin dont il est l'auteur et qui doit figurer dans le 2e Bulletin de la Société, avec une Notice de M. l'abbé Lecomte. Ce dessin est une reproduction de la *Sainte Face*.

M. l'abbé Baton rend compte des démarches qu'il a faites, comme curé-archiprêtre de l'Eglise Notre-Dame, pour la sépulture de Guillaume d'Harcigny. Cette sépulture sera placée dans une chapelle de cette église et une inscription rappellera à la postérité le nom de ce grand citoyen. Des remerciements sont votés au conseil de fabrique de Notre-Dame et à M. l'Archiprêtre.

M. Midoux donne lecture d'un extrait du registre des délibérations de la commune de Trucy, canton de Craonne, en date du 20 nivôse an II, contenant le procès-verbal de la plantation d'un arbre de liberté sur la place de cette commune, arbre qui existe encore aujourd'hui, et qui, par sa grosseur et son dévelop-

pement, a été plus d'une fois considéré comme ayant été planté à une époque plus reculée.

« Cejourd'hui vingt nivôse de l'an second de la République française onze heures du matin il a été célébré en la commune de Trucy une fête nationale en exécution du décret de la convention nationale du 4 nivôse relatif à la prise de Toulon — La Garde nationale dudit Trucy conduite par ses officiers et accompagnée de tous les citoyens dudit lieu, vieillards, femmes et enfants se sont transportés à la maison commune dans la cour de laquelle se trouvaient les maire, officiers municipaux, notables et secrétaire de la commune et les assesseurs du juge de paix — Un chêne de dix-huit pieds de haut avant la première branche bien vivace et garni de ses racines avait été arraché la veille et posé dans ladite cour — plusieurs citoyens se sont emparé dudit arbre et le cortège est parti en chantant des himnes patriotiques, une décharge de mousqueterie annonça l'arrivée du cortège à la place de la rue Haute dite de la Liberté : le maire fit lecture du décret, prononça un discours relatif à la fête et qui fut terminé par les cris cent fois répétés de — *Vive la République* — Il attacha ensuite à l'arbre le bonnet de la liberté, et aidé des officiers municipaux, des membres du conseil et des assesseurs, il leva l'arbre civique, le planta et l'arrosa au bruit de la mousqueterie et des acclamations des citoyens — Il fit lecture d'une ode composée, en l'honneur de la prise de Toulon et entonna l'himne sacré de la liberté dont le refrain fut répété par les assistants. Une dernière décharge annonça le départ

du cortège qui reprit dans le même ordre le chemin de la maison commune.

« De tout quoi fut fait et dressé le présent procès-verbal qui fut signé par les citoyens sus-nommés les jour et an susdits.

« Signé : Montois, maire, Chopart, Defez, agent municipal, Delabarre, Sçavreux, Thiébaut, Blondelat, Rouillon, Delvat et Pommeron, secrétaire. »

NEUVIÈME SÉANCE

(21 Mai 1880.)

Présidence de M. COMBIER, *Président.*

M. le Président signale parmi les envois adressés à la Société :

Les Mémoires de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François (1878), contenant des Documents inédits sur les Etats-Généraux de 1482 à 1789 par M. Hérelle, professeur de philosophie.

Les Travaux de l'Académie nationale de Reims, (64e Volume, nos 3 et 4 de l'année 1877-1878.)

Des conférences de MM. Sarcey et Lecocq reproduites dans le Bulletin de la Conférence littéraire et scientifique de Picardie (mars et avril 1880.)

Les Annales de la Société académique de Nantes, pour le 2e semestre de 1879, où se trouve insérée une Etude sur l'Assistance publique avant 1789.

Et le 4e et dernier tome du Nobiliaire des diocèse et généralité de Limoges, par M. l'abbé Nadaud.

M. le Président communique à ses collègues la réponse de M. Ch. Gomart à la lettre par laquelle M. Combier lui exprimait les regrets unanimes dont sa démission avait été la cause, et lui demandait, au nom de toute la Compagnie, de revenir sur sa décision. Dans cette réponse, M. Ch. Gomart persiste, en raison de son état de santé, dans le maintien de sa démission et prie M. le Président d'être auprès de ses collègues l'interprète de tous ses regrets. Il adresse à la Société, en prenant congé d'elle, 22 gravures, lithographies et autographies, publiées par lui dans notre Bulletin et dans ses propres ouvrages.

Sur la proposition de M. le Président et à l'unanimité des voix, M. Ch. Gomart est nommé membre honoraire de notre Société.

Pareille distinction est conférée, également à l'unanimité et sur la proposition de M. Midoux, à M. Mathey, officier de l'Instruction publique, qui, en sa double qualité de Bibliothécaire de la ville de Laon et de Conservateur du Musée, a apporté en maintes circonstances à notre Société le tribut de son expérience et de son dévouement.

M. Turquin fait passer sous les yeux de ses collègues des échantillons d'insectes recueillis à Laon ou autour de notre ville et qui peuvent fournir de précieux documents pour une Faune locale.

Sur l'initiative de M. le docteur Journal, une intéressante discussion s'élève et des explications s'échangent entre plusieurs membres sur la Géologie du Laonnois.

M. Midoux a relevé dans notre ville des fragments

d'architecture qui peuvent disparaître d'un moment à l'autre et qui présentent de l'intérêt. Il fait passer une soixantaine de croquis à la plume dont il est l'auteur.

Dans le cellier du presbytère, il a trouvé, dit-il, deux chapiteaux du 11e siècle. La rue Châtelaine est signalée par lui comme étant spécialement riche en vestiges de toutes sortes.

DIXIÈME SÉANCE

(4 Juin 1880.)

Présidence de M. Combier, *Président*

M. le Président donne lecture des lettres de remerciements qu'il a reçues de MM. Ch. Gomart et Mathey, en réponse à la notification qu'il avait bien voulu leur faire de leur nomination de membres honoraires de notre Société.

L'Association française pour l'avancement des sciences, qui doit tenir un congrès à Reims du 12 au 19 août 1880, demande à notre Société de déléguer un de ses membres pour assister à ce Congrès. Il sera statué sur cette demande dans la prochaine séance.

M. le Président fait part à ses collègues des envois qui ont été adressés à la Société, et signale particulièrement :

Le Bulletin de la Société agricole de la Lozère, contenant un travail sur les Etats particuliers du Gévaudan avant 1789.

Les Mémoires de la Société académique de Reims, renfermant notamment la mention du 1er prix obtenu, au concours d'histoire ouvert en 1878 par la Société académique de Saint-Quentin, par notre confrère, M. Matton, pour sa notice sur Aubry du Bochet.

Et les Mémoires de la Société du Nord, établie à Douai, où se trouve une notice de M. Fleury, ancien recteur de l'Académie de Douai, sur quelques lacunes dans l'enseignement secondaire.

La Société est informée que M. Midoux, notre confrère, a dressé le Catalogue de toutes les Gravures possédées par la Société.

M. Cortilliot donne lecture de l'analyse par lui faite du deuxième Fascicule de l'Essai sur l'Histoire de la ville de Saint-Quentin, par M. Emmanuel Lemaire, membre titulaire de la Société académique de Saint-Quentin. Le travail de M. Lemaire est inséré dans le Tome IIe, 4e Série, des Mémoires de cette Société.

Sur la proposition de M. Midoux, il est décidé que l'étude analytique de M. Cortilliot, et celle qu'il a précédemment faite sur le premier fascicule du travail de M. Lemaire, seront insérées dans le *Bulletin* de notre Société.

M. Midoux donne ensuite lecture d'un certain nombre d'acquits de compte et devis datant de 1740, 1741 et 1749, tirés des Archives de la ville de Laon, à l'aide desquels on peut retrouver l'indication des travaux qui ont été faits à cette époque pour le Beffroi et l'horloge de la porte Mortée, située sur le Bourg et démolie pendant la Révolution française.

Parmi les mandats de paiement quittancés figure la

somme de 120 livres allouée le 30 août 1740 au sieur Louis Maigret, peintre, pour avoir peint le Roi Henri IV à cheval, au-dessus de la porte de l'horloge de la ville du côté de la place du Bourg avec d'autres peintures autour, et pour avoir aussi peint l'image de Saint-Michel du côté de ladite paroisse avec des ornements autour.

L'une des pièces auxquelles il est fait allusion n'est autre que le devis, en date de 1740, d'une horloge à faire pour l'Hôtel-de-Ville de Laon et destinée à être placée dans le Beffroi de la porte Mortelle (*sic*).

ONZIÈME SÉANCE

(18 Juin 1880.)

Présidence de M. COMBIER, *Président.*

M. le Président communique à ses collègues les envois qui ont été faits récemment à la Société.

Il signale notamment :

La Revue d'Alsace (9e année, 2e trimestre) ; le Bulletin de l'Académie d'Arras (Médailles religieuses du Pas-de-Calais) ; la 3e Série, tome 6e, des Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie contenant, entr'autres travaux, une Etude sur les Prisons en Picardie, par M. Darsy ; la Revue agricole du Nord, Valenciennes, 1880 (Mars et Avril), où se trouve un discours de M. Mariage sur la question des sucres ; les Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne (1878-1879), renfermant une étude sur les lichens

des environs de Château-Thierry, par M. Brisson ; le Bulletin de la Société industrielle de Saint-Quentin ; le Bulletin de la Société historique de Paris et de l'Ile-de-France (6e livraison). Cette livraison contient une analyse des travaux des Sociétés de Soissons et de Saint-Quentin) ; le Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne (année 1879, 33e volume.)

M. Midoux informe la Société que M. Arthur Baignères, chargé par M. le Ministre des Beaux-arts de l'Inspection des Musées du département de l'Aisne, a visité le 11 juin courant notre Musée communal où il était attendu par M. le Maire et par MM. les membres de la Commission.

M. le délégué venait recueillir des renseignements sur l'origine, l'organisation, l'administration et les ressources du Musée et devait joindre à son rapport le plan réduit des salles, avec élévations, dressé par M. l'architecte-voyer.

Notre collègue a remis à M. l'Inspecteur le Catalogue de ce Musée d'art et d'antiquités, fondé en 1851 par la Société académique de Laon, catalogue publié en 1862 dans son *XIIe Bulletin*.

M. Midoux, au nom de M. le Président, pria ensuite M. l'Inspecteur des Beaux-arts de vouloir bien consacrer quelques instants à la visite du Musée archéologique nouvellement fondé par notre Société et installé dans l'une des Chapelles de l'ancien évêché, aujourd'hui Palais de justice. M. Combier qui assistait à cette visite, a pu donner à M. l'Inspecteur des détails précis et complets sur la restauration des deux chapelles commencée par l'administration des monuments

historiques et lui a exprimé le regret que ce travail, indispensable et si bien commencé, fût ainsi abandonné, faute de fonds.

Le même membre émet le vœu que des observations météorologiques, avec les études comparatives auxquelles ces observations pourront donner naissance, figurent dorénavant parmi les travaux de la Société et soient consignées dans son Bulletin.

M. Matton fait remarquer qu'il résulterait de certains cartulaires qu'il y avait à la fois et en même temps, vers 1210 à 1212, trois baillis du Vermandois ayant leur résidence à Laon.

La Société émet le vœu que les deux chartes auxquelles notre collègue fait allusion, soient mises dans une prochaine séance sous les yeux de ses membres.

DOUZIÈME SÉANCE

(2 Juillet 1880.)

Présidence de M. COMBIER, *Président.*

M. le baron de Lapponets, introduit par M. Menche de Loisne, assiste à la séance.

M. le Président signale parmi les envois qui ont été faits à la Société :

Le Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, tome 9e, 2e série, 1878, contenant : des recherches historiques sur l'Instruction publique dans le Soissonnais, par M. Choron (du

12e au 16e siècle), et un Rapport de M. Wolf sur une excursion de la Société à Notre-Dame de Liesse et à Marchais.

Et le Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, années 1879 et 1880, où se trouvent consignées les observations météorologiques recueillies à l'Ecole normale du Mans.

M. Menche de Loisne fait passer sous les yeux de ses collègues un magnifique manuscrit paraissant remonter au temps de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et dont les miniatures, représentant des sujets religieux, semblent être l'œuvre d'un peintre de l'Ecole de Bruges. Ce manuscrit porte les armes de son ancien possesseur et la devise *Cuider decoit*.

Sur la proposition de M. le Président, des remercîments sont votés à M. Menche de Loisne pour son obligeante communication de ce précieux manuscrit.

M. le Président fait passer sous les yeux de ses collègues des fragments de cristaux trouvés par M. Berrot, lors de la construction du fort militaire de Liez, dans le cours même de cette année. Ces cristaux qui ne sont autre chose que du sulfate de chaux cristallisé provenant du terrain tertiaire, étaient enfouis à environ 20 mètres de profondeur.

M. le Président a reçu également des cartes de diverses villes du Nord et de la Belgique et un plan avec élévation des casernes de Laon.

M. Midoux expose que M. Souillard, le nouveau propriétaire de l'immeuble situé à Laon rue du Cloître, en face de la Ruelle Rouge, construit au 14e siècle et provenant de l'ancien Chapitre de Notre-Dame de

Laon, a eu la bonne pensée d'offrir à la Société académique les pierres sculptées qui ornaient la façade de cet immeuble. Par les soins de M. Midoux et sous sa direction, six ouvriers ont transporté ces pierres au Palais-de-Justice, dans le Musée de notre Société.

Des remerciements sont votés à MM. Souillard et Midoux.

M. Turquin fait passer sous les yeux de ses collègues une collection de coléoptères (Brachelytres) pouvant servir à l'étude de la Faune locale.

M. Midoux communique l'œuvre de Mathieu Mérian, dessinateur et graveur à l'eau forte. (1593-1651).

M. de Florival donne des explications étendues, avec les dessins à l'appui, sur les vitraux de la cathédrale de Laon. Ces dessins de M. Midoux, reproduits par le procédé Dujardin, sont placés par leur auteur sous les yeux de ses collègues.

TREIZIÈME SÉANCE.

(23 juillet 1880.)

Présidence de M. TAIÉE, *Vice-Président.*

M. le Président signale parmi les envois qui ont été faits à la Société, un travail important sur les marques de fabrique des poteries de la collection de Dumas, contenu dans les Mémoires de l'Académie de Nîmes. — Tome 1er, XIIe série, année 1878.

M. Midoux, au nom de M. Dutailly, de Blérancourt, fait hommage à la Société d'une photographie repro-

duisant un dessin d'après nature de l'ancienne abbaye de Prémontré.

M. Taïée, à cette occasion, fait quelques remarques intéressantes sur la distribution des bâtiments de cette abbaye, dans son origine.

M. Midoux, en suivant les travaux de démolition opérés par M. Souillard, rue du Cloître, après avoir relevé la façade et les peintures de l'étage supérieur, en a trouvé également à l'étage inférieur. Cette découverte conduit M. Midoux à dire que tout y était peint. Notre collègue a relevé trois écussons dont il fait passer la reproduction à l'aquarelle sous les yeux de la Société ; ces armoiries ornaient trois poutres. Plusieurs autres écussons existaient sur le mur et formaient un bandeau. M. Midoux signale la curiosité suivante : c'est que la première poutre reposait sur un chapiteau à feuille d'eau, la seconde sur une moulure, et la troisième sur un autre chapiteau avec colonne cylindrique. Au rez-de-chaussée de ce même bâtiment, M. Midoux a retrouvé la trace d'une cheminée du douzième siècle. Tout cela mène notre collègue à affirmer que cette élégante construction appelée *le Grenier du Chapitre*, n'avait pas cette destination à l'origine.

M. Midoux parle ensuite de la maison de Mme veuve Ledoux, occupant l'emplacement *de Saint-Pierre-au-Marché* de Laon. Il y avait, dit-il, la partie nord de cette église romane qui nous était inconnue et qu'on allait transformer. Il a profité de la présence des ouvriers pour en dessiner la corniche composée de six corbeaux. A l'intérieur, il a retrouvé, sous le badigeon, un large bandeau peint au XIe siècle et

formant une grecque. Notre collègue en présente les reproductions, puis il communique les deux aquarelles qu'il a faites d'après les curieuses peintures du XVIIe siècle trouvées dans le sanctuaire de l'église romane de *Saint-Martin-au-Parvis*.

QUATORZIÈME SÉANCE.

(6 août 1880).

Présidence de M. TAIÉE, *Vice-Président*.

M. Filliette communique à ses collègues un ouvrage en deux volumes in-18, reliés en un seul, ayant pour titre : *Mémoires historiques sur Raoul de Coucy*, (par de la Borde) ; on y a joint le recueil de ses chansons en vieux langage, avec la traduction et l'ancienne musique ; Paris, Ph. D. Pierres, 1781. — 3 portraits et une figure non signés, plus 12 pages de musique gravée.

M. Midoux présente et offre, au nom de M. Coffignon, avocat à Laon, un titre sur parchemin avec un sceau parfaitement conservé.

Ce titre est une transaction entre Ph. de Esgaryon en son nom le Procureur se portant fort de Marie de Quelen sa compagne et Yvon de Trongo, fils aîné et prinat hoir noble demeie Pierre de Trongo chevalier et dame Allix Duquenquizon, père et mère de Jeanne de Trongo, espouse de Guillaume de Quelen, qui estoict père de la dicte Marye laquelle transaction touchant le partage de la dicte Jeanne de Trongo est de l'onzièsme aoust 1448. — Remercîment.

Le même membre fait remarquer qu'il n'existe pas d'obituaire à Laon ; mais il a recueilli des documents intéressants permettant de reconstituer l'obituaire des personnages importants, et d'une partie desquels il donne lecture à ses collègues.

QUINZIÈME SÉANCE.

(20 août 1880.)

Présidence de M. COMBIER, *Président.*

M. le Président rappelle à ses collègues l'invitation adressée à l'Académie pour envoyer des délégués à la réunion que tient en ce moment à Reims l'Association française pour l'avancement des sciences, invitation à laquelle la Société a eu le regret de ne pouvoir répondre.

Parmi les communications dont il est donné connaissance à l'Académie, figurent : le Bulletin de la Conférence littéraire de Picardie contenant la publication du *Cahier rouge* de Lucile Desmoulins ; le Bulletin de la Société historique de Paris et de l'Ile-de-France, celui de la Société historique de Langres, etc., etc.

M. Combier a reçu une lettre, en date du 31 juillet dernier, de M. le comte Alexandre de Lubavsky, à Ville-Viazma, province Smolenska (Russie), demandant à être admis dans la Société à titre de membre correspondant.

Il est décidé qu'aucune suite ne sera donnée à cette demande.

Sur la proposition de M. Filliette, trésorier, la Société décide qu'il sera frappé 150 nouveaux jetons de présence dont 30 en argent et le surplus en bronze.

M. le Président Combier rend compte à ses collègues de la suite qui a été donnée au legs de M. le vicomte de Flavigny-Renansart qui, par son testament, a tenu à ce que la ville de Laon demeurât dépositaire de sa bibliothèque, de diverses miniatures précieuses données à ses ancêtres et de ses manuscrits. Ses livres et ses manuscrits ont été envoyés avant-hier à Laon, par les soins de son frère, M le comte de Flavigny, son exécuteur testamentaire, qui habite actuellement Mareuil-le-Port (Marne).

M. Glatigny, maire de Laon, a bien voulu mettre immédiatement ces manuscrits à la disposition de notre Société, et M. le Président s'est empressé de rédiger, au sujet de la nature et de la valeur de ce don, un compte-rendu dont il donne lecture à ses collègues.

Des remerciements sont votés à M. le comte de Flavigny et à M. le Maire.

SEIZIÈME SÉANCE

(12 novembre 1880.)

Présidence de M. COMBIER, *Président.*

M. le Président signale deux écrits de M. Georges Lecocq, membre correspondant de la Société : l'un est une Note sur un bénitier patriotique de l'époque révolutionnaire, l'autre une Histoire du Théâtre en Picardie jusqu'au XVIe siècle.

Une nouvelle demande adressée par M. le comte Alexandre de Lubavsky, de Ville-Viazma (Russie), à l'effet d'être admis au nombre de nos membres correspondants, n'est pas prise en considération. M. le comte de Lubavsky a envoyé à M. le Président des chansons russes publiées par son père, et dont M. l'abbé Marlier veut bien se charger de rendre compte à la Société.

La Société industrielle d'Amiens et l'Académie nationale de Reims ont envoyé les programmes de leurs prochains concours.

M. le Président communique à ses collègues une lettre de M. Edouard L'Hôte, d'Aubenton, l'un de nos membres correspondants, et signale l'envoi d'un manuscrit de ce dernier, l'une et l'autre relatifs à la « Question des Origines. »

M. Filliette, trésorier, signale la situation peu prospère des finances de notre Société et propose en conséquence de ne pas faire frapper de jetons de présence jusqu'à nouvel ordre. Cette proposition est adoptée.

MM. Dollé et Turquin présentent M. Léon Rousseau, adjoint au Maire de la ville de Laon, comme membre titulaire.

Conformément au règlement, il sera statué dans la prochaine séance sur l'admission de M. Rousseau.

La Société décide qu'une réclamation sera adressée au ministère de l'Instruction publique pour en obtenir l'allocation annuelle qui ne nous a pas été accordée pour 1880, et que préalablement M. le Président voudra bien s'informer si le Ministère a reçu les vo-

lumes qui lui ont été adressés au nom de notre Société.

L'ordre du jour appelle la reconstitution du Bureau.

Il est procédé successivement : par scrutins séparés, à l'élection d'un Président, d'un Vice-Président et d'un Secrétaire-général, et, par scrutin de liste, à l'élection d'un Secrétaire des séances, d'un Trésorier et d'un Bibliothécaire-Archiviste, et à celle de quatre membres composant la Commission de lecture.

Le nombre des votants est de 13 pour chacun de ces cinq scrutins.

Par suite de ces élections sont proclamés : Président de la Société, M. Combier.

Vice-Président, M. Taïée.

Secrétaire-général, M. Edouard Fleury.

Secrétaire des séances, M. Glinel.

Trésorier, M. Filliette.

Bibliothécaire-Archiviste, M. Midoux.

Membres de la Commission de lecture : MM. de Florival, Midoux, Cortilliot et Ernest Lemaître.

M. Brismontier soumet à ses collègues deux bombardes à main trouvées dans les ruines de Coucy-le-Château et un jeton, ayant la dimension d'une petite maille, présentant au droit un chevalier entier armé et au revers une croix fleurdelisée ; d'après lui, l'origine de ces objets remonte au XVe ou au XVIe siècle et ils doivent provenir des Flandres.

M. Midoux émet l'opinion que ces canons remontent au XVe siècle.

Le même membre rend compte à ses collègues de la

mission qu'il a eu à remplir comme Bibliothécaire de la Société, et leur présente la seconde et dernière partie du Catalogue qu'il a dressé.

Des remerciments unanimes sont votés à M. Midoux.

Notre collègue donne lecture d'une note descriptive qu'il a faite sur les tableaux originaux qui se trouvent dans la cathédrale de Laon.

Assomption, grande toile signée Berthelemy. 1766.

Assomption, id. Berthelemy. 1790.

Les Pèlerins d'Emmaüs, signé Maigret. 1772.

Jésus sur la croix, signé O. Pollet. 1829.

Un saint Remy et un saint Roch, du même peintre laonnois, sans signature.

Le Sacré-Cœur, signé F. Genaille, 1864.

Un dessus de porte provenant de l'abbaye de Saint-Jean, non signé, mais portant cette inscription :

En 630.

Sainte Salaberge, pour échapper à la fureur des Barbares, vint à la tête d'une Communauté de Religieuses se réfugier à Laon, où elle fut reçue par l'Evêque, le Clergé et les Notables de la Ville, et fonda son Monastère dans le lieu connu depuis sous le nom de Saint-Jean-l'Abbaye.

M. l'abbé Baton a sauvé d'une ruine certaine cet intéressant tableau en le faisant rentoiler.

Le même travail sera fait pour les tapisseries de la cathédrale.

M. Midoux fait passer sous les yeux de ses collègues :

1° Deux médailles, deux monnaies et une vouge données par M. le colonel Cuvillier et trouvées dans l'an-

cienne abbaye de Saint-Vincent de Laon ; 2° une tuile à rebord provenant d'une sépulture et une épée du XIIe siècle, trouvées dans la Forêt-Basse de Coucy par M. Lalou, restaurateur au Rond-d'Orléans, et offerts par M. Honoré, Conservateur des forêts. — Remercîments.

M. le Président, à la demande de ses collègues, veut bien accepter la mission de demander à l'autorité compétente, au nom de la Société, l'autorisation de faire des fouilles dans la région avoisinant Coucy où les objets sus-indiqués ont été trouvés.

DIX-SEPTIÈME SÉANCE.

(26 Novembre 1880).

Présidence de M. COMBIER, *Président.*

M. le Président communique à ses collègues une lettre de M. le Président du Conseil, ministre de l'instruction publique, en date du 19 de ce mois, en réponse à la demande d'allocation que M. le Président lui avait adressée au nom de la Société pour la présente année.

M. le Ministre se voit dans l'impossibilité de satisfaire à cette demande en raison de ce qu'aucune subvention n'est donnée aux Sociétés savantes sans la proposition du Comité des travaux historiques qui n'en a point fait en faveur de la Société académique

de Laon. La lettre se termine par l'assurance que M. le Ministre veut bien donner à la Société que son aide lui sera volontiers et largement acquise dès qu'elle se distinguera par une œuvre d'un intérêt exceptionnel.

M. Midoux propose l'insertion entière de cette lettre au procès-verbal.

Cette proposition est combattue par M. Ed. Fleury qui croit qu'une analyse sommaire de cette lettre est suffisante.

Après un échange d'explications entre plusieurs membres, la proposition de M. Ed. Fleury est adoptée par mains levées.

Il est procédé ensuite à un scrutin pour statuer sur l'admission, en qualité de membre titulaire, de M. Léon Rousseau, adjoint au maire de la ville de Laon. M. Rousseau réunit l'unanimité des voix et son admission est proclamée.

La parole est donnée à M. Edouard Fleury.

M. Fleury s'est chargé de l'étude analytique du livre nouveau que vient d'éditer M. Georges Lecocq sous ce titre : *Le Théâtre en Picardie depuis ses origines jusqu'à la fin du XVIe siècle*, et qu'il a offert à notre Société. Si M. Lecocq cite, en fait d'origines du Théâtre chez nous, les souvenirs gallo-romains, il laisse absolument sans histoire l'époque qui s'est écoulée du IVe siècle au XVe, dit M. Fleury ; mais ne peut-on combler cet immense intervalle qui, en fait de théâtre et de représentations scèniques, n'a pas dû être absolument infertile en documents utiles à l'histoire de l'importante contrée qui s'appelle Pi-

cardie avec M. Lecocq, et que M. Fleury nomme Province ecclésiastique de Reims dont il va étudier les conciles pour y trouver les vraies origines du théâtre provincial et départemental?

Bien qu'il veuille se borner à cette étude qu'il localise systématiquement, M. Fleury puise nécessairement aux sources générales de la question, et montre, à l'aide des travaux modernes des hommes les plus compétents en la matière, comment les drames chrétiens des premiers siècles de notre ère, comment les messes dramatisées, peuvent être invoqués comme les plus antiques origines du théâtre moderne et enfantèrent, dès le VIIe siècle, les spectacles dans les églises et les inconvénients et excès que le haut clergé dut flétrir dans le concile de Chalon-sur-Saône. Celui-ci, dès 650, condamnait sévèrement les chœurs de femmes chantant des cantiques obscènes en plein-chant. Des citations empruntées à ce concile qui appartient aux notions générales et au domaine public, M. Fleury passe aux décrets moins connus rendus par les conciles et synodes de notre province ecclésiastique de Reims, et il montre une de ces assemblées tenue à Reims même, et en 803, défendre à tous évêques, abbés et prêtres de permettre que des jeux honteux, *turpia joca*, soient représentés devant eux. La même année le concile provincial de Tours expliquait utilement et commentait ces termes assez vagues, en mettant dès lors en jeu les bandes nomades d'histrions auxquels l'Eglise va être livrée pendant longtemps et auxquels se mêlaient déjà les prêtres comme acteurs dans des pièces que les pères du concile de Tours

stygmatisent dans les termes les plus durs. M. Fleury avait montré saint Eloi, évêque de Noyon, recommandant à ses fidèles du Noyonnais et du Vermandois de ne pas se livrer dans les églises à ces jeux scèniques qu'il avait qualifiés de *otiosas fabulas*.

En constatant son regret de ne pas trouver plus de règlements disciplinaires pour ce qui regarde, dans nos contrées, la période antique qui précède l'an mil, M. Fleury croit qu'il faut déjà essayer une récapitulation synthétique des faits acquis de l'histoire provinciale depuis 650. On sait que les représentations dans nos églises étaient de trois sortes : les drames liturgiques, la messe dramatisée et en musique, enfin des jeux, pièces et divertissements dont le caractère léger et même effronté cause déjà du scandale. Le clergé seul et tout d'abord fournit des acteurs. Les histrions ou comédiens de profession apparaissent ensuite, ainsi que les femmes qu'on est forcé d'expulser de l'enceinte sacrée. Les histrions que Charlemagne a déjà chassés de France, sont frappés, à leur retour, d'excommunication mineure d'après les docteurs de la grande école de Reims.

La danse, qui a envahi aussi le sanctuaire, se montre-t-elle aussi sûrement dans notre circonscription ecclésiastique que dans beaucoup d'autres églises et diocèses de France ? M. Fleury ne se croit pas autorisé à l'affirmer, bien qu'il admette la probabilité de son apparition chez nous avant l'an mil ; mais il en montrera bientôt l'apparition fréquente dans les documents officiels et postérieurs.

Il croit encore qu'en l'état actuel de la science il est

impossible de définir le caractère de la musique sacrée d'alors, et de dire en quelle langue étaient écrits les pièces religieuses et les cantiques malhonnêtes dont il est mention dans les canons des conciles ; mais la période d'après l'an mil sera plus féconde en documents plus certains et précis.

M. le président fait passer sous les yeux de ses collègues une clé trouvée à Chevregny et un petit Christ moderne découvert à Parfondru.

M. Midoux, en présence du refus d'allocation qui vient d'être fait à la Société, propose de supprimer les jetons de présence qui deviendraient une charge onéreuse pour notre budget.

Après un échange d'observations fait entre M. Midoux et plusieurs de ses collègues, il est convenu que la décision à prendre sur cette proposition sera ajournée à la plus prochaine séance.

M. l'abbé Marlier communique une pièce dont il donne lecture et qui n'est autre chose que la traduction d'un certificat de service militaire, en langue espagnole, délivré à Cambrai le 16 août 1671 au capitaine Jean-Paul de Rantre par le marquis de Monroy, gouverneur et châtelain de Cambrai, capitaine général du Cambraisis.

M. le Président donne lecture de la première partie d'un travail de M. Edouard L'Hôte, membre correspondant de la Société, sur la « Question des origines. »

DIX-HUITIÈME SEANCE.

(10 décembre 1880.)

Présidence de M. COMBIER, *Président.*

M. le Président renseigne ses collègues sur les envois qui ont été faits à la Société et parmi lesquels figurent :

Un beau volume rendant compte du Congrès archéologique qui s'est tenu à Vienne en décembre 1879.

Le Bulletin de la Société agricole de la Lozère où se trouvent deux notices intéressantes, l'une sur un nouveau rival de la canne à sucre, le Sorgum, l'autre sur les vins à l'eau sucrée.

La Revue d'Alsace (octobre, novembre et décembre) où M. le Président signale une notice sur les anciens peintres verriers et leurs œuvres.

Sur la proposition de M. Filliette, il est décidé que l'abonnement à la Revue d'Alsace ne sera pas continué, en raison de la situation financière de la Société.

M. Gaspard Bellin a envoyé à la Société des strophes prononcées par lui le premier septembre mil huit cent soixante-dix-huit au banquet de Neuville à l'occasion de la réunion du Congrès d'orientalistes de Lyon (3e session).

M. le Président communique à la Société une lettre qui lui a été transmise par l'honorable M. Turquet, député de l'Aisne, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts, à qui elle était adressée. Par cette lettre, en date du 29 novembre dernier, M. le Président du Conseil, ministre de l'Ins-

truction publique et des Beaux-arts, sur la recommandation instante de M. Turquet, et malgré la mesure d'ordre général qui supprime cette année l'allocation ordinairement accordée à la Société académique de Laon, veut bien promettre, à titre tout à fait exceptionnel, une indemnité de 300 francs à notre Société, s'il reste à son département quelques reliquats disponibles à la fin de l'année.

Des remercîments sont votés à M. Turquet pour son obligeante et efficace intervention.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Ermant, l'un de nos collègues, relative à l'architecte François Blondel, né à Ribemont, en 1618, mort à Paris en 1686, et dont on possède l'acte de naissance et le contrat de mariage.

M. le trésorier rend compte des dépenses annuelles imposées à la Société par la délivrance des jetons de présence à ses membres. En quatorze ans, il a été dépensé de ce chef une somme de 1,052 fr. 70 cent., ce qui représente environ 75 fr. par an.

M. Midoux propose la suppression absolue des jetons de présence. Cette proposition est combattue par plusieurs membres. Par cinq voix contre cinq, la Société décide que les choses resteront en l'état, c'est-à-dire que la suspension momentanée de la délivrance des jetons, votée le 12 novembre dernier, sera maintenue jusqu'à nouvel ordre. La parole est donnée ensuite à M. Edouard Fleury.

La seconde lecture de M. Ed. Fleury sur les origines et développements de l'art théâtral dans la province ecclésiastique de Reims, nous montre les docu-

ments manquant encore depuis l'an mil jusqu'à la fin du XIIe siècle. Au commencement du XIIIe, le Rituel dit de Nivelon renoue la chaîne des traditions et nous apprenons d'abord que le *Jeu de Monsieur sainct Estienne li baron* se donnait à Soissons tous les ans à époques fixes et d'après une *antique « coutume »*, ensuite qu'à la Pentecôte on représentait aussi depuis longtemps dans la cathédrale de Soissons, un Mystère dit des Catéchumènes. L'ordo le *Dangard* du chapitre Saint-Pierre de la même ville donne des détails pittoresques sur la chorée dite *le Bransle de la Madeleine.* A la même époque, les registres capitulaires de Laon parlent déjà des folies de la F*ête des Fous* que M. Fleury croit reconnaître dans le règlement publié en 1267 par un archevêque de Reims pour la rèforme du Chapitre cathédral et dans ces mots : *non mondana celebrari.... in ecclesiâ.* Pour la première fois, en 1300, les Canons des Conciles sortent des généralités des termes appliqués très-longtemps aux exercices du théâtre, et les mots *spectacula ludibriorum* sont appliqués à ceux de ces jeux qu'on bannit de l'Eglise ; c'est un synode de Cambrai qui les prononce.

Faisant un pas de plus, l'archevêque de Reims, Guillaume de Trie, précise, en 1330, les jeux à expulser des enceintes sacrées, chœur des églises et cimetières, les danses ou chorées, les exercices de force et d'adresse, combats simulés, assauts d'armes, jeux de paume, assemblées populaires, que condamnera nommément le synode d'Amiens de 1454.

A propos de la disparition du mot *histrion* dans les documents ecclésiastiques, à peu près vers 1300, M.

Fleury nous fournit des renseignements sur la vie de ces comédiens nomades dont la présence ne souille plus l'église depuis un certain temps. Cependant, il faut pendant tout le XIVe siècle signaler l'intervention des séculiers, *personnærum secularium*, dont l'Eglise a tant de mal à se débarrasser ; les femmes qui envahissent encore le sanctuaire et y font scandale, les confréries qui jouent des mystères dans la nuit de Noël.

Le mot *spectaculum* n'a pas encore reçu sa définition complète dans les canons de nos conciles provinciaux et diocésains ; mais, en 1455, Jean Juvénal des Ursins, ancien évêque de Laon et alors archevêque de Reims, applique enfin aux exercices du théâtre leur vrai nom, *jociet ludi theatrales*. S'il y en a eu jusque-là d'admis dans les enceintes sacrées, les mystères, par contre, on en avait banni d'autres comme fertiles en scandales, ainsi les chorées ritiques, les jeux avec masques, les *ludi larvales* des fêtes des *Fous* et des *Innocents*. Dorénavant tous ils seront absolument et définitivement expulsés sans exception, *omninô*. Donc la scission est complète et radicale entre l'Eglise et le Théâtre. Dans des vues et intentions intelligentes et acceptables aux premiers siècles chrétiens, le haut clergé avait offert ses sanctuaires aux représentations de pièces à l'aide desquelles on détachait les néophytes et les populations des spectacles payens. Le théâtre avait donc eu son temps de mission utile ; mais il n'enfantait plus que les scandales, et on rompait pour toujours avec lui.

Les siècles suivants se montreront-ils bien dociles

envers les décrets de l'autorité ecclésiastique de la province dont M. Fleury s'occupe spécialement? L'auteur renvoie cette portion de son étude à la prochaine lecture qu'il donnera à la Société.

Il termine en mentionnant l'apparition dans nos contrées de la moralité du spectacle populaire pendant la seconde moitié du xve siècle.

M. le Président continue la lecture du travail de M. Edouard L'Hôte, membre correspondant de la Société, sur la *Question des Origines*.

M. Midoux a reçu le Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence. L'échange périodique de ce Bulletin avec celui de notre Société nous est demandé et est adopté.

M. Midoux fait part de la découverte dans le défriché du bois des Huttes, sur le territoire de Bucilly, canton d'Hirson, de quatre meules romaines dont M. A. Defer, cultivateur à la Hérie, et M. Daret, propriétaire au Chêne-Bourdon, commune de Landouzy-la-Ville. ont fait don au musée de la Société académique.

Des remerciements sont votés à MM. Defer et Daret.

M. Midoux lit un rapport sur les résultats des fouilles entreprises à Caranda, Sablonnière, Arcy-Sainte-Restitue et Trugny par M. Frédéric Moreau, résultats qui se trouvent consignés dans les albums publiés par ce savant investigateur et dont le dernier a été récemment offert par lui à notre Société.

Des remerciements unanimes sont votés à M. Moreau qui, avec la même unanimité, est, sur la proposition de M. Midoux, nommé membre honoraire de notre Société.

DIX-HUITIÈME SÉANCE

(14 Janvier 1881.)

Présidence de M. COMBIER, *Président*

M. le Président annonce à ses collègues que, grâce à l'intervention de M. Edmond Turquet, député de l'Aisne, sous-secrétaire d'Etat du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, M. le Président du Conseil a bien voulu, à la date du 29 décembre dernier, prendre un arrêté attribuant à notre Société une allocation de trois cents francs.

Des remerciements sont unanimement votés à M. Turquet.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Frédéric Moreau, en date du 16 novembre 1880, aux termes de laquelle l'honorable archéologue accepte le titre de membre honoraire de notre Société et veut bien nous promettre, conformément au désir qui lui en a été exprimé, un prochain envoi de quelques objets provenant de ses découvertes. « J'accepte bien volontiers — écrit M. Moreau — le titre de membre honoraire de l'Académie de Laon, qui sera pour moi un nouveau lien avec le département de l'Aisne. — Je vous prie de vouloir bien remercier en mon nom MM. vos collègues de l'Académie de Laon. »

La Société des Antiquaires de Picardie a envoyé le programme de son concours pour l'année 1881.

La Société météorologique de France sollicite l'envoi de renseignements conformes à la nature de ses travaux. M. Menche de Loisne fournit à cet égard quelques explications techniques.

M. le directeur du Musée Guimet, de Lyon, propose à notre Société l'échange de son Bulletin contre les Annales du Musée, consacrées à l'Etude des Religions anciennes et modernes de l'Orient et de l'Occident. Cette demande est accueillie et l'échange autorisé.

La parole est donnée ensuite à M. Edouard Fleury, qui continue la lecture de son travail sur les Origines et les développements de l'Art théâtral dans la province ecclésiastique de Reims.

Avant de pénétrer dans le XVIe siècle, M. Ed. Fleury a montré à Reims les mystères sans parler ou monstrances, remonstrances, allégories que les villes donnaient généralement aux entrées des rois et grands personnages. Sur des échaufaux (hourts), chars (car), des jeunes femmes symbolisaient les vertus des puissants visiteurs et les aspirations des populations. Ces monstrances furent brillantes surtout dans le nord de la province ecclésiastique de Reims.

M. Fleury a donné des détails sur les accessoires des mystères au XVIe siècle, sur la participation des villes comme subventions, sur l'action de la police et la surveillance par des commissions où entraient les principaux habitants, sur la création de corporations d'acteurs bourgeois protégés par l'Eglise au moment où elle allait enfin obtenir l'expulsion du théâtre hors des enceintes sacrées. Les compagnies religieuses d'apôtres jouaient des mystères sur les places, faisant ainsi concurrence aux acteurs bourgeois. Cependant la persévérance du haut clergé n'a point encore atteint complètement son but, ce que prouvent de nouvelles décisions des conciles. Ils se plaignent

des anciens abus et surtout des tendances des mystères à se transformer en instruments de propagande huguenote, par exemple à Cambrai. Le Parlement avait déjà prohibé les représentations pour cette même cause et pour opposition au pouvoir, tandis que Henri VIII bannissait les mystères pour cause de tendances catholiques. On voit que les populations se précipitaient en foule à ces spectacles dont les hardiesses sont comparées par le concile de Cambrai de 1550 aux plus dangereuses satires de l'historien grec Lucien, qui ne traitait pas mieux les Dieux au deuxième siècle que la comédie du XVIe siècle ne traitait le catholicisme.

— M. Fleury propose à la Société de présenter son travail au prochain Congrès des Sociétés savantes sous les auspices de l'Académie ; il prendrait les frais de publication à sa charge, sous la condition, si un prix lui était décerné, d'en retenir personnellement le montant.

Cette proposition est acceptée.

M. Menche de Loisne place sous les yeux de ses collègues un débris fossile consistant en une dent d'éléphant dans laquelle la silice a pris la place de la partie animale.

Ce débris fossile a été trouvé, il y a environ trois mois, à une profondeur de 1 mètre 20 centimètres, dans les terrains quaternaires du champ de manœuvres de la garnison de Soissons, à l'occasion des fouilles pratiquées pour la construction du chemin de fer de Compiègne à Soissons.

M. Menche de Loisne offre ce débris fossile au musée

de la Société. Cette offre est acceptée avec reconnaissance.

On a trouvé aussi, ajoute notre collègue, entre Vic-sur-Aisne et Attichy, dans le voisinage de cette dernière commune, un campement romain où il y avait une quantité considérable de poteries cassées. M. Menche de Loisne veut bien nous promettre pour notre musée une poterie en bon état de conservation.

Des explications sont échangées entre M. Midoux et M. Edouard Fleury, à l'occasion de la lecture de celui-ci, au sujet du *Miracle de Théophile*, mystère écrit au 13e siècle, par Rutebœuf, et dont l'histoire est reproduite sur les vitraux du chevet de la Cathédrale de Laon.

DIX-NEUVIÈME SÉANCE

(28 Janvier 1881.)

Présidence de M. COMBIER, *Président.*

M. Midoux fait passer sous les yeux de ses collègues une curieuse gravure sur soie imprimée à deux teintes, portant les indications suivantes : « Représentation d'apres svaire . de . nostre . seignevr . iesvs . christ . de . Besançon.

« Clement 8 concede a tous ceux qui diront la suiuante oraison la delivrance d'une ame du purgatoire.

« Pierre Mathiue Arbilleue feci. »

M. le Président explique qu'il a reçu : le Bulletin de l'Académie de Brest, le Programme du concours

de la Société de l'Agriculture et des Arts de Lille pour 1881 et une Note pour servir à l'Epigraphie d'Elusa par M. Edouard Piette, membre correspondant de la Société.

M. le Président donne lecture d'un chapitre du travail de M. Edouard L'Hôte, membre correspondant de la Société, sur la Question des Origines.

M. Georges Lecocq, notre correspondant, vient d'être nommé officier d'Académie, en raison de ses nombreux travaux.

La Société décide que mention en sera faite au procés-verbal.

M. Midoux donne lecture de quelques extraits, tirés des archives départementales, d'un Inventaire dressé en l'église Notre-Dame de Laon, à la date du 4 frimaire an II, en vertu d'une ordonnance du 2 du même mois.

VINGTIÈME SÉANCE

(11 Février 1881.)

Présidence de M. TAIÉE, *Vice-Président.*

M. Barbey, vice-Président de la Société archéologique de Château-Thierry, assiste à la séance.

M. Barbey demande à faire partie de la Société à titre de membre correspondant ; conformément aux statuts, il sera statué sur cette demande dans la prochaine séance.

M. Ed. Fleury présente, comme membre corres-

pondant, M. Bercet, comptable à Trélon (Nord), mais sous la condition formulée par ce dernier que les volumes publiés par notre Société lui seront délivrés au prix de 1 fr. 50 c. l'un. Après un échange d'observations entre plusieurs membres, il est décidé qu'il ne pourrait être statué sur cette proposition que dans le cas où M. Bercet se soumettrait d'avance aux obligations imposées par la Société à tous ses membres correspondants et consentirait à être traité avec ceux-ci sur le pied de la plus complète égalité.

M. Filliette, trésorier, donne lecture du compte dressé par lui des recettes et des dépenses effectuées en 1880 pour la Société.

Le 1er janvier, il restait en caisse . .	1,062f 33
Les recettes de l'exercice ont atteint .	968
Total des recettes	2,030f 33
Les dépenses se sont élevées à . . .	1,775 15
Il restait en caisse au 11 février. . .	255f 18

Ce compte, appuyé de pièces justificatives, est approuvé.

M. le Président rend compte à ses collègues des diverses brochures qui sont parvenues à la Société depuis sa dernière séance.

Il est donné lecture d'une lettre, en date du 10 de ce mois, adressée, par M. le Sous-Secrétaire d'Etat au ministère des Beaux-Arts, à M. le Président de la Société, l'informant qu'en vertu d'un arrêté ministériel du même jour la 5e réunion des délégués des Sociétés des Beaux-Arts des départements aura lieu à la Sor-

bonne, à la même époque que la réunion des délégués des Sociétés savantes, c'est-à-dire du mercredi 20 avril au samedi 23 avril prochain, et que les mémoires devront être envoyés au sous-secrétariat d'Etat des Beaux-Arts avant le 15 mars prochain.

M. Ed. Fleury fait une quatrième lecture de son Travail sur les Origines et les développements de l'art théâtral dans la province ecclésiastique de Reims.

M. Fleury poursuit l'étude des représentations théâtrales pendant le XVIe siècle. Il y montre, à l'aide des décisions des conciles, le charivari, condamné dès le XIVe siècle, passant à l'état de spectacle populaire, érigé presque en institution ayant son règlement, ses acteurs, ses manifestations annuelles à un jour de fête donné; ainsi la Saint-Sébastien à Chauny, le Mardi-Gras à Laon, pendant les assises simulées du *Geay des Maulx-prouffitans*, ses scandales, ses rixes et ses vengeances.

Un autre spectacle aimé du peuple, ce sont les concours de grimaces à Villemontoire auprès d'Oulchy, dans les rues de Laon aux saturnales annuelles des *Fous* et des *Innocents*, à la rentrée solennelle des *Trompettes-Jongleurs* à Chauny pendant l'automne.

On voit arriver l'heure de la disparition pour les mystères, pour les corporations d'acteurs, pour les *Innocents* dont on a parlé pour la dernière fois à Reims en 1560 et à Laon en 1579. C'est l'occasion de montrer les enfants jouant des mystères en public et enfin des tragédies latines; ainsi à Béthune en 1571. De la tragédie latine à la tragédie en vers français il n'y a qu'un

pas et en 1509 on donne à Béthune encore *un jeu d'Histoire romaine.*

Un épisode intéressant, c'est l'apparition de l'abbé théâtronnant de Saint-Bertin de Saint-Omer qui appelle chez lui et pendant quinze ans toutes les troupes dramatiques des villes voisines, dont l'argentier n'est occupé qu'à payer des comédiens, dont le plus grand plaisir est de donner à ses moines les spectacles les plus variés, mystères, moralités, farces, jusqu'à des ballets costumés.

Il est incontestable, que dès le milieu du XVIe siècle, les mœurs ont changé en fait de théâtre. La Renaissance réclame sa large part dans cette transformation qui prépare la venue glorieuse du théâtre moderne. L'Eglise ne connaît plus de *ludi theatrales* ou bannis du sanctuaire, ou tolérés dans les lieux saints. Dès 1536, les synodes expulsent les mystères, créent des Sociétés d'acteurs laïcs qui donnent des représentations dans les rues ; ainsi les corporations d'apôtres que le clergé patronne. Les mœurs s'épurent et avec cette épuration arrive le respect des lieux saints et du costume ecclésiastique, respect prêché si longtemps et si vainement.

Sur l'invitation de M. le Président et conformément à la demande qui en est faite dans la lettre ci-dessus analysée, en date du 10 courant, M. Midoux a donné lecture des Instructions du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements rédigées en vue de la prochaine réunion de la Sorbonne et transmises à notre Société par M. Edmond Turquet, sous-secrétaire d'Etat.

VINGT-UNIÈME SÉANCE.

(25 Février 1881.)

Présidence de M. COMBIER, *Président.*

M. le Président communique à ses collègues une lettre accompagnant une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, relative à la prochaine réunion à la Sorbonne des délégués des Sociétés savantes. Cette lettre propose d'envoyer à notre Société un Bulletin mensuel ayant pour titre : « Revue d'histoire et d'archéologie des Sociétés savantes », en échange de quoi nous enverrions cinq exemplaires du Bulletin de notre Société.

Il est décidé que cette proposition doit être exécutée et qu'une réponse affirmative sera faite à l'offre de M. le Ministre.

La circulaire de M. le Ministre, en date du 5 février, est également communiquée à la Société, en vue de la 19e réunion des Délégués des Sociétés savantes, à la Sorbonne, du 20 au 23 avril prochain.

M. le Président a reçu plusieurs envois, notamment le Bulletin (année 1879) du Comité archéologique de Senlis. Ce bulletin contient une note sur l'abbé Afforty né le 5 février 1706 et une notice sur la maison canoniale qu'il habitait à Senlis. Il était le grand-oncle paternel de M. Emmanuel Fossé d'Arcosse, de Soissons.

M. le Président signale encore le Bulletin de la Société archéologique de la Thiérache (Tome 6e, 1878-1879.)

M. Edouard Fleury a la parole pour une nouvelle lecture tirée de son étude sur l'Art théâtral dans la province ecclésiastique de Reims.

Il est procédé à un vote sur la proposition d'admettre comme membre correspondant l'honorable M. Barbey, vice-Président de la Société archéologique de Château-Thierry. A l'unanimité, M. Barbey est admis.

Sur la proposition de M. Edouard Fleury, M. Bercet, de Trélon, bien qu'étranger à la Société, est autorisé à se faire délivrer, au prix de 3 fr. 50 chaque, ceux des volumes de notre Bulletin que nous possédons en nombre plus grand que la réserve régulière.

M. Matton donne lecture d'une notice sur Boucherot qui fut commis à l'administration du district de Chauny et joua un rôle politique pendant la Révolution ; né à Châtillon-sur-Indre en 1756, il mourut le 23 janvier 1841.

M. Midoux communique le dessin qu'il a fait d'un bas-relief formant le tympan intérieur de la grand' porte d'une ancienne maison claustrale du Cloître, aujourd'hui la propriété de notre honorable président, M Combier. Cette sculpture qui a souffert lors de l'explosion de la poudrière de la citadelle, est un spécimen fort intéressant de la manière d'interpréter le paysage par un artiste de la Renaissance.

Ce bas-relief, sculpté sur place, a deux mètres de largeur, il représente *Jésus au Jardin des Oliviers.*

VINGT-DEUXIÈME SEANCE

(11 Mars 1881.)

Présidence de M. COMBIER, *Président.*

M. le Président informe ses collègues qu'il a reçu de M. Edouard Fleury une notice sur la Royauté des Brayes, destinée à être envoyée à la Sorbonne.

Parmi les envois faits à la Société figurent les Mémoires de la Societé des Antiquaires de Picardie (Amiens, 1880), Tome IXe, contenant l'Histoire de l'Abbaye et de la Ville de Saint-Riquier, par M. l'abbé Hénocque.

M. le Dr Journal communique à ses collègues le texte de la lettre qu'il a adressée à M. Pellerin, d'Epinal, pour engager le chef de cette grande maison d'imagerie populaire à publier des dessins bien faits et exacts qui fussent de véritables leçons de choses pour les enfants, et la réponse de M. Pellerin qui promet d'étudier cette question et, malgré les difficultés que sa solution présente, fait espérer qu'elle sera menée à bonne fin.

M. le Président donne lecture de la suite du travail de M. Edouard L'Hôte sur la question des Origines.

VINGT-TROISIÈME SÉANCE.

(25 Mars 1881).

Présidence de M. COMBIER, *Président.*

M. le Président énumère divers envois dont aucun n'intéresse notre département, et signale une circu-

laire en date du 1er janvier dernier (1881) de la *Smithsonian Institution* de Washington, à laquelle M. le secrétaire-archiviste est chargé de répondre.

M. Edouard Fleury transmet à ses collègues les remerciements de M. Bercet pour les six volumes de la collection du Bulletin qui lui ont été adressés par M. Midoux conformément à la décision prise dans la séance du 25 février dernier. Sur la demande de M. Bercet, six autres volumes de la même collection lui seront expédiés par les soins de notre bibliothécaire dans les mêmes conditions de prix que précédemment.

M. Edouard Fleury continue la lecture de son travail sur les Origines et le développement de l'art théâtral daus la province ecclésiastique de Reims.

VINGT-QUATRIÈME SÉANCE.

(8 Avril 1881).

Présidence de M. FILLIETTE. *Trésorier.*

M. Midoux déclare avoir envoyé les six volumes réclamés par M. Bercet. Ce deuxième envoi s'étend jusques et y compris le 23e Bulletin. Il ajoute que les cartes pour assister aux réunions des Sociétés savantes en Sorbonne ont été distribuées.

M. Midoux fait passer sous les yeux de ses collègues les dessins des vitraux de la cathédrale de Laon qui doivent figurer dans le Bulletin de la Société, en cours de publication.

M. Filliette communique une épreuve photographique de la vue à vol d'oiseau de l'abbaye de Saint-Martin de Laon, vers 1700. Elle porte les armes de l'évêque de Noyon, abbé commandataire et la signature du graveur Barbaran.

M. Glinel signale une publication qui va paraître en Belgique de lettres inédites d'Alexandre Dumas père.

VINGT-CINQUIÈME SÉANCE.

(29 Avril 1881).

Présidence de M. COMBIER, *Président.*

M. le Président signale parmi les envois faits à la Société le tome Ier des Annales du musée Guimet, établi à Lyon, boulevard du Nord (Paris, Ernest Leroux, 1880), et le Catalogue de ce musée (Lyon. Pitrat aîné, (1880).

M. le Président donne lecture d'une lettre, en date du 26 de ce mois, à lui adressée par M. Mangin, sous-directeur des contributions indirectes à Avesnes (Nord), membre correspondant de notre Société, annonçant l'envoi de beaux spécimens provenant des houillères de Frameries et appartenant à la Flore carbonifère de l'époque de transition. On doit cet envoi à l'obligeance du directeur des houillères précitées, M. Cornet de Cuesmes.

Communication est donnée d'une lettre de M.

Brunel, Inspecteur d'Académie à Laon, en date du 20 avril ; en sa qualité de Président de la section de Laon faisant partie de l'Union géographique du Nord de la France, M. Brunel demande à échanger le Bulletin de cette Société avec le nôtre. Cette proposition est acceptée.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Ed. Fleury acompagnant l'envoi de son récent ouvrage : « Origines et développements de l'Art théâtral dans la Province ecclésiastique de Reims », lu dans nos précédentes séances, et dont il veut bien offrir un exemplaire à chacun de ses collègues de la Société académique. A l'unanimité, des remerciements sont votés à M. Ed. Fleury.

Enfin M. le Président signale : Une lettre de M. Pierret, d'Etrœungt (Nord), qui envoie un travail sur la Baronie d'Etrœungt ; l'envoi nouveau qui nous est fait, à partir du 1er mars 1881, de la Revue des Travaux scientifiques et la Brochure adressée par M. Joffroy, Juge de paix à Soissons, et dont le sujet est : « L'Hiver de 1709. »

M. Midoux propose et la Société adopte la résolution de conférer à l'honorable M. Turquet, sous-Secrétaire d'Etat au ministère de Beaux-Arts, le titre de membre honoraire de notre Société, en reconnaissance des services récents qu'elle lui doit.

Sur la proposition de M. Midoux, notre collègue est autorisé à faire parvenir à M. l'abbé Corblet les 20e et 21e tomes du *Bulletin* qui manquent à sa collection, en souvenir des brochures nombreuses dont M. l'abbé Corblet nous a précédemment gratifiés.

Au nom de M. Delouche de Boisrémond, ancien contrôleur principal des contributions directes à Laon, actuellement percepteur à Saint-Simon, M. Midoux place sous les yeux de ses collègues dix vases et urnes du IIe ou du IIIe siècle qui font partie des collections de cet honorable fonctionnaire.

Ces vases qui sont tous de la même famille, de la même terre et du même âge, et qui devaient avoir chacun une tuile ou un couvercle, proviennent de fouilles faites par des ouvriers briquetiers au pied même de la ville de Laon, dans un terrain dit de la *Grande Tuilerie*, section D, dite de Vaux, au sud de la rue du Pavillon, entre cette rue et le chemin d'accès longeant la voie ferrée.

Il y a là des éléments pour l'étude de ce que les archéologues appellent l'époque de transition.

Ces vases se trouvaient, en effet, dans un cimetière gallo-romain, véritable cimetière mixte où l'on rencontrait d'un côté les sépultures par incinération, et de l'autre des squelettes, sans qu'il y ait eu entre ces deux modes de sépulture de solution de continuité.

Six squelettes ont déjà été découverts dans ces fouilles qu'il serait très intéressant de poursuivre et que des géologues ont déjà visitées.

M. le Président donne lecture de la fin du travail de M. Edouard L'Hôte sur la « Question des Origines ».

VINGT-SIXIÈME SÉANCE.

(13 Mai 1881).

Présidence de M. COMBIER, *Président*

M. le Président donne lecture d'une lettre en date du 7 mai, par laquelle l'honorable M. Turquet, sous-Secrétaire d'Etat au ministère des Beaux-Arts, remercie la Société du titre de membre honoraire qu'elle lui a conféré et veut bien, en l'acceptant, nous assurer de son constant intérêt et de son patronage.

M. le Président renseigne ses collègues sur les envois qui sont parvenus à la Société. Il signale notamment le 19e volume (1879-1880) des Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon (Classe des Lettres), volume qui renferme des Fragments de musique ancienne, d'un intérêt incontestable.

Il y a lieu également d'appeler l'attention de la Société sur le 65e volume (1878-79) des Travaux de l'Académie nationale de Reims, où se trouve une *Étude* de M. Soullié, docteur ès-lettres, l'un de ses membres, sur le premier livre des *Fables de La Fontaine.*

Enfin la Revue des Travaux scientifiques d'avril 1881 contient une Note sur les Alluvions de la Serre (département de l'Aisne), par M. le Dr Ch Barrois, laquelle a été insérée dans les Annales de la Société géologique du Nord (Tome 7, page 82, février 1880).

M. Midoux fait passer sous les yeux de ses col-

lègues les spécimens, au nombre de quatorze, provenant des houillères de Frameries, dont M. Mangin avait bien voulu nous annoncer l'envoi.

Des remerciements unanimes sont votés à M. Mangin.

VINGT-SEPTIÈME SÉANCE.

(27 Mai 1881).

Présidence de M. TAIÉE, *Vice-Président.*

M. Filliette fait passer sous les yeux de ses collègues un jeton de Jean Doc, évêque de Laon, mort en 1560.

M. Midoux offre à la Société, pour sa collection : Un 2 deniers du Chapitre métropolitain de Cambray et un très-beau jeton daté de 1468.

Le même membre lit et signale à l'attention de ses collègues un savant travail de M. Aug. Longnon, inséré dans la 2e liv. du Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France : *La borne miliaire de Paris. Note sur les voies romaines de Paris à Reims.*

M. l'abbé Lecomte lit une Notice sur la *Sainte-Face* de Montreuil transférée depuis la Révolution dans la cathédrale de Laon.

La deuxième partie de ce travail, où l'auteur laisse parler les documents puisés dans Claude L'Eleu, les Archives départementales de l'Aisne et du Greffe de Laon, est fort curieuse et entièrement inédite.

Il est décidé que cette Notice fera partie du XXIVe *Bulletin*, à l'impression.

M. l'archiprêtre Baton donne verbalement d'intéressants renseignements sur Saint-Laurent, diacre, martyrisé à Rome en 252 et dont l'Eglise Saint-Martin possède le bras gauche tout entier, sur la provenance de cette relique et sur la manière dont elle est parvenue à l'abbaye des Prémontrés de Laon, la réception solennelle qui lui fut faite par l'évêque Anselme de Mauni, les indulgences accordées par le pape Innocent IV, les miracles obtenus et le pélerinage qui est encore aujourd'hui très-fréquenté.

VINGT-HUITIÈME SÉANCE.

(10 Juin 1881).

Présidence de M. COMBIER, *Président.*

M. le Président signale à ses collègues, parmi les envois adressés et parvenus à la Société, l'Annuaire de la Société française de Numismatique et d'Archéologie (2e année, 1867), et la Revue des Sociétés savantes des départements (2e livraison, 1881).

A l'occasion de la construction et de la réparation effectuées en mai et juin de cette année de la partie du rempart Saint-Jean qui vient aboutir à la Nouvelle Avenue de la République, M. Midoux rend compte de l'examen auquel il s'est récemment livré des anciennes pierres de ce rempart utilisées actuellement pour sa réfection.

Ces pierres portent des marques d'appareils des maçons du XIIIe siècle et notre collègue a constaté la trace de 47 marques portant les croix suivantes : tau, fourchue, de Saint-André, latine, grecque.

A la porte d'Ardon on a eu recours, pour relier les pierres entre elles, à des crampons de fer en queue d'aronde. C'est l'architecture gallo-romaine avec le grand appareil en boutisse.

Au rempart Saint-Jean, on trouve dans les pierres, et de chaque côté, des entailles de 10 centimètres pour y introduire des crampons de bois. C'est le moyen appareil allongé de l'époque ogivale ayant 52 centimètres sur 18. M. Midoux a remarqué près d'une centaine de ces entailles.

VINGT-NEUVIÈME SÉANCE.

(24 Juin 1881).

Présidence de M. COMBIER, *Président.*

M. Menche de Loisne, après avoir examiné les spécimens des houillères de Frameries dont M. Mangin a fait don à la Société, donne des explications techniques sur les charbons de leurs pays de provenance.

M. Midoux fait part de la mort de M. Peignè-Delacourt, membre honoraire de notre Société ; il rappelle la place distinguée que notre vénéré collègue a tenue dans le monde savant et les dons de

ses ouvrages qu'il a faits à diverses reprises à notre bibliothèque. La Société unit ses vifs regrets à ceux qui viennent d'être exprimés par M. Midoux.

M. le Président signale dans le Bulletin de la Société d'agriculture de Soissons un rapport sur les effets du froid pendant l'hiver 1879-1880.

A cette occasion M. Menche de Loisne parle d'une discussion qui s'est engagée à l'Académie des Sciences et de laquelle il est ressorti que le froid, pendant la période sus-indiquée, était plus vif en plaine que sur les montagnes. L'Académie expliquait ce phénomène par ce fait que l'air froid, étant plus dense que l'air chaud, avait dû gagner les régions les plus basses. Suivant M. de Loisne, ce phénomène doit tenir à l'évaporation qui a refroidi particulièrement les plaines.

M. le Président signale encore à ses collègues les Annales de la Société académique de Nantes (vol^e 1er, 6e série, 1880), qui contiennent un travail sur les pulpes de diffusion; et la Picardie (livraison de juin 1881), renfermant une Etude historique sur l'Instruction publique dans le diocèse d'Amiens, par M. Darsy.

M. Midoux offre à la Société, pour ses Archives, plus de trois cents documents imprimés parmi lesquels un certain nombre sont sortis des presses laonnoises. Plusieurs de ces documents ont des entête remarquables, notamment ceux d'un de nos concitoyens, le graveur Papillon.

Des remerciements sont votés unanimement à M. Midoux.

M. le Président donne lecture d'un écrit de M. Edouard L'Hôte, membre correspondant de la Société, écrit ayant pour titre : « L'Enfer prouvé par la science et par l'histoire. »

TRENTIÈME SÉANCE.

(8 Juillet 1881.)

Présidence de M. TAIÉE, *Vice-Président.*

M. Cortilliot donne lecture de l'analyse par lui faite du Tome Ier (1880) des Annales du Musée Guimet établi à Lyon et du Catalogue des objets exposés dans ce Musée, catalogue précédé d'un aperçu des Religions de l'Inde, de la Chine et du Japon.

Il est décidé en séance que l'analyse de M. Cortilliot sera imprimée au *Bulletin* ; notre collègue est en outre prié de vouloir bien continuer son travail sur les Tomes de ces mêmes Annales qui seraient publiés ultérieurement.

M. Midoux communique et offre à la Société, qui lui vote en échange d'unanimes remerciements, vingt-cinq documents de la période révolutionnaire imprimés à Laon.

M. Midoux annonce qu'il a découvert récemment un dossier composé d'un grand nombre de pièces concernant le diocèse de Soissons et Laon. Il en signale quelques-unes d'intéressantes et lit la plus importante de toutes : Un *Mémoire sur la cathédrale de Laon*, donnant des renseignements précis sur les parties souterraines et voisines de ce monument.

Notre collègue se félicite qu'un heureux hasard lui ait permis de restituer ces documents et de les offrir à M. l'archiprêtre Baton pour qu'ils soient réintégrés dans les Archives de la Fabrique de Notre-Dame où leur place est tout naturellement marquée.

TRENTE-UNIÈME SÉANCE

(22 Juillet 1881).

Présidence de M. COMBIER, *Président.*

M. le Président, après avoir fait connaître à ses collègues les envois récents parvenus à la Société, leur signale deux circulaires qui viennent de lui être adressées par M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

La première circulaire, en date du 11 juillet, a pour but d'inviter chaque Société savante à faire parvenir à M. le Ministre, dans le plus bref délai possible, les renseignements les plus exacts sur sa situation actuelle, sur ses origines et sur son passé. Dans ce travail serait compris un historique de la Société qui la rattacherait aux siècles précédents.

M. le Président informe ses collègues qu'il a accusé réception de cette circulaire à M. le Ministre. Il a signalé, à cette occasion, le tome V de notre Bulletin qui renferme une notice de MM. Rouit et Matton sur la Société d'agriculture de Laon dont la création remonte à 1761 et qui a fonctionné jusqu'en 1790 ; et le tome XXII du même Bulletin dont les vingt-quatre

premières pages ont été consacrées par M. le Président à résumer les travaux accomplis par notre Société pendant les 26 premières années de son existence.

Sur la proposition de M. le Président, M. Cortilliot est chargé par tous ses collègues du travail d'ensemble demandé par M. le Ministre.

La deuxième circulaire ministérielle, en date du 18 juillet, a trait à la réunion en 1882 à la Sorbonne de toutes les Sociétés savantes de France et au programme des questions qu'il conviendrait d'y étudier et discuter.

Le programme proposé par M. le Ministre renferme quinze questions.

M. Cortilliot offre à ses collègues qui acceptent et l'en remercient d'avance, la publicité du *Journal de l'Aisne* pour la circulaire relative à l'histoire des Sociétés savantes, ainsi que pour le programme des questions soumises aux délégués qui se réuniront l'an prochain à la Sorbonne.

M. de Florival, qui a étudié dans le tome XXII de notre Bulletin la Rose du chevet de la Cathédrale de Laon, et dans le tome XXIII la lancette de droite du même chevet, donne lecture de la suite de son important travail consacrée à la description de la lancette du milieu.

M. Midoux communique à ses collègues un Registre de délibérations concernant l'église Saint-Martin de Laon. Il résulte de ce registre que le Jubé de cette église a été démoli en 1806 et que le Beffroi de la tour du Sud a disparu la même année. Des grilles du jubé furent vendues en 1808.

Ce registre sera donné par M. Midoux à la fabrique de l'église Saint-Martin.

TRENTE-DEUXIÈME SÉANCE.

(5 Août 1881).

Présidence de M. COMBIER, *Président*

M. le Président informe ses collègues qu'il a reçu de M. Jadart, membre correspondant de la Société, une brochure sur Claude-François Bidal, marquis d'Asfeld, maréchal de France (1667-1743).

MM. Combier et Midoux présentent M. Harduin de Grosville, juge au tribunal de première instance de Laon, comme membre titulaire de la Société.

M. Midoux explique qu'il a envoyé le Bulletin de la Société à M. l'abbé Corblet qui lui a fait parvenir en échange les quatre brochures dont voici les titres : 1° Introduction à l'histoire du baptême ; 2° Recherches historiques sur les Rites, Cérémonies et Coutumes de l'administration du baptême ; 3° Du Cathéchuménat (Esquisse historique) ; 4° L'Immersion et l'Infusion baptismale (Etude historique et archéologique).

M. l'archiprêtre Baton fait connaître à ses collègues les parties intéressantes d'une brochure dont M. l'abbé Batteux, curé de Bercenay-le-Hayer (Aube) est l'auteur, et qui a trait à Anselme de Mauny, évêque de Laon de 1215 à 1238, né à Bercenay, dont les restes mortels, inhumés dans l'abbaye de Vauluisant (Yonne), ont été retrouvés récemment.

M. Midoux, au nom de M. Defer, maire de la Hérie, canton d'Hirson, communique à la Société les objets suivants :

1° Fragments d'un grand vase de bronze à quatre anses, mince et argenté à l'intérieur ;

2° Deux plats en bronze argenté dont le plus grand a 0m 33 de diamètre.

3° Deux vases en forme de bol à rebord en bronze argenté.

Le tout trouvé récemment à la Longue-Rue, au-dessus de Landouzy-la-Ville, commune de Jeantes, canton d'Aubenton, en creusant des trous pour planter les pieux formant la clôture d'une pâture. On n'a pas découvert en cet endroit d'ossements humains ; mais à peu de distance on rencontre de nombreux débris de poteries de formes variées et provenant de l'industrie gallo-romaine.

M. Midoux rappelle que M. Peigné-Delacourt, dont la Société a récemment appris avec regret le décès, avait débuté dans la science comme médecin. Notre collègue propose de confier à ce titre à M. le Dr Journal le soin de consacrer un article nécrologique à notre vénéré confrère. M. Journal déclare adhérer à cette proposition qui est acceptée par l'assemblée.

M. l'abbé Baton entretient ses collègues de M. l'abbé Lambert, auteur d'une Flore manuscrite du département de l'Aisne.

M. Midoux communique à la Société un Discours prononcé par le citoyen Poiret le 1er ventôse an II, à l'occasion de l'ouverture du Cours de botanique à l'Ecole centrale de l'Aisne. Poiret (Jean-Louis-Marie),

naturaliste et voyageur français, né à Saint-Quentin vers 1755, est mort à Paris le 7 avril 1834. Il occupa la chaire d'histoire naturelle de l'Ecole centrale de l'Aisne jusqu'au rétablissement de l'Université. M. P. Levot, dans la Nouvelle Biographie générale de MM. Firmin Didot frères, lui a consacré un article biographique (1862).

M. Glinel continue la lecture de ses « Notes biographiques et bibliographiques sur Alexandre Dumas. »

TRENTE-TROISIÈME SÉANCE.

(20 Août 1881.)

Présidence de M. COMBIER, *Président.*

M. le Président communique à ses collègues divers documents par lui reçus pour la Société.

Il est statué sur l'admission de M. Harduin de Grosville, laquelle est prononcée à l'unanimité des membres votants.

M. Midoux soulève la question des armes de la ville de Laon, lesquelles ont subi diverses modifications et qu'il y aurait utilité à fixer. Il conviendrait d'en faire la description et la représentation.

Les armes de la ville sont : d'argent à trois merlettes de sable, posées deux et une, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.

Notre collègue offre d'en faire une reproduction chromolithographique pour le *Bulletin*.

Cette proposition est adoptée.

M. Midoux offre à la Société, au nom de M. Eugène Coffignon, propriétaire à Laon, diverses pièces datées de 1663, 1678, 1679, 1721, avril 1746, juin de la même année, 1784 et an II de la République.

Parmi ces pièces figurent :

Une sentence du 18 juin 1663, concernant un surcens perpétuel de 19 sous 6 deniers dûs par les héritiers de M. de la Campagne, notaire, à l'église paroissiale de Saint-Pierre-le-Vieil, de Laon.

Une obligation du 11 juin 1784 « à prendre originairement sur la maison appartenant aujourd'huy à M. Chevalier de Watigny, garde du corps du Roy, venant de Pierre Demonceau, située en cette ville, rue Saint-Martin, tenant d'une lizière aux héritiers La Faulx, sculpteur, d'autre à la grande maison dudit sieur Chevalier, d'un bout au rempart, d'autre à la rue. »

Remerciements à M. Coffignon.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LAON.

ANNÉE 1880.

2e PARTIE

MÉMOIRES COMMUNIQUÉS.

BOUCHEREAU.

Augustin-François Bouchereau est né à Châtillon-sur-Indre, département de l'Indre, le 28 août 1756, de Jacques-Augustin Bouchereau et de Marie-Anne Geffroy, qui le firent instruire au collége de Tours, malgré leur médiocrité de fortune. Bouchereau y fit toutes ses études. Il entra ensuite chez un procureur au Parlement, et y passa neuf années comme maître-clerc. Il était à la veille de traiter, selon le vœu de sa famille distinguée dans la magistrature, lorsque la révolution de 1789 éclata. Forcé de renoncer à un genre d'étude ayant exigé beaucoup de temps et de dépenses, il vint à Chauny, où des relations l'avaient attiré. Elles ne lui donnèrent qu'une aisance fort modeste. Il s'y trouva très-heureux d'accepter l'emploi de

commis près de l'administration de district, au mois de juin 1790. La même administration lui confia, le 19 décembre suivant, le service de ses archives, et l'aptitude qu'il y montra, le fit juger digne de remplir les fonctions de secrétaire (19 décembre 1791), en remplacement de Ricrocq, démissionnaire. Il y montra du zèle, de l'activité et de l'intelligence.

Choisi comme électeur par les citoyens actifs (26 août), il assista, en cette qualité (2 septembre 1792), à l'assemblée électorale de Soissons chargée d'élire les conventionnels. Il fut l'un des secrétaires provisoires de cette assemblée, qui le porta, le second, à la suppléance.

Thomas Payne ayant opté pour le Pas-de-Calais, et Pottofeux, premier suppléant, pour les fonctions de procureur-général-syndic, Bouchereau fut prévenu, par ce dernier (27 septembre 1792), qu'il devait aller remplir son mandat, à la Convention nationale ; mais les lenteurs apportées à la vérification des pouvoirs, laissèrent en suspens son admission, qui fut enfin prononcée par décret du 8 novembre 1792. Elle ne l'émut point. La promesse de ne pas pourvoir à son emploi durant son absence, lui fut plus sensible.

Bouchereau obéit aux dures nécessités de la situation politique et l'un de ses votes les plus importants, fut celui de la mort du roi Louis XVI (16 janvier 1793). Il s'effaça ensuite. Beffroy de Regny le peint en une ligne : « Il n'a pas fait parler de lui, on dit que c'est par modestie ». Ce témoignage dispense de commentaire sur ses tendances et son action. Animé de la meilleure volonté et d'un sincère patriotisme, il resta

dans les limites impérieuses du devoir, à cette époque de luttes, d'organisation et de dévorante activité.

Ses votes ne furent favorables ni à Marat, ni à Carrier, dont il détestait les doctrines et les excès.

Le sort l'éloigna de la Convention au mois d'octobre 1795. S'il n'eut pas l'avantage de rentrer dans son emploi, à cause de la suppression des districts décrétée par la Constitution de l'an III, il eut du moins la satisfaction d'être chargé (2 décembre 1795), par le Ministre de l'Intérieur, du soin d'activer dans les départements de l'Oise et de l'Aisne, l'approvisionnement de la ville de Paris en bois et charbons. Il remplit cette mission durant vingt-six mois.

Bouchereau reçut, le 23 décembre 1796 de l'administration départementale de l'Aisne, les pouvoirs nécessaires pour inventorier les archives de Chauny, qui lui étaient très-familières. Cette besogne dura quelques mois. Il eut alors l'occasion d'acquérir (22 janvier 1797), moyennant 1162 francs, la maison vicariale de la paroisse Notre-Dame de Chauny, et en fit son habitation, après avoir refusé d'exercer les fonctions de maître particulier de la maîtrise des eaux et forêts de Compiègne et celles d'inspecteur des contributions du département des Basses-Alpes, auxquels son mérite l'avait fait appeler.

Le Directoire exécutif, plus heureux, utilisa les talents de Bouchereau, sur la proposition faite le 13 novembre 1797, par Dormay, son Commissaire près l'administration centrale de l'Aisne, en le nommant Commissaire de l'administration cantonale de Chauny (3 décembre). Bouchereau s'acquitta, avec le soin le

plus scrupuleux, des obligations multiples que ces fonctions peu lucratives lui imposaient. L'administration centrale le chargea, pendant qu'il les exerçait, (3 février et 18 avril 1798), de lui faire parvenir les archives du district de Chauny et des anciennes administrations. Bouchereau s'est acquitté religieusement de cette mission, et c'est à lui qu'est due la conservation du registre du club de Chauny, qui nous donne une idée très-exacte de ce qu'étaient les assemblées populaires dans nos contrées, où on ne les prenaient pas toujours au sérieux.

Il fut nommé, au mois d'avril 1798, agent forestier à Chauny, poste valant à peine 600 francs par an. Bouchereau, consulta pour savoir s'il y avait incompatibilité entre ses fonctions de commissaire et les nouvelles. Dormay transmit ainsi ses scrupules au Ministre de l'Intérieur, le 10 avril : « Ce serait une perte pour la chose publique s'il quittait la place de Commissaire qu'il occupe ; l'esprit public s'est réveillé dans son canton depuis le peu de temps qu'il remplit ces fonctions, et il serait bien difficile de trouver à le remplacer ». Le Gouvernement ne l'astreignit point à cette nécessité. Bouchereau resta donc Commissaire cantonal et Agent forestier ; mais la pénurie du Trésor public le laissa en retard pour le paiement d'un très-modeste traitement. Au mois d'août 1799, il avait été près d'une année sans le toucher, malgré les vives réclamations de son supérieur immédiat, l'ex-vicaire épiscopal de Marolle, Jean-Baptiste-Martin, devenu Commissaire près l'administration centrale, adressées au Ministre de l'Intérieur : « Je vous invite avec ins-

tance, citoyen Ministre, de prendre en considération l'état d'indigence où se trouve, par défaut de paiement, un grand nombre de Commissaires de ce département, et, vous le savez aussi bien que moi, les plus indigens ne sont pas les moins estimables ».

Incertain sur les conséquences du 18 Brumaire, Bouchereau se fit reconnaître apte à remplir les fonctions de notaire, par un jury spécial, où figurait Fiquet, son ex-collègue à la Convention nationale (10 février 1800), et le même jour, fut provisoirement nommé titulaire à Chauny, en remplacement de Jean-Alexandre Quiche, démissionnaire ; mais il renonça à ces nouvelles fonctions et à celles d'agent forestier, le gouvernement consulaire n'ayant point tardé à le choisir pour l'un de ses Conseillers de préfecture dans le département de l'Aisne (4 avril 1800).

Bouchereau donna, dans ce nouvel emploi, des preuves irrécusables d'une sage expérience et d'une probité exemplaire qui engagèrent, ultérieurement, le préfet de l'Aisne à le charger de l'approvisionnement du Quesnoy (8 décembre 1813).

Bouchereau prêta serment de fidélité au roi Louis XVIII (23 septembre 1814), mais sa conduite à la Convention nationale, le rendit très-suspect, et à la demande du Ministre de l'Intérieur et du Préfet de l'Aisne, il donna sa démission en termes très-dignes (16 décembre 1814). Et, comme il ne s'était pas enrichi dans ses nombreux emplois, le même Préfet sollicita pour lui (24 décembre 1814), une pension de retraite qui ne lui vint pas.

Bouchereau reprit ses fonctions durant les Cent

Jours. Carnot, Ministre de l'Intérieur, « satisfait de voir de nouveau siéger un collaborateur aussi éclairé », s'était empressé de considérer la démission de Bouchereau comme non avenue (28 mars 1815).

Bouchereau jura, le 25 avril suivant, obéissance aux constitutions de l'Etat et fidélité à l'Empereur, en reprenant ses fonctions de Conseiller de préfecture, dans lesquelles il fut confirmé le 10 mai, par le Ministre d'Etat, commissaire extraordinaire dans la première division militaire, en exécution des décrets des 20 et 21 avril ; mais l'intérim comme Sous-Préfet de Saint-Quentin, qu'il fit depuis le 3 mai, retarda son installation définitive jusqu'au 24 du même mois. Il fut maintenu jusqu'en decembre 1815. Une ordonnance royale du 8 de ce mois pourvut enfin à son remplacement qui fut effectué le 23.

Bouchereau exilé comme régicide, en vertu de la loi du 12 janvier 1816, se fixa cependant à Chauny, conformément à une permission spéciale de retour accordée, le 25 décembre 1818, par le roi Louis XVIII, sur la proposition de Decazes, ministre de la police générale. Il se fit défenseur près de la justice de paix de cette ville, afin de se procurer quelques ressources.

Peu de temps après, Bouchereau perdit sa femme, Marie-Rosalie Ségard (27 mai 1820), dont il n'avait point d'enfant, et prit pour domestique Marie-Isabelle Pinelli, veuve d'André Bernier, capitaine retraité et chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Chauny, le 19 novembre 1814.

Resté fidèle à ses idées libérales, Bouchereau entretint quelques relations avec Merlin de Thionville,

retiré à Commenchon, et qui eut l'habileté de se faire nommer suppléant de la justice de paix de Chauny et de faire protester trois petites communes contre l'expédition d'Espagne (février 1823) (1). Merlin considéré alors comme l'homme le plus dangereux du département de l'Aisne, fut révoqué, et son ancien collègue rendu très-circonspect, évita l'action d'une police fort attentive. Merlin, devenu le point de mire des royalistes, quitta Commenchon pour aller demeurer à Paris (novembre 1824).

La révolution de 1830 favorisa Bouchereau : une ordonnance royale du 18 avril 1831, l'investit des fonctions de Conseiller d'arrondissement de Laon, jusqu'en 1833 inclusivement; mais la condition de cens indispensable à l'élection les lui fit perdre. Il s'en consola, en continuant celles de Conseiller municipal de Chauny qu'il exerçait depuis le 16 octobre 1831. Une ordonnance royale, du 30 mars 1832 le nomma adjoint de cette ville ; il refusa, pour cause d'incompatibilité entre ces fonctions et celles de Juge de paix de Chauny que lui conférait une ordonnance royale du 27 février précédent.

Bouchereau profita de la bienveillance que les Chambres accordèrent aux victimes de la Restauration, pour obtenir un secours annuel de 900 francs. Cet accroissement inespéré de ressources modifia singulièrement sa situation. Obsédé, il n'eut pas la sagesse de tenir compte de ses 79 ans, et finit par épouser, le 12 décembre 1835, sa domestique, dont

(1) Commenchon, Guivry, Neufliteux.

la mort déjoua les combinaisons (12 février 1840), sans trop chagriner le vieillard. Une syrène parvint à l'amener à Laon, afin d'en obtenir, avec consultation d'avoué, de beaux codiciles ; mais la réaction, produite par un froid très-intense, ne fit que le priver de la faculté de parler et d'écrire. Ce fut tout ce qu'en obtint l'enchanteresse réduite à le ramener fort chétif à Chauny, où il mourut quelques jours après (23 janvier 1841), laissant à un neveu une maison estimée 8140 francs, 20769 francs de valeurs mobilières et du linge que des intéressés, favorisés par les initiales de Bouchereau, avaient essayé de soustraire.

MATTON.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE SAINT-QUENTIN

(Quatrième série, Tome 1er).

Essai sur l'histoire de la Ville de Saint-Quentin,

Par M. EMMANUEL LEMAIRE.

(Premier fascicule).

Dans un discours prononcé en juin 1878, M. Patoux, président de la Société académique de Saint-Quentin, définissant le but de ces associations littéraires et retraçant leurs travaux, concluait en ces termes excellents que l'on ne saurait trop répéter :

C'est encore faire œuvre pieuse, agréable au génie qui préside aux destinées de la patrie, que de raconter, d'une plume émue, les origines, les progrès, les vicissitudes de bonne et de mauvaise fortune de son pays natal, qu'il soit grande cité, petite ville, humble bourgade ou simple village. C'est cette tâche parfois ingrate, mais toujours féconde, qui est réellement, au point de vue de l'histoire, celle des Sociétés académiques de province.

C'est là, Messieurs, ce que nous voudrions faire, ce que nous ferons, ce qui est déjà commencé pour cette vaillante cité de Saint-Quentin.

Et c'est, en effet, la réalisation complète et féconde de ce programme si bien conçu et si éloquemment développé, que nous offrait, à cette époque le dernier volume publié des *Mémoires* de la Société académique de Saint-Quentin.

Il suffit, pour le prouver, de citer l'intéressante préface d'une *Traduction de la Divine Comédie*, par

M. A. Trémisot, l'*Histoire de l'Abbaye de Fervaques*, par M. l'Abbé Poquet, l'*Analyse du Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Pierre de Chézy*, par M. le comte de Barthelemy, la *Biographie de Saint-Just et de Mme Thorin*, par M. A. Patoux, *la Ville de Saint-Quentin devant le Parlement de Paris et le conseil d'Etat du roi*, par M. Ch. Desmaze, sans parler des rapports consciencieux, des comptes rendus intéressants, et des reproductions de poésies couronnées au concours de 1877.

Mais, parmi tant d'œuvres savantes qui demanderaient un examen spécial et dont la critique se voit, à regret, forcée de ne faire aujourd'hui qu'une simple et trop rapide énumération, il en est une surtout, qui, par son intérêt local, par le sujet qu'elle traite, par la somme de travail qu'elle représente, par les développements qu'elle promet, et — pourquoi ne le dirions-nous pas tout de suite ? — par l'incontestable mérite de son exécution, veut être étudiée à part. Il s'agit du premier fascicule de l'*Histoire de Saint-Quentin*, par M. Em. Lemaire.

L'œuvre en elle-même est trop sérieuse, elle a été trop sérieusement traitée pour que nous ne nous attachions pas à mettre en relief les qualités qui la distinguent ; et ce sera, croyons-nous, rendre à l'auteur le meilleur hommage et le seul qui lui convienne, que de suivre son travail pas à pas, le discuter en toute indépendance et le faire apparaître ce qu'il est réellement, c'est-à-dire un monument précieux, de notre histoire locale.

Quels furent les premiers habitants de notre terre

et quelle époque est-il possible d'assigner à leur apparition ? Telle est la question que se pose d'abord M. E. Lemaire. On ne peut faire à ce sujet que des conjectures, bien que la découverte d'une hache en pierre polie dans un jardin de la rue Sainte-Pécinne semble suffisamment établir la présence de l'homme antérieurement à l'âge des métaux. Le fait est donc tout au moins probable s'il n'est pas absolument certain ; mais M. Lemaire, que nous trouverons toujours très-discret et très-réservé dans ses affirmations, refuse d'attribuer à ce témoignage unique la valeur d'une preuve matérielle, et il s'en tient sur ce point à la conjecture. Il serait fort à désirer, disons-le en passant, que beaucoup d'historiens n'aient échafaudé leurs systèmes que sur de telles conjectures ; nous n'aurions pas aujourd'hui tant d'erreurs à relever, tant d'hypothèses risquées à détruire et la *probabilité* n'eût jamais, à coup sûr, été bien éloignée de la *vérité*.

Quels qu'aient été ces peuples primitifs, ils durent disparaître ou, du moins être absorbés dans la grande invasion des Kimris, dont les tribus guerrières se répandirent sur tout le nord de la Gaule, vers le VIIe siècle avant Jésus-Christ, s'y mêlèrent aux anciens habitants et formèrent avec eux ce peuple fort et brave que Rome ne devait assujettir qu'au prix d'une lutte sanglante et qui devait même, en plus d'une rencontre, balancer la fortune de César.

C'est alors, et pour la première fois, que l'historien voit apparaître le nom de ces *Viromandues*, qui, alliés à leurs voisins du Hainaut, de l'Artois, de l'Amiénois, des pays de Reims, du Beauvaisis et du

Soissonnais, forment une ligue puissante que César entreprend de disperser vers l'an 57 avant notre ère chrétienne. La rencontre fut terrible, et M. E. Lemaire rappelle avec quelle froide et terrible précision César, dans ses *Commentaires*, rend compte d'une bataille tellement acharnée que ses soldats « tuèrent, dit-il, autant que le permit la durée du jour. »

Dix mille *Viromandues* étaient entrés en ligne. Combien échappèrent à un tel carnage ? Il pourrait sembler qu'après ce grand effort, ces *Viromandues* avaient assez fait pour l'indépendance de leur pays ; mais quelque désastreuse qu'ait été l'issue de cette première bataille, le courage de ceux qui survécurent ne fut même pas ébranlé. M. E. Lemaire nous les montre, en effet, réunissant les débris de leurs forces à celles des Nerviens, peuples du Hainaut et du Cambraisis et des Atrébates, peuples de l'Artois, et livrant à César, non loin de Maubeuge, un second et plus terrible combat. On peut se rendre compte de l'acharnement avec lequel nos vaillants ancêtres soutinrent la lutte, en lisant ce passage des commentaires que M. E. Lemaire n'a pas manqué de citer :

« Dès qu'un soldat du premier rang venait à tomber, il était immédiatement remplacé par le plus proche qui combattait sur son corps ; et de ces cadavres amoncelés, les survivants lançaient leurs traits sur nos soldats comme du haut d'une éminence, et nous renvoyaient nos propres javelots. »

Là s'arrête l'histoire ou du moins ce que l'on sait de l'histoire des anciens *Viromandues* ; ils cessent de jouer un rôle actif dans les guerres que César soutint

encore contre les Gaulois. Mais, si nous ne trouvons plus aucune mention de ces peuples vaincus, anéantis peut-être, nous voyons apparaître les noms de la cité belge de *Samarabriva*, de la cité romaine d'*Augusta Veromanduorum*, et nous sommes amenés à nous demander, avec M. E. Lemaire, si, l'une de ces deux villes ne fut pas le berceau de notre moderne Saint-Quentin.

Pour *Samarabriva*, comme pour *Augusta Veromanduorum*, deux opinions se présentent qui, toutes deux, ont été soutenues et qui toutes deux ont obtenu un certain crédit. Ainsi, tandis, que suivant Hémeré, Colliette, Hordret, et suivant M. Mangon de la Lande, la *Samarabriva* dont parle César ne serait autre que Saint-Quentin, MM. Bruneau, de Cayrol. le Dr Rigollot s'accordent à penser que c'est Amiens et non Saint-Quentin que l'auteur des *Commentaires* a désigné sous ce nom.

Ici se place, dans l'introduction de M. E. Lemaire, une savante dissertation, dont la conclusion est que l'antique *Samarabriva* occupait bien l'emplacement exact de la ville d'Amiens. Il s'agissait d'abord, pour l'auteur, de détruire l'ingénieuse théorie de M. Mangon de la Lande et d'établir que le texte, d'ailleurs assez vague, sur lequel le premier président de la Société académique Saint-Quentinoise avait échafaudé son système, ne disait pas du tout ce qu'une appréciation personnelle, beaucoup plus qu'une traduction littérale, avait voulu lui faire dire.

Cette démonstration est faite par M. Lemaire avec un rare bonheur ; mais il ne lui suffit pas d'avoir prouvé l'erreur des historiens qui ont donné *Samara-*

briva pour origine à Saint-Quentin, il faut encore qu'il fixe, d'une manière désormais inattaquable, la situation que cette ville, citée par César, occupait dans l'ancienne Gaule. Ce n'est pas assez de trouver dans le géographe Antonin Ptolémée la désignation de *Samarabiva* comme capitale des *Ambiani* (Amiénois), et celle d'*Augusta Veromanduorum*, comme capitale du pays des Veromandui, (peuples du Vermandois) ; ce n'est pas assez de trouver dans les cartes de Peutinger, la première de ces villes sur le chemin tracé de Soissons à Boulogne-sur-Mer, et la seconde sur la chaussée conduisant de Reims à Thérouanne, en passant par Soissons ; ce n'est pas assez des mentions distinctes de l'itinéraire d'Antonin ; M. E. Lemaire s'attache encore à contrôler, avec d'Anville, les distances qui séparaient *Augusta* et *Samarabriva* de plusieurs centres connus et exactement déterminés, tels que Beauvais, Boulogne, Reims, etc. Or, l'itinéraire d'Antonin donne comme distance d'Amiens à Beauvais, par exemple, 28,500 toises, et d'Anville a reconnu la parfaite exactitude de ce chiffre à 400 mètres près. De Saint-Quentin à Beauvais, au contraire on ne devrait pas compter moins de 54 à 55,000 toises ; c'est un écart de près du double. Il en est de même pour l'évaluation romaine des distances entre Amiens et Boulogne, évaluation qui, exacte à une lieue près, si l'on fait d'Amiens la cité gauloise de *Samarabriva*, présenterait, par contre, une erreur de soixante kilomètres si l'on s'obstinait à faire occuper à *Samarabriva* l'emplacement actuel de Saint-Quentin.

Reste *Augusta Veromanduorum* ! Et ici le même

désaccord se présente : les uns veulent qu'il s'agisse de Vermand, les autres de Saint-Quentin ? C'est, disons-le tout de suite, à cette dernière opinion que se range M. Em. Lemaire, non sans présenter, à l'appui de son affirmation une abondance, nous allions presque écrire une surabondance de preuves.

Aux yeux de M. Em. Lemaire, Vermand fut non pas la capitale, mais le centre fortifié, la forteresse des peuples du Vermandois, quelque chose de plus qu'un camp retranché, ce que les Romains désignaient sous le nom d'*oppidum*, qui se traduirait assez exactement par *défenses* ou *obstacles*. Ce que cet *oppidum* devint, à l'époque de la conquête romaine, il n'est pas difficile de le présumer. Un poste de légionnaires, comme César en disséminait dans les pays conquis, continua peut-être à occuper une position habilement choisie au point de vue stratégique ; mais il n'entrait ni dans les vues, ni dans les habitudes du conquérant, de laisser jamais aux vieilles cités gauloises le souvenir, même lointain, du rôle important qu'elles avaient pu remplir aux jours de l'indépendance. César ne se montrerait pas conforme à lui-même s'il eût permis qu'une ville nouvelle s'élevât sur les ruines de l'*oppidum* vermandois, en recueillit l'histoire, et pût en continuer les traditions.

C'est au contraire une autre ville, ville romaine celle-là, capitale administrative et judiciaire des pays conquis, qui devait être opposée à l'*oppidum* de Vermand ; et que, bien loin de ne faire avec celui-ci qu'une seule et même cité, la nouvelle *Augusta* dut, remplacer et faire oublier le bourg où les anciennes

tribus des Kimris, alliées aux habitants primitifs, avaient longtemps vécues libres et heureuses.

Les choses se passèrent généralement ainsi par toute la Gaule, et il n'est, certes, pas déraisonnable de penser que notre pays ne fit pas exception à cette règle, pour ainsi dire absolue. Ce n'est là, toutefois, qu'une preuve par induction, et M. Em. Lemaire ne s'en contente pas ; ce sont des preuves matérielles qu'il recherche, et il les recherche avec une si infatigable ardeur qu'elles vont se presser sous sa plume.

Il en trouvera dans les monnaies découvertes tant à Vermand qu'à Saint-Quentin ; il en trouvera dans les sépultures, et il arrivera à cette conclusion mathématique que la capitale, la ville par excellence du Vermandois, n'a pas occupé, tout au moins pendant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, l'emplacement actuel du bourg de Vermand. Une note, fort discrètement rédigée et ajoutée à la fin du volume, laisse planer un certain doute sur un seul point de la question. Peut-on admettre qu'au IVe siècle le siége du pouvoir administratif et judiciaire établi par les Romains à *Augusta* ait été transféré à Vermand ? M. Em. Lemaire se borne, quant à présent, à répondre que « des fouilles pratiquées avec soin et intelligence, dans les environs de la plaine des Noyers, donneraient peut-être la solution de cet intéressant problème historique. »

Devant cette perspective, nous émettons des vœux pour que ces fouilles soient exécutées aussi promptement que possible, et nous croyons savoir que la Société académique s'en préoccupe. Nous ne voulons

pas de meilleure garantie, et nous serions, dès lors, assurés que, conformément au désir exprimé par M. Lemaire, les travaux se poursuivraient « avec soin et intelligence. »

Nos lecteurs n'auront pas été sans remarquer que le plan de M. Lemaire consiste à procéder par élimination. Il se trouvait, au début de son étude, en face de deux villes gallo-romaines, dans chacune desquelles on a voulu voir Saint-Quentin : il se débarrasse d'abord de *Samarabriva* ; puis il rejette l'opinion qui faisait de Vermand l'*Augusta Veromanduorum*, et le terrain ainsi déblayé, il ne se trouve plus en présence que de deux éléments : l'antique *Augusta*, le moderne Saint-Quentin.

Mais ces deux appellations s'appliquent-elles bien à une seule et même ville ? c'est maintenant ce que M. Em. Lemaire va s'efforcer d'établir.

Pour y arriver, il aura, de nouveau, recours à la supputation des distances : il y a 32 lieues gauloises entre *Augusta veromanduorum*, dit la table théodosienne, revue par du Belley et par d'Anville. Or, c'est bien la distance qui sépare Amiens et Saint-Quentin, tandis que, d'Amiens à Vermand, on ne trouverait que 27 lieues.

Autre preuve non moins matérielle : Deux routes seulement passaient à Vermand ; les itinéraires anciens nous en montrent au moins quatre traversant *Augusta*, et ces quatre routes existent encore à Saint-Quentin.

Les Actes des Apôtres fourniront à M. E. Lemaire des éléments d'un autre ordre ; et ce ne sont certes pas les pages les moins intéressantes de son livre que celles

qu'il a consacrées au martyre de Saint-Quentin, à l'invention de son corps mutilé par Eusébie, à la découverte par M. Bénard, de la dalle de marbre noir marquant la place même où, pour la seconde fois, le glorieux Eloi découvrit les restes du martyr.

Puis viennent les preuves tirées des documents écrits des premiers siècles du moyen âge, et, en particulier, l'étude très-approfondie des travaux de Levasseur et de Tillemont ; mais nous devons nous borner, malheureusement, à analyser l'ouvrage de M. E. Lemaire et non à le suivre dans tous ses détails, comme nous y serions entraînés et par notre goût et par le charme que nous y trouverions. Aussi, tenant avec l'auteur ce point pour bien établi que Saint-Quentin n'est autre que l'ancienne *Augusta*, nous allons entrer dans l'étude de son histoire politique, militaire et religieuse.

Le livre premier, subdivisé en quatre chapitres, est consacré tout entier à l'histoire de la période gallo-romaine, c'est dire qu'il embrasse le long espace des cinq siècles écoulés depuis l'achèvement de la conquête des Gaules par Jules-César, jusqu'à la complète disparition de toute domination romaine sur la terre du Vermandois.

L'empire romain est fondé après la bataille d'Actium ; Octave est devenu César-Auguste ; et M. E. Lemaire nous montre aussitôt l'administrateur achevant l'œuvre du conquérant. C'est ainsi que, dès l'an 27 avant Jésus-Christ, dans une assemblée tenue au delà des Alpes, le nouvel empereur promulgue la loi organique qui devait avoir, et eut pour effet de dé-

truire, en Gaule, les derniers vestiges de toute existence nationale, et de substituer aux vieilles traditions la religion, les mœurs, les coutumes, et jusqu'à l'esprit romains.

Mais, comme il importait, avant tout, d'établir des communications rapides et sûres entre la capitale de l'Empire et les vastes contrées devenues provinces impériales, Auguste décida que quatre grandes routes stratégiques partiraient de Lyon et se dirigeraient, l'une vers les Pyrénées, l'autre sur l'Océan, la troisième vers la Manche et la quatrième vers le Rhin. De ces routes si habilement tracées, une seule doit nous occuper ici : celle qui reliait Lyon à Boulogne-sur-Mer et passait par Reims, par Soissons et par Amiens. A cette grande artère vinrent bientôt se souder des routes nouvelles, parmi lesquelles il faut compter celle de Reims à Amiens et celle de Soissons à Cambrai, Arras et Thérouanne.

Or, il n'est pas admissible, et M. E. Lemaire le fait très-justement remarquer, que l'importance du point d'intersection de ces deux dernières voies, ait échappé à la vigilance romaine. Ce fut-là, sans nul doute, la considération qui détermina l'établissement, en ce lieu même, de la ville qui devait remplacer et surtout faire oublier le vieux bourg gaulois de Vermand.

Si l'on ne sait rien de l'année précise à laquelle remonte la première apparition de la nouvelle *Augusta*, il est toutefois hors de doute que cette fondation doit être placée entre les années 27 et 12 avant Jésus-Christ : M. Em. Lemaire nous en fournit la preuve,

en rappelant qu'à cette dernière date, Auguste réunit à Lyon les députés de soixante cités gauloises, parmi lesquelles se trouvait comprise l'*Augusta Veromanduorum*.

C'est là un fait acquis et, désormais, à l'abri de toute controverse ; mais là s'arrête toute certitude historique, et M. E. Lemaire doit convenir que les premiers temps de la cité restent tout au moins fort obscurs, pour ne pas dire à peu près inconnus. Ainsi, *Augusta* prit-elle part à la révolte du Trévire Julius Florus, à celle de l'Eduen Sacrovir ? Ce sont là autant de questions auxquelles il n'a pas été jusqu'ici permis de répondre. Cependant, M. E. Lemaire pencherait pour l'affirmative, et il s'appuie sur un texte de Tacite disant que « presque toutes les cités gauloises participèrent à ces soulèvements. » Sans doute, il est prouvé que Reims resta fidèle aux Romains ; mais il n'est pas moins prouvé que les habitants du Cambrésis et du Hainaut se révoltèrent. Or, c'est avec eux déjà que les premiers Viromandues avaient combattu contre César ; c'est avec eux qu'ils avaient lutté et succombé sur les bords de l'Aisne, à Pontavert, sur ceux de la Sambre, à Maubeuge ; et il n'est certes pas invraisemblable de supposer qu'ils avaient saisi l'occasion de reconquérir leur indépendance, en associant de nouveau leur sort à celui de leurs anciens compagnons d'armes.

Toutefois, cette révolte, si on l'admet, ne paraîtrait pas avoir eu, pour *Augusta*, de bien terribles conséquences. Le grand nombre des monnaies trouvées à l'effigie de Néron prouve, au contraire, que la popula-

tion de la ville était alors relativement considérable et aisée. Tout indique que cette prospérité continua sous les empereurs Flaviens et sous les Antonins.

Nous rencontrons ici, dans l'ouvrage de M. Lemaire, un exposé très-fidèle et très-intéressant de la situation faite, à cette époque, à chacune des villes que les Romains avaient laissé se constituer en *municipes*, c'est-à-dire en autant de petites républiques indépendantes, s'administrant elles-mêmes, et chez lesquelles le préfet romain n'intervenait que pour veiller au maintien de l'ordre public. « Les habitants d'un *municipe* sont, écrivait Aulu-Gelle, des citoyens romains qui ont leurs lois propres et observent un droit particulier. » M. E. Lemaire n'a pas manqué de reproduire cette excellente définition qu'il croit pouvoir appliquer à la constitution et au régime intérieur de la cité d'Auguste. Il lui paraît bien certain que les habitants de cette cité jouirent des nombreux privilèges accordés aux *municipes* et s'attachèrent ainsi de bonne heure au libre exercice de ces franchises communales qui devaient rester si chères à leurs descendants. Indépendamment des actes du martyre de saint Quentin, dont le texte donne expressément à *Augusta* la qualification de *municipe*, M. E. Lemaire s'appuie encore ici sur l'autorité, assurément très-compétente, de M. Littré, qui étend aux habitants du Vermandois l'épithète de *liberi* (hommes libres) consacrée par Pline l'ancien à diverses peuplades de la Gaule.

Augusta fut donc certainement une ville privilégiée, une ville libre, *un municipe* et, comme telle, eut sa *curie*, assemblée délibérante composée des anciens

magistrats et des magistrats en charge, des nobles et des riches (la loi de l'an 27 avant J.-C., déterminait le chiffre de fortune nécessaire pour être admis dans ce sénat au petit pied, suivant l'heureuse et très-juste expression de M E. Lemaire) ; elle eut ses *duumvirs* ou chefs du pouvoir exécutif : ses *édiles* préposés au bon ordre et à l'approvisionnement de la cité ; elle eut enfin son *questeur* chargé de l'entretien des édifices et de l'administration des biens communaux. Elle devint même une véritable école d'administrateurs, ainsi qu'en témoigne une inscription conservée au musée de Lyon et de laquelle il résulte qu'un citoyen du Vermandois, Besius Superior, fut chargé par l'empereur du recouvrement de l'impôt des Gaules, et mérita que les trois provinces gauloises voulussent s'associer pour élever à sa mémoire un monument de regret et d'admiration.

Passant de l'administration à la religion, M. E. Lemaire recherche quels furent les dieux honorés à *Augusta*. Une ancienne inscription trouvée sous le chœur de notre basilique, en 1866, donne à un Caïus Suiccius La..., le nom de prêtre de Rome et d'Auguste ; elle parle des Dieux *Auguste* et *Volkanus* de la cité des Véromandues. De plus, une autre inscription découverte à Clermont-Ferrand s'applique au Dieu *Camulus* du Vermandois. Enfin, l'interrogatoire subi par saint Quentin nous révèle l'existence d'autels spécialement consacrés à Jupiter et à Apollon : Rictiovare, en effet, ordonne au confesseur du Christ de sacrifier à ces deux divinités.

Vient ensuite une intéressante étude sur la topo-

graphie de l'ancienne *Augusta*. Les données précises manquent à ce sujet ; aussi trouvons-nous M. E. Lemaire peu affirmatif sur la plupart des questions soulevées. Il se borne à reproduire les diverses opinions émises et, sans jamais se prononcer décidément pour l'une ou pour l'autre, il expose les raisons qui lui feraient adopter de préférence telle ou telle version.

Ainsi, il lui paraît que la ville primitive fut circonscrite dans l'emplacement que bornent, aujourd'hui, la place de l'Hôtel-de-Ville au Nord, les rues d'Isle et de la Sellerie à l'Est, les rues des Canonniers et d'Aumale à l'Ouest et les marais de la Somme au Sud. Il lui semble également probable que la rue Saint-Thomas devint la voie principale, et il rappelle à cette occasion que, jusqu'au XVIe siècle, elle porta le nom de rue d'*Aouste*, corruption de rue d'*Auguste*.

Augusta fut-elle fortifiée ? Malgré l'opinion de M. Ed. Fleury et celle de Dom Grenier, M. E. Lemaire ne croit pas à l'existence de remparts en maçonnerie ; tout au plus, d'après lui, une levée de terre et un fossé durent mettre la ville à l'abri d'un coup de main. Il n'admet pas davantage la construction d'une citadelle sur l'espace compris entre les rues Croix-Belle-Porte, du Gouvernement, du Collège et de la Sellerie. On n'a trouvé, en effet, sur cet emplacement, aucun vestige de mur gallo-romain, et la seule hypothèse réellement admissible est celle de palissades et de fortifications de terre destinées à arrêter, au IVe siècle, les invasions des hordes germaniques.

Deux siècles se passèrent sans apporter aucun changement notable à la situation d'*Augusta* et à la condi-

tion de ses habitants. Il n'est même pas certain qu'elle eut à souffrir des brigandages commis sous le règne de Commode par les bandes de soldats déserteurs qui, cependant, au dire de Hérodien, ravagèrent l'Espagne et la Gaule tout entière. Mais M. Lemaire nous montre, en 212, la cité perdant, sous Caracalla, son caractère de ville libre et ses franchises municipales ; il la compte parmi les soixante-dix villes gauloises prises et saccagées, en 275, par les barbares germains : enfin, il ne lui paraît pas impossible qu'en 286, la population, exaspérée par les exactions du fisc et poussée à bout par la misère, ait participé à la révolte des Bagaudes.

Probus et après lui Maximien réussirent à rétablir l'ordre et à faire rentrer dans le devoir les peuples soulevés ; mais ce dernier, romain farouche et soldat inexorable, confondit dans une même haine les Bagaudes et les chrétiens déjà nombreux dans la Gaule-Belgique. Il remet à son préfet Rictius Varus le soin d'extirper jusqu'au dernier vestige de la religion nouvelle, et M. Lemaire nous fait voir ce terrible exécuteur des ordres d'un maître fatanisé s'attaquant d'abord au prêtre Quentin dont les prédications s'étaient adressées à tous les peuples de la vallée de la Somme.

Le récit des arrestations, des interrogatoires, des tortures de saint Quentin, reproduit ce que nous savons déjà de l'histoire du martyr du Vermandois, à cette différence près que certains faits auxquels la légende a donné un caractère miraculeux lui paraissent s'expliquer en dehors de toute intervention surnaturelle.

Arrêté à Amiens, saint Quentin est traîné par Rictius

Varus à travers les pays qu'il a parcourus en apôtre. Il entre évidemment dans les plans du préfet romain de le montrer captif, humilié, aux yeux de ses premiers disciples. C'est ainsi que le triste cortège parcourt la route d'Amiens à *Augusta*, et là, à la suite d'un dernier interrogatoire et d'une dernière torture, le glorieux martyr est décapité. M. E. Lemaire assigne à ce grand événement la date de l'an 287.

Mais le sang de la persécution n'a jamais été plus fécond que sur cette riche et noble terre des Gaules : Rictius Varus avait voulu faire à *Augusta* un terrible exemple, frapper de terreur les premiers disciples de Quentin, et cinquante ans ne s'étaient pas écoulés qu'*Augusta*, était le siége d'un évêché ! On hésite sur la date qu'il convient d'attribuer à la nomination du premier évêque du Vermandois : une inscription de notre basilique indique l'année 365 ; mais M. E. Lemaire, ne pense pas que ce soit là un renseignement bien exact. Il y avait près de quatre vingts ans, à cette époque, qu'Amiens avait un évêque ; Soissons et Reims étaient devenus des évêchés dès les premières années du quatrième siècle, et *Augusta* n'aurait pas suivi cet exemple ! Le fait est improbable. Il est improbable aussi qu'Eusébie, fondant, en 342, la première chapelle consacrée à saint Quentin, ait pu faire cette fondation et accomplir les actes de la libéralité que rapporte l'histoire, s'il ne s'était pas trouvé, à *Augusta*, un chef de l'église chrétienne, un évêque.

Nous ne reproduirons pas ici la liste des quatorze premiers évêques du Vermandois, telle que la donne M. E. Lemaire, depuis Hilaire jusqu'à Médard qui, en

531, transféra le siège d'épiscopat d'*Augusta* à Noyon. Nous regrettons seulement que le savant auteur n'ait pas cru devoir ajouter ici le tableau de la civilisation relativement avancée que ces évêques avaient réussi à introduire dans le pays. C'eût été le lieu, pensons-nous, de parler avec plus de détails de ces fameuses écoles de l'évêque Alomer, écoles dont saint Médard devait être le glorieux disciple.

Mais, bien avant que ce grand évêque ait cru devoir demander à Noyon un abri plus sûr que ne pouvaient l'offrir les faibles défenses de Saint-Quentin, des faits importants s'étaient accomplis et la Gaule avait changé de maître.

M. E. Lemaire consacre tout un chapitre, et ce n'est ni le moins attachant, ni le moins étudié de son livre, à nous retracer la suite des événements historiques qui précipitent en Gaule la chute de la domination romaine. Il nous montre les barbares Germains se livrant, pendant vingt ans, à des incursions pour ainsi dire périodiques et ravageant notre malheureux pays à ce point que Julien ne trouva plus à y faire vivre son armée ; il nous amène à considérer avec lui, comme plus que probable, le pillage, en 407, de la cité d'Auguste par les Alains, les Suèves et les Vandales ; il nous fait douter, par contre, de la prise de notre ville par le premier chef frank dont l'histoire signale l'apparition, Clodion.

Un seul homme restait alors en Gaule, qui lutta victorieusement pour l'empire, et fit encore triompher les aigles romaines : Aétius refoule Clodion au nord, il inflige à Attila sa première défaite dans les champs

catalauniques ; mais, s'il a pu vaincre et faire fuir devant lui les envahisseurs, il ne peut arrêter l'invasion.

Les Franks reparaissent bientôt dans un pays dont ils ont appris à connaître les chemins : l'année 454 les trouve solidement établis à Cambrai, et *Augusta* marque alors l'extrême frontière de l'empire.

Cette frontière, Clovis et Regnacaire la franchissent en 486, et c'est sans doute après avoir occupé *Augusta*, qu'ils vont offrir à Syagrius la bataille décisive qui, cinq siècles après la conquête, détache à jamais notre pays de l'empire romain.

Une autre période va s'offrir aux études de l'historien, période de violence et de barbarie sans doute, mais au cours de laquelle s'achèvera la constitution de notre nationalité et qui, des ruines de la Gaule indépendante, de la Gaule romaine, de la Gaule barbare, fera sortir la France et le peuple français.

C'est donc par l'expression d'un désir que nous terminerons cette première étude, désir que partageront, tous ceux qui se seront rendus compte du remarquable travail de M. E. Lemaire : nous en appelons la suite de tous nos vœux et nous remercierons l'auteur qui nous fournira bientôt une nouvelle occasion de constater, en même temps que ses efforts persévérants, le succès incontestable et si bien mérité dont il les voit aujourd'hui couronnés.

Dans son premier fascicule de l'*Histoire de Saint-Quentin*, M. Emmanuel Lemaire s'arrêtait à l'époque où la défaite de Syagrius marquait, pour l'ancienne Augusta, la fin de la domination romaine. Après Regnacaire vaincu et mis à mort en 509, il nous montrait Clovis, désormais seul chef des Francks, fixant sur une suite de territoires laborieusement conquis les premières assises de la monarchie française et de la France elle-même.

Le second fascicule de cette histoire nous conduit jusqu'à la mort du dernier comte bénéficiaire du Vermandois, Teutrick, c'est-à-dire jusqu'à l'avènement de Charles-le-Simple en 893. Il embrasse donc une période de près de quatre siècles, et nous fait assister à la disparition d'une première race royale, à l'élévation des Carlovingiens, puis au démembrement successif d'un Empire tel que jamais monarque ne devait en reconstituer de semblable.

Le champ est vaste ; mais M. Emmanuel Lemaire avait déjà donné la mesure de la sagacité de ses investigations, de la sûreté de son jugement, de sa compétence d'écrivain. Constaté déjà dans son premier travail, l'ensemble de ces rares qualités, sans lesquelles il n'est pas d'historien complet, va s'affir-

(1) Compte-rendu lu à la Société académique de Laon, par M. A. Cortilliot, l'un de ses membres, dans la séance du 4 juin 1880.

mer dans cette seconde partie d'une œuvre tellement considérable qu'à défaut d'autre mérite on pourrait tenir à honneur de l'avoir seulement entreprise.

Il ne peut pas entrer dans notre pensée de suivre ici pas à pas M. Emmanuel Lemaire dans ses savantes recherches sur l'origine et sur les vicissitudes de l'Eglise de Saint-Quentin après la conquête franque. Ne s'arrêtant ni aux hypothèses des bénédictins, ni aux conclusions que Quentin de la Fons s'est cru autorisé à tirer du testament de saint Remi, c'est au VIe siècle que notre auteur fixerait la construction d'une église, sur l'emplacement même de l'ancien oratoire d'Eusébie, église que saint Eloi devait agrandir encore dans le milieu du siècle suivant, et à laquelle déjà saint Ouen, ami de saint Eloi, donne le nom de Basilique.

Une certaine incertitude pèse d'ailleurs sur toute cette époque, à ce point que les historiens ne s'accordent même pas sur le nom du fils de Clovis à qui, dans le partage de 511, échut le Vermandois. M. Lemaire pense avec M. Longnon que notre province fit partie des états de Clotaire 1er, et cette conclusion, appuyée d'un texte de la vie de sainte Radegonde, est certainement de celles qui peuvent se discuter. Nous ne croyons pas, toutefois, qu'elle s'impose avec une suffisante autorité, et nous savons gré à M Lemaire d'avoir, dans un sentiment de haute impartialité, reproduit les opinions contraires du chanoine Fenel, commentant un passage de Fortunat et de l'abbé Belley.

Ce n'est pas, d'ailleurs, le seul hommage que nous

aurions à rendre à l'impartialité de M. E. Lemaire : il nous offre, en effet, ce rare exemple d'un historien n'hésitant pas à revenir sur une opinion précédemment émise, et le zèle qu'il apporte à la recherche de la vérité est si grand qu'il l'exerce même contre lui. C'est ainsi qu'ayant, dans son premier fascicule, attribué à l'évêque Alomer la fondation des écoles chrétiennes d'Augusta, il rectifie dans les termes suivants l'erreur qu'il reconnait avoir commise :

« Pour nous, après avoir étudié la vie de saint Médard et comparé les deux versions qui nous en sont parvenues, nous n'hésitons pas à repousser l'opinion admise jusqu'ici et à regarder l'établissement des écoles chrétiennes dans notre ville comme bien antérieur à l'administration de notre treizième évêque, Alomer. »

Qu'était-ce donc que ces écoles chrétiennes dont M. Lemaire s'attache à préciser la fondation, et convient-il d'attribuer à ce fait une importance telle qu'une date mérite d'être aussi soigneusement fixée? Ce sont là des questions auxquelles M. Lemaire a répondu d'avance en écrivant : « La biographie de saint Médard, que nous a laissée son contemporain Fortunat, nous permet donc d'établir que, dans la seconde moitié du Ve siècle, l'évêché de notre ville possédait des écoles. Il nous paraît ressortir, en outre, de ce précieux document que l'enseignement donné par nos premiers évêques ne comprenait pas seulement ce que nous appelons aujourd'hui l'instruction primaire, mais encore l'instruction secondaire et supérieure. La ville des Veromandues possédait, en un mot, un grand et un petit séminaire. »

Il ne nous paraît pas inutile d'insister quelque peu sur ces constatations d'un auteur exact et impartial, et de faire remarquer, en passant, que partout où le christianisme s'était établi, il avait immédiatement donné à l'instruction populaire un nouvel et plus fécond essor. Partout le premier soin des évêques fut de fonder des écoles et de faire à l'ignorance une guerre incessante. Ce sont là peut-être des faits utiles à relever et à mettre en lumière à une époque où, faute de meilleures raisons sans doute, on met une grande assurance, sinon une grande mauvaise foi, à parler de prétendus siècles d'obscurantisme et à faire peser sur la première Eglise les responsabilités d'une ignorance intéressée et systématiquement entretenue.

M. E. Lemaire consacre un chapitre à refuter une erreur trop généralement admise sur les motifs qui déterminèrent saint Médard à transférer de St-Quentin à Noyon son siége épiscopal. Ce serait à la suite d'un pillage de la ville et de l'église de Saint-Quentin par le roi Clotaire, que saint Médard aurait pris cette détermination ; mais, d'une part, rien n'est moins prouvé que ce pillage, et, d'autre part, l'époque n'en concorderait pas d'une manière suffisamment exacte avec le changement de résidence du saint évêque. Ne serait-il pas plus naturel d'admettre que Médard, né à Salency, aux portes de Noyon, avait gardé de son pays natal un doux et cher souvenir, qu'il était naturellement porté à préférer les belles et saines campagnes baignées par l'Oise aux marais de la Somme ? M E. Lemaire oppose cette hypothèse d'Hémeré à la version de Radbod, et il faut recon-

naître qu'il lui donne, grâce aux plus habiles déductions, un caractère de très-forte probabilité, sinon de certitude absolue.

En tous cas, ce qui paraît certain, c'est qu'à son départ de Saint-Quentin, saint Médard laissa, pour desservir l'église et célébrer les cérémonies du culte, des prêtres à côté desquels vinrent bientôt s'installer des moines réguliers. Quant aux chanoines, c'est en 760 seulement qu'ils devaient être institués par l'évêque Chrodegand.

Saint-Quentin ne devait pas d'ailleurs être délaissé par les évêques successeurs de Médard, et il semble même qu'Eloi eut pour notre ville une prédilection toute particulière. Ce fut lui qui découvrit les restes glorieux du martyr du Vermandois et les offrit, dans l'église agrandie, à l'ardente pitié des fidèles : M. Lemaire a suivi, pour ce récit, la légende de S. Ouen, à laquelle d'ailleurs s'était déjà pleinement référé M. l'abbé Mathieu, dans son beau livre consacré à la biographie de saint Quentin et à l'histoire de la restauration de son culte.

Ce fut pendant l'épiscopat de S. Eloi que s'organisa le monastère de Saint-Quentin sous l'autorité d'Ebertrammus, ancien moine de Luxeuil, et tout imbu, dit M. Lemaire, des idées d'ordre et de discipline rigoureuse. Il en résulta que le monastère fut bientôt en état de résister à des officiers royaux dont le nom apparaît pour la première fois, et que saint Ouen appelle *comes Vermandensis* (comte de Vermandois). Toutefois, ces deux autorités parallèles et souvent rivales de l'abbé et du comte ne devaient pas indéfini-

ment coexister, et M. Lemaire nous raconte comment, à la suite de la mise en tutelle de Thierry III par Pépin d'Héristal, un frère naturel de Charles-Martel, un laïque marié, Jérôme, devint comte-abbé de Saint-Quentin.

Après M Lemaire, nous ne résistons pas à la tentation de reproduire ici le portrait de ces abbés que le bon plaisir d'un maître violent enlevait aux camps pour les mettre à la tête des monastères. Voici comment s'exprime à ce sujet la chronique de Saint-Wandrille :

» Wido obtint l'abbayé de Saint-Wandrille en l'année 738, qui fut la première du règne de Childéric, le dernier roi, et la vingt-sixième du principat de Charles Martel, dont il était parent : il fut abbé pendant un an seulement. Il obtint aussi et conserva une année la direction du monastère de Saint-Waast, en Artois. C'était un clerc séculier, ne quittant jamais l'épée, portant la saie de l'homme de guerre au lieu de la chape du religieux et se soumettant fort peu aux règles et aux commandements de l'Eglise. Toujours suivi d'une nombreuse meute de chiens, il se livrait journellement à la chasse et avait la réputation d'être un archer très-habile à tuer les oiseaux au vol ; il se livrait beaucoup plus à ces exercices qu'aux études ecclésiastiques. Accusé d'avoir pris part à une conspiration contre Charles, celui-ci donna l'ordre qu'on l'amenât au palais du roi. Il arriva ainsi, escorté par les gardes royaux, dans le Vermandois, où il fut condamné à avoir la tête tranchée. On lui donna une sépulture convenable à l'endroit même où il avait été exécuté C'est de la bouche d'un moine qui avait pu le connaître, ajoute le vieux chroniqueur, que j'ai su comment l'abbé Wido était mort. »

Telle nous est présentée l'époque de transition qui

sépare la chute des Mérovingiens de l'avénement de Charles 1er. M. Lemaire en fait le tableau, aussi intéressant que complet, dans le chapitre V de son second fascicule. Mœurs, coutumes, administration, superstitions, tout y est décrit avec une exactitude scrupuleuse ; et ici il faudrait tout citer, tant il serait difficile d'insister plus particulièrement sur l'une ou l'autre de ces pages d'un mérite également soutenu, d'un attrait également puissant.

Avec l'abbé Jérôme, l'autorité a changé de forme à Saint-Quentin ; elle se trouve maintenant tout entière entre les mains d'un seul homme, le comte-abbé, qui prend le nom de comte bénéficiaire et qui, sans grand souci des choses spirituelles, ne rendra bientôt plus au roi, son suzerain, qu'un hommage illusoire.

Cette situation n'apparaitra évidemment pas, tant que Charles Ier imposera sa redoutable autorité à ceux qui se disent orgueilleusement ses pairs tout aussi bien que ses vassaux. Mais quand le maître aura disparu, quand la puissance royale se sera successivement affaiblie entre les mains de ses chétifs héritiers, c'est alors que le comte bénéficiaire deviendra de plus en plus indépendant et que ces anciens dépositaires d'une partie de l'autorité royale feront des rois à leur tour, témoin cet Héribert de Vermandois qui conduit Charles le Simple à Reims et le fait sacrer par l'évêque Foulques.

Charlemagne, nous dit M. Lemaire, aida puissamment Fulrad, fils de Jérôme, à poursuivre l'œuvre de reconstruction de l'église de Saint-Quentin. Aussi, dans un vieux nécrologe de la basilique, Charle-

magne est-il appelé « glorieux roi constructeur de cette église ». Ne lui avait-il pas donné le village de Fontaine avec ses dépendances et les ornements de sa propre chapelle impériale ? N'avait-il pas contribué à la translation solennelle des reliques de Saint-Prix, translation sur laquelle M. Lemaire nous donne, en la rectifiant, la version d'Hémeré ?

L'affection particulière portée par Charlemagne à l'église de Saint-Quentin ne fut peut-être pas étrangère à la détermination de son fils Louis, lorsque ce faible héritier du trône d'Occident laissa tomber sur ses frères illégitimes ses premières faveurs impériales. Hugues, le dernier des enfants de Charlemagne, fut comte-abbé de Saint-Quentin.

Ce fut sous l'administration de Hugues qu'un autre fils de Charlemagne, Drogon, évêque de Metz, vint consacrer au culte la nouvelle basilique élevée par Fulrad et transféra les restes de saint-Quentin dans une nouvelle crypte préparée tout exprès pour les recevoir.

En 838, c'est Louis le Débonnaire lui-même qui vient au monastère de Saint-Quentin et célèbre magnifiquement la fête du martyr.

Aucune de ces circonstances n'est tenue pour indifférente par M. E. Lemaire, il n'en néglige aucune et son récit, nourri de faits, ne laisse de côté ni un document, ni un détail. C'est ainsi qu'il nous fait assister à la translation des reliques de saint Cassien ; c'est ainsi qu'il nous montre le comte Hugues figurant au nombre des ambassadeurs envoyés par Charles le Chauve à son frère Lothaire, et recevant bientôt après

le nouvel empereur à St-Quentin, après son mariage avec Ermentrude; c'est ainsi qu'il nous rapporte la pieuse supercherie tentée par le même Hugues pour s'approprier les reliques de saint-Omer.

Adalard, comte abbé de Vermandois, succéda-t-il directement à Hugues? C'est là un point que M. Lemaire ne se croit pas autorisé à trancher.

Quoiqu'il en soit, l'histoire qu'il nous présente de cet Adalard est curieuse à plus d'un titre. Adalard, en effet, se trouva directement mêlé à toutes les intrigues qui s'agitèrent autour du petit-fils de Charlemagne; tantôt il se dit l'allié de Charles et tantôt il jure à Louis de Bavière une inviolable fidélité. Pendant que les princes se querellent, les Normands débarquent et le Vermandois n'échappe pas à leur fureur de pillage.

C'est à cette même époque qu'il faut placer la donation d'Hildrad (1) dont le texte et la traduction constituent l'un des plus importants documents cités par M. Lemaire.

A la mort d'Adalard, Charles-le-Chauve s'est réservé l'administration du Monastère de Saint-Quentin. M. Lemaire l'établit malgré l'autorité de Colliette qui

(1) L'acte de cette donation rédigé à la Villa royale de Ver (entre Paris et Compiègne dans le diocèse de Senlis) est daté des ides de janvier 863. Il porte la liste des dons qu'Hildrad, « un des serviteurs de Dieu du monastère de Saint Quentin, » fit à l'abbaye et consacre la fondation et la dotation d'un hôpital dit « hôpital d'Hildrad », dont il est à peu près impossible de déterminer aujourd'hui l'emplacement d'une manière exacte.

fait de Baudoin de Flandre le souverain presqu'indépendant du Vermandois. Mais sous les faibles successeurs de Charles, les Normands redoublent d'audace. Menacé une première fois, Saint-Quentin est pillé de fond en comble et son église détruite. Ce fut pour prévenir le retour de semblables calamités que le comte Teutrik fit édifier la forte muraille dont on trouve encore aujourd'hui des vestiges rue du Gouvernement, rue de Vesoul et rue de l'ancien Collège.

Un dernier chapitre a été heureusement consacré par M. Lemaire à l'exposé de l'administration de la justice, et de l'organisation municipale, à l'état des lettres et des sciences, à la topographie de la ville, à la description des monnaies.

Le lecteur y trouvera de curieux détails et d'utiles enseignements sur une époque peu connue, pour ne pas dire mal connue.

Il y trouvera surtout la preuve de ce que nous avons dit au début de cette trop courte et trop sèche analyse, à savoir que notre sympathique compatriote, M. Lemaire, est tout à la fois un homme de grand savoir, un historien érudit, et un habile et disert écrivain.

Son œuvre est là pour en faire foi, et la démonstration est complète.

A. CORTILLIOT.

ALEXANDRE DUMAS

ET SON ŒUVRE.

NOTES BIOGRAPHIQUES ET BIBLIOGRAPHIQUES

L'écrivain dont nous nous proposons d'esquisser la vie et de cataloguer les œuvres, n'a pas seulement tenu une grande place parmi ses contemporains, cela ne suffirait pas à justifier cette étude. Mais il est né, il a grandi dans une petite ville de notre département ; devenu célèbre, il ne l'a jamais oubliée et plus d'une fois il alla s'y reposer des labeurs et des agitations de sa fiévreuse existence. Son rêve était d'y achever ses jours, entouré de visages amis, dans le voisinage de cette belle forêt, qui avait été le témoin de ses premiers jeux et de ses premières chasses — car il fut également grand chasseur devant l'Eternel. Si cette consolation suprême lui a été refusée, à lui qui eut pourtant tant de bonheurs en partage ; s'il est mort sur une plage normande à l'une des heures les plus sombres de notre histoire, du moins des mains pieuses ont rapporté ses cendres dans sa ville natale. Aujourd'hui les arbres du cimetière de Villers-Cotterêts où, depuis plus de 78 ans, le « bon et spirituel » Demoustier repose, ombragent aussi la tombe de celui qui fut

Alexandre Dumas Davy de la Pailleterie pour les siens et Alexandre Dumas tout simplement pour ses contemporains et la postérité.

La renommée de cet écrivain est donc bien à nous et c'est à ce titre surtout que nous avons cru devoir recueillir et coordonner quelques renseignements sur la personnalité même de notre concitoyen, sur les productions sans nombre dues à la richesse et à la fécondité de son imagination.

Nous n'avons d'ailleurs d'autre prétention en abordant ce travail que de fournir quelques documents, aussi exacts que possible, à celui qui tentera un jour d'écrire l'histoire littéraire de ces soixante dernières années.

Avant d'étudier par le menu la vie et les œuvres d'Alexandre Dumas, nous ne résistons pas au désir de reproduire un portrait que traçait de lui, en 1867, un jeune et spirituel écrivain, Arthur de Boissieu, qui, pendant sa trop courte existence, pleine des plus brillantes promesses, a écrit un livre destiné à lui survivre ; il a pour titre : *Les Lettres d'un Passant.*

A l'époque où ce livre parut, la vie publique et littéraire d'Alexandre Dumas était à peu près terminée ; aucun des traits de son modèle ne pouvait donc échapper au portraitiste qui nous le dépeint ainsi :

« La France a deux Dumas, comme elle eut deux Corneille. Le père est le plus jeune des deux ; l'enfant prodige est mort, l'enfant prodigue a survécu, et, depuis qu'il existe, a dépensé, sans compter, sa gloire en fusées, son génie en monnaie et sa monnaie partout. Il nous a trop amusés pour que nous lui soyons

sévères, et nous l'aimons trop pour ne pas lui pardonner tout. Chose étrange, il a gaspillé plus qu'il n'avait, et il avait reçu assez de talent et gagné assez de bien pour enrichir cent pauvres d'esprit et cent pauvres d'argent. Aimable et bon, mais léger et besoigneux, il écrivit pour ses créanciers, ce qui l'empêcha de se borner, et perdit à ce jeu-là, non pas tout, mais une partie de sa sève et de son talent. Il composa de charmantes histoires, et il en eut de vilaines.

» Comme il voyageait avec fruit et comme il contait avec grâce ! Il s'essaya dans tous les genres, poésie, drame et roman, et partout laissa son souvenir et son sillon. Son imagination fut la folle de tous les logis, et sa fantaisie nuança ses ailes de la couleur de tous les temps et du reflet de tous les cieux. Pour parler le langage hippique, il l'emporta sur Walter Scott d'une longueur et demie, et pour me servir d'une langue moins profane, il est digne de délier les cordons des souliers de Shakespeare. Orgueilleux de bonne foi, nègre au teint pâle, cheveux crépus, œil vif, bouche sensuelle, il a l'air d'un sultan de comédie qui use sa dernière douzaine de mouchoirs ; revenu des lointains pays, fatigué des Muses et blasé sur les amours, il a gardé pour la joie de ses derniers jours sa santé de fer et son incomparable estomac. Populaire et partout bien reçu, à lui tout seul, s'il faut l'en croire, et il ne le faut pas, il a fait Louis-Philippe et défait François II. Familier des grands, camarade de Garibaldi, lié, tour à tour et à de longs intervalles, avec les brigands d'Espagne et les princes du Caucase, il n'en est ni

moins gai, ni plus fier, et comme le pigeon de La Fontaine, il raconte à ses frères, qu'il désennuie, ses aventures et ses voyages. Rien ne lui est étranger, ni le monde, ni la littérature, ni la cuisine : il tient la queue de la poêle et retourne une omelette de la main qui détrôna les rois et fit *Monte-Cristo*. »

Le portrait à coup sûr n'est pas flatté, mais il nous montre bien Alexandre Dumas sous ses aspects divers et résume agréablement la vie de notre héros. Nous savons maintenant à qui nous avons affaire et nous allons reprendre les choses de plus haut.

Alexandre Dumas Davy de la Pailleterie est né à Villers-Cotterêts, dans la rue de Lormet, le 5 Thermidor an X. Il a opposé à ceux qui lui contestaient son nom et transcrit en tête de son livre intitulé : *Mes Mémoires*, un acte de naissance sinon inexact au fond, du moins quelque peu fantaisiste. Nous ne jugeons donc pas inutile de reproduire ici la copie exacte de son acte de naissance que nous nous sommes procurée :

« Du cinquième jour du mois de Thermidor l'an X de la République francaise (24 juillet 1802).

» Acte de naissance de Alexandre Dumas, né le jourd'hui, à cinq heures du matin ; fils de Alexandre Davy-Dumas de la Pailleterie, général de division, né à Jérémie, isle et côte de Saint-Domingue, demeurant à Villers-Cotterêts, et de Elisabeth Labouret, née audit Villers-Cotterêts, son épouse.

» Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.

» Premier témoin : Claude Labouret, ayeul maternel de l'enfant, demeurant à Villers-Cotterêts.

» Second témoin : Jean-Michel Deviolaine, Inspec-

teur forestier du quatrième arrondissement communal du département de l'Aisne, vingt-sixième conservation, demeurant à Villers-Cotterêts.

» Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant.

» Et ont signé : A. Dumas, Deviolaine, Labouret.

» Constaté suivant la loi par moi Nicolas Brice Mussart, maire de la ville de Villers-Cotterêts, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil. (Signé) Mussart.

» *En marge* : En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Soissons, le vingt-sept avril mil huit cent treize, y enregistré le trois mai, sur l'expédition qui fut présentée et rendue, lequel jugement ordonne que sur la représentation de ladite expédition l'officier de l'Etat Civil de la ville de Villers-Cotterêts inscrira en marge du présent acte de naissance les rectifications que ledit jugement ordonne des noms du père de l'enfant et de cet enfant.

« Nous, Maire de la Ville de Villers-Cotterêts, faisant les fonctions d'officier de l'Etat Civil, soussigné, avons inscrit cette relation dudit jugement qui porte que les noms du père seront écrits : *Thomas Alexandre Dumas Davy de la Pailleterie*, au lieu de Alexandre Davy-Dumas de la Pailleterie, et ceux dudit enfant : *Alexandre Dumas Davy de la Pailleterie*, au lieu de : Alexandre Dumas. En conséquence et en vertu dudit jugement, disons que dans les extraits qui seront délivrés dudit acte, les noms rectifiés seront écrits selon ladite rectification.

» A Villers-Cotterêts, le sept mai mil huit cent treize (Signé) Mussart. »

Dans la copie de son acte de naissance que, nous l'avons dit, Alexandre Dumas transcrit en tête de ses *Mémoires*, cet acte est présenté et les noms et prénoms du père et de l'enfant sont reproduits comme s'il n'avait pas été nécessaire de recourir à un jugement rectificatif ultérieur ; le moment de la naissance est retardé d'une demi-heure ; enfin la mère de l'enfant est gratifiée de deux prénoms supplémentaires qui paraissent lui avoir appartenu en effet mais qui ne figurent pas sur la copie que nous avons sous les yeux. Ce sont des nuances si l'on veut : elles ont cependant une importance qui n'échappera à personne quand il s'agit de la reproduction exacte de pièces de cette nature.

Il eût été intéressant sans doute de connaître dans toute sa teneur le jugement rectificatif du 27 avril 1813 ; mais, on ne le sait que trop, l'année suivante, dans la nuit du 5 au 6 mars 1814, toutes les pièces et archives du greffe du Tribunal de Soissons furent détruites par un incendie dont la cause n'a pu encore être exactement précisée, et nous ignorons si la grosse de ce jugement existe encore dans les archives de la famille Dumas. (1)

On a contesté à Alexandre Dumas sa qualité d'enfant légitime, il le constate du moins dans ses Mémoires et produit à l'appui de la légitimité qu'il revendique avec raison, l'acte de mariage de ses père

(1) Consulter l'*Histoire de Soissons* par MM. Henry Martin et Paul Lacroix, et le *Département de l'Aisne en 1814*, par M. Ed. Fleury.

et mère. Voici la copie de cet acte, dont nous avons eu communication ; il nous a été possible de redresser ainsi quelques inexactitudes, sans importance d'ailleurs, qui s'étaient glissées dans la copie publiée par l'intéressé lui-même :

« Extrait des registres des actes de l'Etat-Civil de la Ville de Villers-Cotterêts.

» L'an mil sept cent quatre vingt-douze, premier de la République française, le 28 du mois de novembre, à huit heures du soir, après la publication d'un ban fait à la principale porte de la maison commune, le dimanche 18 du courant, heure de midy, et affiché depuis ce temps dans l'endroit à ce destiné, du futur mariage entre le citoyen *Thomas-Alexandre Davy de la Pailleterie*, âgé de trente ans et huit mois, lieutenant-colonel des hussards du midy, né à la Guinodée, au Trou-Jérémie en Amérique, fils de feu Antoine-Alexandre Davy de la Pailleterie, ancien Commissaire d'artillerie, mort à Saint-Germain-en-Laye en juin 1786 et de feu Marie-Cessette Dumas, décédée à la Guinodée, près du Trou-Jérémie, en Amérique, en 1772, ses père et mère, d'une part ;

« Et la citoyenne *Marie-Louise-Elisabeth Labouret*, fille majeure du citoyen Claude Labouret, commandant la garde nationale de Villers-Cotterêts et propriétaire de l'Hôtel de l'Ecu, et de Marie-Joseph Prévot, ses père et mère, d'autre part ;

Lesdittes domiciliées, quant au futur en garnison à Amiens, et quant à la future en cette ville.

» Vu aussi leurs extraits de naissance, ne s'étant trouvé aucune opposition, je, Alexandre-Auguste-

Nicolas Longpré, officier municipal et public de cette commune, soussigné, ai reçu la déclaration de mariage des susdites parties et ai prononcé au nom de la loi qu'elles étaient unies en mariage.

» Le tout fait en présence des citoyens et des citoyennes :

» Louis-Brigitte-Auguste Espagne, lieutenant-colonel du 7e régiment d'hussards, en garnison à Cambrai, natif d'Auch, département du Gers ;

» Jean-Jacques-Etienne Debèze, lieutenant du même régiment d'hussards, natif de Clamecy, département de la Nièvre ;

» Jean-Michel Violaine, greffier-commis de la maîtrise et notable de cette ville, tous trois amis de l'époux ;

» Francoise-Elisabeth Retou, belle-mère de l'époux, veuve de défunt Antoine-Alexandre Davy de la Pailleterie, demeurant à Saint-Germain-en-Laye.

» Présents, le père et la mère de l'épouse, tous majeurs, lesquels ont signé avec nous et les parties le présent acte.

» (Signé) Marie-Louise-Elisabeth Labouret ; Th. Alex. Dumas-Davy de la Pailleterie ; veuve de la Pailleterie ; Labouret ; Marie-Joseph Prévot ; L. A. Espagne ; Jean-Jacques-Etienne Debèze ; J. M. Deviolaine et Longpré, officier public. »

La légitimité d'Alexandre Dumas dont nous nous occupons ici n'est donc pas contestable ; quant à celle de son père, le général Davy de la Pailleterie, le nom de Dumas qui était celui de sa mère et qui lui a été attribué par le jugement susindiqué du 27 avril 1813,

alors qu'il ne figurait pas dans l'acte de son mariage, laisse place à des doutes que la lecture du jugement lui-même, si elle eût été possible, aurait probablement dissipés.

Le général Davy de la Pailleterie était fils lui-même d'Antoine Alexandre Davy de la Pailleterie auquel appartenait par héritage la terre de la Pailleterie, érigée en marquisat par Louis XIV en 1707 ; c'est Alexandre Dumas qui nous donne ce détail en ajoutant : « Les armes de la famille étaient d'azur à trois aigles d'or aux vols éployés, posés deux et un, avec un anneau d'argent placé en cœur ; embrassés par les griffes dextres et sénestres des aigles du chef et reposant sur la tête de l'aigle de pointe. »

Marquis ou non, l'aïeul paternel de notre héros se détermina, en 1760, à l'âge de 50 ans, à aller fonder une habitation à Saint-Domingue. Le 25 mars 1762, une négresse, Marie-Cessette Dumas, lui donnait un fils. Elle mourait en 1772 et vers 1784, à l'âge de 74 ans, Antoine Alexandre Davy de la Pailleterie épousait bravement sa femme de charge, Françoise-Elisabeth Retou. Il mourut le 15 juin 1786 et fut enterré dans le cimetière de Saint-Germain-en-Laye.

Rappelons en passant que l'un des témoins à l'acte de mariage des père et mère d'Alexandre Dumas, le colonel Espagne, devait mourir dix-sept ans plus tard général de division et comte de l'Empire, à la suite de la brillante charge qu'il fit avec ses cuirassiers à la bataille d'Esling.

Un souvenir non moins triste et un nom également célèbre se rattachent à la naissance d'Alexandre Dumas.

Un ami de son père, le général Brune, qui devint maréchal de l'Empire et périt à Avignon, le 2 août 1815, dans les circonstances que l'on sait, Brune, disons-nous, fut le parrain de l'enfant, au moins par mandataire. Voici du reste les lettres que les deux amis échangèrent à ce sujet :

« Ce 6 Thermidor an X.

» Mon cher Brune,

» Je t'annonce avec joie que ma femme est accouchée hier matin d'un gros garçon, qui pèse neuf livres et qui a dix-huit pouces de long. Tu vois que, s'il continue à grandir à l'extérieur comme il a fait à l'intérieur, il promet d'atteindre une assez belle taille.

» Ah çà ! tu sauras une chose : c'est que je compte sur toi pour être parrain. Ma fille aînée, qui t'envoie mille tendresses au bout de ses petits doigts noirs, sera ta commère. Viens vite, quoique le nouveau venu en ce monde ne paraisse pas avoir envie d'en sortir de sitôt ; viens vite, car il y a longtemps que je ne t'ai vu, et j'ai une bonne grosse envie de te voir.

» Ton ami, ALEX. DUMAS. »

Il y a un post-scriptum, mais nous le supprimons ; il faudrait le traduire en latin.

Brune répondit à son ami :

« Au Général Dumas.

» Paris, le 10 Thermidor an X de la République.

» Mon cher général, un préjugé que j'ai m'empêche de me rendre à tes désirs. J'ai été parrain cinq fois,

mes cinq *fillots* son morts ! Au décès du dernier, j'ai promis de ne plus nommer d'enfants. Mon préjugé te paraîtra peut-être fantasque. Mais je serais malheureux d'y renoncer. Je suis ami de ta famille et cette qualité m'autorise à compter sur ton indulgence. Il m'a fallu être bien ferme dans ma résolution pour refuser le compérage avec ta charmante fille. Fais-lui agréer mes regrets ainsi qu'à ta charmante femme, et agrée l'assurance de mon sincère attachement.

» BRUNE.

» *P.-S.* — Je te fais passer quelques boîtes pour la petite marraine et sa maman. »

On négocia pour avoir raison de ce refus et l'on s'arrêta à un moyen terme : Brune, par procuration et Aimée-Alexandrine Dumas, âgée alors de neuf ans, — elle était née à Villers-Cotterêts le 10 septembre 1793 — furent les parrain et marraine d'Alexandre Dumas.

Dans le premier volume de ses *Mémoires* que nous aurons plus d'une fois l'occasion de citer (1), Alexandre Dumas raconte même que, si les événements n'avaient pas désuni et brouillé à mort, durant l'expédition d'Egypte, Bonaparte et le général Dumas, notre héros aurait eu pour parrain et marraine le premier consul et Joséphine.

En effet, au mois de mai 1798, à la veille du départ pour l'Egypte, le général Dumas se trouvait à

(1) *Mes Mémoires*, par Alexandre Dumas. Paris, Michel Lévy frères ; 1865, 10 volumes g^{d} in-18.

Toulon, où il avait précédé le nouveau général en chef de l'armée d'Orient. Le jour même de l'arrivée de celui-ci, tous deux se rencontrèrent et rendez-vous fut pris chez Bonaparte pour le lendemain, à la première heure. Dumas, fort exact par état, fut admis sur-le-champ dans la chambre à coucher de Bonaparte. Joséphine était en larmes à la pensée de la prochaine expédition et voulait absolument être du voyage ; Bonaparte essayait vainement de la consoler. Comme moyen terme, il lui promit, si les Français devaient rester en Egypte pendant quelques années, de l'y faire venir avec madame Dumas. Dans ce cas, le premier garçon qui arriverait à l'un des deux ménages aurait l'autre couple pour parrain et marraine.

Quatre ans plus tard les choses avaient bien changé et le père du nouveau-né « n'eut pas même l'idée de rappeler au premier consul la promesse du général en chef. »

Les premiers souvenirs d'Alexandre Dumas remontent à l'année 1803, et se reportent sur un petit château qu'habitait son père et sur les commensaux de la maison.

Le château s'appelait *Les Fossés* et dépendait de la commune d'Haramont, voisine de Villers-Cotterêts.

Les commensaux, outre la famille Dumas, étaient un jardinier, un valet de chambre de couleur, un garde, une fille de cuisine et... un gros chien noir.

Jusqu'en 1806, Berlick — c'était le surnom de notre héros — ne put se mouvoir qu'en marchant ou plutôt en courant sur l'extrême pointe des pieds. On lui mit des sabots, mais rien n'y fit et ce fut par caprice qu'il renonça un beau jour à cette singulière habitude.

Nous avons parlé du surnom de Berlick ; en voici l'origine :

En 1802, madame Dumas s'était rendue à la fête de Villers-Cotterêts, alors très-brillante et qui se célébrait le jour de la Pentecôte.

Une baraque installée sur la pelouse l'avait attirée : c'était celle de Polichinelle qui, après avoir rossé tout le monde, finit par être emporté par le diable.

L'homme à la baraque avait eu l'idée de donner à son diable le nom de Berlick.

Madame Dumas fut très-préoccupée de cette figure fantastique, et dit à sa voisine : « Je suis perdue, j'accoucherai d'un Berlick. »

Ses pressentiments ne se réalisèrent pas, comme bien on pense, mais le nom de Berlick resta à l'enfant.

Vers le milieu de l'année 1803, la santé du général Dumas était déjà fort compromise. Prisonnier du gouvernement napolitain, il avait subi du 17 mars 1799 au 5 avril 1801 une longue et dure captivité pendant laquelle il avait été l'objet de trois tentatives d'empoisonnement et d'une d'assassinat. L'arsenic qui lui avait été donné avait fini par déterminer un cancer de l'estomac.

Le Général, souffrant et se trouvant mal partout, quitta donc vers le milieu de l'année 1803 le château des Fossés pour une autre habitation située à Antilly, entre Betz et Thury-en-Valois. Au mois d'août, toute la famille se rendit à Senlis pour y consulter sur la maladie de son chef un médecin réputé, M. Duval.

M. Duval conseilla d'aller prendre l'avis du célèbre Corvisart, et l'on partit pour Paris.

La première visite de la famille fut pour Aimée-Alexandrine, la sœur aînée d'Alexandre, alors âgée de 12 ans, qui, par l'intermédiaire d'un parent, l'abbé Conseil, avait été placée dans un pensionnat de la rue de Harlay, au Marais. Le jeune frère ne fut pas plutôt entré dans une grande cour, servant de lieu de récréation, que toutes les pensionnaires s'abattirent autour de lui. Mais, peu civilisé par le séjour des Fossés et d'Antilly, Alexandre répondit aux caresses qui lui étaient faites, par des coups de pied et des coups de poing. Deux jeunes filles, qui devaient plus tard s'appeler Mesdames d'Houdetot et d'Osmond, en reçurent la plus grosse part.

Peut-être les mauvaises dispositions de l'enfant étaient-elles accrues par la perspective de subir, au sortir de cette visite, une opération désagréable ; les hommes portaient à cette époque des boucles d'oreilles et Alexandre devait être, ce jour-là même, orné de ces appendices.

Son père le mena ensuite dans un grand hôtel de la rue du Mont-Blanc, chez Madame la Marquise de Montesson, veuve depuis 20 ans de Louis-Philippe d'Orléans, le petit-fils du Régent.

Enfin, pour terminer la journée, Alexandre accompagna son père et sa mère à l'Opéra-Comique ; on jouait *Paul et Virginie*, avec Michu et Mme Saint-Aubin dans les principaux rôles.

Le lendemain Murat et Brune déjeunèrent chez les Dumas. Le général qui avait donné à son jeune fils un pièce d'or pour le faire souvenir de la visite à la duchesse de Montesson, lui mit le sabre de Brune entre

les jambes et le chapeau de Murat sur la tête, puis le fit galoper autour de la table pour fixer également dans la mémoire de l'enfant ce déjeuner et les hôtes illustres qui y avaient pris part.

Le voyage à Paris avait un double but : une consultation chez le docteur Corvisart, qui vainement tenta de rassurer le général Dumas ; un recours aux bons offices de Murat et de Brune, récemment nommés maréchaux de l'Empire, par l'intermédiaire desquels il espérait être rappelé de ses appointements arriérés à compter du 30 pluviose an VII jusques et y compris l'an VIII, recouvrer l'indemnité à laquelle il avait droit comme ayant été prisonnier à Brindisi et obtenir plus tard un appui pour sa veuve et ses enfants. Brune lui parut toujours le même, mais Murat était tout refroidi. Malgré les promesses de ses deux amis, le général quitta Paris le lendemain, frappé à mort au physique comme au moral.

La famille changea encore de résidence ; tout en conservant son domicile à Haramont, elle s'installa à Villers-Cotterêts, vers le 3 octobre 1805, d'après les *Mémoires* d'Alexandre Dumas ; vers le milieu de février 1806, d'après une note qu'une personne bien renseignée et digne de foi a eu l'obligeance de nous communiquer. L'hôtel de *l'Ecu*, dans la rue de Soissons, dont Claude Labouret était propriétaire lors du mariage de sa fille, était devenu depuis l'hôtel de *l'Epée*, il était tenu par un M. Picot. C'est là que s'installa un peu plus tôt ou un peu plus tard la famille Dumas.

Notons encore une visite du général et de son fils,

vers la fin d'octobre 1805, à la belle princesse Borghèse, née Pauline Bonaparte, au château de Montgobert.

Le 23 février 1806, le général Dumas essaya encore de monter à cheval, mais une demi-heure ne s'était pas écoulée que, vaincu par la douleur, il fut forcé de revenir et de se mettre au lit pour ne plus se relever.

Le lendemain — amère dérisions du sort — le maréchal Berthier, grand veneur de la couronne, lui faisait tenir une permission de chasse valable du 23 septembre 1805 au 6 mars 1806.

Arrivant si tardivement, elle ne devait guère lui profiter, alors même qu'il eût recouvré la santé.

Le 26 février 1806, deux jours après avoir reçu cette permission, le père de notre héros rendait le dernier soupir entre les bras de sa femme. Une excellente voisine, Madame Darcourt, et un prêtre, l'abbé Grégoire, l'assistèrent dans ses derniers moments. Quant au petit Alexandre, on l'avait confié aux soins et à la garde de sa cousine Marianne Fortier, fille d'un brave serrurier et on lui avait improvisé un lit dans la chambre à coucher de la maison Fortier, laquelle était située entre la rue de Soissons et la place du Château.

L'enfant eut des pressentiments funestes et dormit mal cette nuit-là. Le lendemain, on vint le réveiller au jour pour lui apprendre la fatale nouvelle.

Alexandre, après s'être bien fait expliquer la nature et l'étendue de son malheur, profita d'un moment où l'on cessait de faire attention à lui et, s'échappant de chez son oncle, courut droit chez sa mère.

Il entra sans être vu ou remarqué, prit dans une petite chambre un fusil à un coup et ainsi armé monta l'escalier.

Ici nous copions textuellement et nous laissons la plume à Dumas :

« Au premier étage, je rencontrai ma mère sur le palier.

» Elle sortait de la chambre mortuaire... elle était tout en larmes.

» Où vas-tu ? me demanda-t-elle, étonnée de me voir là, quand elle me croyait chez mon oncle.

» — Je vais au ciel ! répondis-je.

» — Comment, tu vas au ciel ?

» — Oui, laisse-moi passer.

» — Et qu'y vas-tu faire, au ciel, mon pauvre enfant ?

» — J'y vais tuer le bon Dieu, qui a tué papa.

» Ma mère me saisit entre ses bras, et me serrant a m'étouffer :

» — Oh ! ne dis pas de ces choses-là, mon enfant, s'écria-t-elle ; nous sommes déjà bien assez malheureux ! »

Une lettre de M. Deviolaine, inspecteur de la forêt de Villers-Cotterêts, cousin par alliance des Dumas, l'un des témoins dans les actes de mariage et de naissance précédemment reproduits, confirme en effet la détresse de ceux qui survivaient au général ; elle est du 27 février 1806 et adressée au général Pille.

Voici le commencement de cette lettre :

» Mon cher cousin,

» Je ne croyais pas avoir à vous annoncer sitôt

la mort du brave et malheureux général Dumas. Il a fini sa carrière hier à onze heures du soir, à Villers-Cotterêts, où il était revenu pour suivre les ordonnances des médecins. La maladie qui l'emporte au tombeau est la suite des mauvais traitements qu'il a éprouvés à Naples, à son retour d'Egypte. Il a eu la consolation d'apprendre, le jour de sa mort, que ce pays était conquis par les Français ; mais cette satisfaction ne l'a point consolé de la privation d'avoir été à même de terminer ses jours au champ d'honneur. Depuis qu'il n'est plus en activité, comme pendant sa maladie, il n'a cessé de former des vœux pour la prospérité des armes de la France. C'était un spectacle touchant que de lui entendre exprimer, quelques heures avant sa mort, que, pour le sort de sa femme et de ses enfants, il voudrait être enterré dans les champs d'Austerlitz. En effet, mon cher cousin, il les laisse sans aucun moyen d'existence ; sa maladie a consommé le peu de ressources qui lui restaient.

» Ma femme est allée reconduire Madame Dumas, sa parente, à Antilly, où elle passera quelques jours, tandis que nous allons nous occuper de rendre, autant que possible, au général les honneurs funèbres que les grades qu'il a occupés, sa bravoure et l'amitié de ses concitoyens lui ont mérités. »

. . . . . .

La pauvre veuve ne tarda pas à mettre en campagne tous les anciens amis de son mari : Brune, Murat, Augereau, Lannes, Jourdan, pour obtenir une pension

de l'Empereur. Tout fut inutile, la lettre suivante du Maréchal Jourdan en est la preuve :

« Naples, 28 avril 1806.

» Madame,

» J'ai l'honneur de vous prévenir que je viens de recevoir de Son Excellence le Ministre de la guerre une réponse à la lettre que je lui avais écrite en votre faveur. Il m'annonce, avec regret, que vous ne pouvez obtenir aucune pension ; que la loi du 8 floréal an XI ne permet d'en accorder qu'aux veuves de militaires tués dans les combats ou morts dans les six mois des blessures qu'ils y ont reçues, et que le général Dumas n'était point en activité de service au moment de son décès. Il ne vous reste donc, Madame, d'autre moyen de réussir que celui de vous présenter vous-même à Sa Majesté l'Empereur et de solliciter ses bienfaits.

» J'ai l'honneur, etc. »

Madame Dumas partit pour Paris, sollicita de Napoléon Ier une audience qui lui fut refusée, et revint à Villers-Cotterêts plus pauvre encore de l'argent qu'elle avait dépensé dans son voyage.

Désormais, il ne fallait plus rien attendre que de la Providence.

Il est vrai qu'il devait revenir un jour aux Dumas une trentaine d'arpents de terre au village de Soucy, et une maison avec un beau jardin située à Villers-Cotterêts, place de la Fontaine. Mais cette maison était grevée depuis 20 ans d'une rente viagère due à un certain M. Harlay qui ne se décida à mourir qu'en 1817, à l'âge de 92 ou 93 ans ; mais les terres étaient

encore possédées au moment du décès du général par le père de sa femme.

En dix-sept ans, de 1806 à 1823, Madame Dumas eut recours à des emprunts successifs et quand elle se décida enfin à vendre les terres à la criée et la maison par voie amiable à M. Picot l'avoué, frère de M. Picot de Noue et de M. Picot de l'Epée, les 45,000 francs produits par ces deux ventes furent, à 252 francs près, absorbés par l'extinction des dettes et le paiement des frais.

Mais n'anticipons pas sur les événements ; suivons Alexandre Dumas durant cette période difficile, et, comme il l'a dit lui-même, « voyons ce que Dieu fit de la pauvre famille abandonnée. »

Madame Dumas alla demeurer avec ses deux enfants chez son père et sa mère qui vivaient encore. Les époux Labouret s'étant réservé un logement à l'hôtel de *l'Epée* où le général était mort, la famille Dumas prit la chambre où son chef avait rendu le dernier soupir et vécut en face de tout ce qui lui avait appartenu.

L'enfance d'Alexandre Dumas s'écoula principalement dans trois maisons : celles de Madame Darcourt, de M. Deviolaine et de M. Collard.

Madame Darcourt, veuve d'un chirurgien militaire assez distingué, demeurait au rez-de-chaussée de la maison attenante à l'hôtel de l'Epée. Elle avait deux enfants, un fils et une fille, Antoine et Eléonore : celle-ci, de vingt ans plus âgée qu'Alexandre Dumas, fut pour ainsi dire une seconde mère pour lui. C'est dans la maison Darcourt que l'enfant apprit à lire.

« Tous les soirs, tandis que ma mère, après avoir fait sa visite au cimetière, — promenade pieuse, à laquelle elle ne manqua jamais un seul jour ; — tous les soirs, tandis que ma mère s'ensevelissait avec sa douleur dans un coin de la cheminée, tandis que Madame Darcourt et sa fille travaillaient à des ouvrages d'aiguille, on me mettait un volume de Buffon entre les mains, et l'on était débarrassé de moi pour toute la soirée. Il résulta de cette curiosité pour les batraciens et pour les ophidiens surtout, qu'à l'âge où les enfants épèlent encore, j'avais déjà lu tous les livres qui forment la bibliothèque du jeune âge. »

Et Dumas ajoute :

» Ce fut chez Madame Darcourt que j'éprouvai pour la première fois le sentiment de la peur, qui était resté complètement inconnu à ma première jeunesse. Ma manie de lecture s'étendait à tout, même aux journaux que j'ai si peu lus depuis. Je tombai un jour sur le *Journal de l'Empire*, et j'y lus, dans un entre-filet, qu'un prisonnier, enfermé dans les cachots d'Amiens, y avait été dévoré par un serpent ».

Le temps seul parvint à atténuer chez Alexandre Dumas l'effet de ce terrible souvenir.

M. Deviolaine s'était remarié avec une nièce du grand-père maternel d'Alexandre, une orpheline qui avait été élevée à côté de la future Madame Dumas ; de plus il avait été fort lié avec le général. M. Deviolaine était inspecteur de la forêt de Villers-Cotterêts et à ce titre le dispensateur de ces permissions de chasse qui figurèrent parmi les ambitions de l'enfance de Dumas ; une de ces ambitions, par parenthèse, dont

la réalisation lui a causé le moins de désappointement. Par comparaison avec le petit appartement des Dumas, la maison de M. Deviolaine, avec son corps-de-logis assez considérable, ses écuries, ses remises, ses basses-cours et son jardin moitié anglais, moitié français, était un véritable palais. Ce jardin donnait d'ailleurs sur un magnifique parc que François Ier avait planté et que Louis-Philippe fit abattre. Avec ce parc ont disparu les hêtres et les chênes à l'ombre desquels François Ier et Madame d'Etampes, Henri II et Diane de Poitiers, Henri IV et Gabrielle s'étaient plus d'une fois reposés.

M. Deviolaine avait un fils et deux filles de son premier mariage, un fils et deux filles du second. Une cinquième fille survint, mais sept ou huit ans plus tard. Augustine, plus âgée que Dumas d'une année, et Félix, moins âgé que lui de deux ans environ, furent les compagnons de jeux de leur cousin.

Outre sa maison de Villers-Cotterêts, M. Deviolaine avait, au milieu d'une charmante petite plaine, entourée de tous côtés par la forêt, une autre propriété appelée Saint-Remy ; c'était un ancien couvent de femmes. A quel ordre appartenait-il ? se demande Alexandre Dumas. M. Melleville, dans son Dictionnaire historique du département de l'Aisne, répond ainsi à cette question : « Deux communautés religieuses s'établirent à Villers-Cotterêts au XVIIe siècle. Les religieuses de Saint-Remi de Senlis, ayant eu leur maison ruinée lors du siège de cette ville en 1589, vinrent d'abord se fixer à la pointe de la forêt près de Villers-Cotterêts, puis demandèrent au roi, en 1658,

de s'établir dans cette ville même, dans la chapelle de Saint-Georges, d'où leur maison prit le nom d'abbaye de Saint-Remi Saint-Georges. Les Prémontrés de Clairfontaine, au diocèse de Laon, vinrent pour la même cause s'établir à Villers-Cotterêts, en 1676. »

Du couvent de Saint-Remy restait un cloître immense, tout ombragé d'arbres et enveloppé par douze arpents de prairies, des petits bois et des jardins fermés de murs. Arbres et cloître ont été abattus depuis.

C'étaient de grands jours de fête pour Dumas que ceux où il allait à Saint-Remy.

M. Deviolaine, le chef de la famille, cachait sous une écorce rugueuse une excellente nature ; il a eu une grande influence sur la destinée d'Alexandre Dumas. C'est l'homme dont il avait le plus peur et que cependant, après son père, il a le plus aimé.

La troisième maison mêlée aux souvenirs d'enfance de Dumas, est celle de M. Collard, qui habitait à 15 kilomètres de Villers-Cotterêts le charmant petit château de Villers-Hélon. M. Collard, de souche aristocratique, représenta sous l'Empire le département de l'Aisne au Corps législatif. Il avait épousé en 1795 ou 1796 une jeune fille nommée Hermine, née des amours de Philippe-Joseph d'Orléans, depuis Philippe-Egalité, avec Madame de Genlis, et avait eu un fils et trois filles de son mariage. L'aînée d'entre elles, Caroline, qui avait épousé le baron Capelle, eut une fille Marie-Fortunée, née en 1816 à Paris, rue de Courcelles, morte le 7 septembre 1852, aux eaux d'Ussat (Ariège), et dont il n'est pas besoin de rappeler

la fatale célébrité ; nous avons nommé Madame Lafarge. Les deux autres filles de M. Collard, Hermine et Louise, avaient épousé : celle-là le baron de Martens, diplomate prussien, celle-ci Garat, le secrétaire-général de la Banque de France.

Dans son égoïsme d'enfant, Dumas préférait aux deux autres la maison de M. Collard. « La maison Darcourt avait un bien beau *Buffon* ; mais elle n'avait pas de jardin. La maison Deviolaine avait un bien beau, et même deux bien beaux jardins, mais M. Deviolaine avait une terrible figure. Tandis que M. Collard avait beau jardin, bon visage et, en outre, une *Bible* magnifique. »

C'est dans cette Bible que Dumas apprit son histoire sacrée.

Un jour, à l'un des angles du jardin de Saint-Remy, dans une tourelle ruinée et sans toit, il avait éprouvé pour la seconde fois de sa vie une vive terreur en voyant deux longues couleuvres se livrer un furieux combat qui n'avait cessé que par l'intervention de M. Deviolaine ; la troisième terreur de Dumas date de Villers-Hélon. Il avait quatre ou cinq ans à cette époque. Tandis qu'il était occupé à feuilleter sa Bible, une voiture s'arrêta devant le perron et un grand bruit retentit dans la salle à manger. La porte du salon s'ouvrit et donna passage à une véritable sorcière. Elle était vêtue de noir, et comme elle avait perdu son bonnet, son tour de faux cheveux s'était envolé, de sorte que ses vrais cheveux tombaient grisonnants de chaque côté de son visage et sur ses épaules. L'enfant eut une telle peur qu'il alla se blottir tout habillé sous les couvertures de son lit.

» Le lendemain, dit Dumas, j'appris que la cause de mon effroi était l'illustre Madame de Genlis, qui, en venant faire une visite à Madame Collard, sa fille, avait été perdue par son cocher dans la forêt de Villers-Cotterêts, et s'y était, dans sa terreur profonde des revenants, laissé prendre d'une panique dont elle n'était pas encore remise, quoiqu'elle m'en eût communiqué la meilleure partie. »

Nous avons dit que Dumas apprit à lire de très-bonne heure. A cinq ou six ans, grâce aux leçons de sa sœur qui, en pension à Paris, revenait aux vacances dans sa famille, il savait également écrire. Cela le rendait d'une fatuité étrange. En jaquette d'indienne, haut comme une botte à l'écuyère — il ne quitta la robe prétexte qu'à quinze ans — il se mêlait, plein de pédantisme, aux conversations des grandes personnes. Il y apportait le trésor d'éducation profane et sacrée qu'il avait puisé dans la Mythologie et dans la Bible, les notions d'histoire naturelle qu'il devait à M. de Buffon et à M. Daudin, son continuateur, les connaissances géographiques qu'il empruntait à Robinson Crusoé et les idées sociales et politiques qu'il avait prises au sage Idoménée, fondateur de Salente.

Mais c'était surtout en mythologie que brillait Alexandre Dumas. Il savait par cœur le principal ouvrage de son compatriote Demoustier et devorait sans cesse une Mythologie de la Jeunesse « ornée de gravures et entrelardée de vers de Racine et de Saint-Ange. »

M. Deviolaine devant lequel il avait un jour essayé

de faire le pédant, l'avait vertement corrigé de sa présomption ; mais trois ou quatre vieilles personnes appréciaient sa science et y applaudissaient, et il n'était sorte d'histoires sacrées et profanes qu'elles ne se fissent raconter par Dumas. L'une d'elles, Mademoiselle Pivert, âgée de 65 à 66 ans, voulant remonter aux sources, avait recours à la bibliothèque du jeune garçon.

« Alors — raconte-il — je lui donnais un volume dépareillé des *Mille et une Nuits*, que je possédais et qui contenait *la Lampe merveilleuse*, et rien autre chose. Elle s'absorbait huit jours dans cette lecture, me rendait le volume et me demandait le suivant, que je lui promettais pour le lendemain ; je lui prêtais le même, qu'elle lisait toujours avec une nouvelle conscience et, je dois le dire, avec un nouveau plaisir. »

Dumas avait environ sept ans quand sa mère décida qu'il deviendrait musicien, à l'imitation de sa sœur qui chantait agréablement. La nature — il l'avoue lui-même — lui avait donné la voix la plus fausse qu'il y eût au monde, mais il avait les doigts très-agiles et la main très-adroite. On se décida donc à faire de lui un simple instrumentiste, et l'on opta pour le violon.

Il n'y avait pas de choix à faire parmi les professeurs de Villers-Cotterêts, la ville n'en possédait qu'un seul ; il se nommait Hiraux ou plutôt le père Hiraux, un véritable musicien d'Hoffmann, et dont Alexandre Dumas a raconté les singulières aventures.

Hiraux avait eu une jeunesse fantastique : il avait été enfant de chœur, souffleur d'orgues dans un

couvent de moines piémontais, puis garçon épicier, puis ménétrier, puis maître de musique, puis enfin était devenu organiste de la ville de Villers-Cotterêts aux appointements de huit cents livres par an.

Le jeune Alexandre avait tant ri des récits d'Hiraux, il l'aimait à un tel point que, sa sympathie pour le musicien l'emportant sur son antipathie pour la musique, il se décida à prendre des leçons de violon.

Après trois ans de leçons, Dumas jouait sur son violon la *Marche des Samnites* et l'ouverture de *Lodoïska*, mais il ne savait pas mettre son instrument d'accord et Hiraux déclara à la pauvre mère désolée qu'il avait trop de conscience pour lui voler plus longtemps les dix francs par mois qu'elle lui donnait pour faire de son fils un musicien.

En 1808, vers l'époque de la mort du grand-père Labouret qui avait survécu à sa femme et qui mourut d'une affection du foie, la famille Dumas alla demeurer rue de Lormet, Alexandre se rapprochait ainsi de sa maison natale. Peu de temps après il perdit la cousine qu'il appelait maman Zine.

M. Labouret, grand joueur de dominos, allait tous les soirs faire sa partie dans un café tenu par Mlle Wafflart et M. Camberlin. Alexandre allait souvent y rejoindre son grand-père et regardait jouer au billard pour lequel il se sentait au fond du cœur la plus grande vocation. Chaque soir, à dix heures, on entendait gratter à la porte ; c'était la chienne de M. Labouret qui venait le chercher et qui, lorsque la nuit était sombre, portait dans la gueule un bâton

muni d'une lanterne à chaque bout. On l'appelait *Charmante* et elle justifiait bien ce nom.

Madame Dumas faisait chaque jour, avec son fils, une promenade au cimetière de Villers-Cotterêts, où en quatre années quatre personnes s'étaient couchées pour l'éternité l'une près de l'autre. Leurs tombes étaient voisines de celle de Demoustier dont l'épitaphe avait été composée par Legouvé.

« Je présume, écrit Alexandre Dumas, que c'est de ces promenades accomplies avec ma mère au cimetière de Villers-Cotterêts qu'est née ma prédilection pour les cimetières. Que ceux qui se donnent la peine d'étudier les plus petites choses étudient les différentes localités où s'est passée mon enfance : les Fossés, Antilly, la chambre restreinte de l'hôtel de *l'Epée*, les ruines du château de Villers-Cotterêts, la maison et le jardin de ville de M. Deviolaine, le cloître de Saint-Remy, le château de Villers-Hélon, le grand parc de François Ier, de Henri II et de Henri IV, et le petit cimetière du Pleux — c'est ainsi qu'on appelle l'endroit où est situé le petit cimetière de Villers-Cotterêts, — et ils se rendront compte de toutes les différentes nuances de mes productions, et, en allant plus loin, des variations de mon caractère. A tout cela j'ai dû un grand respect pour les choses saintes, une grande foi dans la Providence, un grand amour en Dieu. »

Nous avons dit qu'Alexandre Dumas avait cessé d'apprendre le violon ; il avait renoncé d'autant plus facilement aux leçons du père Hiraux qu'il avait commencé à prendre des leçons d'armes bien autrement attrayantes pour lui.

Son premier professeur dont Grisier devait plus tard être le continuateur, fut le père Mounier, un ancien maître d'armes qu'un accident de salle avait blessé à la luette en le rendant presque muet ; cet accident, joint à un grand amour de la bouteille, avait conduit notre ancien Saint-Georges à la demeure royale de François Ier, devenue une succursale du Dépôt de mendicité de la Seine.

Ce fut vers l'âge de dix ans qu'Alexandre prit ses premières leçons d'armes.

Malgré son grand enthousiasme pour les exercices du corps, dès qu'il se sentait suspendu à une certaine distance de terre, la tête lui tournait et il perdait toutes ses forces. Aussi préférait-il rester en bas, tandis que ses compagnons de jeux entreprenaient les ascensions les plus hardies. Un jour toute la société enfantine s'était hissée sur une meule de paille au pied de laquelle Dumas était resté. Sa cousine Cécile Deviolaine, vrai garçon pour les habitudes, était arrivée la première au faîte, lorsque, en se penchant pour le regarder et se moquer de lui, elle perdit pied et lui tombant à califourchon sur les épaules, faillit lui rompre le cou.

Une preuve de sang-froid que Dumas donna au milieu d'un grand danger, le réhabilita pourtant dans l'esprit de ses jeunes amis et amies. C'était le jour des Rois, la royauté de la fève lui était échue chez M. Deviolaine. Après le dîner, en voulant lancer un bâtiment de papier sur le bassin de la pelouse, il s'était penché trop en avant et avait fait un plongeon involontaire dans l'eau glacée et profonde de quatre pieds. Tout le monde criait : « A l'aide ! au secours !

Dumas se noie. » L'enfant, en s'accrochant aux herbes et avec l'aide de son cousin Victor, parvint à se tirer d'affaire ; puis s'adressant à la troupe effarée :

« Imbéciles, leur dit-il, ce n'était pas : Dumas se noie ! qu'il fallait crier, c'était : Le roi boit ! »

On trouva le mot charmant. Comme c'est le premier qu'il fit et qu'il le fit à l'âge de sept ans, nous avons tenu à le reproduire.

Ce qui n'empêcha pas sa cousine Cécile de dire qu'il n'était et ne serait jamais bon à faire qu'un séminariste. On verra bientôt combien peu s'en fallut que la prédiction ne se réalisât.

Nous avons parlé de trois grandes terreurs éprouvées par Alexandre Dumas pendant sa première jeunesse. En voici une quatrième.

Un jour, en se gourmant avec un de ses camarades, il alla tomber à reculons dans un tonneau de miel exposé devant le magasin d'un épicier nommé Lebègue. L'épicier qui était occupé à étendre et à gratter du chocolat sur un marbre, s'élança au dehors le couteau à la main. Alexandre s'était relevé malgré la résistance qu'opposait à ce mouvement la substance à laquelle il adhérait et s'était mis de son côté à fuir à toutes jambes dans la direction de la maison maternelle. Mais la course était longue, l'épicier gagnait de vitesse ; épuisé, Dumas se laissa tomber sur le pavé de la rue de Lormet, à dix pas de sa porte, croyant sa dernière heure arrivée.

« Il n'en était rien, ajoute-t-il. Après une lutte dans laquelle j'épuisai le reste de mes forces, il me coucha le ventre sur son genou, gratta le fond de ma

culotte avec sa spatule, me remit sur mes jambes, et s'en retourna parfaitement satisfait d'être rentré dans sa marchandise.

« Malgré cette longanimité, je fus plus d'un an à prendre l'autre côté de la rue quand je passais devant le magasin d'épiceries de maître Lebègue. »

Cependant l'enfant allait avoir dix ans ; il était temps de s'occuper sérieusement de son éducation morale.

On avait sollicité vainement pour lui du gouvernement impérial son admission au Prytanée ou une bourse dans un lycée, et aucune demande n'avait réussi lorsque mourut un cousin de sa mère, l'abbé Conseil. L'abbé qui possédait une charmante habitation à Largny, village situé à une lieue de Villers-Cotterêts et qui demeurait au n° 3 ou 5 de la rue de Lormet, juste en face de la maison où est mort Desmoustier, léguait quinze cents francs, une fois donnés, à la mère de Dumas.

En outre, il laissait, pour un de ses parents, une bourse au séminaire de Soissons. La désignation était claire, et la prédiction de la cousine Cécile allait se réaliser.

Seulement, il s'agissait de faire aller Dumas au séminaire, ce qui n'était pas chose facile. Deux ou trois mois se passèrent en luttes de la part du fils, en prières de la part de la mère. Enfin, comme Madame Dumas lui affirmait qu'il serait libre de revenir si le régime du séminaire ne lui convenait pas, il consentit à tout ce qu'elle voulut. Huit jours lui furent accordés pour faire ses préparatifs de départ.

On était arrivé à la veille de la séparation ; Dumas qui le lendemain devait s'embarquer dans la voiture faisant deux fois par semaine le service entre Villers-Cotterêts et Soissons, réunissait toutes ses affaires d'écolier. S'apercevant qu'il lui manquait un encrier de corne avec un récipient pour les plumes, il se chargea d'aller l'acheter lui-même et sa mère lui donna douze sous en vue de cette acquisition.

L'enfant alla chez un épicier nommé Devaux ; il se serait bien gardé d'aller chez Lebègue et pour cause. L'épicier n'avait pas d'encrier comme Dumas en désirait un, mais il lui promit de se le procurer pour le soir même.

Le soir, Dumas retourna chez Devaux ; l'encrier était là, mais la cousine Cécile se trouvait aussi par hasard dans le magasin.

La jeune fille souhaita toute sorte de prospérités au futur séminariste et lui promit, dès qu'il serait ordonné, de le prendre pour son directeur.

Cette rencontre changea la face des choses ; Dumas jeta l'encrier au nez de l'épicier, mit ses douze sous dans sa poche, et sortit du magasin en criant : « Eh bien, c'est bon, je n'irai pas au séminaire. »

Le Rubicon était franchi ; mais, pour échapper aux premières et peut-être irrésistibles supplications de sa mère, Dumas risqua son premier coup de tête. Avec ses douze sous, il acheta pour deux ou trois jours de vivres, puis il alla trouver Boudoux.

Boudoux était un type ; atteint de la maladie dite boulimie, il ne pouvait jamais se rassasier. Plus laid que Quasimodo, fort comme un éléphant, ayant la

douceur d'un agneau, tel était cet individu qui logeait chez sa tante, Mlle Chapuis, directrice de la poste, et mangeait chez tout le monde.

Boudoux avait une double industrie : il allait à la *marette* et à la *pipée* et faisait ainsi la chasse aux oiseaux.

Alexandre s'ouvrit à Boudoux et lui demanda de le cacher pendant deux ou trois jours dans ses huttes. Il va sans dire que Boudoux lui accorda sa demande.

Seulement, comme on entrait en automne, il l'engagea à se munir d'une couverture, attendu que les nuits commençaient à ne plus être chaudes.

Dumas rentra chez lui, se glissa dans sa chambre, prit une des couvertures de son lit, et écrivit sur un bout de papier :

« Ne sois pas inquiète de moi, bonne mère : je me sauve parce que je ne veux pas être curé. »

Et il alla rejoindre Boudoux qui l'attendait à l'entrée du parc.

La chasse aux oiseaux dura trois jours ; les deux mares tendues, l'une au chemin de Vivières et l'autre au chemin de Compiègne où Boudoux avait une hutte dans laquelle l'enfant dormit sans aucun remords, furent littéralement *ruinées*.

Au bout de ces trois jours Dumas revint, la bonne Mme Darcourt se chargea de ménager la rentrée de l'enfant prodigue. Sa mère l'embrassa en l'appelant méchant, elle donna cinq francs à Boudoux et l'idée du séminaire fut abandonnée. L'Eglise y perdit peut-être un grand prédicateur de plus.

On verra plus loin comment Alexandre Dumas faillit, devenir receveur des contributions.

Il fut convenu que l'écolier récalcitrant irait au *Collège* de l'abbé Grégoire. Le bon abbé, attaché depuis quarante ans à l'église de Villers-Cotterêts, vivait avec sa sœur qui le vénérait. Deux cents écoliers lui passèrent par les mains pendant les quelques années qu'il a tenu collège. Aucun, paraît-il, n'a mal tourné.

La classe de l'abbé Grégoire durait de huit heures et demie du matin à midi et de une heure à quatre heures du soir.

« En général, à l'âge que j'avais — écrit Dumas dans ses Mémoires, — je n'étais pas très-aimé des autres enfants de la ville ; j'étais vaniteux, insolent, rogue, plein de confiance en moi-même, rempli d'admiration pour ma petite personne, et cependant, avec tout cela, capable de bons sentiments, quand le cœur était mis en jeu au lieu et place de l'amour-propre et de l'esprit.

» Quant au physique, je faisais un assez joli enfant ; j'avais de longs cheveux blonds bouclés, qui tombaient sur mes épaules et qui ne crépèrent que lorsque j'eus atteint ma quinzième année ; de grands yeux bleus qui sont restés à peu près ce que j'ai encore aujourd'hui de mieux dans le visage ; un nez droit, petit et assez bien fait ; de grosses lèvres roses et sympathiques ; des dents blanches et assez mal rangées. Là-dessous, enfin, un teint d'une blancheur éclatante qui tourna au brun à l'époque où mes cheveux tournèrent au crépu. Pour le reste du corps, j'étais long et maigre comme un échalas. »

L'arrivée d'un nouveau était un événement au milieu

des vingt-cinq ou trente écoliers qui formaient les cadres du collège.

Donc un lundi d'automne, à huit heures du matin, l'enfant se dirigeait fièrement vers le collège, vêtu d'un habillement complet, de couleur café au lait foncé, tout chiné de points noirs, qu'on lui avait taillé dans une redingote de son grand-père.

On entrait dans la cour de l'abbé Grégoire par une grande porte faisant voûte assez prolongée, et donnant sur la rue de Soissons. Cette porte était toute grande ouverte. Les yeux de Dumas plongeaient dans la cour ; elle était vide. Se croyant en retard, il franchit rapidement le seuil ; aussitôt la porte se referma derrière lui, de grands cris de joie retentirent, une rosée qui ressemblait fort à une averse tomba sur lui et quand il eut franchi la voûte, il était tout ruisselant. C'est qu'il lui avait fallu passer entre une double haie d'écoliers qui, juchés sur des tonneaux, avaient imité l'attitude et l'action de l'affreux petit bonhomme dont les Bruxellois sont si fiers.

L'abbé Grégoire qui venait de dire sa messe, ne tarda pas à arriver. Il vit l'enfant tout mouillé et en pleurs et lui demanda ce qu'il avait.

Dumas dénonça ses camarades malgré les menaces muettes que ceux-ci lui adressaient.

— Pas de récréation à midi, dit l'abbé, des férules tout de suite et trois cents vers demain matin.

A midi, Dumas sortit absolument seul du collège ; il était triste, mais il ne dit rien à sa mère. A une heure il retourna chez l'abbé Grégoire. Chacun des élèves avait reçu son dîner de la maison paternelle. La

plupart de ces dîners se composaient d'un morceau de pain sec.

Les trois heures de classe s'écoulèrent rapidement, trop rapidement au gré de Dumas, qui sentait venir un orage et qui, dans sa préoccupation, fit une dizaine de fautes dans trois ou quatre déclinaisons.

Enfin il fallut sortir ; Dumas nouait le plus lentement possible ses livres, espérant que, descendant le dernier, il trouverait le passage libre. Mais quelque chose lui disait, au fond du cœur, qu'il avait amassé trop de vengeances sur sa tête pour en être quitte à si bon marché.

Il ne s'était point trompé ; un nommé Bligny, le fils d'un marchand de drap de la place de la Fontaine, s'était chargé de la vengeance générale ; l'habit bas, les manches retroussées, il attendait Dumas au bas de l'escalier ; tout le collège était assis en demi-cercle pour être témoin de la lutte.

Dumas eut un moment de défaillance à l'aspect de ces préparatifs d'un combat inévitable, mais les huées de ses camarades triomphèrent de son hésitation. Il s'excita lui-même de la voix, jeta bas sa veste et se précipita sur son antagoniste. En moins d'une minute il était resté maître du champ de bataille. Les rangs des spectateurs s'ouvrirent et Dumas passa fièrement sous la grande porte, témoin de son affront du matin. Il avait, sans le savoir alors, mis en pratique cette théorie du maréchal de Saxe « que tout l'art de la guerre consiste à faire semblant de n'avoir pas peur et à faire peur à son adversaire. »

La vie de collège, si l'on peut donner ce nom à

l'école de l'abbé Grégoire, s'écoula assez monotone pour Dumas, entremêlée seulement de quelques espiègleries d'enfant, suivies de pénitences et de pensums.

Madame Dumas se consola d'autant plus facilement de la révolte de son fils qu'un accident terrible arriva au séminaire de Soissons. La poudrière de la ville, qui était située à cinquante mètres à peu près de ce séminaire, sauta ; il fut renversé de fond en comble, et huit ou dix séminaristes furent tués ou blessés.

Sur ces entrefaites, le cousin Fortier chez qui Dumas avait trouvé l'hospitalité, la nuit où il perdit son père, vint à mourir. Sa fille Marianne quitta alors Villers-Cotterêts pour aller diriger la maison de son oncle, l'abbé Fortier, qui tenait la cure du petit village de Béthizy (probablement Béthizy-Saint-Martin) dans l'Oise, à cinq lieues environ de Villers-Cotterêts. Aux vacances de 1812, la cousine Marianne, qui aimait beaucoup le jeune Alexandre, obtint de son oncle l'autorisation de le ramener avec elle au presbytère lors de son voyage à Villers-Cotterêts. On jucha sur un âne Marianne et Alexandre et après un voyage de sept ou huit heures qui sembla démesurément long au jeune écolier, on arriva enfin au presbytère de Béthizy.

L'abbé Fortier avait alors 62 ans ; c'était un prêtre fort instruit, grand mangeur et excellent chasseur. Salué dans la langue de Cicéron, Dumas commit trois barbarismes dans ses cinq mots de réponse et en essayant de se rattraper sur l'histoire naturelle et sur la mythologie, trouva encore son maître ; mais l'abbé

commença à séduire son hôte par un excellent dîner et le lendemain, après la messe, il l'emmena à la chasse.

L'abbé, qui faisait son ouverture, tua une douzaine de perdrix et deux ou trois lièvres.

Cette journée à laquelle Dumas prit une part active, décida de sa vocation et fit de lui le chasseur infatigable « qui a été depuis le désespoir des gardes-champêtres. »

L'abbé adressa à son jeune hôte quelques compliments goguenards sur son jarret qu'il trouvait fort supérieur à son cerveau.

Quinze jours s'écoulèrent ainsi et Dumas aurait voulu prolonger encore son séjour à Béthizy ; mais sa mère le réclamait et écrivait qu'elle allait mourir d'ennui.

On le remit donc sur un âne qui le conduisit à Crépy-en-Valois ; de là il passa sur l'âne de la mère Sabot qui deux fois par semaine faisait le voyage et le soir même de son départ il était à Villers-Cotterêts.

Alexandre trouva un nouveau personnage installé dans la maison de sa mère ; c'était son futur beau-frère, Victor Letellier, alors âgé de 26 ou 27 ans.

Victor demeurait chez M. Picot de l'Epée, dans cette même maison où le général Dumas était mort. Il envoya Alexandre prendre sur la cheminée de sa chambre un objet qu'il lui destinait et qui n'était autre qu'un charmant pistolet de poche. Ce cadeau, un des premiers que l'enfant recevait, fut une des plus grandes joies de sa vie. Mais ce n'était pas le tout d'avoir un pistolet, il fallait de la poudre. Il trouva

une poire dans la chambre et versa la moitié de son contenu dans un cornet.

Puis il s'élança dans ce qu'on appelait le parterre, c'est-à-dire dans la partie du parc qui n'était pas encore la forêt.

Au bout d'une demi-heure, Mme Dumas était informée que son fils se livrait à un exercice à feu exagéré. Elle résolut d'employer l'autorité et prévint un sieur Tournemolle qui exerçait à Villers-Cotterêts les fonctions de commissaire ou à peu près. A peine rentré chez sa mère, Dumas recevait la visite de Tournemolle et, malgré sa résistance, ne tardait pas à être désarmé.

Peu de temps après — le 23 octobre 1812 — éclatait la conspiration du général Malet.

Deux années s'écoulèrent, pleines de grands événements, deux années pendant lesquelles il ne se passa rien de notable pour le jeune Dumas. Il signale seulement dans ses Mémoires l'incendie en 1812 de la belle ferme de Noue située à un quart de lieue de Villers-Cotterêts et appartenant à M. Picot et la mort en 1813 de son ami Stanislas Picot, son aîné de deux ou trois ans, qui succomba à un accident de chasse.

Malgré les exhortations de sa mère, malgré l'impression produite sur lui par cette triste aventure, Dumas ne voulut pas renoncer à son goût pour la chasse.

Cependant les événements se pressent, la campagne de France se poursuit ; c'est précisément dans la cour de la ferme de M. Picot qu'Alexandre Dumas entend pour la première fois le bruit du canon.

Ici, quelques explications préalables sont nécessaires.

Chacun savait que, malgré ses victoires, Napoléon s'épuisait d'hommes et perdait chaque jour du terrain. On s'était battu à Château-Thierry et à Nogent ; Laon était occupé.

Tout le monde faisait sa cachette ; Madame Dumas avait enfermé dans une cave son linge, ses meubles, ses matelas et enfoui dans son jardin une trentaine de vieux louis.

Sa peur redoubla quand un beau jour elle vit arriver des gendarmes fuyant à toute bride : Soissons venait d'être pris.

Elle prépara un immense haricot de mouton avec lequel elle espérait fléchir les vainqueurs. Le vin de Soissons logé dans le caveau ferait le reste.

Puis si les Cosaques étaient par trop méchants, on avait pour ressource la Carrière.

La Carrière — elle ne portait pas d'autre nom — avait son entrée à cinq ou six cents pas de la ferme de Noue et l'on y descendait au moyen d'une échelle de vingt-cinq ou trente pieds de longueur ; on se trouvait alors au commencement d'un immense labyrinthe. C'était dans cette carrière que, pressée par la terreur, s'était réfugiée la moitié de la population de Villers-Cotterêts. Mme Dumas y avait fait porter des matelas, des couvertures, une table et des livres, et se voyait assurée d'un refuge à la première alerte ; mais, après trois jours d'attente, le haricot de mouton fut mangé et le vin bu par des Français. C'était le corps du maréchal Mortier, chargé de défendre, avec ce qui

restait de la jeune garde et une douzaine de pièces de canon, le passage de la forêt. Le soir, il y eut un grand dîner chez M. Deviolaine ; on y fit venir le jeune Dumas. Le maréchal qui avait connu le général Dumas, prit l'enfant entre ses jambes et le caressa. Le dîner fut triste, la soirée lugubre. Le maréchal se retira de bonne heure, se coucha et s'endormit. A minuit, tout le monde fut réveillé par des coups de fusil, on se battait dans le Parterre. Le maréchal qui s'était mal gardé, se sauva à moitié vêtu par une porte de derrière de la maison de M. Deviolaine et abandonna Villers-Cotterêts le lendemain. L'ennemi lui avait pris ses douze pièces d'artillerie, puis s'était retiré.

Cependant le temps passait, les combats se succédaient. On apprenait la reddition de La Fère et l'ennemi se rapprochait. Tout à coup, au milieu d'une matinée brumeuse de février, le cri : « Les Cosaques ! » retentit. Une quinzaine de cavaliers à longue barbe, à longue lance, débouchent par la rue de Soissons, parcourent au galop la rue de Largny dans toute sa longueur, reviennent sur leurs pas, reprennent la rue de Soissons, puis disparaissent. Les fenêtres et les portes s'étaient fermées à leur approche. Au moment de leur disparition, un coup de feu se fait entendre. Dumas, malgré les cris de sa mère, s'échappe et court vers l'entrée de la rue de Soissons.

Un désolant spectacle l'y attendait. L'un des Cosaques avait, en passant pour la seconde fois, déchargé son pistolet contre la porte fermée d'un marchand bonnetier, nommé Ducoudray. La balle, traversant la

porte, avait frappé l'infortuné bonnetier à la gorge, lui brisant la colonne vertébrale. Sa femme criait et se tordait les bras de désespoir. Mme Dumas n'hésita pas un instant ; elle confia la garde de sa maison à une femme de ménage qu'on appelait la Reine et se réfugia avec son fils dans la Carrière. Quant aux quinze Cosaques, ils gravirent, toujours au galop, la longue montagne de Dampleux, mais pas un d'eux, paraît-il, ne put sortir de la forêt.

Le séjour dans la Carrière dura vingt-quatre heures, puis la première terreur se calma et l'on sortit pour avoir des nouvelles. Cinq ou six jours s'écoulèrent durant lesquels Mme Dumas couchait à la Carrière et recevait dans l'intervalle des nuits l'hospitalité à la ferme de M. Picot. Enfin le canon se fit entendre ; on se battait à Neuilly-Saint-Front. Pendant la nuit qui suivit le combat, Dumas rêva que les Cosaques descendaient dans la Carrière. Le récit de son rêve effraya tellement sa mère que leur départ fut immédiatement décidé.

Mme Dumas se hasarda donc à rentrer dans Villers-Cotterêts. A peine arrivée, elle y rencontra un commis à cheval, du nom de Cretet, qui cherchait de maison en maison un équipage quelconque pour y atteler son cheval et partir avec une vieille demoiselle bossue du nom d'Adélaïde qui à aucun prix ne voulait plus demeurer à Villers-Cotterêts. Mme Dumas qui nourrissait les mêmes projets, convint de voyager, elle et son fils, de compte à demi avec ces deux personnes ; on découvrit une charrette et l'on décida que le départ s'effectuerait le même soir. Mme Dumas réunit quel-

ques hardes nécessaires à son voyage, déterra dans son jardin, après quelques recherches faites par son fils, un sac de peau qui contenait 30 louis et qu'une taupe avait éventré, et le soir même les quatre personnes en question s'éloignaient par la route de Paris.

Les voyageurs couchèrent à Nanteuil-le-Haudouin et en repartirent le lendemain de très-grand matin ; vers une heure, en gravissant la montée de Dammartin, ils entendirent gronder le canon et à huit heures du soir, le 22 mars, ils arrivaient au Mesnil-Amelot, à 8 kilomètres au-delà de Dammartin-en-Goële. Mlle Adélaïde qui n'avait jamais vu Paris, et qu'attirait en outre la perspective d'une grande revue de la garde nationale annoncée pour le 27, décida Madame Dumas à lui confier le jeune Alexandre et dans l'après-midi du 26, la voiture, conduite par Crétet, reprenait la route de Paris. Le souvenir de cette revue, où 50,000 gardes nationaux acclamaient un enfant de trois ans et lui juraient une fidélité qui ne devait durer qu'un jour, ce souvenir, disons-nous, demeura distinctement gravé dans l'esprit de Dumas. Le lendemain, les trois voyageurs regagnaient Le Mesnil, tandis que le roi de Rome, l'impératrice et le roi Joseph s'éloignaient de Paris pour prendre le chemin de l'exil.

Madame Dumas jugea plus prudent de retourner en arrière pour ne pas se trouver dans le voisinage de l'ennemi. Ils gagnèrent Nanteuil, puis, sans leurs compagnons de route, se rendirent à Crépy-en-Valois, et y louèrent un appartement chez la veuve d'un

médecin, Mme Millet. Celle-ci avait deux filles et deux fils ; l'un, chirurgien militaire, était avec son régiment ; l'autre, retiré du service, exerçait la médecine à Crépy. De la maison de Mme Millet, Dumas fut un jour témoin d'un combat corps à corps entre une centaine de cavaliers prussiens et la petite garnison de Français qui gardait la ville, puis tout rentra dans le silence. Les Français et les ennemis s'éloignèrent ; le médecin donna ses soins aux blessés, les dames Millet et Mme Dumas remplirent l'office de sœurs de charité, et Dieu récompensa tant de dévouement en rendant à sa mère et à ses sœurs, dans la nuit qui suivit cette rencontre, le chirurgien militaire sur le sort duquel on était cruellement inquiet.

Cependant les événements avaient marché ; Paris était occupé par les alliés, Napoléon avait abdiqué. Le 20 avril il faisait ses adieux à sa garde et partait pour l'île d'Elbe dont Dumas ignorait alors même le nom et qu'il devait plus tard cependant visiter avec le propre neveu de l'Empereur.

Deux ou trois jours après leur retour à Villers-Cotterêts, occupé en ce moment par les Russes, Mme Dumas qui avait eu préalablement deux longues entrevues avec M. Collard, prit son fils à part, le mit au courant des événements qui venaient de se passer en France, du changement de régime qui s'y était opéré, et lui demanda avec une certaine solennité ce qu'il comptait faire : ou revendiquer les titres de noblesse de ses ancêtres, s'appeler Davy de la Pailleterie et trouver une position auprès de la famille régnante. ou bien s'appeler Alexandre Dumas tout

simplement comme son père et, fils d'un général républicain, se voir fermer la porte de toutes les carrières. L'enfant n'hésita pas et déclara tout net qu'il n'aurait pas d'autre nom que celui de son père. En ce qui concernait l'avenir, il se fiait à la devise du général : *Deus dedit, Deus dabit* (Dieu a donné, Dieu donnera) et il alla bravement se coucher sur cette résolution qui devait décider de sa vie tout entière.

Le lendemain M. Collard revint ; il fut convenu qu'il ne demanderait rien pour Alexandre, mais qu'il solliciterait un bureau de tabac pour la veuve de l'Horatius Cocles du Tyrol.

Moyennant six francs par mois, l'abbé Grégoire se chargea de continuer l'éducation du jeune Dumas ; un maître d'école de la ville, du nom d'Oblet, lui donna des leçons de calcul et le père Mounier redevint son professeur d'escrime. Quant à l'équitation, l'enfant l'avait apprise de lui-même.

Toute l'éducation de Dumas devait se borner à savoir du latin ce qu'en connaissait l'abbé Grégoire, à étudier les quatres règles avec M. Oblet et à faire des contres, des feintes et des parades avec le père Mounier.

Le professeur d'arithmétique fut le moins bien partagé ; son élève, même dans son âge mûr, ne devait jamais dépasser les trois premières règles. En revanche Oblet qui était un calligraphe hors ligne, n'eut bientôt plus rien à enseigner au jeune Dumas dans l'art des traits, des pleins et des déliés. Cette étude fut pour ainsi dire providentielle, et l'on verra plus tard que, conformément au proverbe, de petites causes ont pu produire de grands effets.

Au milieu de tous ces événements, l'écolier atteignait sa treizième année, et il fut question de lui faire faire sa première communion. On lui réserva l'honneur fort envié de prononcer dans cette solennité les vœux du baptême. Dumas, dans l'âme duquel les orages de la vie n'éteignirent jamais le sentiment religieux, éprouva une impression très-vive en accomplissant ce premier acte important de son enfance. Il fut deux ou trois jours à se remettre de l'ébranlement qu'il en avait ressenti. L'abbé Grégoire alla le voir ; l'enfant se jeta dans ses bras en pleurant.

— Mon cher ami, lui dit le prêtre avec le bon sens qui le caractérisait, j'aimerais mieux que ce fût moins vif et que cela durât.

« Dieu, au reste — raconte Dumas dans ses Mémoires — sembla récompenser cet élan de mon âme vers lui. Ma mère obtint la seule chose qu'elle eût jamais obtenue pendant ses douze ans de sollicitations. » Grâce à la protection de M. Collard, Madame Dumas fut nommée titulaire d'un bureau de tabac et la famille, quittant la rue de Lormet, alla demeurer place de la Fontaine, chez un chaudronnier nommé Lafarge ; elle y occupait tout le premier, et une grande salle au rez-de-chaussée sur la rue, avec deux comptoirs pour débiter le tabac et le sel.

Quelque temps après leur installation, le fils du chaudronnier vint voir son père. C'était un charmant garçon blond et rose qui était maître clerc à Paris et qui poursuivait à la fois une étude de notaire et une dot. Sous des apparences de santé, Auguste Lafarge cachait les germes d'une maladie de poitrine à

laquelle il devait succomber. C'était un fashionable, vêtu à la dernière mode, jouant au grand seigneur et qui se trouvait jeté dans le monde littéraire de l'époque, appelant Désaugiers, Béranger et Armand Gouffé ses amis. Un personnage de cette importance ne pouvait être décemment relégué dans l'arrière-boutique paternelle ; grâce à l'obligeance des Dumas qui consentirent à céder une de leurs chambres, Auguste fut installé chez eux.

Un semblable modèle devait nécessairement faire impression sur le jeune Alexandre qui fut obligé de reconnaître la supériorité du fils du chaudronnier en toutes choses, même en fait de marette. Un soir, sur les indications et avec l'aide de Boudoux, les deux mares du chemin de Compiègne et du chemin de Vivières furent tendues et les deux amis, installés dans une hutte, s'étendirent sur un lit de fougère et essayèrent de dormir, en attendant le premier chant du rouge-gorge. Tous deux ne dormirent guères ; Dumas songeait au plaisir du lendemain ; quant à Lafarge, tout fils de chaudronnier qu'il était, il rêvait de devenir notaire, et n'était venu à Villers-Cotterêts que pour en réaliser les moyens.

A trois heures du matin, la chasse commença, jamais rafle d'oiseaux ne fut plus complète et quand les deux compagnons rentrèrent en ville, ils pliaient sous le poids de leur butin.

Trois jours après, Auguste regagnait Paris, l'oreille basse. Il était venu à Villers-Cotterêts pour demander en mariage une jeune fille du pays et avait été refusé. Il s'en vengea par huit vers d'épigramme qui firent le

tour de la ville. On en parla pendant huit jours ; car, depuis la mort de Demoustier, on ne connaissait à Villers-Cotterêts d'autre poëte que l'abbé Grégoire. Dès lors Dumas ne songea plus qu'à abandonner les vers latins et supplia l'abbé de lui apprendre à faire des vers français. L'excellent prêtre lui donna des bouts-rimés à remplir ; mais après huit jours de cet exercice, l'élève en eut assez.

Les vers d'Auguste Lafarge (1) furent le premier rayon lumineux jeté dans la vie de Dumas. On verra par la suite comment Auguste Lafarge fut complété par Adolphe de Leuven.

Cependant les autres leçons allaient leur train ; l'abbé Grégoire venait tous les jours de onze heures du matin à une heure de l'après-midi. Pour se donner moins de peine, le professeur avait un Virgile et un Tacite avec la traduction en regard ; il laissait chez son élève les deux volumes enfermés dans une cassette dont il ne manquait pas d'emporter la clef. Mais la tentation était grande pour un paresseux comme Dumas ; à l'aide d'un tourne-vis, l'élève entre-baillait les charnières extérieures de la boîte, en tirait suivant

(1) Voici l'épigramme d'Auguste Lafarge :

La fière Éléonor compte avec complaisance
Les nombreux soupirants qui briguèrent sa main,
Et que sa noble indifférence
Paya toujours d'un froid dédain.
Pourtant, à ces discours que votre esprit résiste ;
S'il en fut un ou deux tentés par ses ducats,
Un volume in-quarto contiendrait-il la liste
De tous ceux qui n'en voudraient pas ?

ses besoins ou le chantre d'Enée, ou l'historien des Césars et, avec l'aide de la traduction française, il faisait des versions qui surprenaient son professeur lui-même. Si bien que le pauvre abbé, qui ne soupçonnait pas la supercherie, ne s'expliqua jamais comment Dumas était si fort en version et si faible en thème.

Les longues heures de liberté que ses versions et même ses thèmes laissaient à l'écolier, il les passait en grande partie chez un armurier, du nom de Montagnon, qui demeurait en face de chez lui, de l'autre côté de la place, et il devenait ainsi plus fort en arquebuserie qu'en latinité ; l'escrime, la marette et la pipée lui prenaient le reste de son temps.

Outre cela, presque chaque jour, le jeune Dumas recevait ou distribuait des horions à cause des opinions politiques qu'on lui attribuait. Par une singulière erreur, sa mère et lui que l'Empire avait cependant oubliés et délaissés, passaient pour bonapartistes et cette injuste qualification, maintenant que l'Empire avait fait place à la Restauration, le mettait sans cesse aux prises avec les autres enfants, sans compter qu'elle inspirait à Madame Dumas la crainte bien naturelle de perdre son bureau de tabac.

LES ANCIENS PALMARÈS.

Il est extrêmement difficile de retrouver les traces des usages des anciens collèges ou maisons d'éducation, avant 1789. Aussi, est-ce avec un véritable respect que je recueille les moindres vestiges des divers modes d'instruction, d'exercices et de récompenses que le hasard fait tomber entre mes mains. Dernièrement, des *prospectus* et même des espèces de *palmarès*, concernant Laon et Soissons, m'ont été communiqués. A leur aide, j'ai pu m'introduire, jusqu'à un certain point, dans l'intérieur des collèges de ces deux villes, de Laon surtout, au moment de la distribution des prix.

Un de nos collègues nous a appris (1) qu'en 1752, les procédés d'enseignement pratiqués par la Congrégation qui dirigeait le Collège de Laon, étaient tenus pour ingénieux et utilement pratiqués.

Un programme du divertissement de la distribution des prix de 1752, aux armes de l'Evêque et de la ville, en est une preuve. On y remarque qu'on n'enseignait pas seulement à bien écrire et à bien penser. On enseignait aussi la diction et la tenue en faisant jouer la tragédie et la comédie. Un sieur Branche apprenait même à danser. Des danses diversifiées servaient d'intermèdes aux pièces jouées et se terminaient par un ballet général. Je raconte, je n'apprécie pas.

(1). L'enseignement secondaire à Laon par M. Taiée. T. 23 du Bulletin de la Société académique, p. 239.

Le 30 août 1752, à une heure après-midi on joua Connaxa ou les Gendres dupés. On n'ignore pas que, dans cette pièce, on représentait un père, qui, étant abandonné par ses enfants, après s'être dépouillé pour eux, parvient à reconquérir leurs respects par un ingénieux stratagème. Un ami lui prête une somme d'argent qu'il compte et recompte dans sa chambre, à la grande surprise de ses gendres aux écoutes. Ils le croient encore riche. Ils le comblent d'attention, parce qu'il leur promet de laisser ce qu'il possède, à celui qui aura pour lui les *meilleures façons*. Quand il meurt, ils trouvent, dans son coffre-fort, une massue et un écrit conçu en ces termes : « Je laisse cette massue pour casser la tête à tous les pères qui feront la folie de se dépouiller de leur bien en faveur de leurs enfants. »

Cet enseignement, donné, sur le théâtre d'un collège, dès 1752, n'a corrigé personne, malgré le proverbe ou dicton bien connu que chacun répète et dont nul ne profite, proverbe ayant en cela le tort de tant d'autres qui se perpétuent en pure perte.

En rappelant ce sujet de Connaxa, ce n'est pas, non plus, pour déplorer amèrement une manière de faire que, pour mon compte, je n'aspire pas à réformer. Je ne vais même pas jusqu'à dire, comme Montaigne, que pour avoir le désir de se dépouiller, il serait sage de le faire seulement jusqu'à *une robe de nuit bien chaude*, parce que j'ai le malheur de croire que si quelques uns donnent tout ce qu'ils ont, il en est un plus grand nombre qui gardent tout ce qu'ils peuvent.

Je m'étends un moment, sur ce sujet, par la raison que Connaxa, pièce attribuée au P. Ducerceau ou au P. Larue, représentée, au commencement de XVIIIe siècle, aux collèges de Rennes et de Vendôme, réveille le souvenir des discussions ardentes, qui éclatèrent, en 1810, lors de la représentation de la Comédie des *Deux Gendres* de M. Etienne. Tiré alors des cartons de la Bibliothèque du Roi, où il était momifié, le manuscrit de Connaxa servit à accuser faussement ce charmant auteur dramatique d'un prétendu vol littéraire.

C'est cette pièce, ressuscitée et devenue célèbre après un long trépas, que l'on représentait, à Laon, en l'an de grâce 1752, en présence de M. Chevalier de Buzerolle, maire, dont le fils était chargé de réciter le prologue de la fête.

La tragédie jouée était celle de *Joseph reconnu par ses frères*. Est-ce la pièce de l'abbé Genest ? est-ce celle du P. Arthur ? Est-ce celle d'un autre auteur, car il y eut une quantité de tragédies sur ce même sujet ? Peu importe. La chose essentielle, c'est de faire connaître, en son entier, le programme avec prologue, épilogue et danses. Le voici :

JOSEPH RECONNU PAR SES FRERES,

TRAGÉDIE ;

CONNAXA, OU LES GENDRES DUPES,

COMÉDIE,

Seront représentés au Collège de Laon.

Pour la distribution des prix donnés par Messieurs

les Maire, Lieutenant de Maire, Gouverneurs et Échevins de la ville de Laon.

Le mercredi, trentiéme jour d'Août 1752, à une heure après-midi.

La répétition des deux pièces se fera le mardi vingt-neuviéme d'Août, à la même heure.

DIRONT LE PROLOGUE.

Jean-Marie Nicolas Chevalier de Buzerolle, de Laon.

Henri-Ferdinand Perdriset, de Chavignon.

PERSONNAGES : NOMS DES ACTEURS DE LA TRAGÉDIE.

Joseph, premier ministre du roy d'Égypte, Jean-Claude Béguin, de Marcy.

Benjamin, frère de Joseph, Chevalier de Buzerolle, de Laon.

Ruben, frères de Joseph, Jacques Poulet, de Housset.

Judas, frère de Joseph, Antoine-Joseph Carlier, de la Flamangrie.

Lévi, Frère de Joseph, Charles-François Caullier, de Douilly.

Nephtali, frère de Joseph, Jean-Louis Labeausse, de Claire-fontaine.

Simeon, frère de Joseph, Charles Arnoult, de Laon.

Manassés, fils de Joseph, Louis-Annibal Chevalier de Chatillon, de la Mobile en Amérique.

Éphraim, fils de Joseph, Philibert Truy, de Laon.

Ramesses, Confident de Joseph, Charles-François Dubois de Saint-Vincent, de Landrecy.

Sesambris, Capitaine des Gardes, Jean-Pierre, Penart, de Dercy.

La scène est à Memphis dans le Palais.

PERSONNAGES NOMS DES ACTEURS DE LA COMÉDIE.

Connaxa, beau-père, Philibert Dubois, de Guise.

Clérophile, gendre de Connaxa, Charles Desfossés de Vaujettin, de Paris.

Richardon, autre gendre de Connaxa, Louis Armand, de Vervins.

Philidor, frère de Clérophile, Hilaire Raveneau, de Landrecy.

Phronime, ami de Connaxa, Charles-Albéric Raveneau, de Landrecy.

Fanfan, fils de Clérophile, Marie-Charles-Etienne de Villers, de Laon.

Ergaste, ami de Phronime, Pierre-Antoine de Quesnel, de Laon.

Gorinet, valet de Connaxa, Philippe le Jeune, d'Aubenton.

Brisetout, valet de Clérophile, Nicolas le Febvre, de Laon.

Kauffman, marchand étranger, Jean-Baptiste Moreau, de Liesse.

La scène est à Saint-Malo, devant la maison de Clérophile.

DIRONT L'ÉPILOGUE :

Charles-Albéric Raveneau.

Louis-Annibal de Chatillon.

Michel Boche, d'Hirson.

ORDRE DES DANSES

QUI SERVIRONT D'INTERMEDES A LA TRAGÉDIE ET A LA COMÉDIE.

Danseront avant le prologue.

Béguin, Caulier.

Avant le premier acte de la Tragédie.

Raveneau, l'aîné, Dubois, de Vaujettin, de Quesnel, Le Jeune, Armand, de Chatillon, Raveneau, le cadet.

Avant le second acte.

Raveneau, le cadet, de Chatillon, Truy, Perdriset.

Avant le troisième acte.

Béguin, Caullier, Dubois, de Quesnel.

Après la Tragédie.

Béguin, Raveneau, l'aîné, Dubois, de Vaujettin, Le Jeune, de Chatillon, Armand.

Avant la Comédie.

Raveneau, l'aîné, de Chatillon.

Après le premier acte.

1° Le Jeune, Armand, Truy, Perdriset.

2° Béguin, Caullier, de Vaujettin, de Quesnel.

Après le second acte.

1e Raveneau, le cadet, de Chatillon, Truy, Perdriset.

2e Raveneau, l'aîné.

Après le troisième acte.

Béguin, Caullier.

LE BALLET GÉNÉRAL.

Les danses sont de la composition du sieur Branche, Maître de danse, à Laon.

Sauf quelques-uns, ces noms nous sont peu familiers. Mais, nous allons bientôt nous trouver en pays de connaissance.

En 1762, les Jésuites cessaient tout enseignement à Laon et le corps des habitants reprenait la superintendance et le gouvernement du Collège (1).

Dès lors, on ne paraît plus y avoir ni joué ni dansé. Il semble qu'on se soit borné à des exercices de mémoire ou à des explications d'auteurs comme l'indiquerait le programme de 1763 et 1776, programme dont tout le contexte est en latin, même les prénoms des élèves et certains noms de villes et villages, excepté ceux de Plomion, Courjumelle, Gizy, Champcourt, Fressancourt, Faucoucourt et Marest-Dampcourt, qu'il a été impossible ou qu'on a craint de métamorphoser. Cependant, si l'entête de celui de

(1) Enseignement secondaire à Laon, par M. Taiée, p. 239 du Bulletin de la Société académique, T. 22.

1776 est en latin, le surplus est en français. On s'y occupe surtout de mythologie, de géographie et d'histoire ancienne et moderne. Il n'y a pas une seule question de mathématique. Les noms des élèves choisis nous sont déjà plus connus (1).

A la distribution du 4 septembre 1789, alors que le collège était dirigé par la congrégation de Saint-Maur, il y eut un exercice de plaidoirie. M. Morial, plaida pour les talents ; M. Daiguizy, pour les richesses ; M Pargny, pour la santé ; M. Dive, pour l'amitié. M. Vuion fut juge et M. Guérin remercia l'assemblée (2).

Le Palmarès du 24 août 1790 énumère les prix *remportés* au collège royal de Laon, en l'abbaye Saint-Jean, en rhétorique,' en seconde, en troisième, en quatrième et en cinquième, alors que le principal était Dom Charles Druon, le sous-principal et Préfet, Dom Pierre Hudicourt, et le professeur de philosophie Dom Pierre Vaissières. Le fameux père Dom Alexandre Grard, dont certains Laonnois se souviennent encore, était alors professeur de troisième. Il paraît que sa tenue était en raison inverse du poli et de la correction de son savoir.

Les élèves sont désignés comme étant pensionnaires ou externes chez divers maîtres de pension tels que MM. Duchange, Genard, Derbigny, Demarle, ou

(1) Correspondance de l'époque. V. La *Justice criminelle à Laon* 1789-1800. T. 1er p. 105.

(2) Voir note 1.

demeurant dans leur famille ou chez diverses personnes de la ville.

Il ne s'agit, dans cette distribution, ni d'arithmétique, ni d'algèbre, ni de géométrie, mais uniquement d'amplification latine et française, de version, de thème, de vers, *de Dictature* et de mémoire (1).

En l'an 11 on ne s'occupe pas non plus de mathématiques, mais on revient aux exercices de plaidoyer sur la question des quatre biens de la vie, que l'on discutait, déjà, dans les distributions de 1789. On apprécie et l'on met en évidence les définitions de l'*Enallage*, du *Zeugme* et de la *Prolepse*. Voici, du reste, le programme :

MAISON D'EDUCATION

DIRIGÉE PAR FRANÇOIS-JOSEPH MAIRET.

EXERCICE PUBLIC SUR LES PROGRÈS DE L'ANNÉE

Dans la salle de la mairie, le mardi 9 *messidor an* 11, *depuis deux heures et demie après-midi, jusqu'au soir.*

Un élève, L.-Isidore Marchand, de Laon, ouvrira l'exercice par un discours de sa composition, sur les avantages d'une bonne éducation.

TRADUCTION DU LATIN EN FRANÇAIS

DE VIRIS... 60 premiers Chapitres.

VIRGILE.... Les trois premières Eglogues.

Séparer les propositions, faire la construction,

(1) Voir note II.

expliquer mot à mot, distinguer le sens propre du sens figuré, donner un français simple et clair, faire remarquer les Figures de construction propres à la Langue latine : l'*Ellipse*, le *Pléonasme*, l'*Enallage*, le *Zeugme*, l'*Hellenisme*, la *Prolepse*, quelques-uns des *Tropes* ; répondre aux questions grammaticales, historiques, géographiques et mythologiques que pourra faire naître l'explication de leurs auteurs ; tel sera le but de leurs efforts.

MÉMOIRE.

Histoire Sainte, depuis le commencement du monde jusqu'au cinquième âge, ou jusqu'à *Salomon*.

HISTOIRE DE FRANCE.

Origine des Français, et les Rois de la première Race.

HISTOIRE ANCIENNE.

Abrégé de la Vie de quelques-uns des hommes les plus célèbres de l'Antiquité : *Virgile*, *Régulus*, *Annibal*, *Epaminondas*, *Codrus*, *Lycurgue*, *Solon*, *Léonidas*, *Socrate*, *Timon le misanthrope*, etc.

GÉOGRAPHIE.

Développeront, la Carte à la main, les quatre parties du monde, feront la division par royaumes, capitales et villes les plus considérables, mers, isles, presqu'isles, golphes, détroits, isthmes, fleuves, montagnes, caps, lacs, archipel, avec la définition de tous ces termes.

Les élèves choisis dans une seule classe, pour cette fois :

Philippe-Joseph Amand, d'Hirson.

André-Charles Dogny, de Laon.

Louis Lecarlier-de-Veslud.

Charles-L. Mairet, de Laon.

Amédée Peigné, d'Anizy-le-Château.

Charles Protais, de Braine.

Un seul enfant, Charles-L. Religieux, récitera, dans les intervalles, des morceaux choisis de *Corneille*, de *Racine*, de *Voltaire*, de *Rousseau*, *Jean-Baptiste*, de *Desbarreaux*, plusieurs fables de *La Fontaine*, etc.

L'exercice sera suivi d'un Plaidoyer sur cette question : *De ces quatre Biens, les Talents, la Richesse, la Santé, un Ami, quel est le plus désirable* ?

Lecarlier-de-Veslud, sous le nom d'*Ariste*, parlera pour *les Talents*.

Huart, de Reims, sous celui de *Chrysogenis*, pour *les Richesses*.

Protais, sous celui d'*Eugiène*, pour *la Santé*.

Peigné, sous celui de *Philandre*, pour *l'Amitié*

Pantin, de Paris, *Juge*.

La distribution des prix terminera l'exercice.

En 1806 le programme de l'exercice pour la clôture des cours est plus varié. On les ouvre par un discours latin, généralement peu compris. Les mathématiques commencent à faire une apparition

pleine de modestie. En histoire on ne va pas plus loin que le règne de Charles le Bel. Cependant, sous la rubrique géographie, on demande quelle est la forme du gouvernement de la France, quelles sont les attributions de l'Empereur, les principales autorités de l'Empire, l'époque de sa fondation, l'ancienne division de la France et la nouvelle.

Les élèves choisis pour les exercices autres que les mathématiques sont : Beauvillé (Marie-Auguste), de Laon ; Bourgeois (François-Grégoire), de Pont-à-Bucy ; Gavet (Auguste-Quentin-Frédéric), de Laon ; Lecointe (Jean-Louis-Isidore), de Laon ; Pottier (François-Henri) de Crécy-au-Mont ; Courtin (Aristide-Théodore), de Laon ; Labiche (Valéry), de Crépy ; Leguery (Fidèle-Eugène), de Laon ; Moreau (Pierre-Michel), de Crépy ; Rabouille (Pierre-Antoine), de Cilly près Marle ; Cottenest (César), de Laon ; Fleury (Frédéric-Victor) de Laon ; Gavet (François-Théodore), de Laon ; Labouret (Charles), de Laon.

Le programme des mathématiques et les élèves choisis pour le soutenir sont :

1re classe. — Arithmétique. Calcul décimal. Système métrique. Raisons et proportions. Règle de trois simple et composée. Règle de société.

Charles Fischer. César Cottenest. Jean-Claude Longuet. Quentin Pinson. Achille Varlemont. Victor Oudart.

2e Classe. — Arithmétique. Algèbre, jusqu'aux équations du 2e degré inclusivement. Géométrie, lignes, surfaces et volumes. Trigonométries, rectiligne et sphérique.

Charles Ferdinand. Charles-Henri Huet. Denis Delamarlière.

En 1807, 1808, 1811, 1812 et 1813, du 27 août au 22 septembre, les distributions se font tantôt dans l'ancienne salle du Collège, tantôt dans celle du tribunal criminel, tantôt dans celle des assises. Les programmes se ressemblent. En 1812 et 1813, les exercices ont lieu la veille de la distribution. Le lendemain, on débute par un discours, suivi de plaidoyer, soit sur les défauts de la jeunesse, soit sur l'éternelle question des quatre biens de la vie. En 1807, le discours est encore en latin.

Chacun de ces programmes est infiniment curieux à étudier : Celui de 1807 contient une légère mention de la géométrie (*section unique*) et de l'arithmétique dans lesquelles réussissent MM. Labouret, Fleury et Huet de Laon. Le reste est amplement consacré à la religion, à la grammaire française, au latin, au grec, à la géographie, aux mœurs des Israélites, à la poésie épique, à la chronologie et à l'histoire de France jusqu'à Henri IV ; toutes matières pour le développement desquelles on a choisi MM. Beauvillé, Cavenne, Crampon, Bourgeois, Duvoyeu, Lardot, Diot, Cottenest, Mairet, et Souëf de Laon (1).

Les matières des exercices de 1808 sont les mêmes. L'histoire de France va de Henri IV à Louis XVI. On proclame que la religion doit être le principe, l'âme, le centre de toute éducation ; il faut, dit-on, que

(1) Voir note III.

tout lui soit rapporté : les talents de l'esprit, les vertus morales ne sont qu'un édifice fragile élevé sur le sable, si la religion n'en est la pierre fondamentale. C'est là le thème de l'exercice religieux. Narcisse Cellier, Isidore et Alexandre Lecointe, Huilliot, Lonchamps, Henry-Victor-François Noizet, Victor Suin de Laon, et autres déjà cités, sont choisis pour être interrogés sur ces diverses matières. Mais, le côté important de ce programme est le développement donné, pour la première fois, aux mathématiques. M. Huet doit expliquer des points spéciaux de la statique. MM. Labouret, Bourgeois et Oudart doivent être entendus sur la géométrie, l'algèbre et l'arithmétique. Au surplus, on verra à la note III le premier programme développé des matières que les élèves ont à traiter.

En 1811, même programme. Soutenu par MM. Baston, Alphonse Dumoutier, Coffignon, Diot, Amand Maqua, Lorieux, Fournery, Gelicq, Lecointe, Simon Leleu, Prud'hommeaux, Crampon, Dalibert, Noizet et Suin de Laon et autres des environs (1). MM. Noizet, Dalibert, Crévaux, Suin, Pottier, Crampon et Cottenest répondent aux questions de mathématiques.

Dans les exercices de 1812, les mêmes élèves se distinguent encore ; et d'autres avec eux tels que

(1) Les autres élèves sont MM. E. Chollet, de Saint-Quentin ; Florimond Floquet, de Vailly ; Honoré-Frédéric Matra de Bucy ; Aimé-Amand, de Quimper ; Joseph Cheveaux, de Saint-Pierremont, Adrien François, de Soissons ; Charles Jonet, de Béziers ; François Henri Pottier, de Crécy-au-Mont. — Voir note IV.

MM. Dumage, Garnier, Cadot et Marquette, de Laon ; de Violaine, de Soissons, et Clays de Monaco. Les solutions de mathématiques prennent de plus en plus d'importance. MM. Paris et Gavet sont particulièrement choisis pour traiter, par l'algèbre, des questions telles que celle-ci :

« Un amour et une nymphe, jetant de l'eau dans un bassin, l'amour le remplirait seul en 2 heures, et la nymphe en 3 heures ; mais un zéphir, placé sur le même bassin, le viderait en une heure. Combien le bassin mettra-t-il à se vider, quand l'eau coulera par les trois ouvertures à la fois ?

Où les amours, les nymphes et les zéphirs allaient-ils donc se nicher ? Comment, en ce temps-là, pouvait-on y penser encore et comment trouvait-on le moyen d'en mettre même en équation ? (1)

Le 30 août 1813, l'examen des élèves portait sur les mêmes matières. MM. Coffignon, de Marcy, François Fournery, Alexandre Lecointe, Amand Maqua et Victor Suin étaient chargés de répondre sur l'arithmétique et M. Paris sur des questions d'algèbre dont l'une est, plutôt, peut-être, une question de droit qu'une question algébrique :

« Un homme laisse, en mourant, 7,800 fr. à sa femme près d'accoucher, à condition que si elle a un fils, elle prendra 3,100 fr. et le fils le reste ; et que si elle a une fille, elle prendra 3,250 fr. et la fille le

(1) Voir note V.

reste. Elle accouche d'un fils et d'une fille. Comment satisfaire au testament ? »

C'est le premier programme qui soit approuvé par le recteur de l'Académie, L. Maussion. (1)

Les programmes et palmarès du collège ne vont pas plus loin.

Mais, j'en ai trouvé deux de la pension de M. Duchange qui nous ramènent au mois de juillet 1775. Ils ne sont pas en latin et ils s'occupent mieux que le collège, à la même époque, des éléments de mathématiques. Je demande, en passant, si l'influence des encyclopédistes n'est pas pour beaucoup dans cette différence des programmes entre les collèges dirigés par les adversaires de l'encyclopédie et les pensions dirigés par un de ses partisans. C'est au lecteur de répondre. Quoi qu'il en soit, plus pratiques et plus avancés, si l'on peut ainsi dire, que ceux du collège, les programmes de cette pension non seulement s'occupent de mathématique, mais ils posent quelques questions d'histoire locale : « Donnez-nous une idée du Soissonnais ? Le Laonnois est-il étendu ? La ville de Laon est-elle bien ancienne ? Qu'y a-t-il à remarquer aux environs de Laon ? »

Ce sont des jeunes gens appartenant à des familles encore bien connues qui sont chargés de répondre à ces questions-là : MM. l'Eleu du Bocage, L'Eleu de la Simone, Varlet, de Givry, de Bully de Bussy et Flavigny de Chambry pour les exercices du 27 juillet.

(1) Voir note VI.

Je distingue le nom de M. Louis Peigné, pour les exercices du 21. (1)

Le programme ou prospectus le plus complet, qui soit entre mes mains, concerne le collège des prêtres de l'oratoire de Soissons. Je ne sais à quelle époque le rapporter. Mais il est assez curieux pour mériter une lecture complète :

MÉMOIRE INSTRUCTIF SUR LA PENSION

DU COLLÉGE DES PRÊTRES DE L'ORATOIRE DE SOISSONS.

Instruction, Religion

L'on enseigne dans le collège de Soissons depuis la philosophie inclusivement jusqu'à la sixième exclusivement. Il y a un professeur pour chaque classe. Le collège s'ouvre le 18 octobre, et se ferme au commencement de septembre.

Le latin et le français occupent tour à tour ; mais on ne s'y borne pas ; les exercices classiques commencent toujours par la récitation et l'explication de quelques versets ou de quelques maximes de l'écriture sainte. L'on ne saurait croire combien ce pieux usage est utile à la jeunesse.

Outre les catéchismes hebdomadaires de la classe, il en est de particuliers à la pension, et que l'on proportionne aux divers âges ; l'on y fait aussi chaque dimanche des discours familiers sur l'évangile du jour, et l'un des PP. Préfets de pension est chargé spécialement

(1) Voir note VII.

d'instruire ceux qui doivent faire leur première communion.

L'on se confesse tous les mois, et l'on communie selon le conseil de son directeur.

Il n'y a pas de professeurs particuliers pour l'histoire, la géographie, la mithologie, etc. Mais les PP. Régens font un choix de leurs meilleurs écoliers auxquels ils enseignent ces sciences.

Chaque année l'on donne des exercices publics sur ces matières ; ils sont ordinairement suivis de quelques pièces de vers français, propres à former à la déclamation.

Il n'y a pas d'abonnement pour les maîtres de danse, de musique, d'instruments, de dessin, d'écriture, en fait d'armes, etc. Chaque pensionnaire les paie au prorata de leçons qu'il prend, et sur le même pied qu'en ville.

Nourriture.

La nourriture est saine, servie proprement, et un peu en deçà du superflu. Un potage, du bouilli, une entrée et du dessert chaque jour, composent le repas du matin ; le soir c'est du rôt, de la salade et du dessert. L'on donne un extraordinaire par semaine.

Habits, Blanchissage.

Un tailleur vient tous les matins prendre les habits déchirés, il les raccommode, et les rapporte le soir dans un endroit destiné à cet usage. Chacun reconnaît et emporte en s'en allant coucher, ce qui lui appartient. Quand on achète des habits aux pensionnaires,

les quittances des marchands sont toujours annexées aux mémoires.

La blanchisseuse vient aussi deux fois par semaine prendre le linge sale et les bas, et rend le tout blanchi et raccommodé.

Distribution du temps.

On se lève à six heures, l'on descend à la salle d'étude à six heures un quart, (elle est échauffée par un poële en hiver) l'on y fait la prière ; l'étude commence. Elle dure jusqu'au déjeuner, c'est-à-dire jusqu'à sept heures et demie. Dans cet intervalle de temps une femme peigne chaque pensionnaire au peigne fin, et le domestique leur fait la queue. Mais c'est à eux à se friser et poudrer, excepté les jours de fêtes, où ils sont peignés par un perruquier.

La messe se dit à 8 heures, ensuite l'on va en classe, l'on en sort à 11 heures, l'on fait une petite prière commune, l'on se met à table, et l'on entre en récréation.

A midi et demi recommence l'étude, à deux heures la classe du soir, elle finit à quatre heures et demie, l'on a une demie heure de récréation pour goûter. L'on rentre à l'étude d'où l'on ne sort qu'à six heures pour souper. Cet exercice est précédé d'une prière, et suivi d'une récréation qui dure jusqu'à 7 heures et demie.

Ici commence la dernière étude qui dure une heure. C'est alors qu'on écrit ses lettres et qu'on lit chacun en son particulier. Ceux qui n'ont pas de livres, s'en pourvoient à la bibliothèque des pensionnaires, pour l'entretien de laquelle on paie annuellement une petite somme.

On met aussi les papillotes au dernier quart d'heure, à 8 heures et demie l'on fait la prière, et chacun se retire en silence.

Les jours de fêtes et de congés les exercices se succèdent moins rapidement et sont entrecoupés par des promenades et par des jeux d'esprit ou d'exercice, comme les échecs, les dames, le trictrac, le billard, les barres, etc. Pendant l'été on passe les jeudis à la Campagne.

Les sorties et visites en ville sont rares ; elles ne se font que les jours de congés, et jamais sans permission, ni sans être accompagné.

Dortoir.

Il y a deux grandes salles bien éclairées et aérées, garnies d'alcoves. Les PP. Préfets de pension sont logés au bout de chacune avec un domestique. C'est-là que couchent les pensionnaires. Ils y sont veillés toutes les nuits par les PP. Préfets de pension qui font tant la nuit que le jour, cette fonction alternativement ; car on ne les perd pas plus de vue, ils ne sont jamais abandonnés à eux-mêmes. En cas de maladie ils couchent à l'infirmerie, où ils reçoivent tous les secours que l'on peut désirer.

Minimes.

On donne ce nom aux enfants du plus bas âge. Comme il n'y a pas de régent de sixième en titre dans ce Collège, l'on a jugé à propos d'y suppléer comme il suit.

L'on a un ecclésiastique qui est chargé d'enseigner sous les yeux des PP. Préfets de Pension, depuis les

principes de la lecture exclusivement jusqu'à la cinquième. Il sert même de répétiteur aux cinquièmes et quatrièmes, quand ils en ont besoin. Ceux qui reçoivent ses leçons payent un écu par mois de plus.

Les minimes ne se lèvent pas si matin et se couchent plutôt que les grands. Une femme est chargée de les aider à s'habiller, changer de linge et de les coiffer, et le domestique de les aider à se coucher.

Le soir l'on donne aux mimines et aux enfants d'une complexion délicate, de la soupe au lieu de salade.

Garde-Robes.

En entrant en Pension on doit avoir deux habits complets, des peignes, une douzaine de chemises, de coiffes de nuit, de mouchoirs, de chaussons, de cols, deux paires de draps de lit, six serviettes, un pupitre à clef pour renfermer ses livres et ses cahiers, et un couvert d'argent y compris le gobelet si l'on peut commodément.

Prix de la Pension

La nourriture, le chauffage, la chandelle, etc, coûtent par mois 30 livres, et le blanchissage 1 livre.

Il y a quelques faux frais, comme l'entretien de la bibliothèque des Pensionnaires, les étrennes du jour de l'an, le Perruquier, le Tailleur, le droit de Collège, etc. Le tout monte aux environs de 30 livres pour l'année entière.

L'on exhorte MM. les Parents à faire à leurs enfants une petite pension hebdomadaire, sur

laquelle ils soient tenus de se pourvoir de poudre, de pommade, peigne, ruban de queue, etc. Cette pratique les accoutume insensiblement à une sage administration de leurs derniers, et diminue les totaux des mémoires.

L'on ne reçoit pas dans cette pension les jeunes gens au-dessus de l'âge de treize ans ; l'expérience prouve qu'ils apportent toujours une grande dissipation, et souvent des mœurs incertaines.

L'on s'adresse pour retenir des places, ou au supérieur du Collège de l'Oratoire à Soissons, ou au Frère Portier de l'Oratoire, rue Saint-Honoré à Paris.

Il est à remarquer que, parmi les études et les exercices, dont il est question dans ce programme, on ne dit pas un mot des mathématiques.

Chacun, à l'aide de ces documents, peut aisément faire des réflexions, et surtout des comparaisons qu'il est toujours utile d'éveiller dans cette grave matière de l'enseignement de la jeunesse. Toutes incomplètes qu'elles soient, ces pièces permettent de retrouver les restes du chemin parcouru et du but poursuivi. En résumé, ces exercices tendaient à cultiver fortement la mémoire, à former des littérateurs raffinés, des historiens et des géographes médiocres. Les sciences exactes ne font leur sérieuse apparition que vers 1780 ; je laisse à de plus compétents que moi le soin de rechercher quel degré de force révèlent les questions et les problèmes posés. De tous les côtés on semble chercher, avant tout, à former des chrétiens éclairés et des esprits virils. Cette simple esquisse montre tout le parti que l'on tirerait des mémoires

ou programmes semblables réunis en plus grand nombre. Elle a, pour nous, un avantage spécial, c'est de rappeler des noms connus et honorés et de montrer que les prémices de l'existence, de ceux qui les portaient, n'ont pas été le présage menteur de leur avenir. La plupart ont été distingués et utiles à Laon ; quelques-uns ont été éminents et utiles à la France. (1).

---

(1) M. De Beauvillé était un homme spirituel et instruit qui a, longtemps, comme Maire, dirigé prudemment les intérêts de la Ville de Laon.

M. Huet, pendant vingt ans, Président du tribunal de Laon, fut le modèle des magistrats, M. Louis Peigné s'est fait remarquer comme administrateur ; il était le cousin de M. Peigné-Delacourt, l'un de nos archéologues et de nos érudits les plus renommés. M. Souëf, d'abord, substitut à Laon, devint successivement Procureur général à Colmar, puis Conseiller à la Cour de Cassation. M. Victor Suin, après avoir été l'un des Avocats les plus remarquables de Laon, a été nommé Avocat général près la Cour d'appel de Paris, puis élevé à la dignité de Sénateur, etc.

Voir *Etude sur le Bailliage de Vermandois*, deux avis en latin, du Collège de Laon de 1754 ; p. 430.

NOTES

1

PUBLII VIRGILII MARONIS

Æneidos Tres Libros Priores Primum memoriter recitatum, Notis, Prosodiæ Regulis illustratum Marci Tullii Ciceronis In Catilinam Orationes Quatuor C. Julii Cæsaris Commentariorum De Bello Gallico Libros Sex Priores Interpretabuntur Selecti Tertiani.

Franciscus-Ludovicus-Hieronimus Baron	ex Plomion,
Carolus-Nicolaus Dambraine	Albantonæus,
Nicolaus-Franciscus Damour	Laudunæus,
Cyricus-Alexius de Driencourt	Laudunæus,
Nicolaus-Franciscus Duflot	Laudunæus,
Joannes-Carolus Marquette de Marcy	Laudunæus,
Ludovicus-Franciscus-Casimirus Mennechet	ex Courjumelle,
Joannes-Carolus-Ludovicus Mouret	ex Gizy,
Nicolaus Richard	Laudunæus,

In Aulâ majore Collegii Laudunœi, die Lunæ 13à Junii, horâ sesqui tertiâ pomeridianâ. Anno Domini 1763.

EXERCITATIO RHETORICA.

M. Tullii Ciceronis Orationem Pro Lege Manilia ; Publii Virgilii Æneidos Undecimum et Duodecimum Libros ; Quinti Horatii Flacci Odarum Librum Primum ; Titi Livii Historiarum Libros Decimum Et Undecimum Figuris illustrabunt et interpretabuntur Selecti Rhetores,

Joannes-Michael Berthaut	Laudunæus.
Franciscus-Ludovicus-Hieronymus Baron	ex Plomion.
Petrus-Maria Cosse	Anisiacus.
Nicolaus-Franciscus-Alexander Damour	Laudunæus.

Petrus-Nicolaus Dieu	Laudunæu
Carolus-Antonius-Gabriel Huet	Laudunæus.
Joannes-Ludovicus Mouret	ex Gisy.

Exercitationem Excipiet Solemnis Præmiorum Distributio.

In Aulâ majore Collegii Laudunœi, die Lunœ secundâ Septembris, horâ post meridiem tertiâ. Anno Domini 1765.

INTERROGATIONES

Ex Analysi Orationis Pro Lege Manilia.

Quodnam est hujus orationis argumentum ? Quænam est Quæstio ?

Quonam stylo scripta est ? Quot habet partes ?

Undè petitur Exordium ? Habet-ne narrationem hæc oratio ? Cedo orationis propositionem ?

Quot sunt confirmationis partes ? Quo incipit prima pars, et quænam sunt ejus subdivisiones ? Quomodo Tullius tractat subdivisionem ?

Primam, Agitur gloria Populi Romani ;

Secundam, Agitur salus Sociorum ;

Tertiam, Aguntur Vectigalia maxima ;

Quartam, Aguntur fortunœ multorum civium ;

Quomodo Orator Probat secundam partem Confirmationis, nempè, Illud bellum esse magnitudine periculosum.

Quomodo Tullius probat tertiam partem Confirmationis, nempè, Pompeium esse optimum Imperatorem. Quâ ratione tractat subdivisionem ?

Primam, Est in Pompeio rei militaris scientia ;

Secundam, Est in Pompeio singularis virtus ;

Tertiam, Est in Pompeio clarissima Auctoritas ;

Quartam, Est in Pompeio summa felicitas ;

Quo incipit Confutatio, et quibus rationibus Cicero refutat sententiam Hortensii ? Quo pacto refellit Catulum ?

Quid agit Orator in Peroratione ? Quid observandum circâ illam Perorationem ?

EX RHETORICA

Auctorum Melioris Notæ Exemplis illustrata.

Quid Est Rhetorica ? Quotuplex est oratoris officium ut persuadeat ? Quot in partes dividitur Rhetorica ?

EX PRIMA PARTE. DE INVENTIONE.

Quid est Inventio, et quænam sunt illius adjumenta ? Quid est Definitio ? Les Dévots de cœur... Quid est Enumeratio partium ? Chrysologue... Quid Genus et Species ? Les Ames vulgaires... Quid est Causa ? Quid Materialis ? Le palais d'Armide... Quid efficiens ? Qui est celui qui ne frémisse... Quid formalis ? La grotte de Calypso... Quid finalis ? Comme il tient de Dieu... etc.

EX SECUNDA PARTE. DE DISPOSITIONE.

Quid est Dispositio ? Quot sunt Orationis partes ? Quid est Exordium temperatum ? Celui qui règne dans les cieux... Quid est Exordium ex abrupto ? A quel dessein, Messieurs... Quodnam est Exordii officium ? Grand Roy.. Quid est Propositio, et quænam sunt ejus dotes ? Quid Divisio ? Quid est Narratio ? A peine nous sortions des portes... Quid est Confirmatio ? Ma fille tendre objet.. Quid agere debet Orator in confutatione ? Que vient chercher... etc.

EX TERTIA PARTE. DE ELOCUTIONE.

Quid est Elocutio ? Quid est Periodus ? Quid est Stylus ? Quid sublimis ? Servons-nous des flammes.. Quid simplex ? Du palais d'un jeune Lapin, etc... Quid mediocris ? Sortons de la nature.

Quid est Tropus ? Quid Metaphora ? C'est de lui... Quid Synecdoche ? Jadis avec moins d'art... Quid Metonimia ? Ainsi lorsque tout prêt... Quid Hyperbole ? Le Bal continuoit... Quid Ironia ? Maître Corbeau.. Quid Allegoria ? Dans ces prez fleuris... Quid Antonomasia ? Quid Catachresis ? Quid Onomatopeia ?

Quid intelligis per figuras sententiarum ? Quid est Anteoccupatio ? De tous les animaux... Quid Præmunitio ? Sire, puisque le Ciel... Quid Communicatio ? Que j'ai pitié de ces impies.. Quid Correctio ? Grand Dieu, tes Jugemens... Quid Prætermissio ? N'attendez pas de moi... Quid Subjectio ? Est-on héros... Quid Antithesis ? Ver impur... Quid Parallelismus ? Richelieu, Mazarin... etc.

EX QUARTA PARTE. DE GESTU.

Quid est Gestus ? C'est envain... Quid observandum est circâ caput ? Il ne faut pas... Quid spectat ad frontem ? Que jamais

votre front... Quid de ore observandum est ? Que votre bouche... Quid de oculo ? Vous qui pour prêcher... Quid circà brachia et manuum motus ? Songeons à ce Docteur... Quid circà totum corporis habitum ? Prêchez donc sans fureur...

P. OVIDII NASONIS

Metamorphoseon duos priores libros, primum memoriter recitatum utrumque notis illustratum, M. Tullii Ciceronis de senectute dialogum, Cornelii nepotis librum primum interpretabuntur selecti quartani,

Joannes-Nicolaus Adam	ex Monte cornuto.
Philbertus Ancelot	ex Champcourt.
Joannes-Carolus-Robertus Briere	Laudunæus.
Joannes-Martinus Desetave	Laudunæus.
Philippus-Bartholomæus Desoize	Faræus.
Petrus-Blimundus Devisme	Laudunæus.
Nicolaus-Joseph Dieu	Laudunæus.
Joannes-Franciscus-Montanus Leclerc	ex Hespes.
Carolus Lefevre	Laudunæus.
Edmundus-Maria-Genovefa Mathieu	Laudunæus.

In Aulâ majore Collegii Laudunæi, die Mercurii vigesimâ primâ Augusti, horâ post meridiem tertiâ. Anno Domini 1665.

Au dos de ce programme se trouvent les mentions suivantes, qui paraissent être un pointage de professeur. Je les indique comme mode de procéder, persuadé que les professeurs pourront mieux que moi les définir et en comprendre la portée :

Dieu 3-1-1-1-3-1-1-1-3-1-2-1-3.
Serrurier 3-1-1-1-3-3.
Viefville 1-1-3-1-2-1-2
Delvincourt 1-1-1-4-4-3.
Mouret 1-1-3-1-1.
Damour 1-1-1-1-1-1.
Cosse 1-1-1-1-1-1.
Bertault 1.
Huet 1-1-1-1-1-1-1-1-1-2-1-1-2-2 12.
Mouret 2-2-1-1-1-1-2-2-1-1-1-1 16.
Baron 1 1-1-2-1-1-1-1 9.
Delvincourt 1-2-1-1-1-1-1-3-2-1 14.
Damour 1-2-1-1-1-1-1-3-1-1-1-1-2-1 16.

Cosse 1-1-1-2-1-1-2-2 11.
Dieu 1-1-2-1-1-1-2-2-1-1-1 14.
Viefville 1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-5-1-1.
Serrurier 1-1-1-2-1-1-1-1-2-1-1-1-1-5 16.
Bertault 1-1-1-1-1-1-4-2-1-1-2 16.
Baron 2-1-2-1-2-1 9.
Cosse 1-1-1-2-2-1-1-1-2-2 12.
Viefville 1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-2-1 14.
Mouret 1-2-1-1 5.
Damour 3 3.
Viefville 3-1-1-3-3 11.
Cosse 3-1-3-1-3 13.
Dieu 1-1-3-3-3-1-1 13.
Delvincourt 3-1 4.
Serrurier 3-1-1 5.

PUBLII OVIDII NASONIS

Metamorphoseon librum primum memoriter recitatum ; Phaetonis Fabulam e libro secundo excerptam ; Marci Tullii Ciceronis de Amicitia numeros quinque et quinquaginta priores ; Cornelium Nepotem de illustrium imperatorum vita ; interpretari, ac notis illustrare conabuntur selecti quartani,

Claudius-Antonius Brizé,	Lætitiæus.
Joannes-Maria-Ludovicus Debar,	Laudunæus.
Joannes-Franciscus-Ludovicus Deschartres,	Laudunæus.
Joannes-Ludovicus-Maria Lemor,	Laudunæus.
Henricus-Martinus Manteau,	Laudunæus.
Henricus-Josephus Marchant,	Cameracæus.
Victor Mignot,	ex Fressancourt.
Ludovicus Profinet,	Sedanus.
Claudius-Antonius Richard,	Noviodunæus.
Henricus-Christophorus Vigner,	Velliacæus.
Joannes-Franciscus-Nicolaus Villin,	ex Faucoucourt.

In Aula majore Collegii Laudunæi, duodecimâ Augusti, horâ post meridiem tertiâ. Anno Domini M. DCÇ. LXXVI.

LES MÊMES RÉPONDRONT AUX QUESTIONS SUIVANTES.

Que signifie le mot Métamorphose? Qui étoit Ovide ? César ?... Auguste ?... Quel est le sujet du Traité de l'Amitié ? Qui étoit Cicéron ? Qui étoit Titus Pomponius Atticus ? Faites-nous con-

noître Lælius et Sçipion ? Quel est le Caton dont parle ici Cicéron ? Qui étoient Fannius et Sçævola ?

NOTES MYTHOLOGIQUES.

Que signifie le mot Cahos ? Pourquoi appelle-t-on ici le Soleil Titan ?... la lune Phœbé ?... Qui étoient Amphitrite ? .. Jupiter ?... Saturne ?... Astrée ?... les Géants ?... Lycaon ?.. Nerée ? . les Dieux Pénates ?... les Cyclopes ?.. Eole ?. . Iris ?.. Neptune ?.. les Néréides ?... les Nymphes ?... Thémis ?.... Triton ?... Deucalion ?... Pyrra ? .. les Manes ?... Junon ?.. Mercure ?... Diane ?... Pan ?.... Protée ?.... Egéon ?.... Doris ?.... Styx ?.... Thétis ?.... Aurore ?... Python ?... Atlas ?. .. le Tartare ?.... Dites-nous ce que les poëtes rapportent de la Voie Lactée ? etc.

GÉOGRAPHIE.

Qu'est-ce que la Géographie ? Quelle utilité retire-t-on de cette Science ? Qu'est-ce que la Terre ? Quelle est la figure de la Terre ? Comment se divise-t-elle ? Qu'entendez-vous par le terme de Mer ? Faites-nous connoître les principales Mers qui couvrent la terre ? Qu'est-ce qu'une Isle ?... une Presqu'Isle ? un Cap, ou Promontoire ? etc.

ASIE.

Qu'est-ce que l'Asie ? Quelle est la situation de cette partie du monde ? Quelles sont ses bornes ?.. son climat ? Faites-nous connoître les mœurs des Asiatiques en général ? Dites-nous ce que c'est qu'un Gouvernement despotique ? Quelles sont les principales Religions de l'Asie ? Nommez-nous les principaux Fleuves qui l'arrosent ? Quelles sont les plus grandes Montagnes de l'Asie ? Comment se divise cette partie de l'ancien Continent ?

TURQUIE D'ASIE.

Qu'est-ce que la Turquie d'Asie ? Quelles sont les mœurs des Turcs asiatiques ? Faites nous connoître leur Religion ? Quels sont les principaux points de la Religion Mahométane ? Quel est l'Auteur de cette Religion ? Quelle est la condition des femmes chez les Turcs ? Comment appelez-vous les Temples des Turcs ? Quels sont les Ministres de la Religion Mahométane ? Donnez-nous une idée des Religieux Turcs ? Quel est l'habillement des Turcs ? En quoi consiste le Commerce de la Turquie d'Asie ?

Comment se divise cette partie de l'Asie? Qu'est-ce que la Natolie ? Faites-nous connoître les Provinces que contenoit autrefois la Natolie propre ? Quels sont les Pays que comprenoit autrefois la Caramanie ? Quelles Provinces contenoit autrefois l'Amasie ? Qu'étoit autrefois l'Adulie ? Qu'est-ce que la Sourie ? Dites-nous quelques particularités sur la Judée ? Quel est l'état actuel de la Judée ? Faites-nous connoître ce qui se passa autrefois à Jérusalem ? etc.

ARABIE.

Qu'est-ce que l'Arabie ? De qui dépend l'Arabie ? Comment se divise-t-elle ? Nommez la Capitale de l'Arabie heureuse ? Quelles sont les Capitales de ces deux Royaumes ? Faites-nous connoître les principales productions de l'Arabie ? Qu'est-ce que l'Encens?... le Caffé ? D'où est venu l'usage du Caffé ? Où se trouve le Golphe Persique, où l'on pêche les plus belles Perles ? Qu'est-ce qu'une Perle ? Comment se fait la pêche des Perles ?

PERSE.

Qu'est-ce que la Perse ? Faites-nous connoître les révolutions qui arrivèrent dans la Perse ? Quel est le climat de la Perse ? Quelles sont les productions de la Perse ? Faites-nous connoître les mœurs des Persans ?... leur Religion ?... Comment se divise ce puissant Empire ? Nommez la Capitale de la Perse ? Après Ispahan, quelles sont les Villes principales de la Perse ?

INDE.

Qu'est-ce que l'Inde ? Quelle est sa situation ? Faites-nous connoître le Coton ? Quelles sont les mœurs des Indiens ? Donnez-nous une idée de la Métempsycose ? En combien d'ordres se divisent les Indiens ? Quelles langues sont en usage dans l'Inde ? Quelle est la religion dominante dans l'Inde ? Faites-nous connoître les Animaux les plus remarquables de ce vaste pays ? Faites-nous la description du Chameau ? Quelle est la force du Chameau et son instinct ? N'y a-t-il pas une autre espece de Chameau ? Faites-nous connoître l'Eléphant. Quel usage cet animal fait-il de sa trompe ? Quelle est la force de l'Eléphant ?... son instinct ? Qu'est-ce que le Rhinocéros ? Donnez-nous une idée du combat du Rhinocéros avec l'Eléphant ? Qu'est-ce que le Lion ?... le Léopard ?... le Tigre ?... Faites-nous connoître ce

que c'est qu'un Singe ? Quelles sont les mœurs et les ruses de ces animaux ?

Comment se divise l'Inde ? Faites-nous connoître l'Empire du Mogol ? Quelles sont les mœurs des Mogols ? Nommez la Capitale de cet Empire ? etc.

CHINE.

Qu'est-ce que la Chine ? Quel est le Gouvernement de la Chine ? Quelle est la figure des Chinois ? Faites-nous connoître leurs mœurs...? leur Religion ?... leur langue ?... Quel est le climat de la Chine ? Quelles en sont les productions ? Quel est le nombre des habitans de la Chine ? Dites-nous ce qui se passe de plus remarquable au couronnement des Empereurs Chinois ? Comment se divise la Chine ? Nommez-nous les Isles qui sont dépendantes de la Chine ?

GRANDE TARTARIE.

Qu'est-ce que la grande Tartarie ? Quelles sont les mœurs des Tartares ? Quel est le climat de la grande Tartarie ? Quelles en sont les productions ? Comment se divise la grande Tartarie ? Combien de pays contient la grande Tartarie ? Combien en contient la Tartarie indépendante ? Faites-nous connoître plus particulièrement le grand Lama ? Nommez les principales Villes de la Tartarie indépendante ? Quels sont les pays que contient la Tartarie Russienne ?

ISLES DE L'ASIE.

Quelles sont les principales Isles de l'Asie ? Faites-nous connoître les Maldives ? Qu'est-ce que l'Isle de Ceylan ? Quelles en sont les productions ? Faites-nous connoître les Isles de la Sonde ? Quelles sont les principales productions de l'Isle Bornéo ? Quelle est la situation de l'Isle de Sumatra ? Faites-nous connoître l'Isle de Java ? Donnez-nous une idée des Isles Moluques ? Quelles en sont les productions ? Qu'est-ce que c'est que les Isles Philippines ? .. les Isles Mariannes ? Faites-nous connoître les Isles du Japon ? Quelles sont les mœurs des Japonnois ? Quelle est leur Religion ? Quelles sont les principales Isles du Japon ?

PUBLII VIRGILII MARONIS.

Primum et Quartum Georgicorum Libros Notis Cum Historicis Tum Mythologicis, Nec-Non Prosodiæ Regulis Illustratos

Primum Vero Memoriter recitatum ; Marci Tullii Ciceronis Orationes Pro Marcello Et Ligario ; Unam È Comœdiis Publii Terentii Quæ Andria Inscribitur ; Quinti Curtii Rufi Historiarum Librum Sextum Et Septimum ; Interpretari Conabuntur Selecti Tertiani ;

Nicolaus Becret, Clericus, Laudunæus.
Josephus-Natalis Dagneau de Marestdampcourt, Laudunæus.
Josephus-Benedictus Dehaynin, Cameracæus.
Ludovicus-Franciscus-Xaverius Dobignie, Verbinæus.
Petrus-Norbertus Dorigny de la Neuville, Laudunæus.
Ludovicus-Maglorius Faussabry, Avennensis.
Franciscus-Alexis Hennecart, Canonicus Ecclesiæ Sancti Joannis, Laudunæus.
Antonius-Stephanus-Gasp.-Philbertus Lenain, Laudunæus.
Petrus-Athanasius Loubry, Verbinæus.
Joannes-Maria Maillefert, Laudunæus.
Claudius-Remigius Ruzé, Laudunæus.
Franciscus-Adrianus Villequez, Laudunæus.

Proloquetur Josephus-Natalis Dagneau de Maresdampcourt.

Ad hæc accedet elegantissima Poëtæ ætatis nostræ interpretatio Aristæi fabulæ memoriæ mandata.

In Aula majore Collegii Laudunæi, die Martis octavâ mensis Augusti, horâ post meridiem sesqui-tertiâ. Anno Domini M. DCC. LXXVI.

LES MEMES RÉPONDRONT.

AUX QUESTIONS SUIVANTES,

Qui sont nécessaires pour l'intelligence de ce qui fait le sujet de leur Exercice, et sur l'Histoire de la seconde Race des Rois de France.

Qui étoit Virgile ? Qui étoit César-Auguste ? Qui étoit Mécène ? Que signifie le mot de Géorgiques ? Qu'est-ce que les Grammairiens appellent Poëme Géorgique ? De quoi traite Virgile dans les quatre livres de son Poëme ? Par où Virgile commence-t-il son Poëme des Géorgiques ? Quel est le sujet du premier livre ? Quel est celui du quatrième ? Qu'appelle-t-on Episodes ? Qu'est-ce que la Métaphore ? Qu'est-ce que la Métonymie ?

DIVINITÉS FABULEUSES,

Et autres sujets de Mythologie dont il est question dans ces Poëmes, et sur lesquels on répondra.

Jupiter... Neptune... Pluton. . Proserpine... Apollon... Minerve... Mars... Bacchus... Cérès... Vulcain... Priape... etc.

Qui étoit Ciceron ? Quel est le sujet de l'Oraison pour Marcellus ? Qui étoit Jules-César ? Quel est le sujet de l'Oraison pour Ligarius ?

Qui étoit Térence ? Quel est le sujet de son Andriéne ?

HISTOIRE

* De la seconde Race des Rois de France, dite des Carlovingiens.

QUESTIONS PRÉLIMINAIRES.

Qu'est-ce que l'Histoire, et quels sont ses avantages ?

Combien y a-t-il de sortes d'Histoires ? Quelles connaissances sont nécessaires pour bien entendre l'Histoire ? Expliquez ces principes en peu de mots ? Quels sont les principaux termes dont on se sert dans la Chronologie ? Qu'entendez-vous par Epoques ? Expliquez les autres termes usités dans la Chronologie ? La Chronologie est-elle uniforme ? De toutes les Histoires, quelle est la plus digne de l'étude d'un homme qui pense ? Qu'est-ce qu'il faut observer en apprenant l'Histoire d'une Nation ? Quelle est l'origine des François ? Comment appelloit-on anciennement la France ? Par qui la Gaule étoit-elle habitée avant les François ? Quelle étoit la division de la Gaule, et son Gouvernement civil ? Que sait-on du caractère des Gaulois ? Que devint la Gaule sous les Empereurs Romains ? Quelle étoit la Religion des Gaulois ? Sous quel Empereur Romain les Francs passerent-ils le Rhin, et se jeterent-ils dans les Gaules ? etc.

(An de J. C. 752.)Pepin, premier Roi de la seconde race.

D'où la seconde Race des Rois de France tire-t-elle son nom ; et quel en fut le premier Roi ? Par quelle action Pepin signala-t-il son avènement à la Couronne ? Que fit Pepin au commencement de son regne ? Pepin donna-t-il du secours au Pape ? Quel fut le succès de cette guerre ? Pepin n'eut-il pas quelqu'autre guerre à soutenir ? Que fit encore Pepin de remarquable pendant son regne ? Comment a fini le regne de Pepin, et quelles furent ses qualités ?

---

* **L'Histoire de la première Race a fait le sujet de l'Exercice de l'année dernière.**

(768.) Charlemagne, deuxième Roi.

Qui a été le successeur de Pepin ? Quels furent les premiers exploits de Charlemagne ? Quelle fut la suite de cette victoire ? Que fit Charlemagne après avoir défendu si bien le Saint Siège ? N'arriva-t-il pas quelque échec à Charlemagne à son retour d'Espagne ? Les Saxons ne se révoltèrent-ils pas encore contre Charlemagne ? Que fit Charlemagne après ces expéditions ? Quelle fut la conduite de Charlemagne après toutes ses victoires ? Que fit Charlemagne sur la fin de sa vie ? Charlemagne vécut-il encore quelque temps après ? Quelles furent les qualités de Charlemagne ?

(814.) Louis I. dit le Débonnaire, troisième Roi.

En quelle année Louis le Débonnaire monta-t-il sur le trône ? Quelle action de cruauté lui reproche-t-on, et comment la répara-t-il ? Quelle fut la source des malheurs qu'éprouva Louis le Débonnaire ? Ne s'opposa-t-on point à cet attentat ? Comment finit le regne de Louis le Débonnaire ? Quelles qualités avoit Louis le Débonnaire ?

(840.) Charles II, dit le Chauve, quatrième Roi.

Quand commença le regne de Charles dit le Chauve ? Qu'arriva-t-il au commencement de son regne ? Les Normands ne vinrent-ils pas attaquer Charles le Chauve ? Ce Roi ne parvint-il pas à l'Empire ? Comment finit le regne de Charles le Chauve ? Que peut-on dire de la conduite de ce Prince ?

(877.) Louis II, dit le Begue, cinquième Roi.

Quel fut le successeur de Charles le Chauve ?

(879.) Louis et Carloman, sixième Roi.

De qui étoient fils Louis et Carloman ? Que fit Carloman pendant le reste de son regne ?

(885.) Charles le Gros, septième Roi.

Qui fut mis sur le trône des François après Carloman ? N'est-ce pas sous ce prince que les Normands assiégerent Paris ? Quelle fut la fin du règne de Charles le Gros ?

(888). Eudes, huitième Roi.

Que fit Eudes étant sur le trône ?

(898.) Charles III, dit le Simple, neuvième Roi.

Qui étoit Charles III ? Que firent les Normands sous le regne de Charle le Simple ? Le Prince Normand accepta-t-il ces offres ? N'y eut-il pas une révolte contre Charles le Simple ? Qu'arriva-t-il après cette action ?

(923.) Rodolphe ou Raoul, dixieme Roi.

Qui étoit Raoul, et en quel temps fut-il élu Roi de France ? Que fit Raoul pour illustrer son regne ? Raoul n'eut-il pas d'autres ennemis à combattre ? Comment finit le regne de Raoul ?

(936.) Louis IV, dit d'Outremer, onzieme Roi.

Qui fut le successeur de Raoul ? Qu'arriva-t-il de considérable à Louis d'Outremer ? Comment Louis d'Outremer finit-il ses jours ?

(956.) Lothaire, douzieme Roi.

Qui étoit Lothaire ? Quelle guerre Lothaire eut-il à soutenir ? Que fit Lothaire pour se dédommager ? Comment se termina cette guerre ?

(986.) Louis V, treizieme Roi.

Qui fut Roi après Lothaire ? A qui devoit appartenir le Royaume après la mort de Louis V ?

II

DISTRIBUTION SOLEMNELLE

DES PRIX REMPORTÉS AU COLLÈGE ROYAL DE LAON,

En l'Abbaye de Saint Jean,

Ordre de Saint Benoist, Congrégation de Saint Maur,

Le vingt-quatre aoust 1790.

RHÉTORIQUE.

Amplification Latine.

1 Prix, M. Loubry, de Vervins, pensionnaire chez M. Génard.
2 Prix, M. Dochez, Clerc, du Cateau, pensionnaire chez M. Duchange.
1 Accessit, M. Mézière, Clerc, de Pargnan, chez M. D'hennezel.
2 Accessit, M. Saint-Mars, d'Avesnes, pensionnaire chez M. Derbigny.

Amplification Françoise.

1 Prix, M. Dochez, Clerc, du Cateau, pensionnaire chez M. Duchange.
2 Prix, M. Mézière, Clerc, de Pargnan, chez M. D'hennezel.
1 Accessit, M. Loubry, de Vervins, pensionnaire chez M. Génard.
2 Accessit, M. Saint-Mars, d'Avesnes, pensionnaire chez M. Derbigny.

Version.

1. Prix, M. Saint-Mars, d'Avesnes, pensionnaire chez M. Derbigny.
2 Prix, M. Baudry, de Chauny, pensionnaire chez M. Demarle.
1 Accessit, M. Loubry, de Vervins, pensionnaire chez M. Génard.
2 Accessit, M. De Veyriere, de Guise, pensionnaire chez M. Duchange.

Thême.

1 Prix, M. Elliot, de Montigny, pensionnaire chez M. Demarle.
2 Prix, M. Méziere, Clerc, de Pargnan, chez M. D'hennezel.
1 Accessit, M. Dochez, Clerc, du Cateau, pensionnaire chez M. Duchange.
2 Accessit, M. Loubry, de Vervins, pensionnaire chez M. Génard.

Vers.

1 Prix, M. Loubry, de Vervins, pensionnaire chez M. Génard.
2 Prix, M. Mauroy, de Matigny, pensionnaire chez M. Bonnaire.
1 Accessit, M. Saint-Mars, d'Avesnes, pensionnaire chez M. Derbigny.
2 Accessit, M. Baudry, de Chauny, pensionnaire chez M. Demarle.

Dictature.

Prix, M. Elliot, de Montigny, pensionnaire chez M. Demarle.
Accessit, M. Dochez, Clerc, du Cateau, pensionnaire chez M. Duchange.

Mémoire.

Prix, M. Baudry, de Chauny, pensionnaire chez M. Demarle.

Professeur, Dom Pierre HUDICOURT.

SECONDE.

Thême.

1 Prix, M. Haquin, de Bray, chez M. Desabes.
2 Prix, M. Le Turcq, du Breüil, chez M. Desabes.
1 Accessit, M. Collet, major, de Coucy, pensionnaire chez M. Génard.
2 Accessit, M. Gessard, de Pont-l'Evêque, pensionnaire chez M. Génard.

Version.

1 Prix, M. Gessard, de Pont-l'Evêque, pensionnaire chez M. Génard.
2 Prix, M. Le Turcq, du Breüil, chez M. Desabes.
1 Accessit, M. Haquin, de Bray, chez M. Desabes.
2 Accessit, M. D'huez, de Laon, chez M. son Pere.

Vers.

1 Prix, M. Haquin, de Bray, chez M. Desabes.
2 Prix, M. Le Turcq, du Breuil, chez M. Desabes.
1 Accessit, M. D'huez, de Laon, chez M. son Pere.
2 Accessit, M. Collet, major, de Coucy, pensionnaire chez M. Génard.

Dictature.

Prix, M. Haquin, de Bray, chez M. Desabes.
Accessit. M. Le Turcq, du Breüil, chez M. Desabes.

Mémoire.

Prix, M. Haquin, de Bray, chez M. Desabes.
Professeur, Dom Jean VIRTON.

TROISIEME.

Thême.

1 Prix, M. Dorigny, de Laon, chez M. son Pere.
2 Prix, M. Oudin, de Reims, pensionnaire chez M. Derbigny.
1 Accessit, M. Bonnaire, major, de Laon, chez M. son Père.
2 Accessit, M. Sérurier, de Marle, pensionnaire chez M. Derbigny.

Version.

1 Prix, M. Sérurier, de Marle, pensionnaire chez M. Derbigny.
2 Prix, M. Dorigny, de Laon, chez M. son Pere.
1 Accessit, M. Oudin, de Reims, pensionnaire chez M. Derbigny.
2 Accessit. M. Godet, de Renneval, pensionnaire chez M. Demarle.

Vers.

1 Prix, M. Dorigny, de Laon, chez M. son Pere.
2 Prix, M. Godet, de Renneval, pensionnaire chez M. Demarle.
1 Accessit, M. Bonnaire, major, de Laon, chez M. son Pere.
2 Accessit, M. Michelet, de Laon, chez M. son Pere.

Dictature.

Prix, M. Dorigny, de Laon, chez M. son Pere.
Accessit, M. Mortier, de Montigny, pensionnaire chez M. Derbigny.

Mémoire.

Prix, M. Bonnaire, major, de Laon, chez M. son Pere.
Professeur, Dom Alexandre GRARD.

QUATRIEME.

Thême.

1 Prix, M. De Sars, de Laon, pensionnaire chez M. Génard.
2 Prix, M. Collet, minor, de Coucy, pensionnaire chez M. Génard.
1 Accessit. M. Le Vavasseur, de Cambrai, pensionnaire chez M. Derbigny.
2 Accessit, M. Lejeune, de Laon, externe chez M. Duchange.

Version.

1 Prix, M. Le Vavasseur, de Cambrai, pensionnaire chez M. Derbigny.
2 Prix, M. Crépin, de Paris, pensionnaire chez M. Génard.
1 Accessit, M. De Sars, de Laon, pensionnaire chez M. Génard.
2 Accessit, M. Collet, minor, de Coucy, pensionnaire chez M. Génard.

Vers.

1 Prix, M. Lejeune, de Laon, externe chez M. Duchange.
2 Prix, M. Leclerc, d'Avesnes, pensionnaire chez M. Duchange
1 Accessit, M. Crépin, de Paris, pensionnaire chez M. Génard.
2 Accessit, M. Collet, minor, de Coucy, pensionnaire chez M. Génard.

Dictature.

Prix, M. Crépin, de Paris, pensionnaire chez M. Génard.
Accessit, M. Le Vavasseur, de Cambrai, pensionnaire chez M. Derbigny.

Mémoire.

Prix, M. Lejeune, de Laon, externe chez M. Duchange.
Professeur, Dom Philippe BAROU.

CINQUIEME.

Thême.

1 Prix, M. Supernant, de Nampcelle, pensionnaire chez M. Demarle.
2 Prix, M. Peigné, major, d'Anisy, pensionnaire chez M. Duchange.
1 Accessit, M. Demont, de Laon, pensionnaire chez M. Derbigny.
2 Accessit, M. Fleury, de Laon, externe chez M. Génard.

Version.

1 Prix, M. Defrance, de Croutoy, pensionnaire chez M. l'Abbé Ruzé.
2 Prix, M. Colpin, de Valenciennes, pensionnaire chez M. Derbigny.
1 Accessit, M. Supernant, de Nampcelle, pensionnaire chez M. Demarle.
2 Accessit, M. Cabaret, de la Louisiane, pensionnaire chez M. Derbigny.

Dictature.

Prix, M. Batteux, d'Elmée, pensionnaire chez M. Duchange.
Accessit, M. Colpin, de Valenciennes, pensionnaire chez M. Derbigny.

Mémoire.

Prix, M. Supernant, de Nampcelle, pensionnaire chez M. Demarle.

Professeur, Dom Antoine BATAILLE.
Principal, Dom Charles BRUON.
Sous-Principal et Préfet, Dom Pierre HUDICOURT.
Professeur de Philosophie, Dom Pierre VAISSIÈRES.

III

MATHEMATIQUES.

Analyse de la ligne droite et des courbes du second degré.

M. Huet expliquera l'équation de la ligne droite — la construction des équations du premier et deuxième degré.

Quelle est l'équation du deuxième degré à deux variables. — Comment, en faisant évanouir les tenues ou les variables se

trouvent au premier degré, l'origine se trouve placée au centre de la courbe. — Comment les diamètres sont changés en axes par l'évanouissement du terme en xij. — Comment cette même équation générale est réduite à la forme de celle de la parabole. — En quel rapport sont les ordonnées et les abcisses dans les courbes des trois genres. — Ce qu'est le rayon vecteur dans chacune. — Que la parabole est une ellipse dont le grand axe est infini — La manière de construire les courbes du deuxième degré. — Comment on peut leur mener des tangentes d'un point pris sur ou hors la courbe. — Ce que c'est que les asymptotes de l'hyperbole. — Que la courbe s'approche toujours de ces lignes sans jamais les atteindre. — Les équations polaires.

STATIQUE.

M. Huet expliquera le centre des forces parallèles. — Le parallélogramme des forces. Ce que c'est que le moment. — Les centres de gravité du contour ou de l'aire d'un polygone quelconque, d'une pyramide, d'un cone, etc. — Quelles sont les machines premières, L'équilibre entre trois forces agissant par des cordes sur un même nœud. — L'équilibre du levier. — Celui de la poulie mobile, immobile. — Des moufles. — Du treuil. — Des roûes dentées. — Du plan incliné, quand la force est horizontale, quand elle est parallèle au plan. — L'équilibre de la vis — du coin — du hacquet — de la grue.

GÉOMÉTRIE.

M. Labouret expliquera ce qui regarde les angles, les parallèles, les triangles, l'art de lever les plans, et de mesurer les distances inaccessibles, par les triangles semblables. — Les lignes considérées dans le cercle. — Le segment capable d'un angle donné et son usage. — La recherche du rapport du diamètre à la circonférence. — Les surfaces du rectangle, du triangle, etc. — Les plans. — Les volumes du tetraèdre, du prisme, des corps ronds — enfin tous les théorémes de la Géométrie.

ALGÈBRE. 2e degré.

M. Labouret dira à quelle forme peut être ramenée toute équation du deuxième degré, et quelle est sa résolution. — Comment on reconnoit si les racines sont positives ou négatives. — Pourquoi l'équation du deuxième degré, est susceptible de deux solu-

tions, ce que c'est qu'une quantité imaginaire, et comment on reconnoît qu'elle a lieu.

ARITHMÉTIQUE.

MM. Bourgeois-Duvoyeu, Poilvaux, Oudart expliqueront, le système de numération et des décimales. — Les premières opérations de l'Arithmétique sur les nombres entiers et les fractions ordinaires. — L'extraction de la racine quarrée et cubique des nombres tant entiers que fractionnaires. — Ce que c'est que raison ou rapport tant arithmétique que géométrique. — Ce que c'est qu'une proportion, sa propriété. — La regle de trois directe, inverse. — Les raisons composées, les regles de trois, composées, inverses, ou directes. — Les regles de société. — Sur quel principe est fondée la résolution de ces sortes de questions. — Ce qui concerne les progressions arithmétiques, géométriques. — Ce que c'est que les logarithmes. — Quelle est leur propriété. — Quelles sont les progressions dont on fait usage dans les tables. — Ce que c'est que le mètre, et d'où il vient. — Comment toutes les mesures nouvelles se composent du mètre. — Comment on change les mesures linéaires, de capacité, de poids, anciennes en nouvelles et réciproquement.

ALGÈBRE. 1er degré.

Les mêmes élèves, Connoissant la somme de deux nombres, et leur différence, trouver ces deux nombres, problème qui peut donner une idée des opérations de l'Algèbre. — Les quatre premières regles. — Le but qu'on se propose dans toutes les questions algébriques. — Ce que c'est qu'une équation, et quels moyens on prend pour découvrir la valeur de l'inconnue. — A quelle forme peuvent se ramener toutes les équations du premier degré à une seule inconnue. — Quelle est la résolution des équations à deux ou un plus grand nombre d'inconnues.

LES ÉLÈVES CHOISIS.

Auguste-François-Narcisse Cellier, de Laon.
Jean-Louis-Isidore Le Cointe, maj., de Laon.
Alexandre Lecointe, min., de Laon.
Jean-Pierre-Claude Huilliot, de Laon.

Louis-François-Philippe Lonchamps. de Laon.
Henry-Victor-François Noizet, de Laon.
Victor Suin, de Laon.
Charles-Antoine Branquette, d'Origny-Sainte-Benoite.
Louis-Eustache Cavenne, de Laon.
Louis-Antoine-Paul-Emile Crampon, de Laon,
Amédée-Marcel Diot, de Laon.
Auguste-Quentin-Frédéric Gavet, de Laon.
Charles Jouet, de Beziers,
Gédéon-Antoine-Joseph Lardot, de Laon,
Louis-Ferdinand-Etienne Magin, de Laon.
Henry-Louis Regnier, de Liesse.
Charles-François Robert, de Coucy.
Auguste-Marie Beauvillé, de Laon.
Victor-Amable Lavoine, de Crépy.
Pierre-Michel Moreau, de Crépy.
François-Henry Potier, de Crécy-au-Mont.
Valeri La Biche, de Crépy.
Réné-Victor Oudart, de Laon.
Laurent-Félicissime Bourgeois, d'Abbeville.
Charles-Henry Huet, de Laon.
Frédéric-Victor Fleury, de Laon.
Charles Labouret, de Laon.

IV

ÉCOLE SECONDAIRE DE LA VILLE DE LAON.

PROGRAMME DE L'EXERCICE

de l'année 1811.

Cet Exercice commencera, le Samedi 7 Septembre, à trois heures après midi, dans la Salle du Tribunal Criminel.

L'Ouverture s'en fera par un Discours prononcé par un des Professeurs.

La Séance sera terminée par la distribution solemnelle des Prix.

SIXIEME.

Mémoire.

Catéchisme de Fleury. . . , Histoire abrégée de l'ancien Testament etc., jusqu'aux Juifs spirituels et charnels, inclusivement.

Fables de La Fontaine, à l'imitation de celles de Phèdre.

EXPLICATION.

Phædri Fabulæ. . . . Liber primus.

Thèmes de Boinvilliers. . . . Les Récapitulations non comprises, jusqu'à la septième Leçon.

Selectæ è profanis. . . . . . Premier Livre.

Appendix de Diis et Deabus.

CINQUIEME.

Mémoire.

Catéchisme de Fleury. . . . . Histoire du nouveau Testament, etc.

Fables de La Fontaine, imitées de Phèdre.

Explications particulières à la Cinquième qui doit aussi expliquer les Auteurs de la Sixième.

Tous les Thèmes de Boinvilliers. . . . . Les Récapitulations non comprises.

Selectæ è profanis. . . . . . Second Livre.

QUATRIEME.

Explication.

Selectæ è profanis . . . . . Depuis le XXXV Chapitre jusqu'au L du III.e Livre, I.re Partie.

Justin. . . . . . XI.e Livre.

Cicéron . . . . . I.re Catilinaire.

Virgile. . . . . IV.e Livre des Géorgiques.
Ovide . . . . . XI premiers Paragraphes du XIII.e Livre des Métamorphoses.

Mémoire.

Religion. . . . . VIII premiers Chapitres des Maximes tirées des Proverbes de Salomon.

Importance de la connaissance de la Religion. . . . Sa définition. . . Différence du culte rendu au vrai Dieu, d'avec l'idolâtrie. . . Nécessité de la révélation d'une seule vraie Religion... Ses marques ou caractères. . . Son Auteur. . . Son utilité.

Vers français correspondants au quatrième Livre des Géorgiques.

Géographie. . . . . Ce qu'on entend par Cosmographie.... Objet de l'Astronomie, son origine. . . Définition de la Géographie. . . . Moyens pour acquérir cette science. . . Différentes sortes de Cartes géographiques. . . Manière de marquer les Points cardinaux, . . . Signification des lignes marquées sur les Cartes. . . . Composition du Globe terrestre. . . . . Ce qu'il comprend, c'est-à-dire, Isle, Presqu'isle, Isthme, Cap, Côte, Grève, Rade, Port, Banc, Digue, Chaussée, Océan, Détroit, Golfe, Lac, Marais, Etang, Canal, Gouffre, Torrent... etc.

Histoire. . . . Manière d'étudier l'Histoire avec fruit. . . . Sa Division. . . . Différents objets dont elle s'occupe. . . . Diversité dans la forme des Gouvernements. . . . Anciennes Monarchies universelles. . . . Quelle est la meilleure Administration ? . . . Utilité de l'Histoire. . . Quelle est la plus nécessaire à savoir. . . . De quel pays sont sortis les Français. . . . Accroissement de cette Monarchie.

Précis de l'Histoire Romaine.

Quel fut le fondateur de Rome. . . . Infraction des Lois de la Société, son résultat. . . . Mort de Romulus. . . . Son Successeur. . . . Regne de Tullus-Hostilius. . . . Enfants d'Ancus; leur crime..., etc.

Mythologie, . . . Kaaba, . . . Mecque (La), . . . Médine, . . Moloch. . . . Néréides. . . . Mérée. . . . Olympiques (Jeux). . Orgies, . . . Orphée. . . . Orus, . . . Osiris. . . . Pagodes. . . etc.

TROISIEME.

Explication.

Salluste. . . . . Les XVI premiers Chapitres de la Guerre de Jugurtha.
Cicéron . . . . . III.e Catilinaire.
Virgile . . . . . I.er Livre de l'Énéide.
Horace . . . . . Odes, I.er Livre; I, II, III, IV, VI, IX, XI, XII, XIII et XVI 2.e Livre; III, V et VII.

Mémoire.

Religion. . . . . VI premiers Chapitres des Maximes de la Sagesse.

Morale, ... Définition de l'Homme. . . . . Sa prééminence sur les autres Êtres, . . . Réunion en lui de l'avantage de la raison, du sentiment d'une Religion naturelle, du désir de l'immortalité,

Vers français correspondants aux principaux Morceaux du 1er Livre de l'Enéide.

Début du Poeme... Départ des Côtes de la Sicile... Mohologue de Junon. . . . son discours à Eole..., Indignation de Neptune... Plaintes de Vénus à Jupiter.... Réponse du Souverain des Dieux, ... Rencontre et entretien d'Énée avec sa Mère.... Discours d'Ilioné à la Cour de Carthage, . . Réponse de Didon. . . Apparition du Prince Troïen. . . . Paroles de Vénus au Frère d'Énée,

Histoire de France. — 3e Race.

Branche des Valois.

Commencement du regne de Philippe, Comte de Valois, . . . Siège de Calais. . . . Jean, surnommé le Bon, monte sur le Trône. . . . Gouvernement pendant la Captivité de ce Prince..., Guerriers célèbres sous Charles cinq. . . . Charles VI ne suit

pas les traces de son Père.... La France non heureuse à la Mort de ce Prince..... Mauvais caractère de Louis onze.. ... Son Successeur.... Louis douze, père du Peuple.... Principaux événements du regne de François premier... La guerre seule ne fit point la gloire de ce prince.... Henri second.... Son Fils lui succède.... Troubles qui eurent lieu sous François second.. Agitations qui suivirent le regne de Charles neuf.... Suites de divisions sous Henri trois.... Prétendants à la Couronne après sa mort.... Conduite de Henri quatre dans ces circonstances fâcheuses, et lorsqu'il se vit paisible possesseur du Royaume.... Sully... Mort de Henri quatre... Son Successeur... Minorité de Louis quatorze... Evénements après la mort de Mazarin, et le Traité de Nimègue... Paix de Riswick... Guerre de la Succession... Mort de Louis quatorze... Louis quinze monte sur le trône. Agitations de l'Europe après la mort de l'Empereur Charles six... Guerre entre l'Angleterre et la France .. Derniers événements du regne de Louis quinze... Conduite de Louis seize à son avènement... Guerre avec la Grande-Bretagne.

Mythologie.

Acrisius... Actéon... Bellérophon... Cadmus... Chimère... Deucalion.., etc.

PREMIERE CLASSE.

Religion..... Evangiles des Dimanches de l'Année.

Rhétorique.

Sa Définition... Les trois Genres de Causes... Démonstratif, Délibératif et Judiciaire... Parties de la Rhétorique... Invention... Disposition... Elocution... Lieux intrinseques .. Lieux extrinseques... Parties du Discours... Exorde. . etc.

Explication.

Cicéron ,... Les 50 premiers Chiffres du Discours contre Verrès sur les statuts.

Horace.,... Le second Livre des Odes..... Le Poeme séculaire.

Juvénal..... Les deux premières Satyr .

Géographie.

ASIE.

Origine de son nom... Ses bornes... Sa température... Sa division,.. Religion de l'Asie... Ses Souverains,.. Fleuves les plus considérables... Ses Montagnes... Ses Isles... Animaux qui lui sont particuliers.

Histoire.

Sa définition... Ses avantages.., Sa division... Histoire sacrée... Histoire profane... Histoire ancienne...Histoire moderne... Chronologie... Ere,.. Epoques principales de l'Histoire sainte,... Epoques principales de l'Histoire profane.

Langue Grecque.

EXPLICATION,

Apophtegmes de Plutarque.

Cyrus l'ancien... Darius.., Sémiramis... Xerxès.,, Artaxerxès Longue-main,, Artaxerxès Mnémon... Parysatis.., Orontes.., Rois d'Egypte... Terès,.. Scilurus... Hiéron... Denys l'ancien,.. Denys le jeune... Agatocles... Archelaüs.

MATHÉMATIQUES.

Arithmétique.

MM. Noizet, Dalibert, Créveaux et Suin répondront sur les matières traitées au Volume d'Arithmétique de Bézout, dans les 197 premiers Numéros, excepté les Numéros 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, et tout ce qui, dans ce Traité, est écrit en petits caractères.

En outre ils répondront sur toutes les questions qui peuvent avoir rapport aux nouvelles Mesures, et au système du nouveau Calcul décimal.

Géométrie.

MM. Potier et Crampon répondront: le premier, sur les 190 pre-

miers Numéros du Traité de Géométrie de Lacroix ; et l'autre, sur les 116 premiers Numéros seulement.

Algèbre.

M. Cottenet traitera de la nature et du but de l'Algèbre, — des signes qu'elle emploie, — de l'Equation, — de sa résolution, — de l'Addition, Soustraction, Multiplication, Division, Fraction. — de la recherche du plus grand commun diviseur ; — des Equations à deux, ou à un plus grand nombre d'inconnues ; — de ce que signifient, pour le premier degré, les solutions négatives ; comment on les doit interpréter. — Problème dont les différents cas offrent des exemples des diverses singularités que peuvent présenter, pour le premier degré, les expressions des inconnues. — Ce que signifie le résultat $\frac{o}{o}$, le résultat $\frac{m}{o}$. — De la recherche, et de l'application des formules générales pour la résolution d'un nombre quelconque d'équations du premier degré renfermant un pareil nombre d'inconnues. — De la résolution de l'équation complette du second degré. — Ce que c'est qu'une racine imaginaire. — Que les équations du second degré ont toujours deux racines. — Démonstration directe de la proposition précédente. — Origine des exposants fractionnaires. — Des exposants négatifs. — Forme du produit d'un nombre quelconque de facteurs binomes du premier degré. — Déduire de ce produit le développement de la puissance quelconque d'un binome. — Théorie générale des combinaisons. — Formule du binome. — Expression générale de deux termes consécutifs de la formule du binome, à l'aide desquels on peut déterminer successivement chacun des termes. — Application de la formule à un trinome. — Regle pour l'extraction en général d'une racine quelconque d'une puissance quelconque numérique ou littérale. — De l'équation à deux termes. — Division générale de $x^m - a^m$ par $x-a$. — Trouver les facteurs de l'équation $x^3-a^3=o$, ou de $x^4-a^4=o$. — Des équations qui peuvent se résoudre à la manière du second degré — Résoudre le problème suivant : Décomposer le nombre 6 en deux facteurs, tels que la somme de leurs cubes soit 35. Puis trouver les six racines de l'équation du sixième degré, à laquelle ce problème conduit. — Tous les cas du calcul des radicaux. — Détermination de quelques cas singuliers du calcul des radicaux. — Calcul des exposants fractionnaires.

ÉLÈVES CHOISIS

Charles-Eugène Baston, de Laon.
Edouard Chollet, *minor*, de Saint-Quentin.
Louis-Alphonse Dumoutier, de Laon.
Charles-Joseph Coffignon, de Laon.
Charles-Antoine-Marcel Diot, de Laon.
Amand Maqua, de Laon.
Joseph Lorieux, de Laon.
Florimond Floquet, de Vailly.
Pierre-Victor Fournery, de Laon.
Henri-Désiré Gelicq, de Laon.
Alexandre Lecointe, de Laon
Simon Leleu, de Laon
Honoré-Frédéric Matra, de Bussy.
Aimé-Amand Paris, de Quimper.
Jérome-Roch Prudhommeaux, de Laon.
* Louis-Antoine-Paul-Emile Crampon, de Laon.
* Joseph Creveaux, de Saint-Pierremont.
Montain-Clovis Dalibert, de Laon.
* Amedée-Marcel Diot, de Laon.
Adrien François, de Soissons.
* Henri-Victor-François Noizet, de Laon.
* Victor Suin, de Laon.
Charles Jouet, de Béziers.
François-Henri Pottier, de Crécy-au-Mont.
Les Élèves marqués d'un astérisque, traduiront les Fables Grecques.

V

COLLÈGE DE LA VILLE DE LAON.

PROGRAMME DE L'EXERCICE

Pour la clôture des Cours de l'Année 1812.

Cet exercice commencera, le Jeudi 27 Août, à deux heures après-midi, dans la Salle de la Cour d'Assises.
Ce jour sera consacré à l'examen des Élèves
Le lendemain, à 4 heures et demie du soir, la Séance commen

cera par un Discours, suivi d'un Plaidoyer sur les défauts de la Jeunesse, soutenu par cinq jeunes Élèves ; et sera terminée par la distribution solemnelle des Prix.

MATHÉMATIQUES

Arithmétique.

MM. Paris, Longchamp et Lecointe.

Le système de la numération et des décimales.. Les quatre opérations fondamentales appliquées aux nombres entiers, aux décimales, aux nombres complexes, aux fractions... L'extraction des racines quarrées et cubiques... Les règles de proportion... Ce que c'est que le système métrique.. Quelles sont les nouvelles mesures... Qu'est-ce que le mètre .. Les autres mesures linéaires... Quelles sont les valeurs de monnaie... Qu'est-ce que l'are... Les autres mesures agraires... Qu'est-ce que le litre... Les autres mesures de capacité... Qu'est-ce que le gramme.. Les autres mesures de poids... Comment réduire en mètres une longueur évaluée en pieds, et réciproquement... Comment réduire en francs une somme évaluée en livres, et réciproquement... Combien la verge de 22 pieds quarrés fait de centiares... Comment réduire en centiares un nombre de verges, et réciproquement... Combien vaut de décalitres le quartel de Laon... Comment réduire en décalitres un nombre proposé de quartels, et réciproquement... Combien vaut en kilogrammes la livre de 16 onces... Comment réduire en kilogrammes un nombre de livres proposé, et réciproquement... Qu'est-ce que le stère... Combien la corde fait-elle de stères... Comment réduire en stères un nombre de cordes, et réciproquement.

Géométrie.

M. Sain répondra sur les Matières comprises dans les 93 premiers Numéros des Élémens de Lacroix.

MM. Gavet, Noizet et Lardot traiteront toutes les Questions de Géométrie.

Trigonométrie.

MM. Gavet, Noizet et Lardot.

Ce que c'est que la trigonométrie . Ce que c'est que le sinus, le cosinus, la tangente, la cotangente, la sécante, la cosécante, le sinus verse, le cosinus verse d'un angle aigu, ou d'un angle droit... Ce que sont ces mêmes lignes pour un angle obtus... Le sinus de 30° vaut la moitié du rayon... La tangente de 45° est égale au rayon... Le sinus étant donné, déterminer le cosinus... Le sinus étant donné, déterminer la tangente et la sécante... Etant donné le sinus d'un arc, trouver celui de sa moitié, et de son double .. Le sinus des deux arcs étant donnés, trouver les sinus de leur somme et de leur différence.. La somme des sinus de deux arcs est à la différence de ces mêmes sinus comme la tangente de la moitié de la somme de ces deux arcs est à la tangente de la moitié de la différence de ces mêmes arcs... Etablir les deux analogies qui résolvent tous les cas du triangle rectangle.. Connaissant deux angles et un côté, ou deux côtés et un angle opposé dans un triangle obliquangle, résoudre ce triangle. . Connaissant les trois côtés, déterminer les angles... Connaissant deux côtés et l'angle compris, résoudre le triangle.

Algèbre.

MM. Paris et Gavet.

Ce que c'est que l'algèbre... De l'addition, soustraction, multiplication. division, fraction,.. De la recherche du plus grand diviseur commun... Comment mettre une question en équation .. Comment résoudre l'équation .. Résoudre deux équations à deux inconnues... Appliquer ces principes à quelques problèmes du premier dégré, tels, par exemple que ceux-ci :

1° Un homme rencontrant des pauvres veut donner 25 centimes à chacun ; mais comptant son argent, il lui manque pour cela 10 centimes. Alors il ne donne que 20 centimes à chaque pauvre, et il lui reste 25 centimes : on demande combien cet homme avait d'argent, et le nombre des pauvres ?

2° On a rempli en 12 minutes un vase contenant 39 litres, en faisant couler successivement deux fontaines, dont l'une four-

nissait 4 litres d'eau par minute, l'autre 3 litres : on demande combien de temps chaque fontaine a coulé ?

3° Un marchand a deux espèces de thé, l'une à 14 francs le kilogramme, l'autre à 18 francs : on demande combien il faut de chacune pour faire une caisse de 100 kilogrammes de 1680 francs ?

4° Un cheval disait à un mulet : Si tu me donnais un de tes sacs, nous serions également chargés ; et si je t'en donnais un des miens, tu aurais le double de ma charge : combien avaient-ils de sacs ?

5° Il est 7 heures 18 minutes : quand les aiguilles de la montre seront-elles l'une sur l'autre, ou diamétralement opposées ?

Trouver la formule générale pour la résolution d'un nombre quelconque d'équation du premier dégré, renfermant un pareil nombre d'inconnues... Résoudre l'équation complette du second dégré. . Ce que c'est qu'une racine imaginaire... Que l'équation du 2e dégré a toujours deux racines... Démonstration directe de la proposition précédente... Origines des exposants négatifs et des exposants fractionnaires .. Forme du produit d'un nombre quelconque de facteurs binômes du 1er dégré... Théorie générale des combinaisons... Expressions générales de deux termes consécutifs de la formule du binôme... Formule du binôme... Autre forme qu'on peut lui donner.

Quelques problèmes qu'on peut encore proposer :

1° Un amour et une nymphe jettant de l'eau dans un bassin, l'amour le remplirait seul en 2 heures, et la nymphe en trois heures ; mais un zéphyr placé sur le même bassin, le viderait en une heure : combien le bassin mettra-t-il à se vider, quand l'eau coulera par les trois ouvertures à-la-fois ?

2° Un levrier poursuit un lièvre qui a 82 sauts de lièvre d'avance. Pendant que le lièvre fait 13 sauts, le levrier n'en fait que 9. Mais 8 sauts de levrier en valent 5 du lièvre : on demande en combien de sauts le levrier attrapera le lièvre ?

3° Un maquignon achète un cheval qu'il revend 24 pistoles. Il gagne autant pour 100 que le cheval lui avait coûté : combien l'avait-il acheté ?

VI

COLLÉGE DE LA VILLE DE LAON.

PROGRAMME DE L'EXERCICE

Pour la clôture des Cours de l'Année 1813.

Cet Exercice commencera, le Lundi 30 Août, à deux heures après midi, dans la Salle de la Cour d'Assises.

Ce jour sera consacré à l'examen des Élèves.

Le lendemain, à 4 heures du soir, la Séance commencera par un Discours, suivi d'un Plaidoyer sur cette question : De ces quatre biens ; les talens, les richesses, la santé, un ami, quel est le plus désirable ? et sera terminée par la distribution solemnelle des Prix.

PLAIDOYER.

MM.	François, ...	*Juge.*
	L'Eleu, ...	*pour les talents.*
	Paffe, ...	*les richesses.*
	Garnier, ...	*la santé.*
	Paris, ...	*l'amitié.*

MATHÉMATIQUES.

Arithmétique.

MM. Coffignon, De Marcy, François, Fournery, Lecointe, Maqua, Suin, répondront sur les matières suivantes :

Système de la Numération... Addition... Soustraction... Multiplication... Division .. Théorie des Fractions... Théorie des Fractions décimales... Opérations sur les Fractions, sur les Nombres complexes... Conversion des Fractions et des Nombres complexes en décimales. . Proportions... Règle de sosiété... Exposition du Système métrique... Conversion des Mesures anciennes en Mesures nouvelles, et réciproquement... Racines quarrées et cubiques.

Algèbre.

M. Paris répondra sur les matieres suivantes :

Définition de l'Algèbre et de tous les termes qu'elle emploie... Exécution, en Algèbre, de toutes les opérations correspondantes à celles qu'on fait en Arithmétique... Equations du premier degré... Discussion des divers cas du Problème des Courriers... Interprétation des solutions négatives, du résultat $\frac{m}{o}$, du résultat $\frac{o}{o}$... Résolution des Equations à plusieurs inconnues... Formules générales pour la résolution des Equations du premier degré... Exposition des diverses méthodes pour extraire les racines quarrées de toute espèce de nombres .. Simplification de ces méthodes .. Equations du second degré .. Cas où les Problèmes du second degré deviennent absurdes... Théorie de l'Equidifférence, des Proportions et des Logarithmes .. Calcul logarithmique.

Diverses Questions à proposer.

Deux femmes ont porté des œufs au marché. Elles en sont revenues avec la même somme. Si la première eût vendu ceux de la seconde, elle en eût fait 2 fr. 25 c. : si la seconde eût vendu ceux de la première, elle en eût eu 1 fr. Entre elles, elles avaient 100 œufs. Combien chacune en avait-elle ?

Une femme vend des œufs à quatre personnes. La première en achète la moitié, plus la moitié d'un œuf ; la seconde le tiers de ce qui reste, plus le tiers d'un œuf ; la troisième le quart de ce qui reste, plus les trois quarts d'un œuf ; la quatrième le cinquième de ce qui reste, plus les quatre cinquièmes d'un œuf. Il en reste quatre à la vendeuse. Combien chaque acheteur a-t-il eu d'œufs ? Comment ce détail a-t-il pu se faire sans casser aucun œuf ?

Un homme laisse, en mourant, 7,800 fr. à sa femme près d'accoucher, à condition que si elle a un fils, elle prendra 3,120 fr., et le fils le reste ; et que si elle a une fille, elle prendra 3,250 fr , et la fille le reste. Elle accouche d'un fils et d'une fille. Comment satisfaire au testament ?

Un propriétaire fait arracher des bois, et les remplace par des vignes. On suppose 1.° que chaque arpent de bois donne 400 fr.

de revenu par an, et qu'il en coûte 350 fr. par arpent pour remplacer les bois par des vignes. 2.° Qu'un arpent de vignes coûte 50 fr de façon par an, qu'il ne produit rien les trois premières années, mais donne la quatrième année 300 fr., la cinquième 500 fr., et enfin la sixième et les suivantes 600 fr. 3.° Que l'argent est à 10 pour 100 par an, et qu'on a égard aux intérêts des intérêts. Cette opération sera-t-elle avantageuse ?

Un homme sort avec une somme entièrement composée d'écus de 3 liv. ; il donne aux pauvres la valeur d'autant de pièces de 12 sols qu'il a d'écus. Dieu, pour le récompenser, change les écus de 3 liv qui lui restent en pièces de 5 liv. Alors il a un nombre exact de pistoles. Il rencontre ensuite un pauvre malade, et il lui donne 1 fr. par pistole. Il lui reste un nombre exact de demi-louis. Dieu change ses demi-louis en pièces de 21 fr. L'homme dépense 3 liv., et rentre chez lui avec autant d'écus de 6 liv. qu'il avait d'écus de 3 liv. Quelle somme avait-il ?

Équations à deux termes... Équations qui se résolvent à la manière du second degré. . Formation des puissances des quantités complexes, et extraction de leurs racines... Calcul des radicaux et des exposants fractionnaires... Théorie des Équations... Élimination entre les Équations des degrés supérieurs au premier.. Recherche des racines commensurables. et des racines égales des Équations numériques.., Résolution par approximation des Équations numériques.

Vu et approuvé en Conseil Académique, ce 30 Juillet 1813.

Le Recteur de l'Académie, L. MAUSSION.

VII

EXERCICE SUR LES PRINCIPES

DE LA LANGUE LATINE,

DE LA CHRONOLOGIE, DE LA GÉOGRAPHIE,

de l'arithmétique,

ET LES PREMIÈRES ÉPOQUES DE L'HISTOIRE SACRÉE.

Répondront Messieurs

Jean-Antoine Rillart,
Jean-Victor Lobgeois,

Charles-François Randon du Laulois,
Joseph-Louis de Fontanilles,
Jean-Joseph Recourt du Sart,

Antoine-Marie Cadot de Vilemomble,
Antoine-Marie-Anne Cadot de Crécy,
Charles Flavigny de Chambry,
Jean-Charles-Louis Le Carlier de Roncheres,

Charles de Bezannes,
Jean-Baptiste Desprez,

Antoine Le Leu du Bocage,
Pierre Guéret,
André L'Eleu de la Simone,
Henri-Louis Varlet,
Jean-Charles de Givry,
David-Victor de Belly de Bussy,
Alexandre Flavigny de Chambry.

Dans la Salle d'Etude du sieur Du Change, Maître de Pension, le Jeudi 27 Juillet 1775, depuis deux heures et demie jusqu'au soir.

LANGUE LATINE

Messieurs Rillart, Lobgeois, Randon, de Fontanilles et Recourt,

Traduiront la description du Chaos, son développement, l'arrangement des Élémens, la Création des animaux, de l'Homme, la punition des Géants, et le Déluge. *Morceaux détachés du premier livre des Métamorphoses d'Ovide, et choisis pour leur rapport avec l'Histoire sacrée.*

ARITHMÉTIQUE.

Problêmes.

Une Armée est composée de Suisses, d'Allemands, de François et d'Espagnols ; le nombre des Suisses se monte à 25000, celui des Allemands à 18645, celui des François à 57000, et celui des Espagnols à 45345 ; on demande de combien d'hommes cette Armée est composée.

Une Armée étoit composée de 178000 hommes, il se donne une

bataille dans laquelle il en périt 47645 ; combien est-il resté d'hommes après l'action ?

Suivant l'ordonnance, on est obligé de laisser par coupe de chaque Arpent de Bois 16 Baliveaux, on a fait une coupe de 558 Arpents ; combien doit-il rester de Baliveaux ?

Un Orfèvre a chez lui 545 marcs d'argent à raison de 48 liv. 9 sols 6 den. on demande pour quelle somme il a d'argent chez lui.

Cinq Associés on fait un fonds ; le 1er a mis 4748 liv, 6 s. 4. d le 2e 5647 liv. 8 s. 6. d. le 3e 4672 liv. 10 s. 4 d. le 4e 5444 liv. 1 s. 3 d. et le 5e 5044 liv. 3 s. 6 d. on demande quel est le fonds de cette société.

Un particulier reçoit 4560 liv. 10 s. 4 d. il est obligé de payer sur cette somme celle de 3649 liv. 12 s. 8 d. combien lui restera-t-il ?

Six Canonniers ont tiré plusieurs coups de canon ; le 1er a tiré 20 coups, le second autant que le premier, et 10 de plus ; le troisieme autant que le premier et le second, moins 6 coups ; le quatrieme autant que le second et le troisieme, et 10 coups de plus ; le cinquieme autant que le troisieme et le quatrieme ; le sixieme autant que le second, le quatrieme et le cinquieme, et 25 coups de plus ; combien ont ils tiré de coups ?

Une Armée est composée de 175000 hommes ; le Général fait trois détachemens, le premier composé de 18745 hommes est envoyé au secours d'une place assiégée ; le second de 6748 hommes va s'emparer d'un poste avancé ; et le troisieme composé de 1500 hommes va escorter un convoi ; on demande de combien d'hommes doit être composé le corps d'Armée restant.

Un Colonel veut récompenser les Soldats de son Régiment composé de 750 hommes ; il leur donne à chacun 3 liv. 15 s. 6 d. on demande quelle somme cet officier a donnée à ses Soldats.

Un Régiment composé de 800 hommes a fait un butin considérable dans une ville prise d'assaut ; comme tous les Soldats se sont également distingués, le Colonel exige que le butin soit rapporté et vendu pour être distribué également à chacun le prix de la vente se monte à 18747 liv. 19 s. 6 d. on demande combien chaque Soldat doit avoir.

CHRONOLOGIE.

Qu'est-ce que la Chronologie ? Comment se divise le temps ? Qu'entend-on par Epoques ? Combien y a-t-il de sortes d'Epoques ? Qu'entend-on par Epoques sacrées ? Quelles sont les Epoques ecclésiastiques ? Quels évènements fixent les Epoques civiles ou politiques ? Comment les Grecs partageoient-ils leur temps historiques ? Qu'entendez-vous par les Jeux olympiques ? Quel étoit l'espace du Lustre chez les Romains ? Qu'entend-on par les Eres ? Quelles sont les Eres les plus remarquables ? En quel temps fut célébrée la premiere Olympiade ? Quand commence l'Ere de Nabonassar, A quel temps est fixé l'Ere des Séleucides ? Quand a commencé la première année Julienne ? Quand commence l'Ere des Espagnols ? A quel siècle commence l'Ere vulgaire ? A quelle année de l'Ere vulgaire commence celle de Dioclétien ? Qu'est-ce que l'Hégire ? Quelle est la division la plus ordinaire de l'Histoire tant sacrée que profane ? Quel tableau nous offre la premiere Epoque ? Quand commence la seconde Epoque ? Par quel événement est déterminée la troisieme Epoque ? Quel miracle éclatant fixe la quatrieme Epoque ? N'est-ce pas à la ruine d'une Ville célebre qu'on fixe la cinquieme Epoque ? Quel édifice merveilleux donna lieu à la sixieme ? A la fondation de quelle Ville est due la septieme ? N'est-ce pas la clémence d'un Prince envers les Juifs qui fait la huitieme Epoque ? A la naissance de quel Conquérant commence la neuvieme ? Quel événement fixe la dixieme Epoque ? Quelle est la plus célebre des Epoques ? Quel Empereur donne lieu à la douzieme ? La treizieme époque n'intéresse-t-elle pas la France ? Quelle est la quatorzieme ? Lequel de nos Rois fait la quinzieme Epoque ? N'est-ce pas la fin des Guerres dans la Palestine qui fait la seizieme Epoque ? N'est-ce pas le Chef des Bourbons qui fixe la dix-septieme ? Quel autre grand Monarque fixe par sa naissance la dix-huitieme ? Quel événement nous fournit une nouvelle Epoque ?

PREMIERS ÉLÉMENS DE LA LANGUE LATINE.

Messieurs Cadot de Villemonble, Cadot de Crécy, Flavigny de Chambry et Le Carlier de Roncheres,

Traduiront les premiers chapitres du petit Catéchisme histo-

rique de M. Fleury, qui ont rapport aux premieres Epoques de l'Histoire sacrée, sur lesquelles ils répondront suivant leur âge.

ÉLÉMENS D'ARITHMÉTIQUE.

Qu'est-ce que l'Arithmétique ? Quel est le but de l'Arithmétique ? De quoi sont composés les Nombres ? Qu'entendez-vous par Unité ? A quoi servent les Nombres ? N'y a-t-il pas plusieurs sortes de Nombres ? Qu'appellez-vous Nombre entier ? Qu'entendez-vous par Nombre fractionnaire ? Qu'est-ce que la Numération ? Quels sont les caractères dont on fait usage dans la Numération ? Quelle est la valeur du Zero ? etc.

Problêmes.

Un Receveur doit au trésor royal 21498 liv. il a payé 1° 5645 liv. 2° 7832 liv 3° 4600 liv. 4° 3421 liv. a-t-il acquitté ?

On a distribué tous les boulets, qui étoient dans un magasin, à quatre batteries ; la premiere en a eu 8457 ; le seconde 8425 ; la troisieme 6730 ; et la quatrieme 6700 ; combien y avoit-il de boulets dans ce magasin ?

Un Fermier doit 6752 liv. il a payé 3542 liv. combien redoit-il ?

Une armée étoit composée de 56850 hommes, il en périt 2433 dans une bataille, combien en reste-t-il ?

Un Etapier doit fournir 8745 rations de pain, il en a fourni 4921, combien lui en reste-t-il à fournir ?

On a tiré d'un magasin 4650 barils de poudre contenant chacun 53 liv. on demande le poids total de la poudre.

Combien pesent ensemble 452 boulets, supposant que chaque boulet pese 24 livres ?

On veut faire défiler un corps de Troupes composé de 4096 hommes par rangs de 8, on demande combien il y aura de rangs.

9 Bombardiers ont jetté 2466 bombes dans une place assiégée, on demande combien ils en'ont jetté chacun.

PREMIERES ÉPOQUES DE L'HISTOIRE SACRÉE.

Donnez-nous une définition de l'Histoire ? Quelle est l'Histoire dont l'Etude est indispensable ? Quel prodige nous offre la

première Epoque de l'Histoire sacrée ? Combien de temps Dieu employa-t-il à créer l'Univers ? Dans quel ordre Dieu créa-t-il tout ce qui existe ? Que créa-t-il ensuite ? Par où le Créateur termina-t-il ce grand ouvrage ? Quelle faveur particulière le Créateur accorda-t-il à l'homme ? Pourquoi Dieu créa-t-il l'homme le dernier ? Le Créateur laissa-t-il long-temps l'homme seul ? Que remarquez-vous au sujet de la conformation de l'homme ? En quoi l'existence de l'homme est-elle supérieure à celle de toutes les créatures ? En quel lieu de la terre Dieu créa-t-il l'homme ? Adam et Eve restèrent-ils long-temps dans le Paradis terrestre ? etc.

GÉOGRAPHIE.

Messieurs de Bezannes et Desprez,
Après avoir répondu sur les Elémens d'Arithmétique, satisferont aux Questions suivantes.

De la France.

Qu'est-ce que la Géographie ? Comment se divise la terre ? Dans laquelle des quatre parties du monde est située la France ? Le Royaume de France est-il bien ancien ? La France étoit-elle bien étendue au commencement de la Monarchie ? Quelle est aujourd'hui l'étendue de la France ? Quelles sont les bornes de la France ? Quelles sont les productions de ce Royaume ? Quelle est la division la plus ordinaire de la France ? Quels sont les Gouvernemens du nord et leurs Capitales ? Faites-nous connoître les Gouvernemens du milieu ? Nommez les Gouvernemens du midi ? N'y a-t-il pas encore sept petits Gouvernemens ? Quelles sont les principales Villes de la Flandre françoise ? Nommez les différents Cantons de la Picardie ? Qu'est-ce que l'Artois ? Donnez-nous une idée de la Normandie ? Qu'est-ce que la Brétagne ? D'où vient le nom d'Isle de France ? Parcourez l'Isle de France en nommant ses Villes principales ? Comment divise-t-on la Champagne ? La Lorraine est-elle bien étendue ? L'Alsace a-t-elle toujours appartenu à la France ? Que renferme le Maine ? L'Anjou est-il un pays considérable ? Quel est le sol de la Tourraine ? Que contient l'Orléannois ? Le Poitou est-il un bon pays ? Quelle est la situation du Berry ? Que produit

le Nivernois ? D'où le Bourbonnois tire-t-il son nom ? La Bourgogne est-elle un pays considérable ? Divisez la Franche Comté ? Où est situé le pays d'Aunis ? Que comprend la Saintonge ? La Marche est-elle un pays fertile ? Le Limosin est-il un bon pays ? Comment se divise l'Auvergne ? Le Lyonnois est-il une grande province ? Qu'est-ce que le Gouvernement de Guyenne ? Qu'y a-t-il à remarquer sur le Dauphiné ? Quelles sont les curiosités du Dauphiné ? Que renferme le Béarn ? Qu'est-ce que le Comté de Foix ? Comment se divise le Languedoc ? Qu'est-ce que cette partie du Languedoc nommée les Cévennes ? Quelles sont les productions de la Provence ? Depuis quand le Roussillon est,il à la France ?

Quels sont les Fleuves et les principales Rivières de la France ? Suivez le cours de la Seine ? Quelles Provinces arrose la Loire ? Quel est le cours de la Garonne ? Suivez le Rhône depuis sa source jusqu'à son embouchure ? Le cours de la Somme est-il considérable ? Quels canaux a-t-on creusés en France pour la facilité du commerce ?

Quels sont les principaux Ports de mer qui bordent la France ? Quels autres Ports trouve-t-on en parcourant la côte méridionale ?

Messieurs L'Eleu du Bocage, Gueret, L'Eleu de la Simonne, Varlet, de Givry, de Belly de Bussy, et Flavigny de Chambry.

De la France en général ; et en particulier de l'Isle de France.

Qu'est-ce que la Terre ? Comment se divise la Terre ? Quelle est la plus célebre des quatre Parties du Monde ? Quel est le plus florissant Royaume de l'Europe ? Comment divise-t-on la France ? Quelle est la Capitale de la Flandre françoise ?... de Picardie... de Normandie... de la Brétagne... de l'Isle de France... de la Champagne... de la Lorraine .. de l'Alsace .. du Maine... de l'Anjou... de la Tourraine. , de l'Orléannois... du Poitou... du Berry... du Nivernois... du Bourbonnois... de la Franche Comté .. de l'Aunis... de la Saintonge... de la Marche... du Limosin .. de l'Auvergne... du Lyonnois... de la Guyenne... du Béarn... du Comté de Foix... du Roussillon... du Languedoc... du Dauphiné... de la Provence.

Dans quelle Province de la France sommes-nous ? Pourquoi donne-t-on le nom d'Isle à ce Gouvernement ? Divisez l'Isle de France ? en ses différens cantons ? Quelle est la Capitale de l'Isle de France ? En combien de quartiers la Seine divise-t-elle Paris ? Quelle est l'étendue de la Ville de Paris ? Quels sont les principaux Palais de Paris ? Quels Edifices remarquables trouve-t-on hors de l'enceinte de Paris ? Quelle est la seconde Ville du Parisis ? Où le Roi de France fait-il sa résidence ordinaire ? Dans les environs de Versailles n'y a-t-il pas quelques endroits remarquables ? Dans quelle partie de l'Isle de France est Fontainebleau ? D'où la Ville de Pontoise tire-t-elle son nom ? Quel est le Commerce de la Ville de Beauvais ? Quelles sont les principales Villes du Valois ? Qu'y a-t-il de remarquable à Compiegne ? Le Noyonnois est-il entierement enclavé dans l'Isle de France ? Donnez une idée du Soissonnois ? Le Laonnois est-il bien étendu ? La Ville de Laon est-elle bien ancienne ? Qu'y a-t-il à remarquer aux environs de Laon ?

GUY FÉLIX COMTE DE PARDIEU.

CHAPITRE Ier.

Origine de Pardieu. — Ses relations. — Il rédige les doléances. de la noblesse du bailliage de Saint-Quentin. — Cette noblesse le députe aux États-Généraux. — Son attitude libérale — Désagrément qu'elle lui cause — Fonctions diverses de Pardieu à l'Assemblée nationale. — Il organise la garde nationale de Saint-Quentin dont il était le commandant et la met sur un pied respectable.

La famille de Pardieu, d'un rang très distingué dans la noblesse normande portait : d'or au lion de gueules. L'un de ses membres, le comte Charles de Pardieu, chevalier de Saint-Louis, époux d'Anne-Madeleine-Félix Leveyrier, alla chercher fortune en Amérique, et se fit planteur de cannes à sucre, dans l'île de Saint-Domingue. Il y eut trois filles et deux fils qui, après sa mort (1782), revinrent en France, avec leur mère, et habitèrent Paris.

Le Comte Guy Félix, né en 1758, l'aîné des fils, acheta une charge de capitaine à la suite du régiment de Guyenne, puis épousa, le 11 novembre 1783, en la paroisse Saint-Remy de Saint-Quentin, Marie-Marguerite-Charlotte-Sophie, dame de Bray-Saint-Christophe, et fille de feu Jean-Marie Lelong de Vadencourt, écuyer, gendarme de la garde du roi, et de

Marie - Charlotte - Françoise Martine de Bray. De Pardieu, fut en cette circonstance, assisté de son cousin Louis Élisabeth, marquis de Pardieu, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du roi (général de brigade), et de Nicolas Marie de Pardieu, chevalier, gardé de la marine. Mademoiselle Lelong eut pour témoins son bel oncle et tuteur Pierre-Denis-Joseph de Fransure, lieutenant-colonel d'artillerie et Antoine-Claude-François Bouzier, chevalier de Saint-Louis, seigneur d'Estouilly, lieutenant de roi à Saint-Quentin.

. La noblesse du bailliage de Saint-Quentin se signalait alors par des idées libérales. Il sera facile de s'en convaincre, à la lecture de ses doléances rédigées le 10 mars 1789, par de Pardieu. Ses aspirations la portaient à la réalisation de réformes que la continuité des abus rendait très urgentes. De Pardieu réclame en son nom, avant tout, la liberté individuelle. Selon lui, on ne doit en être privé que par décision des juges naturels. La demande formelle des familles intéressées et le consentement d'un comité secret doivent précéder l'obtention des lettres de cachet dont la durée ne serait plus que temporaire et déterminée. Ces précautions étaient utiles pour éviter le retour à l'arbitraire et l'incarcération de ceux qui déplaisaient aux intrigants.

Après la garantie de la liberté des personnes, se place très naturellement celle non moins importante des propriétés. Il fallait ne plus laisser ces deux choses essentielles à la merci entière de la royauté.

Notre noblesse reconnait donc pour législateur unique les états généraux sans omettre la sanction du roi, dépositaire du sceau, signe de la souveraineté.

Elle veut préserver des coups d'état : aussi s'empresse-t-elle, en demandant la périodicité des états-généraux, d'assurer la création d'une commission de surveillance sous le nom très peu prétentieux de commission intermédiaire. C'était un moyen efficace d'assurer l'exécution entière des lois réformatrices contre les empiètements de la royauté prédisposée à la routine des abus. La commission, à la nomination des états-généraux, siégera dans l'intervalle des sessions sans être accessible aux influences secrètes. Renouvelable tous les ans, elle sera livrée au grand jour de la publicité par l'impression de ses travaux, et au sévère contrôle de la presse rendue libre sous la caution des auteurs, libraires et imprimeurs. Puis, prévoyant l'antagonisme des trois ordres, la noblesse réclame le vote par tête et non par ordre. De là à l'égalité politique il n'y avait qu'un pas facile à franchir. De Pardieu, lecteur assidu des importants travaux des assemblées de Picardie et du Soissonnais y était très disposé. Il a deviné les avantages de ces nouveautés que favoriseraient l'uniformité des poids et mesures, de juridiction et de législation; la disparition des entraves de toute nature.

De Pardieu se déclare ferme partisan d'une équitable répartition des impôts entre toutes les classes de la société, afin de mieux les attacher à l'état. Il désire pour les domestiques et gens de service une gradation

proportionnée à leur condition. Selon lui, l'impôt doit atteindre les propriétés foncières, les fenêtres, les cheminées, les rentes, les créances et même les chevaux. C'est bien là le principe des idées modernes.

De Pardieu demande aussi un code civil et criminel en harmonie avec les nouveaux besoins, et veut gratifier les pauvres des villes d'un conseil gratuit.

Personne ne fut surpris de voir de Pardieu, doué de si bonnes dispositions, exiger la suppression des droits sur les grains, de la banalité et des péages sauf remboursement des évaluations ; des droits de committimus et de franc-fief ; des loteries ; de l'usure ; du casuel que percevait le clergé ; des maîtrises et jurandes ; de la vénalité des offices ; de la réunion des *grâces* sur une même personne ; du monopole des boucheries, des boulangeries et des huissiers-priseurs.

Là ne s'arrêtaient point ses légitimes réclamations. Il demandait une loi préventive contre les faillites et une procédure exempte de surprises, à l'aide de sages innovations telles que le prononcé à faire sur requête seulement après communication aux parties en cause et le délai d'un mois sans réponse ; la lecture des jugements en chambre assemblée avant délivrance et expédition aux intéressés, comme garantie de conformité au prononcé à l'audience.

Les réformes financières réclamées n'étaient pas moins radicales : la connaissance du passif et de l'actif pour la fixation de l'impôt général et de la liste civile ; la responsabilité ministérielle ; une réglementation sérieuse des aides et gabelles si le manque

de ressources obligeait de reculer leur suppression ; l'abaissement du prix du sel et la libre circulation de ce produit indispensable à chaque ménage ; un tarif modéré des droits de contrôle et d'insinuation ; l'établissement de caisses d'escompte dans les villes de commerce en communication avec la capitale sous le contrôle des états-généraux ; l'aliénation des domaines de la couronne pour la libération des dettes de l'état ; la libre circulation à l'intérieur des marchandises et surtout des grains jusqu'à la frontière protégée par les douanes ; la limitation de l'exportation des céréales à l'étranger selon leur cherté et leur rareté.

De Pardieu, non moins novateur en matière de police et d'agriculture réclamait la propagation des découvertes utiles ; l'établissement de haras et l'institution de primes aux éleveurs pour favoriser la remonte de notre cavalerie ; des prix à distribuer à ceux qui approvisionneraient le plus les marchés affranchis de tous droits ; la mise en valeur des biens communaux si négligés jusque-là ; la protection sérieuse du commerce et de l'agriculture ; l'abaissement du point d'eau des usines reconnues nuisibles aux prairies et aux récoltes.

De Pardieu exigeait du clergé une contribution proportionnelle aux dettes de l'état ; la résidence des prélats et des bénéficiers ainsi que la validité des baux imposée aux successeurs ; la répartition du pot de vin entre les années de bail ; la nullité des vœux de religion avant l'âge de 25 ans ; l'impression des annates, bulles et dispenses en cour de Rome qui

diminuaient les revenus nationaux ; la création de chapitres en faveur des demoiselles nobles ou bourgeoises ; l'institution de maisons de secours pour les infirmes, et enfin l'augmentation du traitement du clergé séculier destinée à remplacer largement le casuel.

Nous nous empressons d'indiquer, ici, ceux qui reconnurent avec lui l'urgence des réformes que la situation due aux caprices et à l'aveuglement de la cour rendait indispensables : de la Noue, du Royer, G. Paulet, de Brissac, de Sozay d'Ollezy, le baron d'Ostrel, de Fransure, le comte de Flavigny, Fiseau de Longueval ; de Gonnelieu ; de Sart du Châtelet, le Sérurier père et fils, Néret père, le comte de Laval, le chevalier de Bertin, Bouzier d'Estouilly ; d'Y d'Omissy, Chauvenet de Cauvigny, Macquerel de Pleine-selve, de Longlay, Thomas d'Arneville. Ce dernier figurait comme secrétaire de la noblesse.

Personne ne fut surpris de voir de Pardieu, député de cette noblesse, se présenter le 27 juin 1789, au tiers-état, lui remettre ses pouvoirs et siéger parmi les nobles disposés à seconder ceux dont l'énergie et la puissance se révélaient courageusement. De Pardieu prononça, à cette occasion, le discours suivant :

« Messieurs, vivement pressé par le sentiment intime de ma conscience, de venir me placer parmi les membres de cette auguste assemblée, je ne me permettrais cependant pas cette démarche, si je ne croyais répondre au vœu des gentilshommes que j'ai l'honneur de représenter »

« Je ne puis voir, Messieurs, sans attendrissement, le tableau majestueux et touchant de la réunion si désirable de la plus grande partie des représentants de cette nation dont le bonheur futur fait votre unique ambition. C'est avec la joie la plus vive, que je me plais de penser que bientôt tous les ordres animés du même désir, et réunis par les mêmes sentiments, n'auront plus qu'un même vœu, c'est cette époque que tout citoyen patriote attend avec la plus grande impatience, comme le seul moyen de donner au roi les marques les plus tendres de notre amour, et à la nation le tribut qu'elle a droit d'attendre de nous ».

La conduite de Pardieu fut désagréable aux royalistes fanatiques. Serant, l'un deux, lui donna un coup d'épée qui ne l'empêcha cependant point d'accompagner le roi Louis XVI, lors de son entrée à Paris le 16 juillet suivant.

De Pardieu fut élu, par l'assemblée nationale, vice secrétaire de son dixième bureau le 4 août 1789 (1), puis membre et président du comité des rapports, le 5 octobre. Il demanda à l'assemblée et en obtint, le 12 du même mois, un congé pour aller organiser la garde nationale Saint-Quentinoise, dont il avait été nommé commandant général le 7. L'élection lui avait adjoint, à la même date, pour aide-major, Joly de Bammeville qui, plus tard, fut membre de l'assemblée législative ;

(1) Il prit, en cette qualité, une part très active à la rédaction du décret du 6 août 1789, abolissant le régime féodal.

pour aumônier, l'abbé Marolle, futur évêque constitutionnel, et pour chirurgien-major, Magnier.

De Pardieu, n'abusa point de cette faveur. Dès les premiers jours de novembre, il reprit ses fonctions qu'il garda très longtemps, et y témoigna en diverses circonstances, l'intérêt qu'il portait aux Saint-Quentinois. Le 9, à l'occasion de la future nomination d'un maire et de six échevins, il exigea que sa chère garde nationale fut mieux respectée: trois ouvriers s'étant permis dans la nuit du premier décembre 1789, d'insulter une patrouille commandée par Laurent, curé-capitaine, de Pardieu pria le comité municipal de sévir. Il termina sa lettre par cette recommandation: « Je ne doute pas que votre premier soin ne soit de rendre justice à des soldats citoyens dont tout le tort a été de faire leur devoir avec zèle. C'est avec confiance, Messieurs, que je réclame une réparation authentique qui puisse dorénavant en imposer aux malveillants; c'est avec confiance que j'attends votre décision. »

Nous ne savons quelle fut la punition.

De Pardieu écrit de Paris, le 7 décembre, à 9 heures du soir. «J'espère que notre affaire sur la garde soldée se terminera bientôt et j'ai maintenant lieu de présumer que ce sera à notre satisfaction. Cependant il ne faut encore jurer de rien, car j'essuye bien des contrariétés ». La municipalité chercha à en amoindrir l'amertume par une sympathique adhésion à sa manière de voir. De Pardieu en donne ainsi la preuve en la même missive:

« La lettre que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire, j'en ai fait part à l'Assemblée et ai déposé sur le bureau l'adresse que vous avez eu la bonté de me faire parvenir. Elle l'a reçu avec satisfaction et tous vos députés ne pensent qu'à vous remercier, de ce que vous les avez mis à même d'exprimer le vœu et l'adhésion de leurs concitoyens aux décrets émanés de l'Assemblée, et qu'ils attendaient avec bien de l'impatience ».

Une lettre adressée le 9 décembre par Lecarlier à la municipalité de Laon, fait comprendre le sens exact des expressions ambigües de de Pardieu : les députés de l'Ile-de-France présentaient le 8 décembre, leur travail sur la formation de notre département. Quatre projets plaçaient le chef-lieu à Laon, un à Soissons et le sixième semblait favorable à Saint-Quentin ; mais de Pardieu ne put faire prévaloir les intérêts de cette ville ; les députés de la Flandre, du Hainaut et du Cambrésis neutralisèrent l'effet de ses démarches.

Le comité des rapports de l'Assemblée nationale ayant surtout à s'occuper des affaires de police, l'esprit du gentilhomme libéral s'habitua à déjouer les intrigues et les ruses de toute espèce. Surexcité par de basses tracasseries, de Pardieu manifestait ouvertement ses tendances à la répression, pour anéantir l'effet des calomnies que les ennemis de la révolution suscitaient contre les députés libéraux, d'après ses deux lettres du 14 janvier 1790.

« Je ne dois pas non plus, Messieurs, vous laisser

» ignorer que l'Assemblée nationale instruite de toutes » les atrocités que l'on répand dans les provinces et que » cherchent à faire circuler les ennemis de l'ordre et du » repos public a chargé les députés de faire passer dans » leurs bailliages le décret ci-joint qui porte que tous » juges ordinaires peuvent et doivent informer de tous » crimes de telle nature qu'ils soient et quelle que soit la » qualité des accusés ou prévenus. Nous n'ignorons » pas que des gens malveillants, jaloux du bonheur et » de la tranquillité dont on jouit malgré leurs noirs » complots, cherchent à répandre dans les provinces, » *que tout va de mal en pis, qu'on est bien dupe* » *de donner son quart, que tout cet argent sert à payer* » *les députés* ; qu'ils ne sont pas contents de se faire » payer présents, et qu'encore on les soudoye en leur » absence. Ils ajoutent encore à ces indignes impos- » tures, *l'audace de dire qu'on permet à des parti-* » *culiers d'aller à la monnaie racheter l'argenterie* » *que le patriotisme y envoie.*

» Tels sont, Messieurs, les propos que se permettent » des gens payés peut-être eux-mêmes pour empêcher » le peuple français de reconnaître ses droits, des » gens qui, n'ayant rien à perdre ou plus rien à » ménager, cherchent dans l'espoir d'une autre » révolution à semer l'allarme dans les esprits de nos » paisibles habitants de la campagne, ou de nos » vertueux citadins. C'est dans ce moment où d'accord » avec le roi l'Assemblée travaille sans relâche à la » fin d'une Constitution si désirée par la grande » majorité du royaume, que des gens indignes du

» nom français employent les moyens les plus bas et » les plus vils pour animer les provinces contre les » dépositaires de leur confiance. Je les dénonce, » Messieurs, à votre justice. S'il en est à Saint-Quen- » tin, je ne puis me le persuader, mais détrompez ce » peuple crédule, et qui pourrait se laisser entraîner » faute de connaître les choses ; dites-lui de notre » part que jamais on ne travaille si constamment pour » son bonheur et pour le soulagement des charges » dont on les a grevés depuis si longtemps, engagez- » les à se tenir en garde contre les propos insidieux » des gens mal intentionnés dont le seul but est » d'opérer une subversion totale. C'est alors, » Messieurs, mais il serait trop tard, que nos braves » citoyens se désoleraient de n'avoir pas eu confiance » dans les bontés de leur roi et la sagesse de leurs » représentants. C'est alors qu'ils maudiraient l'in- » dolence de leur patriotisme qui les aurait empêché » de faire sur l'autel de la patrie une offrande qu'il » est aisé à tout bon citoyen de prendre même sur » son revenu, quand il est animé de l'amour du » salut de la patrie. »

» Il circule aussi dans le royaume un libelle affreux » intitulé l'adresse aux provinces, qui a été dénoncé à » l'Assemblée. Je vous envoie ci-joint le journal qui vous » instruira du danger qu'il y aurait à les laisser cir- » culer. »

La seconde lettre qui fait allusion à celle que nous venons de reproduire, avait été destinée à un ami intime de de Pardieu, M. Namuroy, maire de Saint-Quentin.

« D'après plusieurs lettres, Monsieur, que j'ai reçu de Saint-Quentin, j'ai cru devoir écrire au comité municipal, une lettre qu'il recevra par le même courrier. Je remets à votre sagesse pour savoir s'il ne serait pas utile de la lire à la police de samedi. Les propos que l'on tient étant su du peuple, il est essentiel de le détromper, et il serait bien important que l'on fît, dans quelques provinces, un exemple juridique de tous ces semeurs de propos aussi faux qu'indécents, mais l'aristocratie expirante a beau faire, elle ne viendra jamais à bout de déranger une si belle œuvre. »

Ce langage ne manquait pas de sincérité, mais ne pouvait éloigner des affaires publiques les citoyens disposés à s'y laisser porter.

M. Namuroy fit part de ses craintes à de Pardieu qui s'empressa de lui répondre, le 23 janvier 1790 :

« Je réponds tout de suite, mon cher, à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21. Rien n'est moins clair que les articles 46 et 47 sur les municipalités, et l'assemblée en cela aurait peut-être eu son but ; car elle ne peut s'imaginer que de bons citoyens sur les lieux puissent songer de refuser ce que la confiance seule peut donner. La nouvelle nomination ne sera pas aussi pénible que l'on croit. D'ailleurs, plus elle le serait, plus il serait intéressant que les braves citoyens s'emparassent du timon. Voilà le moment des sacrifices, et je vous supplie d'engager, de presser pour que personne des nôtres, par un refus ne puisse faire jeter un ridicule sur un parti guidé

par l'amour du bien public. Vous sentirez, comme moi, Monsieur, tout ce qu'il y aurait à dire. J'ai laissé à votre éloquence à déduire les bonnes raisons qui existent, et je ne doute pas que nous ne voyons tous nos zélés citoyens se sacrifier au bonheur de la patrie. »

L'influence de M. Namuroy hâta ces heureuses prévisions, et fit dissiper l'effet de la médisance contre de Pardieu à l'égard de Bouzier d'Estouilly, lieutenant de roi au gouvernement militaire de St-Quentin qui semblait favoriser les réunions de royalistes trop ardents. M. Namuroy rendit compte à de Pardieu le 27 janvier des bruits qui circulaient à Saint-Quentin, et, tout aussitôt, de Pardieu s'empressa d'écrire aux officiers municipaux.

« Je me flattais que ma manière de penser si franche » et si loyale ne m'aurait jamais mis dans le cas d'être » obligé de me justifier, mais je m'empresse, pour » détruire des bruits faux qui courent, de vous mettre » au fait de ce que j'ai écrit à madame de Pardieu, » et je n'aurai jamais pu penser que les mauvaises » langues eussent voulu envenimer une telle corres- » pondance. Mais voici le fait : Non, Messieurs, je » n'ai pas mandé à madame de Pardieu que vous » aviez dénoncé à l'Assemblée nationale M. le lieute- » nant de roi. Je ne l'ai pas mandé et n'aurais pu » le mander, puisque c'est faux, mais j'ai dit à mada- » me de Pardieu que vous aviez écrit au ministre » de la guerre pour vous plaindre de ce que M. le » lieutenant de roi avait permis une assemblée sans

» votre permission. Je lui ai ajouté, que je n'avais » pas voulu faire auprès de ce ministre aucune démar- » che à cet égard parce que je crois que cela n'entrait » pas dans mes fonctions de député : J'ai eu » l'honneur, Messieurs, de vous mander la même » chose dans le temps, et je vous donne ma parole, » que je n'ai pas parlé de dénonciation à l'assemblée » nationale puisqu'elle n'existait pas. Depuis le temps, » Messieurs, que j'ai eu l'honneur d'être en commerce » d'affaires avec vous, j'espère que vous avez bien » voulu rendre justice à mon zèle et à mon activité, » et que vous voudrez bien agréer ma justification qui » est aussi claire que précise. Je suis trop jaloux, » Messieurs, de conserver votre estime, pour ne pas » me flatter que vous reconnaîtrez que vous ne » pouvez pas avoir un citoyen plus intéressé au » bonheur de la ville que moi, et que tant qu'il sera » en mon pouvoir, tous mes instans de ma vie lui » sont dévoués.

» Voilà, Messieurs, la dernière lettre que j'aurai » l'honneur de vous écrire puisque c'est dimanche » que vos successeurs vous remplacent, mais permettez- » moi de vous assurer que je n'en suis pas moins » à vos ordres, si je puis être bon à quelques-uns » d'entre vous, et je me regarderai fort heureux si je » puis vous prouver à tous, Messieurs, l'estime et » l'admiration que je porte dans mon âme pour » vos vertus, et la manière ferme et courageuse » avec laquelle, malgré tous les orages, vous avez » rempli les fonctions provisoires que vous avait

» décerné le vœu de nos concitoyens. J'aurais bien » voulu pouvoir mieux seconder votre zèle patriotique » mais les moyens m'ont manqué. » (29 janvier 1790.)

De Pardieu, peu sobre de compliments et de promesses, écrit à la nouvelle municipalité de Saint-Quentin choisie par les électeurs (30 janvier.) « J'espère » que vous voudrez bien recevoir avec quelque » indulgence l'honneur de notre sincère compliment » sur le choix heureux que nos concitoyens ont fait, » en vous confiant leurs plus chers intérêts, personne, » Messieurs, mieux que moi, ne peut en connaître le » prix, et je vous prie d'être bien convaincu que » personne aussi ne pourra être ni plus jaloux que » moi de seconder par des démarches continuelles » les demandes que votre zèle et votre patriotisme » pourront vous suggérer pour le bonheur et la tran- » quillité de notre commune patrie. J'ai donc l'honneur, » Messieurs, de vous offrir mes services sans bornes, » et serai trop heureux si vous voulez bien ne pas » douter de l'empressement que je mettrai dans toutes » les occasions, à vous prouver mon dévouement.

» Souffrez, Messieurs, que j'ai l'honneur de vous » assurer aussi de celui de la garde nationale dont j'ai » l'honneur d'être commandant général, et à qui sous » vos ordres la police et la sûreté de la ville est confiée. » Je suis persuadé qu'elle est plus disposée que » jamais, Messieurs, à faire éclater sa bravoure et sa » prudence, et qu'elle concourrera de tout ce qui sera » en elle au maintien de la chose publique. Mais, » Messieurs, pour inspirer le calme d'une manière

» sûre et efficace, permettez-moi, comme chef de la » garde nationale dont l'honneur m'est aussi cher » que le mien, puisqu'il y est identifié, permettez-moi » dis-je, de vous faire la demande directe de poudre et » de balles que l'on puisse avoir en cas d'événement » sans être forcé, dans le dernier moment, de faire » des démarches qui par leur longueur peuvent faire » perdre un temps quelquefois précieux pour la chose » publique. D'après celà je vous prierais d'écrire » à M. de La Tour-du-Pin pour lui demander de » donner des ordres qu'à votre réquisition le » commandant de l'artillerie ou autres personnes à » qui il appartient, fussent tenus de vous donner la » quantité de poudre et de balles dont votre récépissé » ferait mention. Par ce moyen, jamais l'on ne serait » pris au dépourvu, et la garde nationale étant toujours » prête à marcher à votre réquisition, n'aurait pas » besoin de s'adresser à d'autres puissances qui lui » sont étrangères dans ce cas. Il ne faudrait pas oublier » de mander à M. de La Tour-du-Pin que le commerce » des grains pourrait occasionner des émeutes fréquen- » tes et qu'une garde nationale forte de 1800 hommes » ne serait que passive, si vous ne pouviez pas lui » fournir les munitions nécessaires pour arrêter l'anar- » chie. J'espère, Messieurs, que vous voudrez bien » prendre ma demande en considération le plus » promptement qu'il vous sera possible.

» Quoique je ne doive pas, Messieurs, me mêler » en rien d'une place qui vous reste à nommer, » souffrez que je joigne auprès de vous mon vœu à

» celui de mes concitoyens qui désirent, comme moi,
» de voir M. Caumartin, revêtu de la place de votre
» trésorier. Son titre de bon et excellent citoyen, les
» vertus qu'il a toujours professé dans une place de
» fiscalité, sa probité, tout doit lui décerner cet homma-
» ge. Il n'a sûrement pas besoin de recommandation
» auprès de vous, Messieurs, qui rendez justice à
» son mérite et qui n'avez pas moins d'envie que
» moi de le voir associé à vos nobles travaux. »

La surexcitation produite par les craintes et les passions politiques, exigeait des dispositions très sérieuses. La municipalité de Saint-Quentin, calme et prévoyante au milieu des orages qui se préparaient autour d'elle, offrit résolument à l'Assemblée nationale de la seconder activement, tout en réclamant d'elle l'indication des moyens à employer pour faire complètement face à la situation qui s'assombrissait beaucoup. De Pardieu remit cette adhésion à son président qui le chargea (31 janvier) de faire respecter les décrets, au risque de proclamer encore la loi martiale, et de se servir de la garde nationale :

« Je ne doute pas que les honnêtes citoyens qui la
» composent ne sentent la nécessité d'arrêter la fureur
» du peuple que l'on cherche à égarer, la force seule
» peut en imposer, quand on ne la met en avant
» qu'avec prudence. Je suis persuadé que ma brave
» garde nationale se prêtera avec zèle au maintien
» de l'ordre public ; mais si le malheur veut que
» des agens secrets du parti contraire fussent venus
» à bout par leurs menées sourdes de briser le

» patriotisme dont elle nous a donné tant de preuves, » alors, Messieurs, ce serait le cas de demander cent » hommes de troupe de cavalerie, qui ramèneraient » sinon la paix, du moins la force ; mais je suis trop » convaincu de la bravoure de nos bas officiers, pour » n'être pas sûr qu'ils soutiendront l'honneur qu'ils » ont acquis, et le dévouement qu'ils ont montré aux » décrets de l'Assemblée nationale. J'espère que cette » petite insurrection n'aura pas de suite, et que tous » les élus municipaux voudront bien sentir l'impor- » tance qu'il y a que de bons citoyens comme eux » viennent au secours de la chose publique et ne » nous abandonnent pas au moment où nous » commençons à voir le port. J'attends de vos bontés » de vouloir bien me mettre au courant, car celà » m'inquiète. »

De Pardieu ne voulait pas que la garde nationale se rendit impopulaire au service des derniers soutiens de l'ancien régime. La dignité et la liberté d'action lui paraissaient indispensables pour parer aux éventualités prêtes à surgir. Il donnait son adhésion formelle aux réformes. La haute bourgeoisie de Saint-Quentin était assez disposée à prendre la direction de ce courant qui entraînait Paris et les provinces. De Pardieu agissait d'accord avec le gouvernement. Sa missive du 10 février à la municipalité de Saint-Quentin en donne la preuve irrécusable.

« Depuis l'établissement de la garde nationale, » Monsieur de la Ville persécute pour le rétablissement » des employés. Il fait son métier, mais dans un de

» mes voyages à Saint-Quentin, je lui ai signifié que
» la garde nationale n'était obligée qu'à prêter main-
» forte et non pas à rétablir les employés. Que la
» ferme générale vienne à bout de les remplacer, c'est
» son affaire et non la nôtre. Je dis plus, ce serait se
» déclarer ennemi du bien public que de vouloir
» exiger le rétablissement de la gabelle. Le peuple
» commence à être tranquille, mais il ne faudrait
» qu'une étincelle pour l'enflammer. La gabelle est
» un impôt supprimé de fait et de droit, il faut que
» la ferme s'en console, car elle ne peut ni ne doit
» jamais avoir lieu. Comment, quand une ville est
» approvisionnée de sel pour plus de deux ans, et
» qu'il est notoirement décidé que la gabelle sera
» supprimée, peut-on vouloir la rétablir. Je conclus
» donc à ce que la municipalité ne fasse que des
» réponses vagues, sans aucun effet, et qui d'un
» autre côté ne puissent pas la compromettre.
» Monsieur le Contrôleur général s'est allé expliquer
» avec moi pour que je prenne la liberté de vous
» donner cet avis. C'est avec regret que je ne vois
» pas arriver notre adresse à l'Assemblée nationale.
» Elles nous parviennent des nouvelles municipalités,
» de concert avec les gardes nationales qui ont prêté
» le serment civique décrété par l'Assemblée ; je crois
» qu'une pareille adresse ferait bon effet. Je vous
» prie d'en conférer avec le commandant, Monsieur
» Dauterive, à qui je n'ai pas le temps d'écrire aujour-
» d'hui, le serment civique sans doute dans ce moment
» ne pourrait que plaire à la garde nationale, quand

» celle de Paris, quand celles des provinces les » plus voisines de la capitale se sont empressées de » jurer de mourir pour le maintien de la Constitution, » nous vous demanderions, Monsieur Cottin et moi » de le signer. Il faut que Saint-Quentin sorte de » l'apathie où elle a été endormie jusqu'au mois » d'octobre et il vous appartient, dans une époque » aussi mémorable que celle-ci, de faire revivre le » patriotisme d'une partie de nos habitants.

» Avez-vous eu des réponses du mémoire de la » guerre, ce point peut-être intéressant et c'est dans » le calme qu'il faut préparer ses moyens contre » l'orage. »

Trouvant sans doute que l'esprit public s'échauffait assez difficilement, de Pardieu prend le parti de demander un congé (16 mars), et revient à l'Assemblée nationale muni d'une adresse de sa garde nationale (15 avril), satisfaction assez puérile au milieu des dangers de la situation que créait le clergé contre-révolutionnaire. De Pardieu exprime ainsi ses sentiments et sa colère (18 avril).

« J'ai promis, mon cher Namuroy, de vous donner » quelques détails sur les mouvements que se donne » dans ce moment, une partie du clergé député à » l'Assemblée nationale, (1) après s'être conduit » jusqu'à présent de la manière la plus atroce, après

(1) Il avait en effet écrit à M. Namuroy, le 16 avril, prenez-garde très sérieusement au clergé, je sais qu'il remue. Je vous écrirai à ce sujet plus longuement un de ces jours.

» avoir employé inutilement tous les moyens imagi-
» nables de la plus vile intrigue, après avoir fait
» jouer tous les ressorts secrets de la méchanceté, ils
» n'ont pu venir à bout de faire changer l'opinion
» que l'on avait formé sur eux, et ce n'est qu'avec les
» derniers actes de la rage la plus furieuse qu'ils
» voyent l'état sauvé par l'acte de possession de leurs
» biens que vient décréter l'Assemblée nationale.
» Maintenant qu'ils ne croyent plus avoir d'autres
» ressources que celles de faire faire une guerre de
» religion, et par là éviter l'exécution des décrets. Je
» vous préviens que l'abbé Maury fait actuellement
» une adresse aux provinces par laquelle le clergé
» dit au peuple que l'Assemblée nationale, sans
» aucuns principes de regret a attaqué la religion
» jusque dans ses fondements. Ils comptent faire
» circuler en quantité une adresse dans les environs.
» Ils espèrent échauffer les têtes, et profiter encore du
» peu de moment d'intervalle qui s'est écoulé entre
» les pasques. Je recommande mon cher Namuroy,
» au nom de la patrie, je recommande à vos braves
» associés, de veiller à ce que leur manège odieux,
» n'ait aucun succès. Le salut de l'Etat en dépend,
» d'après cela, tout français doit se sentir l'âme émue
» du plus pur patriotisme.

» L'on va s'occuper peut-être aujourd'hui des
» tabacs. Quand vous n'aurez plus besoin de la lettre
» que je vous ai envoyé faites la moi passer. Je vous
» préviens qu'il y a un foyer d'aristocratie à La Fère,
» j'en connais quelques partisans. Adieu mon cher

» ami, accusez-moi exactement la réception de mes » lettres et ce pour cause, car on dit que l'on déca- » chète les lettres. »

« Lisez mes lettres à ceux de vos braves confrères » pour qu'ils soient instruits de ce qui se passe et » qu'ils vous secondent. »

De Pardieu fut élu, quelques jours après (26 avril), membre du comité des recherches de l'Assemblée nationale, occupé surtout d'administration générale et de police. De Pardieu le présida durant six mois consécutifs ; ce qui ne l'empêcha point toutefois de se rendre à Saint-Quentin, lorsqu'il y crut sa présence nécessaire, et surtout lors de l'élection des administrateurs du district de cette ville en l'église des Jacobins. De Pardieu se présenta donc, en qualité de commandant de la garde nationale, à l'Assemblée électorale présidée par M. Namuroy et lui offrit « le nombre de soldats citoyens qu'elle jugerait à propos de lui déterminer dans le cas où elle aurait à craindre, soit pour sa tranquillité particulière, soit pour la sûreté de ses opérations. »

« L'Assemblée sensible aux marques d'attachement et de bienveillance de M. le comte de Pardieu, lui a témoigné toute sa gratitude, par l'organe de son président, et lui a déclaré qu'elle n'avait rien à appréhender dans une ville où le rétablissement de l'ordre et de la sûreté publique était presque entièrement dû à sa présence et à ses soins vigilants. »

Le même jour, sur une motion généralement applaudie, une députation composée d'un électeur de

chaque canton « l'alla remercier plus particulièrement et lui exprimer de nouveau tous les sentiments de reconnaissance dont l'assemblée était pénétrée. » (31 mai).

CHAPITRE II.

De Pardieu rédige le décret abolissant la noblesse. — Organise la fédération départementale à Saint-Quentin et la préside. — Récit de cette fédération et de ses incidents.

De Pardieu retourna peu de temps après à l'Assemblée nationale qui le nomma son secrétaire (6 juin). Il rédigea, en cette qualité, le décret du 21 juin abolissant la noblesse. Il fit ce sacrifice « de tout son cœur, par le plaisir d'abandonner des hochets proscrits par la nature et l'égalité ». Ces termes retracent au vif les sentiments de de Pardieu.

Ses hautes et importantes fonctions lui permirent de mieux découvrir les menées sourdes des fanatiques de l'ancien régime et les aspirations du nouveau ; ce qui le porta à propager très activement les idées de fraternelle union et de transformation politique. Personne ne fut surpris de le voir élire par acclamation, en l'église des Jacobins de Saint-Quentin, premier député de la garde nationale à la fédération du 14 juillet (1er juillet). A peine l'administration départementale constituée selon ses vœux, fut elle installée, que de Pardieu lui fit l'offre généreuse de ses services et la seconda de tout son pouvoir (3 juillet). Ce bon procédé engagea le directoire de l'Aisne à prévenir de

Pardieu venu à Saint-Quentin pour y organiser la fédération départementale des *soldats citoyens* et des *citoyens soldats*, qu'il n'avait point convoqué la maréchaussée du Soissonnais. De Pardieu s'empressa de donner satisfaction, dans les meilleurs termes, à ce corps qui se mortifiait beaucoup d'un tel oubli (19 juillet).

Les parisiens ayant voulu laisser un sympathique souvenir aux gardes nationales, offrirent une bannière à chaque département. Celles de l'Aisne confièrent la leur à une députation des six districts, qui s'achemina, de Paris vers Saint-Quentin. De Pardieu alla au-devant d'elle à la tête des gardes nationaux et des députés du département à plusieurs kilomètres de la ville.

Ces missionnaires civiques, arrivés à Saint-Quentin (24 juillet), s'empressèrent de déposer leur précieux emblème chez de Pardieu, ainsi qu'il avait été décidé à leur départ de Paris. Le jour même à six heures de l'après-midi, le Conseil général militaire composé des fédérés étrangers à Saint-Quentin et d'une députation de 24 gardes nationaux de cette ville, élut de Pardieu commandant-général du département pour la fédération et lui donna pour adjoints les officiers d'état-major. Le carillon municipal annonça joyeusement au public cette nomination très flatteuse pour de Pardieu, qui prouva son désintéressement en donnant à la ville un portrait très ressemblant du roi Louis XVI. Ce portrait tint la meilleure place à l'autel emblématique de la patrie dressé vis-à-vis l'hôtel-de-ville. Sa base rustique de 26 mètres de circonférence était surmontée d'une

pyramide établie sur des gradins. Chacun des angles formait autel de deux tambours décorés de pilastre d'ordre dorique et de faisceaux. Les inscriptions y étaient nombreuses.

« Les trois faces de la pyramide étaient décorées de trophées et de médaillons emblématiques. Sur l'une d'elles brillaient les armes de France et les mots la loi, le roi, au-dessous, le bonnet de la liberté soutenu par des palmes et une couronne de laurier était entouré de couronnes civiques, des faisceaux avec leur haches symbolisaient la conservation de la liberté par les peines et les récompenses, à la seconde face le médaillon représentait une charrue et divers instruments de culture surmontant des emblèmes des richesses agricoles, la troisième face symbolisait l'industrie et le commerce. »

Nous reproduisons maintenant divers fragments du procès-verbal. « Sur le devant et dans toute la longueur de l'hôtel-de-ville, on avait élevé un amphithéâtre, une banquette au fond servit à recevoir dans son milieu Messieurs les administrateurs du département et du district et sur les côtés la municipalité et l'état-major.

» Les sièges du devant étaient occupés par des personnes du sexe, vêtues de blanc, avec des écharpes et cocardes aux trois couleurs de la nation, les dames religieuses de Saint-François, amenées par des officiers municipaux, assistaient à la cérémonie. » Les vieillards se placèrent avec le corps municipal, les orphelins furent rangés autour des degrès de

» l'autel. M. de Marolle, curé de Saint-Jean, député à » l'Assemblée nationale et aumônier de la garde » nationale de Saint-Quentin. M. Vanier, chanoine de » Saint-Quentin et M. de Villers, chapelain de la » même église, célébrans revêtus de leurs habits » sacerdotaux, six ecclésiastiques en aube ceints de » rubans aux trois couleurs de la nation attendaient à » l'autel le moment de la célébration de la messe. » Ces dispositions faites, tout le clergé de la collé- » giale et des autres églises de la ville se rendit » processionnellement au pied de l'autel. Au signal » du commandant-général, un roulement, trois coups » de tambour et une salve d'artillerie annoncèrent le » commencement de la messe, elle fut dite en même » temps aux trois autels, pendant ce temps un nom- » breux orchestre composé des musiciens des députés » fédérés, du régiment de Toul et de la ville de Saint- » Quentin, exécutèrent plusieurs motets de la compo- » sition de M. Jumentier, maître de musique de la » collégiale.

» A l'*orate fratres*, la bénédiction fut donnée aux » six bannières de district et aux drapeaux que les » gardes nationaux de diverses municipalités présen- » tèrent. Le pain leur fut offert. par le corps municipal, » par le Maire et le procureur de la commune accom- » pagnés des vieux hommes et des enfants orphelins.

» La messe étant achevée, le maire de la ville et le » commandant-général, précédés des quatre hallebar- » diers de la municipalité, montèrent à l'autel, le pro- » cureur de la commune suivait, portant le livre des

» décrets accompagné de son substitut et du secrétaire
» de la municipalité et le commandant-général pro-
» nonça alors le discours suivant :

« Je ne puis me défendre de l'enthousiasme qu'ins-
» pire à tous les citoyens, la réunion de tant de
» braves frères d'armes. C'est l'amour de la patrie,
» c'est l'attachement à la Constitution qui rassemble
» dans nos murs, autour de cet autel, les représentants
» de toutes les gardes-nationales de ce département.
» C'est ici qu'un serment solennel va nous rendre tous
» frères, c'est ici que nous allons tous consacrer les
» sentiments qui sont depuis longtemps dans nos
» cœurs. Que de vœux ne devons nous pas former
» pour la perfection d'une Constitution qui nous
» promet de si précieux avantages, qui réunit, sous
» un même drapeau, l'immense famille des français,
» et qui les lie à jamais à son sort par le sentiment
» de la félicité publique. Rendons d'immortelles
» actions de grâce au roi bienfaisant qui nous gou-
» verne, à Louis XVI, qui concourt efficacement à
» l'accomplissement du grand ouvrage de la Consti-
» tution, à Louis XVI, le père de ses peuples et le
» restaurateur de notre liberté. Qu'il soit ici le témoin
» du serment solennel qui va nous unir, pour le
» maintien des lois et de la tranquillité publique.

» Mais, j'apperçois, braves frères d'armes, que
» vous brûlez d'impatience de vous dévouer à la face
» des cieux, au service de la patrie ; je ne veux pas
» retarder plus longtemps ce moment si cher à vos
» âmes. Souffrez que je devienne votre organe et que

» je prononce le serment décrété par l'Assemblée » nationale. »

De Pardieu prêta aussitôt le serment fédératif qui fut chaleureusement répété de toutes parts et suivi des cris de vive la nation et vive le roi. Le procureur de la commune lut ensuite un discours, très flatteur pour tous. Il y glissa à l'adresse de Pardieu la phrase suivante : « Mais l'Amérique aussi nous a fait son » présent dans le général de cette fédération indigène » au sol de la liberté, son défenseur dans l'Assemblée » nationale, comme à la tête de nos drapeaux. Pardieu » dans tous les sens nous retrace Lafayette ». Ce passage fut applaudi. Celui où le procureur rendait compte du généreux dévouement de la garde nationale de Ham composée d'hommes d'élite dont Foy a été l'un des types énergiques, fut acclamé avec les plus vifs transports. La patrie pouvait compter sur eux, en toute occasion. « Enfin nous oserons montrer » après les vainqueurs de la Bastille des cœurs dont » le courage soit aussi ferme sous les donjons du » despotime ; Nos frères, nos amis, nos appuis, les » braves citoyens de Ham (sur le premier avis de » troubles qui menaçaient Saint-Quentin, dans le mois » de mai dernier, ils partirent la nuit à pied et le » lendemain se trouvèrent aux portes de la ville qu'ils » venaient secourir), seront par nous offert aux » applaudissements de la reconnaissance et de » l'émulation. »

Le procureur de la commune termina ainsi : « Daignez être témoins et dépositaires du serment

» que par mon organe les citoyens non armés de cette » commune demandent à prêter avec vous, devant » vous, envers vous, du patriotisme le plus inébranla- » ble et d'une fraternité perpétuelle ».

Le maire de Saint-Quentin, M. Namuroy, vint à son tour à l'autel, et fit vivement ressortir le trait d'union qui devait s'affermir entre la ville, la garde nationale et l'armée régulière animées du même patriotisme.

« Messieurs, quel sublime spectacle viennent nous » donner tous ces soldats citoyens. Voyez, avec quelle » franchise ils rendent leur hommage à l'être suprême, » et éternisent sur cet autel l'auguste pacte de frater- » nité qu'a si longtemps réclamé l'honneur de la patrie. » Ils existent enfin ces jours heureux qui vont propa- » ger la gloire de notre empire, et tous les vains efforts » de la cabale et de l'intrigue, seront à jamais » impuissants contre la volonté réunie de tous les » français.

» Braves soldats citoyens, vous tous, dignes héros » protecteurs de la patrie, que vous inspirez de zèle » et de tendresse, vous étant ralliés dans l'enceinte de » cette cité, vous venez la rendre dépositaire de vos » vœux et de votre amour, et l'époque de cette union » sera de tout temps gravée dans nos cœurs et consacrée » en la reconnaissance de ses habitants. S'il est doux » pour nous d'être les témoins de cette Société frater- » nelle, il le sera encore mille fois d'y être admis. » Réunissons-nous donc, confédérons nous et que nos » respects soient éternels pour la nation, la loi et le roi.

M. Namuroy adhéra en même temps au serment des confédérés au nom de la ville qu'il représentait. Michel-Jean-Baptiste Belly de Bussy (1) commandant de l'escorte de la bannière, s'avança vers l'autel et joignit ses expressions de patriotisme à celles des trois orateurs.

« Messieurs, c'est avec une entière satisfaction que » nous vous présentons cet étendart de la liberté » confié à nos soins. Voilà le gage précieux de cette » journée à jamais mémorable, où nous fûmes les » témoins de l'alliance que contracta avec son peuple, » le meilleur des rois. C'est au milieu des représen- » tants d'une nation généreuse que nous avons rendu » hommage à l'héroïsme de ses vertus et son auguste » présence n'a fait qu'accroître les sentiments d'amour » et de respect qui étaient gravés dans nos cœurs.

» Qu'il est flatteur pour nous, Messieurs, qu'il est » glorieux de nous voir réunis à des sages administra- » teurs qui par leurs lumières et leurs vertus, honorent » la confiance des peuples, et prouvent l'excellence de » son choix, à des membres respectables de cette » municipalité qui consacrent leurs vertus au bonheur » de leurs concitoyens, à des braves guerriers, qui, » pour le salut de la patrie sont toujours prêts à » verser leur sang ; enfin, à nos chers frères d'armes » qui ont quitté leurs foyers, abandonné les travaux

(1) Belly de Bussy, chevalier de Saint-Louis, père de deux enfants en bas âge, fut arrêté le 25 novembre 1793. On l'avait nommé président du comité de surveillance de Beaurieux.

» instans de la campagne pour venir ici cimenter cette » union du département, union qui ayant pour base » l'amour du bien, en constituera la force et nous ou- » vrira une source de félicité.

» C'est, Messieurs, en présence de l'être suprême, » devant l'autel érigé à la patrie, où nous l'adorons » en célébrant les divins mystères, que nous venons » de jurer d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi ; » c'est au milieu de cet appareil imposant que nous » avons contracté les devoirs sacrés et urgents, pour » la prospérité de l'empire, de notre fidélité à remplir » un engagement aussi solennel d'où dépend le salut » de l'état qui réparera ses pertes et reprendra un » nouveau lustre.

» Bénissons les travaux de nos immortels repré- » sentants, il nous régénèrent en nous donnant une » constitution libre. Mais, Messieurs, plus le bienfait » est inapréciable, plus nous devons craindre en en » mesurant les suites funestes de la licence, qui » n'offrirait alors à nos regards qu'une masse d'abus.

» Bénissons notre auguste monarque, qui impatient » de nous voir jouir du bonheur que nous préparent » nos représentants, ne se sent heureux que de notre » aisance, grand que de notre gloire, puissant que de » notre liberté, riche que de notre prospérité. Puisse, » Messieurs, mon zèle pour la chose publique enflam- » mer le cœur de tous nos concitoyens, puisse enfin » l'expression naïve de mes sentiments, vous faire » agréer le tribut de ma vive reconnaissance et du » respect que vous m'avez inspiré. »

Il nous a paru utile de reproduire ces discours concertés entre leurs auteurs, parce qu'ils reproduisent fidèlement leurs sentiments patriotiques. Cela dit, on ne sera pas étonné de voir ultérieurement David-Victor Belly de Bussy, neveu du chef des fédérés de 1790, et député de l'Aisne, contribuer beaucoup, avec autant de modestie que de devouement, en qualité de simple colonel et d'aide-de-camp de Bonaparte, au gain de la bataille de Craonne (1814.)

Le récit officiel de la fédération peint mieux que nous ne le ferions les curieux incidents dont Pardieu chercha à tirer parti.

« Une salve d'artillerie et les tambours battant aux » champs annoncèrent la consommation de l'auguste » cérémonie. Le *Te Deum* fut chanté en actions de » grâce ; pendant ce temps on distribua le pain bénit » entre tous les assistants, après quoi les troupes défilè- » rent devant M. le commandant-général, en lui rendant » les honneurs militaires et reconduisirent chez lui la » bannière et les drapeaux.

» Cette belle journée n'eût été troublée d'aucun » nuage sans un de ces accidents qui semblent » inséparables de la réunion d'un grand nombre de » personnes. Le nommé Broyard, couvreur de profes- » sion, signalé par l'intrépidité de son état qui l'avait » rendu spécialement précieux par les services dans » les incendies, s'était avancé dans une gouttière pour » jouir du coup d'œil sur la fête, la gouttière croula, » l'entraîna dans sa chute, il en est mort sur le coup. » La municipalité lui fit faire des obsèques distinguées,

» en publiant les motifs de reconnaissance qui l'y » déterminaient, toutes les gardes nationales du » département et une députation nombreuse de celles » de Saint-Quentin y assistèrent. Ce malheur fut un » nouveau sujet d'épreuve de la générosité des senti- » ments des confédérés par les secours qu'ils s'em- » pressèrent de procurer à la veuve de cet infortuné.

» Le soir, la maison commune, l'autel de la patrie » et toutes les maisons particulières furent illuminées. » Il y eut bal aux quatre coins de la place, un bou- » quet d'artifice y fut tiré. Des rafraichissements » donnés au peuple. La joie dura toute la nuit » réunissant la vivacité des transports au respect du » bon ordre. »

Le lendemain matin, de nombreux gardes-nationaux et musiciens assistèrent à un mariage en la paroisse Saint-Jean, et s'associèrent à la joie des époux, qu'ils accompagnèrent dans les différentes rues de la ville. Ils savaient que l'escorte de la bannière départementale avait été reçue à Chauny avec des rafraichissements de toute espèce et des corbeilles remplies de fleurs, par cinquante dames vêtues de blanc, ornées des couleurs nationales et chargées de l'inviter à un repas de 600 couverts La sympathie avait aussi été très vive à Saint-Quentin où l'accueil fut gracieux et honnête.

Le même jour, à 5 heures du soir, un concert à grand orchestre fut donné à l'hôtel-de-ville. On y chanta plusieurs morceaux, tout à fait de circonstance, et notamment le suivant sur l'air alors en faveur, vive

Louis, vive Louis ! Il avait été composé par un garde national et imprimé à Saint-Quentin *par un enfant orphelin âgé de quinze ans, montré par un homme libre.*

Sur votre choix aussi louable,
Souffrez un petit compliment :
Si vous l'avez pour agréable,
Pour moi quel plus heureux moment !
Dans ma douce ivresse,
Avec moi, chantez tous au mieux,
Et qu'on entende répéter sans cesse
Vive Pardieu ! Vive Pardieu ! *(Bis).*

Pour ce général magnanime,
Qui refusera son encens ?
Qui pour lui n'aura point d'estime,
Sera dénué de bon sens.
Citoyens fidèles
Aussi justes que généreux,
Chantez, redoublant d'amour et de zèle
Vive Pardieu ! Vive Pardieu ! *(Bis).* (1).

Le poëme de Nusse, curé-maire de Chavignon, eut vraisemblablement le même honneur. Il avait été écrit pour mieux faire accueillir la bannière départementale devenue le signe de ralliement de nos compatriotes.

C'est l'étendart de la victoire,
C'est celui de la liberté,

(1) Un exemplaire de ce poëme imprimé nous a été communiqué par M. Patoux, avoué à Saint-Quentin.

Le monument de notre gloire
Et de notre félicité.
Tout français l'âme satisfaite
Court au-devant de son drapeau.
Le voir est pour nous une fête,
Un triomphe toujours nouveau. *(Bis).*

Quand d'une bastille infernale
Nos mains ont renversé les tours,
On crie dans la capitale
Nous sommes libres pour toujours.
Des despotes la tête altière
Plie sous le joug de la loi,
Avec transport la France entière
Ne vit plus qu'un père en son roi. *(Bis).*

A la diète nationale
Nous devons ces heureux succès,
Pleins d'une valeur martiale,
Nous la secondons en français.
Amis, de ce superbe empire
Nos députés sont les sauveurs
La sagesse qui les inspire.
Leur assure à jamais nos cœurs. *(Bis)*

Pour célébrer cette conquête
De l'homme qui reprend ses droits,
Sous l'étendart de la Fayette
Nous nous rendons tous à la fois.
Lorsque l'amour de la patrie
Commande un serment solennel,
Chacun de nous offre sa vie,
Et nous jurons tous sur l'autel. *(Bis).*

Qu'il est beau de voir notre France
Dont l'union fait le rempart,
Envoyer à cette alliance
Ses députés de toute part !

Tout jusqu'à nos humbles chaumières
Partage ce grand sentiment,
Et l'on ne voit plus que des frères
Liés par un même serment. *(Bis).*

Cette bannière inviolable
En impose à nos ennemis,
Ah ! que la France est respectable
Quand à la loi tous sont soumis !
La fidélité, le courage,
Voilà français nos premiers biens.
Profitons de notre avantage,
Et soyons toujours citoyens. *(Bis).*

Avides d'une fausse gloire
Que d'autres cherchent les hasards.
Pour nous notre victoire
Est de défendre nos remparts.
C'est le zèle patriotique
Qui seul ici fait le guerrier,
Désormais le chêne civique
Va faire oublier le laurier. *(Bis).*

Revenons au procès-verbal de la fête. « Le même » jour, Marguerite Billet, femme de Jean-François » Malézieux, accouchée dans la matinée, fit prier » M. le commandant-général de tenir son enfant sur » les fonds de baptême. Il embrassa ardemment » la proposition, et fit agréer à Madame Hébert, » épouse de M. le commandant-général de la garde » nationale de Chauny d'en partager les soins. La » cérémonie eut lieu à huit heures du soir. Tous les » confédérés voulant donner à M. le commandant » général un témoignage de leur attachement, se » transportèrent à son insu devant sa porte, le

» conduisirent militairement la musique en tête, en la » maison de Madame Hébert, et de là en celle de la » mère du nouveau-né. Le cortège se rendit ensuite » à l'église de Sainte-Pécinne, le baptême fut admi- » nistré au bruit des fanfares et du cliquetis des » armes ; l'enfant fut porté de là en triomphe à » la place d'armes sur l'autel de la patrie. La » troupe se forma en carré à l'entour de l'autel : M. le » commandant-général prit l'enfant dans ses bras le » leva, le montra au public, en prêtant en son nom » le serment civique ; M. le commandant-général fut » ensuite reconduit chez Madame Hébert, dans le » même ordre qu'il était parti. »

Jamais serment ne fut mieux tenu : les Malézieux sont restés fidèles aux sentiments de patriotisme qui animaient à un si haut degré l'époque dont nous nous occupons.

On dansa toute la nuit du 26 au 27 juillet sur la place de l'Hôtel-de-Ville et au Jeu-de-Paume qui avait été illuminé. Le lendemain, l'Assemblée vota des remerciements à de Pardieu, au major-général et aux officiers de l'état-major de Saint-Quentin, pour leurs soins pendant la fédération et l'ordre qui avait été si parfait, qu'on se dispensa d'employer aucune des mesures de précautions préparées par les chefs. Le lendemain, à 5 heures du matin, de Pardieu remit la bannière départementale à l'escorte qui s'achemina vers Laon, où les administrateurs qui l'attendaient, firent réitérer le serment fédératif déjà prononcé par leurs députés.

CHAPITRE III.

De Pardieu retourne à l'Assemblée nationale et s'y rend utile à ses compatriotes en de nombreuses circonstances. — Il recommande la candidature de Marolle à l'épiscopat constitutionnel de l'Aisne. — Ce prélat agissant selon les vues de Pardieu supprime diverses paroisses de Saint-Quentin. — Vaines tentatives de Pardieu pour la nomination de Paulet aux fonctions d'officier de gendarmerie. — Paulet se charge lui-même de sa carrière et devient général de brigade. — Inutilité des démarches de Pardieu pour l'établissement de la Caisse générale des domaines à Saint-Quentin.

Peu de temps après de Pardieu retourna à l'Assemblée nationale, toujours disposé aux démarches partout où il y avait des services à rendre à ses compatriotes. Les administrateurs départementaux ne firent jamais un vain appel à son intervention. Leur correspondance devient à la fois plus importante et plus active depuis le 8 août 1790. Nous en trouvons la preuve dans une lettre écrite de Paris, où de Pardieu rassurant ses compatriotes, leur donne toutefois à entendre que l'état ne leur délivrera pas des armes gratuitement, cela leur importait peu. Ils étaient décidés aux sacrifices pécuniaires. « J'ai reçu hier » soir, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait » l'honneur de m'écrire, et qui ne m'est parvenue » que très tard, parce que mon adresse était mal mise, » pour éviter dorénavant pareil erreur, vous me » permettrés de la mettre au bas de cette lettre, » quoiqu'il fut minuit, j'ai cru devoir aller trouver » le Ministre de la guerre, pour le prévenir des

» craintes du département, et savoir ce qu'il en » savait. M. de la Tour-du-Pin m'a donné sa parole » qu'il n'y avait aucun mouvement dans les troupes » autrichiennes et qu'il me chargeait de mander que » l'on pouvait être parfaitement rassuré. Je m'empresse » donc, Monsieur, de vous en faire part, et j'espère » que les courses de M. Beffroy se rapporteront » au narré de Monsieur de la Tour-du-Pin. Je lui ai » remis votre délibération pour les fusils et les » canons, aussitôt qu'il l'aura renvoyé au Comité » militaire, j'y appuierai cette demande, mais je ne » dois pas vous laisser ignorer que l'on compte faire » payer les armes que l'on délivrerait.

« J'ai remis au Comité des recherches les pièces » que vous m'avés envoyée, et relative à l'insurrection » de Soissons et de Braine ».

Le rapport de Louis-Étienne Beffroy, administrateur départemental, confirma, du reste, les allégations du Ministre.

La sympathie de Pardieu était acquise aux bonnes causes si souvent menacées à cette époque de trouble et de régénération. Le directoire départemental ne tarda pas à lui faire part des mesures qu'il croyait devoir prendre, pour augmenter la sécurité de nos frontières et l'activité du commerce (11 août).

De Pardieu recommanda très-chaudement aux électeurs la candidature de l'abbé Marolle à l'épiscopat départemental. Il écrivit à ceux qu'il connaissait : » C'est avec bien de la satisfaction, Monsieur, que je » vois que nos braves électeurs ont jetté les yeux sur

» mon digne collègue, pour le mettre à la tête du » diocèse ; c'est le vœu de mon cœur, et je crois qu'il » est impossible de trouver un prêtre qui, malgré » tous les bruits de la jalousie, réunisse plus les » qualités de son état avec toutes les vertus du » patriotisme. J'attends cette bonne nouvelle avec la » plus grande impatience » (30 janvier 1791). Il faisait sans doute allusion à des couplets injurieux du journal *Les actes des apôtres*, qui dépassèrent leur but.

Marolle, élu évêque constitutionnel (4 février), consacra l'une de ses premières occupations à la réduction des 12 paroisses de Saint-Quentin, nombre excédant les besoins réels, d'accord avec Marie-Maurice Rivoire son 1er vicaire épiscopal et l'un des membres les plus influents du directoire départemental. Il se rendit à cette Assemblée et y concerta avec elle un projet de décret à rendre avant la quinzaine de Pâques et mentionnant l'avis favorable de ce prélat à la conservation 1° *intrà muros* de la collégiale comme église paroissiale et de deux oratoires, l'un à l'église Saint-Thomas ; l'autre, à l'Hôtel-Dieu ; 2° *extrà muros*, pour l'usage des faubourgs, des églises Saint-Jean, Saint-Éloi et Saint-Nicaise, sous la surveillance du curé de Saint-Quentin. Ce projet préparé par Rivoire (16 mars) fut aussitôt adressé à de Pardieu avec prière de suivre l'exécution avec le civisme et cet amour du bien public que le Directoire lui connaissait. Louis-Étienne Beffroy, rédacteur de la missive ajoutait : « Il serait possible » que des vues d'intérêt particulier tendissent à » contrarier les mesures que nous avons adopté de

» concert avec l'évêque du diocèse, il nous serait » douloureux de voir ces vues rendre nulles celles » qui nous animent ; mais nous n'aurons point à le » craindre si votre zèle se joint au nôtre et ne quitte » point prise que le décret confirmatif ne soit sorti. »

De Pardieu répondit ainsi au Directoire, le 20 mars :

« Amis, frères et collègues,

» J'ai reçu hier 19 votre lettre et votre délibération » relatives à la circonscription des paroisses de la » ville de Saint-Quentin. Citoyen de cette cité, et « représentant de la nation, je ne puis qu'applaudir » aux moyens énoncés dans votre arrêté pour opérer » la suppression des paroisses dont notre ville étoit » remplie, et qui, sans augmenter la majesté de » notre religion, et le respect qui lui est dû, se » trouvoient une surcharge considérable pour les » administrés. J'ai remis, dès hier soir au Comité » ecclésiastique votre délibération qui est une nouvelle » preuve de votre attachement à la constitution et » dans laquelle vous faites paroître, toujours avec un » nouvel éclat, votre amour constant pour le bien, et » votre sollicitude fraternelle pour ceux qui vous ont » si justement confiés leurs plus chers intérêts. J'ai » cherché à répondre à votre confiance en détaillant à » M. Lanjuinais, rapporteur, les raisons majeures » qui exigeaient un décret promt, il me l'a promis, » et aussitôt que l'Assemblée nationale aura prononcé

» je veillerai auprès du Ministre de la Justice, avec la » plus scrupuleuse activité, pour avoir une sanction » et expédition qui vous mettent à même d'avoir » consommé avant la quinzaine de pasques, une » opération dont dépend la tranquillité de notre pays » que des prêtres réfractaires voudraient embraser » avec la torche du fanatisme. Soyez assurés, mes » respectables collègues, du zèle que j'apporterai » toujours aux affaires dont vous me chargerés, et » que vous trouverés toujours en moi patriotisme et » franchise, mais pardessus tout l'amour de la liber- » té, et l'attachement le plus fraternel pour vous.

» Votre frère et ami, »

Lanjuinais n'ayant pas eu connaissance de ce document, de Pardieu le demanda aussitôt au département « afin qu'il ne put soupçonner son zèle » et son exactitude à remplir les opérations dont il » voulait bien le charger, son estime lui étant infini- » ment trop précieuse pour qu'il ne saisisse pas dans » tous les cas les moyens de la mériter. » (22 mars). Marolle, avide d'une prompte solution en vue des tracas, s'empressa de transmettre un duplicata qui fut remis le 21 mars à ce rapporteur, et le décret fut rendu le 26. De Pardieu dont « la santé avait été un peu dérangée » ne rendit compte au directoire départemental, de ses démarches que le 30. « Le décret » pour la circonscription des paroisses de cette ville » a été rendu le 26. J'ai veillé à son exécution et à ce » qu'il fut porté à la sanction, ce qui a été fait le 27

» au soir. M. le Ministre de la Justice m'a promis » d'en hâter l'exécution et le départ. Voilà tout ce que » j'ai fait. J'ai été servi promptement en tout, et je » mettrai toujours le même zèle à ce que vous me » recommanderez. Il est bien juste que, dans vos » immenses travaux, je m'empresse de seconder votre » civisme, et votre amour pour l'établissement des » lois. J'espère que l'achèvement de cette opération » établira dans le département, la continuation d'une » paix qui ne peut être due qu'à vos soins vigilans et » votre exactitude à prévenir tout ce qui pourrait la » troubler. »

Personne n'était plus digne de recommandation que Gaspard Paulet, militaire ancien et distingué. Pardieu pria le Directoire départemental de le faire nommer capitaine de gendarmerie nationale ; mais la promesse flatteuse reçue au mois de janvier 1791 et rappelée ensuite, fut éludée. On ne peut avoir le sujet de s'en plaindre. Paulet ne comptant que sur son mérite est devenu général de brigade. La lettre écrite à cette occasion, le 31 mai, par de Pardieu, n'est pas exempte d'amertume.

» J'apprends, Messieurs, par le public que vous » achevés le travail de la gendarmerie nationale du » département, et l'on dit que M. Paulet n'y est pas » compris. Je ne puis ajouter foi à de pareils bruits. » J'ai trop de confiance en votre honnêteté et en la » parole d'honneur que le Directoire m'a donnés par » sa lettre du mois de janvier dernier, pour avoir, » à cet égard, le plus léger doute. Des administra-

» teurs qui ont fait autant de preuves de civisme et » de probité que vous, Messieurs, ne peuvent pas » avoir perdue de vue une promesse formelle qu'ils » m'ont donné, dans le moment où ils pouvaient me » refuser, et après s'y être engagé aussi directement » et avec autant de grâce. Je vous prie donc de me » mander ce qui peut occasionner le retard de la no- » mination de M. Paulet. »

Le commerce des batistes et linons de Saint-Quentin, aliment de 60,000 âmes, exigeait en faveur de la ville de Saint-Quentin où il était centralisé, une prédilection méritée : Les négociants éprouvaient une gêne produite par la difficulté d'échanges continuels de leurs billets contre le numéraire et de petits assignats devenus indispensables aux nombreux producteurs et exploiteurs de matières premières. Chacun voulait faire disparaître les inconvénients qui résultaient du versement des recouvrements aux caisses parisiennes. Personne ne trouvait de moyen plus efficace contre les lenteurs, que la création, à Saint-Quentin, d'une Caisse générale des domaines facilitant les rescriptions au commerce. La réalisation des ventes nationales pouvait suffire à l'importance des besoins. De Pardieu reconnu « bon français, » sensible aux bienfaits dont peuvent jouir des com- » patriotes du département de l'Aisne, défenseur actif » des intérêts de la cité », fut prié, par le district de Saint-Quentin, de faire connaître à l'Assemblée nationale, l'urgence d'une telle amélioration (29 avril).

De Pardieu alla trouver Delessart, Ministre de l'in-

térieur, qui le renseigna aussitôt. Les administrateurs départementaux entrevoyant les difficultés d'une solution favorable, présentèrent leurs observations à de Pardieu. Elles lui firent craindre un rejet motivé sur l'intérêt général. Ses appréhensions n'étaient point chimériques : la loi du 17 mai ne donna, à la ville de Saint-Quentin, qu'un simple receveur avec un ressort assez étendu.

CHAPITRE IV.

De Pardieu éprouve de grandes contrariétés. — Sa résignation patriotique. — Les électeurs de l'Aisne le nomment administrateur départemental à une forte majorité. — Ses collègues l'élèvent à la présidence. — Missions diverses de Pardieu. — Il est élu maire de Saint-Quentin. — Sa ferme attitude. — Sa disgrâce. — Son arrestation. — Incidents auxquels elle donne lieu. — Sa mise en liberté.

Deux évènements importants chagrinèrent de Pardieu sans ébranler ses convictions : la fuite du roi et les excès des nègres dans nos colonies. Il n'hésita pas à prêter le serment militaire décrété le 22 juin, et le lendemain, décida que la famille et la suite de Talleyrand-Périgord, arrêtées à Saint-Quentin comme complices de l'évasion royale, seraient interrogées par le Directoire de district et le Conseil général de cette ville ; mais leur audition n'ayant rien fait découvrir de suspect, il signa, avec ses collègues du comité des rapports et des recherches qu'il continuait à présider, leur mise en liberté (27 juin).

La jalousie entre les deux pouvoirs rivaux qui cherchaient à dominer, enhardit le parti libéral auquel de Pardieu resta fidèle. L'émancipation des nègres en fut l'une des conséquences. Ces derniers, abrutis par la servilité qui leur avait fait perdre toute dignité, se livrèrent aux horreurs des massacres et des dévastations, et n'épargnèrent point les possessions de leurs protecteurs. Pardieu perdit de cette façon un revenu annuel de 6,000 livres assuré jusque là, par les produits de cannes à sucre. Cette dure privation fut envisagée par de Pardieu comme un épisode sans importance. Les électeurs de l'Aisne, émus par cette résignation, l'élurent le 12 septembre 1791, à la majorité de 300 suffrages sur 355 votants, administrateur départemental. Elle ne fut pas moins sensible à ses collègues, qui l'élevèrent à la présidence (15 novembre).

De Pardieu, obligé de surveiller avec plus d'attention ses intérêts, se retira à Saint-Quentin, toujours disposé à rendre service. Les occasions, à cet égard, ne lui manquèrent point. Il les saisit avec empressement, lorsqu'elles se présentèrent. Nous en citerons une assez remarquable provenant d'un ordre d'envoi à Laon du 6me régiment de cavalerie, suspecté d'incivisme, en remplacement du 6me régiment de dragons qui y jouissait de l'estime publique. Le défaut de confiance et d'harmonie ne pouvait tendre qu'à neutraliser les efforts des réformateurs disposés à tout tenter pour réaliser leurs conceptions. L'antagonisme trop ardent et la crainte de se compromettre, les obligèrent à un surcroît de précaution.

Louis-Étienne Beffroy, interprète fidèle des sentiments de ses collègues du Directoire départemental, édicta l'arrêté suivant dont les motifs sont ingénûment déduits dans la lettre adressée à de Pardieu par le même personnage.

« Le Directoire du département vivement allarmé » de se voir privé, dans les circonstances actuelles, du » 6me régiment de dragons qui s'était acquis, par son » patriotisme et sa conduite, la confiance des administrés et celle de l'administration.

» Allarmé aussi des suites que peut avoir le transport du 6me régiment de cavalerie dans cette ville ; » considérant que l'escadron de ce régiment détaché » à Origny et Ribemont y est absolument nécessaire ; » que ce régiment n'a point la confiance des administrés de ce département ; que la société des femmes de plusieurs officiers de ce régiment qui » demeurent à Laon et les propos que tiennent ces » sociétés, ne permettent pas d'espérer que les citoyens » amis de la constitution reviennent de sitôt de l'idée » défavorable qu'ils en ont conçue.

» Que l'administration est déjà accusée d'avoir demandé ce régiment ; que cette accusation déférée à » l'opinion publique ne peut qu'atténuer la confiance » des administrés sans laquelle les administrateurs ne » peuvent rien.

« Arrête, après avoir ouï le Procureur général syndic, que Guy-Félix Pardieu, président de l'administration du département, qu'il nomme commissaire à » cet effet, sera invité de se rendre, sans aucun délai

» auprès du général de l'armée du Nord à Valenciennes, pour obtenir de lui la continuation de la » résidence du 6me régiment de cavalerie dans les » lieux où il est dispersé, et l'envoi auprès de l'administration, d'un régiment français de troupes à » cheval et en entier, contre lequel les citoyens n'aient » aucune prévention, et qui puisse facilement obtenir » et conserver sa confiance.

» Arrête, en conséquence, qu'expédition du présent » arrêté sera sans délai envoyée par exprès à Guy-» Félix Pardieu, avec prière de l'exécuter à l'instant » (25 décembre).

« Frère et Collègue,

» Si vous ne venez pas à notre secours à l'ins-» tant, l'administration sera trahie, et elle ne tardera » pas à être entierement paralisée.

» Une lettre que nous avons reçue hier de M. Bi-» ron, maréchal de camp sous les ordres du général » de Rochambeau, appelle le 6me régiment de dra-» gons à Douay. Ce régiment partira le 2. Vous con-» naissez ses sentiments, et les services qu'il a plus » d'une fois rendus à l'administration. Son déplace-» ment diminue nos moyens. C'est une perte réelle » pour nous.

» Mais ce qui va les atténuer totalement, c'est l'en-» voi dans cette ville d'un régiment qui a une répu-» tation singulière d'anticivisme. Il se peut qu'elle ne » soit pas fondée, mais ce qui est certain, c'est que le

» peuple est indigné de l'annonce de son arrivée. Déjà » on accuse l'administration d'être complice des tra- » hisons que l'on doit craindre. Déjà les femmes des » officiers de ce corps et dont plusieurs habitent le » Laonnois et qui ne voient que des sociétés dont les » sentiments contre-révolutionnaires sont bien connus, » déjà ces femmes reprennent leur fierté et leur dis- » cours insultants ; déjà les prêtres de leur société » élèvent le front et menacent. Déjà enfin la confiance » des administrés dans leurs administrateurs diminue, » et sans elle que ferons nous surtout dans les cir- » constances actuelles?

» Les esprits sont en fermentation. Si ce régiment » vient à Laon, l'administration n'osera s'en servir, » elle ne peut pas même être sûre de se garantir des » troubles, elle ne peut en entrevoir que de fâcheux » effets.

» Nous avons pensé que cette affaire ne pouvait » pas se traiter par lettre ; qu'un tiers de votre che- » min était fait, que votre patriotisme, votre pru- » dence et la reconnaissance que vous devez avoir » de M. Biron, vous mettent plus que personne à » même d'amener à succès la demande que les cir- » constances nous obligent de faire. Nous comptons » sur votre zèle. Nous espérons que le contre-ordre » arrivera à temps à Origny et à Ribemont. Nous » vous assurons de notre reconnaissance et de celle » des administrés.

» Vos Frères les Directeurs du département. »

De Pardieu accusa aussitôt réception de ces documents, et sans plus tarder, malgré la rigueur de la saison, partit pour Valenciennes (30 décembre).

« Frères et Collègues,

» Je reçois votre lettre, et il est 6 heures du matin, » pendant que je me lève et que je vous écris, l'on » met mes chevaux au cabriolet, et je partirai d'ici à » une heure. Je mettrai dans votre importante com- » mission, zèle, activité, prudence et si je ne peux » réussir à Valenciennes, j'irai jusqu'à Lille. Aussi- » tôt mon retour, je vous enverrai un exprès. La » patrie, le bonheur du département exigent une ré- » ponse heureuse. Dieu veuille que j'aie à vous la » donner, et ce sera de tout mon cœur.

» Adieu frères et collègues. Comptez sur moi à la » vie à la mort. »

Beffroy se plaignait amèrement du trouble causé par les prêtres *insermentés*, les femmes et les troupes inciviques. Pardieu ajouta à cette nomenclature les émigrés, en rendant compte du succès de ses démarches (31 décembre).

« Frères et Collègues,

» En vertu de votre lettre, je me suis rendu hier » où je ne suis arrivé qu'a 9 heures du soir, ayant » été arrêté en route par l'énormité des émigrants » qui enlèvent tous les chevaux de poste, me les fai- » saient encore donner à tous les diables de meil-

» leur cœur qu'à l'ordinaire. Je suis descendu chez
» M. Biron, et par l'ordonnance qui est partie ce matin,
» vous aurez appris que j'ai eu le bonheur de remplir
» vos vues, j'ai mis en usage pour décider Biron,
» les moyens qu'une très ancienne connaissance pou-
» vait me fournir, et sans aucune difficulté, j'ai ob-
» tenu la conservation à Laon du 6me régiment de
» dragons. Quant au 6me de cavalerie, j'ai sa parole
» qu'aussitôt le retour de M. de Rochambeau qui est
» à Metz, il s'occupera à nous le tirer du département
» et à le mettre à Cambray. Comme il nous serait im-
» possible d'avoir en sa place de la cavalerie, je lui
» ai demandé, lors de son départ, d'envoyer à Guise
» cinq compagnies et l'état-major du bataillon d'Indre-
» et-Loire qui est à Soissons, et qui est bon, trois
» compagnies à Ribemont, et deux à Origny. Voilà,
» mes chers collègues, ce que j'ai cru pouvoir faire de
» mieux. Je serai bien content si vous m'approuvez.
» Si dans une quinzaine de jours, le 6me régiment
» de cavalerie était encore à Guise, je demande à
» l'administration la permission de renouveler en
» son nom auprès du général Biron et du Maréchal
» Rochambeau les démarches nécessaires pour qu'il
» sorte de nos foyers. Je vous prie, frères et collègues,
» de me rendre réponse à cette demande, ne voulant
» rien faire ni me mettre en avant sans votre autori-
» sation.

» L'ordonnance envoyée par le général Biron ayant
» dû vous mettre au fait des contre-ordres donnés
» aux deux régiments. Je juge inutile de vous en-

» voyer un exprès qui ne vous dirait rien de nou-
» veau et qui serait une dépense de plus pour l'ad-
» ministration. Vous pouvez être assuré du zèle et
» de l'activité que je mettrai toujours à exécuter
» vos volontés, et si la réussite ne seconde pas tou-
» jours mes démarches, ne vous en prenez qu'à la
» fatalité du sort. Mais, au moins rendez justice à
» mon dévouement à la chose publique, à mon atta-
» chement pour nos administrés, et à mes sentiments
» fraternels pour mes collègues. »

Les membres du Directoire départemental n'abusèrent point de la bonne volonté de Pardieu. Ils profitèrent de sa présence à Laon, où il les présidait volontiers, et le chargèrent de veiller avec François-Alexandre Namuroy, curé de Bray-Saint-Christophe, à l'approvisionnement du marché de Saint-Simon, jusqu'au 1er octobre 1792. (14 février 1792.) La conduite de Pardieu justifiait parfaitement le choix de sa personne. Il avait offert, en 1791, à la ville de Saint-Quentin, de consacrer à l'alimentation des pauvres, 2000 setiers de blé à un tiers au-dessous du prix courant ; mais contre toute prévision, cette mission ne fut remplie que par M. Namuroy, avec autant d'intelligence que de patriotisme. Il ne faut pas, du reste, accuser la mauvaise volonté de Pardieu, obligé par l'imminence de dangers trop réels causés par l'exportation considérable de grains et de farines, à aller présider l'administration départementale qui désirait rassurer les populations surexcitées par la crainte de mourir de faim. La

pensée intime de Pardieu est parfaitement reproduite dans ce passage d'une lettre qu'il adressa, le 16 février 1792, à la municipalité de Villers-Cotterêts. « Réunis-» sons-nous, frères et amis, pour maintenir l'observa-» tion des lois et ramener le calme et la tranquillité » après lesquels doivent respirer tous les citoyens » vraiment pénétrés de l'esprit du bien public ».

La situation politique s'était assombrie de plus en plus. De Pardieu et Rivoire furent chargés par leurs collègues, rassemblés avec une députation des districts, de se concerter avec les administrateurs des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Oise « pour assurer, à chaque département, toute la » force possible contre les ennemis de la constitution, » bien convaincus que des commissaires de leur choix, » ne proposeront et ne consentiront aucuns moyens » qui puissent porter atteinte au moindre principe » constitutionnel et que les administrations vers » lesquelles ils seront envoyés se refuseraient elles-» mêmes à tout ce qui pourrait être contraire aux lois » qu'elles ont juré de maintenir (15 février 1792).

Il y a tout lieu de croire que les craintes ne tardèrent pas à se dissiper ; car ces deux commissaires restèrent à Laon, jusqu'au 25 février inclusivement. Avant leur départ, Pardieu fut chargé de choisir avec le district et la municipalité de Saint-Quentin, un local suffisant pour loger en cette ville toute la brigade de gendarmerie (24 février). Il concourut aussi à l'organisation définitive de la garde nationale de Laon, en deux bataillons. (15 mars).

Une assemblée électorale présidée par l'abbé Charles-Vincent Duplaquet, nomma de Pardieu, chef de la 4e légion qui comprenait, dans son district, les cantons de Saint-Quentin et du Câtelet. Le sort désigna sa mise en activité pour le premier trimestre (17 mai).

La situation était alors très difficile à Saint-Quentin, où des troubles s'étaient produits, surtout à l'occasion de la vente des biens nationaux et de la circulation des grains. De Pardieu prit son rôle au sérieux, et seconda la gendarmerie réduite à 9 hommes, force bien insuffisante pour empêcher le pillage et les désordres de toute nature commis à l'instigation des agioteurs. De Pardieu demanda 300 fusils (24 mai), et l'autorisation d'armer trois pièces de canon (29 mai). Cette autorisation lui fut donnée le 11 juin.

Marie-Maurice Rivoire, curé de Gandelu et vice-président du Directoire départemental, enhardi par ces dispositions belliqueuses, fit charger de Pardieu, par ses collègues, de présenter au roi Louis XVI, une adresse désapprouvant la journée du 20 juin, et d'offrir à ce prince l'énergique concours de la garde nationale. De Pardieu, enchanté de cette flatteuse déférence, se rendit à Paris, sans se douter qu'il contrevenait à la loi du 5 janvier 1791. Le ministre de l'intérieur Terrier, pria en conséquence le directoire de révoquer la disposition principale de son arrêté (3 juillet). L'administration départementale, en reconnaissant son erreur, remercia aussitôt son député de l'empressement qu'il avait mis à seconder ses vues, et le prévint que son séjour coûteux au département,

ne pouvait être plus longtemps continué, et, pour adoucir l'amertume d'un tel rappel, le Directoire promit à de Pardieu, qu'il ne laisserait échapper aucune occasion de lui donner de nouvelles preuves de son attachement (3 juillet). Enfin Rivoire, dans sa réponse au ministre, motiva la conduite du Directoire, sur la distraction causée par une multitude de travaux subordonnés à une infinité de lois (5 juillet), afin de mieux dissimuler sa haine contre les républicains qui cherchaient à préparer leur avènement.

De Pardieu, fort décontenancé, jugea sa situation fausse et n'assista point à la fédération Saint-Quentinoise du 14 juillet 1792, bien qu'il fut chef de légion du district. Ces dernières fonctions le portant à l'activité, il ne jugea pas à propos de venir présider le Conseil général du département, dont la permanence avait été décidée le 12 juillet par l'Assemblée législative déclarant la patrie en danger.

Le Directoire départemental ne manquait pas de sincérité. Il le prouva en chargeant de Pardieu de faire compléter l'armée à l'aide de conscrits des districts de Saint-Quentin, Vervins et Chauny, conformément à la loi du 22 juillet 1792, avec la faculté accordée à chaque district de lui adjoindre des commissaires afin de ne pas astreindre de Pardieu à de fréquents déplacements (1er août). De Pardieu accepta. Il rencontra tout aussitôt des obstacles sérieux : la richesse, l'égoïsme et l'insouciance des uns, la pauvreté des autres qui n'avaient rien à perdre et à défendre. Chacun s'adonna tranquillement aux travaux de la

moisson indispensables aux familles. Il comprenait parfaitement l'urgence de très fréquentes démarches, afin d'obtenir l'état des armes réclamé avec insistance par le général la Fayette et l'administration départementale, avant l'envoi de 1000 cartouches par district, ressource insuffisante dans les circonstances difficiles où se trouvaient nos frontières. Malgré les atroces souffrances que lui causait un abcès sous le bras gauche, de Pardieu s'occupa activement de sa mission ; mais ne *voulant pas pêcher* pour cause d'ignorance, il réclama l'envoi d'instructions ministérielles sur la marche à suivre (9 août), tenant « à » sauver la patrie des mains des factieux et des » tyrans qui voulaient la déchirer » (12 août). Au moment où il manifestait cette aversion, une révolution avait changé le gouvernement. Le Conseil exécutif national mécontent de ce que Pardieu avait accepté et rempli la mission de délégué du Directoire auprès du roi, le suspendit de ses fonctions d'administrateur départemental (14 août), sans lui tenir compte du serment de liberté et d'égalité qu'il avait été prêter depuis en la maison commune de Saint-Quentin, comme chef général des gardes nationales du district. Le Conseil général de l'Aisne auquel de Pardieu était très sympathique, pria Roland, ministre de l'intérieur, de faire valoir auprès de l'Assemblée législative et du Conseil exécutif *les circonstances favorables* à de Pardieu (20 août). Le ministre promit son concours, en ajoutant qu'il aurait autant de plaisir à le trouver innocent, qu'il avait éprouvé de peine à le

croire coupable (31 août) ; mais la gravité des évènements lui ravit cette satisfaction, l'Assemblée législative ayant (27 août) jugé à propos de passer à l'ordre du jour sur la levée de suspension et de faire procéder au renouvellement complet des administrations départementales.

De Pardieu assista le 23 septembre, à une séance départementale, où les chefs de légion et les adjudants-généraux avaient été convoqués, pour aviser à la sûreté de l'Etat et à l'approvisionnement de l'armée et des marchés Un orateur démontrant la nécessité de la vigueur, analysa rapidement les principes qui avaient élevé les républiques au plus haut degré de la vertu. Il termina en s'écriant : « envoyons dans nos campa-» gnes des missionnaires de la liberté. Ceux » d'autrefois prêchaient l'ignorance, les nôtres parle-» ront au peuple de ses droits et de ses intérêts. » Notre révolution aura ses Epaminondas et ses » Brutus. Jurons tous de vivre ou de mourir pour le » salut de la république.

A l'instant, par un mouvement spontané, les administrateurs, les chefs de légion, leurs adjudants généraux et le public prononcèrent ce serment, et applaudirent très chaleureusement le décret qui abolissait la royauté. Ces chefs se réunirent ensuite en Comité pour examiner un plan de défense, puis votèrent la mise en activité de 6000 gardes nationaux (23 septembre) chargés de seconder les seize bataillons de volontaires mis à la disposition du département, par le Ministre de la guerre. Le Conseil permanent

leur promit les vivres, fourrages et chevaux de trait et de selle des émigrés. Il donna aussi aux districts et municipalités l'ordre de leur délivrer les armes et munitions nécessaires (25 septembre). Les magasins militaires ne pouvaient leur fournir que des chemises, des souliers et des bas (26 septembre). Tout cela était bien insuffisant, pour aller affronter sérieusement un ennemi qui ne connaissait que trop l'insigne faiblesse de nos moyens de résistance. Cette affreuse situation était de nature à navrer de Pardieu qui avait demandé, depuis quelque temps, à l'Administration départementale, la distribution des armes de l'arsenal de Saint-Quentin aux citoyens qui offraient de les réparer à leurs frais ; mais le Conseil avait jugé prudent d'en référer au Conseil exécutif (13 septembre).

De Pardieu, devenu chef général des légions du district de Saint-Quentin, rencontra dans tous les rangs et dans tous les grades, une interminable série d'entraves, pour la mise en activité de troupes inhabiles et indisciplinables. Le gentilhomme craignant l'insuccès des moyens extrêmes, s'adressa ainsi à la nouvelle administration départementale, pour recevoir d'elle des instructions précises sur sa conduite ultérieure (8 octobre).

« Aussitôt que votre arrêté du 21 septembre et » vos instructions en date du 26 me sont parvenus, » je me suis empressé de prendre toutes les mesures » pour exécuter vos ordres. J'ai réuni tous les » commandants de bataillon. Je leur ai donné toutes

» les instructions nécessaires pour hâter la fourniture
» des soldats citoyens requis par votre arrêté, mais
» une première besogne indispensable qui me retarde
» c'est que pour éviter tout arbitraire et toutes réclamations, j'ai demandé un récensement par bataillon des citoyens depuis 18 ans jusqu'à 50. Les
» commandants de bataillon y mettent beaucoup de
» lenteur, je viens encore de leur intimer de nouveaux
» ordres et réveiller leur léthargie. Il est de mon
» devoir, citoyens, de ne pas vous cacher que les
» esprits des campagnes sont en très grande fermentation, et montrent beaucoup de mauvaise volonté
» pour répondre à votre réquisition. La ville dit qu'elle
» a déjà fourni celle demandée par le général de
» l'armée du centre, et qu'elle ne peut donner un
» nouveau contingent que quand les campagnes qui
» ne sont pas soumises à la première, y auront
» satisfait, ce à quoi la campagne s'oppose formellement jusqu'à présent. De plus, nos citadins voient
» dans leur enceinte trois bataillons qui restent
» inactifs et disent qu'ils n'abandonneront pas leurs
» foyers, tant que ces troupes y seront. Je crois
» cependant que peut être je pourrais parvenir à me
» faire entendre si vous leviez la principale difficulté
» que l'on me fait, la voici : par votre arrêté vous
» vous en êtes référé à la Convention nationale et au
» Conseil exécutif. L'on demande s'ils ont approuvé
» les cantonnements projetés. Dans ce dernier cas,
» ayez la complaisance de m'en instruire officiellement, et alors je parcourerai les campagnes, je cher-

» cherai à les réchauffer, je les rappellerai à leur ser-
» ment, et peut-être parviendrai-je à attirer les plus
» récalcitrants et à animer les plus indifférents.

» Je suis déjà accablé de réclamations. Dans des
» communes ils s'entêtent à vouloir faire marcher les
» officiers municipaux, dans d'autres, ils veulent que
» tous citoyens marchent depuis 18 jusqu'à 60 ans.
» J'ai cherché à les rappeler à l'ordre, tant par la loi
» du 14 octobre 1791 que par celle du 20 juillet
» 1792; mais une difficulté que je rencontre et que je
» n'ose lever moi-même parce qu'elle pourrait entraî-
» ner de grands inconvénients, c'est celle que me font
» beaucoup de commandants de bataillon, officiers
» et sous-officiers qui ont passé l'âge de 50 ans, et
» qui, d'après votre arrêté se prétendent dispensés de
» marcher. Je n'ai pas osé m'expliquer clairement
» parce que votre arrêté n'en parlait pas. Donnez-moi
» donc votre avis. Quant à moi je ne crois pas qu'ils
» puissent se dispenser de marcher. Les chefs ou offi-
» ciers appelés plus particulièrement par leurs frères
» d'armes à l'honneur de les commander, ne peuvent
» abandonner leur poste dans le moment du danger ;
» 2° cela entraînerait une désorganisation défavorable,
» des longueurs ; 3° cela me paraîtrait contrarier le
» vœu de la loi qui ordonne qu'aucun fonctionnaire
» ne pourra quitter son poste.

» Veuillez, citoyens, éclairer ma marche, j'attends
» votre réponse avec impatience, car je suis arrêté par
» les différentes considérations que je vous ai énoncées
» plus haut. »

Le procureur général syndic Pottofeux donna la réponse suivante empreinte de dignité et de fermeté (11 octobre).

» J'ai vu avec plaisir, citoyen, les peines que vous » vous êtes donné pour exciter le zèle de vos bataillons » et des commandants qui sont sous vos ordres. Il » serait à souhaiter que tous les chefs de légion montrassent le même courage que vous.

» Vous pouvez assurer que nos cantonnements et » tout ce que nous avons fait à cet égard a été autorisé et même confirmé par le ministre de la guerre, » cependant notre position n'est plus aussi critique. » Il est vrai que les cantonnements sont tout prêts et » que nous y avons déjà répandu quelques volontaires » nationaux.

» Mais dans les circonstances, il serait prudent » d'entretenir toujours le patriotisme et de disposer » seulement votre monde de manière à ce qu'ils » soient prêts à marcher au premier ordre, en excitant le zèle. Rassurez cependant vos concitoyens et » faites leur sentir qu'il est essentiel qu'ils se montrent.

» Je suis étonné de la question que vous ont faite » les commandants de bataillon. Ils doivent l'exemple, » et quand la patrie est en danger ils se déshonorent » en réclamant la faveur de la loi. Vous pouvez dire » hardiment que le département n'admettra aucune » exception de cette espèce et qu'aucun commandant » ne doit se garder de la proposer.

» Il nous faut des hommes plus décidés, et je

» vous prie de ne pas vous rebuter des petits dégoûts » que l'insouciance et l'égoïsme vous font éprouver. »

A la nouvelle des succès obtenus par nos armées dans la Flandre et la Champagne, le calme se rétablit dans les esprits, et l'on ne se trouva plus obligé de défendre les frontières orientales de notre département.

De Pardieu qui n'avait cessé d'entretenir et de raviver le patriotisme, recueillit les fruits de sa conduite La ville de Saint-Quentin l'élut maire (26 octobre 1792). Il continua, dans ce poste d'honneur, à exciter la jeunesse à la défense nationale. N'ayant qu'un neveu, il lui fit faire la campagne de Belgique. Son patriotisme lui attira des ennemis rendus plus audacieux que jamais par nos revers. Ils osèrent afficher, dans la nuit du 16 au 17 mars à la porte de Pardieu, « scélérat, tu périras sous très peu ».

Cette menace fit redoubler la vigilance de Pardieu, disposé à sévir contre les perturbateurs. Une garde de 80 hommes convoqués pour le 19, afin de protéger les opérations du recrutement, reçut la consigne de ne point laissé entrer dans l'Assemblée avec des bâtons ou des armes. Plusieurs individus y pénétrèrent cependant avec des armes cachées sous la blouse. On le sut et la motion fut faite de fouiller. On commençait à recourir à cette mesure, lorsqu'un commis aux aides tira un coup de pistolet et détermina un effroyable tumulte. Pardieu se fraya un passage, et perça la foule irritée contre ce misérable, auquel elle voulut faire un mauvais parti, le couvrit de son corps et invoqua la protection

légale, afin de le soustraire à la vengeance. Il parvint à conduire l'auteur du fâcheux incident près du bureau, reprit la parole, engageant toujours les citoyens à ne pas se déshonorer par un meurtre. Le peuple s'adoucissait sous le charme de l'éloquence, lorsque Pardieu demanda à l'individu arrêté, s'il n'avait plus d'armes cachées. Celui-ci jura sur son honneur qu'il n'en avait pas, et supplia le maire de « le sauver des » effets terribles de la juste fureur des citoyens. D'a- » près cette assurance, le maire se disposait à le » conduire en prison où le peuple le laissait aller » tranquillement, lorsqu'il tira de dessous son habit » un second pistolet qu'il dirigea contre le maire, qui » depuis deux heures était assailli de coups » qui ne lui étaient pas destinés, et qu'il parait pour sauver la vie à l'assassin. On désarma celui-ci. « Le maire lui » servit d'égide pendant plus d'une heure. Enfin » après une lutte effrayante entre l'exécution de la » loi que le magistrat du peuple réclamait et la ven- » geance terrible qu'on voulait exercer, le maire » parvint à se faire entendre et obtint que V..... » serait conduit à la maison d'arrêt ; ce qui fut » exécuté à l'instant malgré les cris sanguinaires qui » se faisaient entendre, et la juste indignation des ci- » toyens qui attendaient des autorités publiques une » justice que la voix de leurs magistrats les a per- » suadé de ne pas se faire eux-mêmes. Cette justice fut mal rendue. Le jury d'accusation composé de la- boureurs amis du prévenu, décida qu'il n'y avait lieu à accusation (12 avril 1793). Pardieu manifesta au

Conseil départemental cette solution dérisoire et lui annonça qu'il l'avait fait connaître au Ministre de la justice.

Ce défaut de sévérité engendra d'autres abus : des chefs militaires spécialement affectés au recrutement, dont l'un originaire de Saint-Quentin, détournèrent des recrues de leur devoir, leur délivrèrent des certificats de remplacement moyennant finance, et les renvoyèrent chez eux sans les obliger au remplacement. De Pardieu dénonça ces ignobles manœuvres (3 mai), et la Commission militaire investie de pouvoirs rigoureux par les représentants du peuple en résidence à Valenciennes, prononça cinq condamnations à mort.

De Pardieu accéléra les terrassements indispensables à la défense de Saint-Quentin (24 juillet) ; fit armer cette ville (4-8 août), puis en signala la situation aussi bien à l'Administration départementale, qu'au Comité de salut public (8 et 9 août).

Saint-Quentin n'avait alors que 1100 setiers de blé, et il en fallait 2000 par semaine, pour subvenir aux besoins de plus de 10000 habitants, d'une garnison nombreuse et d'une affluence considérable de campagnards réfugiés. Dix pièces de canon, dont quatre sans avant-train, étaient servies par la garde nationale ayant à sa disposition de la poudre pour 1200 coups, 300 fusils et 26,800 cartouches. Cette troupe allait être réduite à ses seules forces, le général Houchard ayant exigé le prompt départ du 6me régiment de hussards et de 1000 hommes de l'armée de la Moselle (9 août).

150 hussards des Ardennes sans armes et sans vêtements, ne pouvant être d'aucun service, furent évacués sur La Fère et de là sur Château-Thierry.

Malgré tous les soins d'une périlleuse défense, il fallut s'immoler aux idées du jour, en célébrant la fête du 10 août, à laquelle Chancel, défenseur du Quesnoy voulut assister. De Pardieu y figura donc, tantôt portant à l'autel de la patrie le livre de la déclaration des droits de l'homme et de la Constitution, tantôt discourant, et, enfin, brûlant diverses caisses de titres féodaux dont une, grosse des siens. Cette besogne terminée, il jura d'être fidèle à la République, de maintenir la liberté et l'égalité, laissa chanter des couplets patriotiques sur l'air de la Marseillaise, et finalement donna le baiser fraternel au chanteur et à son entourage, ce qui fut chaleureusement imité, au dire du procès-verbal de la fête. « D'autres couplets civiques ont été chantés. Les » membres des autorités constituées précédés du » maire se sont donnés réciproquement le baiser » fraternel, ont parcouru tous les rangs des citoyens » soldats, et le Maire a donné à ceux-ci au milieu des » cris de vive la République, vive la Liberté, vivent » les patriotes, le baiser fraternel et de l'union, et les » encourageait dans leur ardeur à défendre la cause » sacrée de la patrie. Tous les citoyens se livraient » aux transports de la joie et de l'enthousiasme et la » haine de la tyrannie était le sentiment et l'expres- » sion de tous les cœurs. Le cortège est retourné à » l'autel de la patrie. L'hymne Marseillais a été chanté

» par un chœur de républicains, et accompagné d'une » musique militaire qui avait contribué à l'embellisse- » ment de la cérémonie. Les citoyens, les fonction- » naires publics et les militaires se sont retirés aux » chants de ça ira, répétés par la musique. »

Cette joie n'était qu'apparente : on avait eu la sage précaution de placer des détachements de cavalerie, de fermer les portes de la ville, et de faire des patrouilles pour éviter les surprises de l'ennemi, déguisant un mouvement rétrogade dont on ne se doutait pas.

A en juger par les missives de Pardieu, la situation de Saint-Quentin était déplorable. Son commissaire envoyé à l'arsenal de La Fère, n'y trouvait ni canons, ni fusils, mais un seul avant-train. Pardieu invoque en ces termes des secours, dans sa lettre du 11 août à Pottofeux, procureur général syndic :

« Par quelle fatalité notre ville reste-t-elle sans » défense et sans moyen de s'en procurer. L'ennemi » est aux portes de notre district. D'un moment à » l'autre ils viendront peut-être nous asservir à leur » joug despotique. Nous brûlons de faire une défense » vigoureuse, de sauver la République. Depuis la » trahison de l'infâme Dumouriez et l'évacuation de la » Belgique, nous ne faisons que solliciter des moyens » de mourir glorieusement, et toutes nos demandes » sont restées infructueuses, depuis jeudi nous avons » dépêché deux courriers à Paris, ils ne sont pas » encore revenus.

» Au nom de la patrie qu'on cherchera en vain à

» subjuguer, joignez-vous à nous, et tonnés, s'il le » faut, pour nous faire obtenir les moyens de soutenir » les attaques des despotes, et nous saurons alors » prouver que dignes d'être républicains, nous préfé- » rerons la mort à l'esclavage.

» Nous sommes dans la disette la plus affreuse » de bled, et si par des arrêtés très promts et très » vigoureux, vous ne nous donnés les moyens » d'approvisionner nos marchés, l'inquiétude des » subsistances altèrera la tranquillité de notre ville » dans un moment où nous avons besoin d'être » étroitement unis. »

Cette dépêche arriva à Laon à 2 heures du matin. Le Conseil départemental autorisa aussitôt le district à faire toute réquisition de grains et de voitures, à obliger les laboureurs au battage de leurs grains. Il lui permit également de faire rentrer immédiatement à Saint-Quentin les bestiaux, moissons, comestibles et boissons que l'on trouverait au-delà de cette ville, de prendre et faire confectionner, à l'arsenal de La Fère, tout ce qui serait nécessaire aux canons. (12 août).

De Pardieu transmit au district les ordres du département, et mit peu à peu la place en état de défense à l'aide du matériel qui lui fut expédié de La Fère (16 et 17 août), de Douai (18 août) et de Bapaume (19 août). Ce dernier, le plus important, consistait en 9 pièces de canon de divers calibres, la plupart sans affûts, un mortier et un pierrier. De Pardieu s'empressa d'instruire le Comité de Salut public de la difficulté de se procurer des affûts pour

deux pièces, l'une de 12 ; l'autre, de 8 (20 août). La réponse se faisant attendre, il les fit confectionner à Saint-Quentin. Cette ville disposait alors de 1349 fantassins et de 200 cavaliers, force bien insuffisante dont on songeait à distraire 558 hommes du 3me bataillon ardennais. Ajoutons à cela l'inconvénient de n'avoir pour une faible artillerie « que de jeunes canonniers remplis de zèle, mais peu au fait. » Pardieu réclama pour eux quatre ou cinq instructeurs qu'il proposa de choisir, soit à La Fère, soit parmi les prisonniers autrichiens (20 août). Pottofeux saisissant mieux la question des convenances, lui promit le même jour d'en prendre dans le bataillon du centre, et de faire tout ce qui dépendrait de lui, pour augmenter la cavalerie, afin de l'aider « à se défendre en républicain et à sauver la chose publique. » Ces instructeurs n'étant pas arrivés le 24, de Pardieu les réclama de nouveau.

Le même jour, de Pardieu arrêta divers espions, disposa 15 chevaux de trait pour conduire un convoi de cartouches d'infanterie à Guise (21 août), et fit continuer les travaux de terrassement qui, faute de bras, marchaient avec lenteur. Le danger était imminent. L'ennemi mettait Vaux-en-Arrouaise à contribution (26 août), en menaçant de revenir le lendemain. De Pardieu demanda à Pottofeux un renfort considérable, des subsistances, un général expérimenté et patriote, pour venir en aide aux populations rurales qui se proposaient de sonner le tocsin et de venger les habitants de la Vallée-Mulatte et de Wassigny,

dont l'ennemi venait de brûler les maisons (26 août), et ne cachait pas sa volonté de faire pareille exécution sur nos frontières. En donnant ces nouvelles, de Pardieu ajouta (27 août), « tous ces pays dans la consternation » demandent que l'on leur envoye du secours et s'il » n'est prompt, tout est perdu dans ces belles cam- » pagnes. Par notre lettre d'hier soir nous vous » demandons de la cavalerie, elle seule peut arrêter » ces brigands. Il nous faut un général, car notre » commandant temporaire, excellent pour le service » intérieur d'une place, ne paraît pas avoir les talents » nécessaires pour diriger une force majeure et notre » position devenant plus délicate de jour en jour, il » nous faut un chef expérimenté qui avec le nôtre qui » est bon patriote, et rempli de bonne volonté, diri- » gera la force publique. »

Le faible approvisionnement des marchés rendant la situation de plus en plus difficile, de Pardieu presse ainsi l'envoi de troupes régulières indispensables pour maintenir l'ordre (28 août).

« Deux commissaires du pouvoir exécutif qui sont » arrivés ce matin et qui ont vu le dénuement total » de cavalerie où nous sommes, nous ont assurés » que nous pouvions réitérer auprès de vous la » demande des hommes de cavalerie qui sont à » La Fère, qu'ils y avaient laissé. Nous vous prions, » citoyens administrateurs, d'avoir égard à notre » demande. Les circonstances sont pressantes.

» L'on nous avait prévenu de l'arrivée hier en cette » ville de deux bataillons du Jura, ils ne sont pas

» venus. Nous en ignorons les motifs. Allons-nous » donc rester sans troupes et l'ennemi à nos portes.

» Nous mourons de faim. Nous avons beau faire » des réquisitions dans les campagnes pour l'appro- » visionnement de nos marchés, rien n'arrive. Il » faudrait avoir de la cavalerie pour les appuyer. » Nous avons eu un petit mouvement dans le marché » aujourd'hui ; mais nous sommes parvenus à l'ap- » paiser, mais il est bien difficile de faire entendre » raison quand la denrée de première nécessité man- » que aussi absolument ; et la raison en est qu'il est » notoire que la campagne vend ses blés 90 livres ; » qu'il ne vaut sur le marché que 29 livres 18 sous, » et il y a eu un écoulement considérable du côté du » Câteau, que les blatiers portent à l'ennemi. Cet » objet est digne de toute votre attention. Si cela » continue, le pays sera dénué de bled, dans le mo- » ment où ordinairement l'on a à peine commencé à » battre ».

Les représentants du peuple Lequinio et Lejeune, en enjoignant le 8 août 1793 au conseil permanent de l'Aisne, d'arrêter les nobles par mesure de sûreté publique, firent une honorable exception envers Bertin et Pardieu (12 août). Des craintes exagérées rendirent Pardieu suspect. Il fut donc suspendu de ses fonctions de maire, en vertu d'un arrêté de ces représentants du 19 qui laissait à la sagesse de l'administration départementale le soin de créer des exceptions. Il semble que d'abord Pardieu favorisé par de bonnes dispositions à son égard de la munici-

palité de St-Quentin ait profité, malgré de l'hésitation, d'une certaine tolérance. Cette municipalité réclama vainement contre sa suspension. Pardieu dut même se résoudre à la réclusion, et la ville se décida enfin, le 6 octobre, à demander la nomination d'un autre maire.

Pardieu supplia tantôt le conseil permanent du département, tantôt les représentants du peuple Roux et Lejeune de lui rendre la liberté. Il ne ménagea point, dans ses suppliques, l'historique de sa conduite libérale et la flatterie, dans l'espoir de mieux intéresser à son sort ; mais le souvenir de sa conduite après le 20 juin, et l'intimité de Condorcet eurent pour conséquence de le laisser se morfondre fort piteusement, dans la prison, parmi les *feuillants*.

« Quand la nation vous a revêtus de sa confiance » et de ses pouvoirs, ils connaissaient vos lumières et » votre intégrité.

» Vous êtes venus à Paris par une proclamation » qui fait un honneur infini et aux électeurs et aux » élus. Vous avez justifié le choix qu'on a fait de » vous. Vos preuves de bienfaiteurs, de protecteurs » du peuple, d'amis de la vérité sont authentiquement » reconnus.

» Dans cette persuation intime je m'empresse de » vous éclairer sur ma conduite pour vous mettre à » portée de me juger sur le champ, et vous procurer » le plaisir délicieux de rendre la liberté à un homme » qui a sacrifié pour elle sa fortune et sa vie, pour » un démocrate déterminé, qui a constamment et

» par propension réfléchi sur les distinctions chimé-
» riques de la ci-devant noblesse et de la roture.

» Mon seul crime est d'être né d'un père gentil-
» homme. Quant à ma moralité, je n'ai jamais été
» noble. Il ne suffit pas de le dire, il faut prouver
» cette vérité par des faits clairs comme un beau
» jour. J'ai méprisé les orgueilleux qui n'avaient
» d'autre recommandation que par des parchemins et
» des préjugés. J'ai senti dès mon berceau que les
» hommes sont nés égaux. Jamais, au grand jamais,
» je n'ai reconnu d'autre différence entre eux que celle
» des vertus et des talens.

» Il est si vrai que j'ai fait dès l'aurore de mon
» âge si peu de cas de la noblesse, que je ne l'ai
» point fréquentée, que j'en ai été mal vu et oublié.
» Content de vivre isolé, j'ai dédaigné les intrigues
» de la politique et de l'ambition, etc.

» J'affirme que je n'ai signé aucune pétition, aucune
» adresse, aucun écrit tendant au fédéralisme. Mon
» âme l'a toujours eu en horreur.

» Je n'ai jamais cessé de proférer les vrais prin-
» cipes de la constitution. Depuis que je suis à la
» maison de réclusion, je vous ai envoyé la liste des
» aristocrates cruels de la ville de *St-Quentin*.

» J'ai fait déporter plus de quarante personnes
» d'une aristocratie puante et empestiférée. Tel est le
» fidèle tableau de ma conduite et de ma vie. Ma
» réclusion présente est une vengeance éclatante des
» *aristocrates* qui m'ont dénoncé parce que je les per-
» sécutais, et qu'ils redoutaient ma surveillance.

» Serai-je, législateurs équitables, serai-je la victime » de mon patriotisme épuré et de leurs dénonciations » calomnieuses ? Vous avez rendu à la liberté » quelques patriotes confrères de mon infortune, si » vous les eussiez interrogés, vous m'eussiez de même » rendu à mes foyers. Déjà je prêcherais la liberté, » l'égalité dans une ville où j'ai effrayé et exterminé » les ennemis de la révolution.

» Dans le cas où vous douteriez encore de ma » pureté, malgré les faits que je vous énonce, que je » m'offre à vous prouver, ne souffrez pas que je sois » conduit dans le même lieu où j'ai fait conduire les » scélérats qui dans ma ville opprimaient les citoyens » fidèles à la loi, j'y serais assassiné.

» Interrogez la société populaire, les trois comités » de surveillance et la municipalité de St-Quentin, » ma justification sera complète. Je serai libre parce- » que vous êtes justes et vous vous ferez un devoir » de rendre à une femme désolée, à des enfants » inquiets, à une famille éplorée un mari sensible, » un père tendre, un parent affectueux et surtout un » ardent républicain à sa patrie.

Dans une seconde supplique Pardieu dit : « consultés » tous mes papiers, c'est la grâce que vous demande » un vrai patriote de bonne foi, ignorant l'intrigue, » et qui n'a jamais eu d'autre but que le bonheur » de sa patrie.

» Je m'en rapporte à votre justice, citoyens repré- » sentants, mais je sollicite qu'elle soit promte, vous » ne voudrés pas laisser languir dans les liens du

» deshonneur un père de famille qui mettait son bon-
» heur à élever ses petits républicains. Ne me laissés
» pas plus longtemps au milieu de gens suspects,
» ennemis de la république et par conséquent les
» miens. (11 octobre). »

Le 13 octobre, Pardieu revient encore à la charge, sans plus de succès.

» Je n'ai jamais eu en vue que la prospérité de la
» république. J'ai voulu éloigner de la ville ces hom-
» mes suspects qui deshonorent notre patrie, et si
» mon opinion à cet égard eut été suivie, il y a déjà
» longtemps que la commune eut été purifiée entière-
» ment de ces êtres malfaisans, etc.

» J'ai du conseil général de la commune de
» St-Quentin, de la société populaire, des trois comités
» de surveillance les certificats de civisme les plus
» authentiques et les cinq citoyens républicains Le-
» boursier, Sarazin, Didiot et Vinchon me rendent
» cette justice. Consultez-les, citoyens représentants,
» c'est tout ce que je vous demande. Mettez-moi à
» même de rentrer dans mes foyers avec eux, et y
» planter un nouvel arbre à la liberté tel que nous
» l'avons promis au citoyen Colonge et collégues
» avant votre départ ».

Ces subalternes ayant plus d'orgueil que de mérite, prenaient la pompeuse qualification de commissaires des représentants. Pardieu pensa qu'il fallait les rehausser, pour s'attirer l'attention des proconsuls ; mais ces prévenances intéressées furent vaines : l'insuccès ne rebuta point Pardieu, qui, d'accord avec

un compagnon de captivité noble et libéral comme lui, réclama encore, mais cette fois pour rester reclus à Laon (15 octobre). « Citoyens représentants, instruits » que les justes réclamations que nous avons fait sur » notre détention comme ex nobles pouvaient tarder » à être jugées, instruits aussi qu'il est question » d'évacuer les réclus qui sont dans cette maison, » nous vous prions, au nom de l'humanité de donner » des ordres pour que l'on nous laisse ici. Autrement » vous nous enverriés au milieu de nos assassins, de » ceux que tous les deux nous avons déportés, parce » qu'ils étaient les ennemis de notre patrie, et vous » ne confondrez pas des innocens avec des coupables.

» Nous vous demandons donc comme un bienfait, » de ne pas nous comprendre dans l'évacuation qui » va avoir lieu, et de donner vos ordres en consé- » quence au département. Notre vie peut en dépendre » et certainement vous ne voudrés pas exposer à de » vils assassins les jours de deux bons patriotes dont » ils se croiraient heureux de pouvoir tirer vengeance, » car les crimes ne coûtent rien à ceux qui ne savent » pas aimer leur patrie. »

Dès la veille, divers habitants de Saint-Quentin avaient demandé l'élargissement de leurs compatriotes. De Pardieu au courant de leurs démarches, signa avec quarante autres prisonniers provenant de cette ville, la requête suivante, pour les exciter à persévérer dans leurs efforts.

« Citoyens, frères et amis,

» Nous avons appris avec la plus vive sensi-

» bilité les démarches que vous avez faites pour » nous rendre à la liberté et nous tirer de la cruelle » détention où nous gémissons ; nous ne connaissons » pas nos dénonciateurs, nous ignorons quelles sont » les dénonciations portées contre nous et cependant » enlevés de nos foyers, éloignés de nos familles, » séparés de nos frères, nous sommes à la veille » d'être déportés dans un département voisin et d'être » traité comme ennemis de notre patrie. Jugez, » citoyens et frères de notre position. Elle est cruelle » et elle intéressera sûrement de braves républicains » qui attachés comme nous à la cause commune ne » laisseront pas plus longtemps gémir l'innocence » opprimée. Nous réclamons et nous vous prions de » réclamer l'exécution de l'article 9 de la loi du 17 » septembre et celle du 27me jour du premier mois. » (18 octobre).

» Que les comités de surveillance nous fassent » connaître les motifs de notre détention, enfin que » l'on nous juge, et nous sommes alors assurés de » retourner dans le sein de notre commune, embrasser » nos frères et contribuer avec eux à l'affermissement » de notre République. Faites pour nous ce que vous » auriez droit d'attendre de notre zèle si vous étiez » dans le malheur et notre reconnaissance sera » éternelle. »

Les excellentes notes de ces comités furent insuffisantes pour faire rendre la liberté à de Pardieu, qui dut se résigner à la translation dans la prison si redoutée de Nointel. Il eut la consolation, avant son

départ, de s'entretenir d'affaires de famille avec sa femme qui avait obtenu de Roux, une permission spéciale (30 octobre).

Rendu à cette prison, de Pardieu y resta un mois sans se plaindre.

Cette situation s'aggrava encore : Le commandant temporaire de la place d'Amiens ayant adressé au Conseil permanent de l'Aisne un ordre formel du conventionnel André Dumont (en mission dans les départements de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Aisne), de faire conduire à Paris, de Pardieu, sous bonne et sûre garde, de la prison de Nointel où il avait été évacué. Une délibération prise aussitôt par ce Conseil, fut transmise au district de Clermont (3 décembre). De Pardieu arriva à Paris le 17 du même mois, et le lendemain fut amené au Comité de Salut public qui, surchargé de besogne, ne put l'entendre. Il est même vraisemblable que Lejeune, ancien employé de l'administration départementale dont Pardieu avait été président, volontaire de 1792, blessé aux armées, élevé par le crédit de Saint-Just, son compatriote, aux fonctions de chef de la police générale du Comité de Salut public, fit habilement éloigner du danger son ancien chef. De Pardieu, qui ne s'était sans doute pas bien rendu compte des véritables causes de l'incident, en transmit ainsi la nouvelle à sa femme :

« Nous sortons du Comité de Salut public, ma » bonne amie, où je n'ai pu savoir les causes de ma » détention, ni demander à rester où j'ai passé la nuit.

« Ils ont donné l'ordre de me transférer à la ci-devant » abbaye, faubourg Saint-Germain, et je vais m'y » rendre et y attendre les dénonciations portées contre » moi. Je ne sais si j'aurai la liberté de t'écrire, aie » soin de faire prévenir ma mère. Adieu ma bien » tendre amie, caresse mes enfans et plains ton » malheureux mais innocent époux. »

Ce qu'il redoutait n'arriva pas immédiatement, car, le lendemain, il adressa une seconde lettre s'exprimant ainsi :

« Me voici, ma bonne amie, dans ma nouvelle » habitation, la conscience tranquille et l'âme pure. » Je me porte bien, et saurai prendre ma position » présente avec le calme d'un vrai républicain. Je » t'engage à en faire de même, et surtout à ne faire » aucunes démarches jusqu'à nouvel ordre car, avant » tout, il faut savoir quelle sorte d'inculpation l'on » peut faire à ma conduite qui as toujours été celle » d'un bon patriote. Caresses mes enfans et donne- » moi souvent de tes nouvelles. Tu auras soin de signer » toujours tes lettres ».

Cette précaution paraît d'autant plus singulière, qu'il avait lui-même négligé de la prendre dans sa première missive. Des compagnons sensibles à sa douleur lui avaient probablement fait entrevoir le danger de correspondances anonymes, et il tenait essentiellement à ce que la conduite des siens restat irréprochable ; mais les passions politiques sont inexorables : elles atteignirent madame de Pardieu, qui fut détenue à Saint-Quentin dès le 15 février

1794, comme noble, par mesure de précaution, en vertu d'un arrêté de Saint-Just et Lebas. Le Comité de surveillance de Saint-Quentin consulté donna cet excellente note : « 3 enfans, 34 ans, à Saint-Quentin » depuis le 27 pluviose comme noble par arrêté de » Saint-Just et Lebas. Vivant de son bien environ » 14,000 livres de revenus qu'elle partage avec son » mari, qui a perdu toute sa fortune à St-Domingue. » Relations avec sa famille et ses enfans. Douce, » modeste et sans ambition, se livrant plus aux soins » de son ménage et aux devoirs de mère, qu'aux » affaires publiques. Elle s'est montrée, à toutes les » époques de la révolution, irréprochable. »

Cet éloge mérité ne toucha point les proconsuls ; mais la réaction du 9 thermidor hâta la mise en liberté des époux de Pardieu.

CHAPITRE V.

Réclamations de Pardieu contre les exactions du Directoire. — Réveil du parti des patriotes. — Pardieu remplit diverses fonctions administratives. — Sa mort au château de Vadencourt.

De Pardieu répara de son mieux ses pertes dans les deux continents, tâche que rendit fort difficile le régime directorial fatalement réduit à l'emprunt forcé de 600 millions en valeur métallique, à la contribution foncière exigible en blé, seigle, orge et avoine, et

enfin à l'impôt somptuaire. Ce dernier, obtenu par des moyens honteux, excita ainsi les justes réclamations et les amères critiques de Pardieu (16 décembre 1796).

» Aux citoyens composant l'administration centrale du canton de Vermand, département de l'Aisne :

« Citoyens,

» Le percepteur de la commune de Maissemy le 24 fructidor l'an 4, me prévint que j'étais imposé pour la contribution somptuaire à la somme de 77 l. 10 s. valeur métallique. Le même jour je me rendis chès lui, et lui demandai combien je devais lui donner en mandats pour cette somme de 77 l. 10 s. de numéraire. Il me répondit qu'il avait des ordres pour faire payer à raison de huit capitaux pour un, que cela faisait 620 l. de mandats. Je les lui donnai de suitte, et je m'en allai bien persuadé que j'avais satisfait plainement. Point du tout, avant-hier, c'est-à-dire près de trois mois après, il revint et demanda que j'aie, à présent, à le payer en mandats au cours, attendu qu'à Saint-Quentin l'on a refusé de recevoir les mandats à huit capitaux pour un parce que la loi n'autorisait ce mode de payement que jusqu'au 1er fructidor.

» J'ai refusé, citoyens, jusqu'à ce que je vous aie porté mes réclamations que je crois justes, et qui intéressent l'universalité de nos administrés.

» La loi a dit, il est vrai, que l'on ne pourrait payer à raison de huit capitaux pour un que jusqu'au

1er fructidor, mais les législateurs ont cru qu'à cette époque, la loi aurait été promulguée dans chaque département, et que les contribuables seraient aussi instruits de leur cote d'impositions.

» Comment donc vos administrés auraient-ils pu profiter du bénéfice de cette loi, puisqu'ils n'en ont eu connaissance que dans le mois de fructidor.

» Pourquoi donc seraient-ils victimes et obligés de payer en mandats au cours ; ont-ils refusé de payer avant le 1er fructidor, non ! On ne leur avait rien demandé, ils ne savaient pas même l'époque fatal décrété par le corps législatif, car la plupart de ceux qui habitent la campagne n'ont aucune connaissance des lois. Je dis plus, c'est que si quelqu'un de nous avait apporté avant le 1er fructidor de l'argent au percepteur, il l'eut refusé.

» La loi doit être égale pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse, or, dans ce cas, elle ne le serait pas, et je le prouve.

» Au commencement de thermidor le corps législatif décrète que la contribution somptuaire sera payée à raison de 8 capitaux pour un jusqu'au 1er fructidor. Cette loi est de suite promulguée à Paris, et dans les départemens environnants. Les administrés en ont connaissance et sont susceptibles de la déchéance s'ils n'ont pas payé en temps requis. Mais ici ce n'est que le 24 fructidor que les contribuables sont instruits de la loi, le même jour ils acquittent leur taxe somptuaire et cependant l'on veut croire qu'ils sont dans la déchéance. Est-ce donc leur faute si la loi a été si

longtemps à se rendre à Laon, et de Laon à Vermand et n'ont-ils pas prouvé de la manière la plus claire leur bonne volonté à payer puisque le même jour qu'ils en ont eu connaissance ils ont déposé leurs contributions chez le percepteur.

» Tout citoyen ne doit obéissance aux loix qu'autant qu'elles sont promulguées dans leur chef-lieu.

» En conséquence je demande, citoyens administrateurs, que vu le retard qui a existé dans la promulgation de la loi, vu qu'elle est arrivée trop tard, pour qu'aucun de vos administrés aient pu profiter du bénéfice de la loi, vous en référiez au ministre des finances et il se convaincra par la promptitude avec laquelle on paye la taxe somptuaire, qu'il n'y a nullement de la faute des contribuables si elle n'a pas été payée avant le 1er fructidor. Pardieu. »

L'administration cantonale de Vermand s'empressa d'adresser cette humble supplique à l'administration centrale qui répondit ainsi : « Considérant que déjà il a été présenté au ministre des finances des réclamations tendantes aux mêmes faits que celle du pétitionnaire, et que la réponse de ce ministre a été qu'elles étaient inadmissibles, motivé sur les délais de la loi qui étaient fixés au 30 thermidor, passé lequel il ne pouvait plus être fait de payemens en fait de contributions à l'octuple.

» Ouï le commissaire du directoire exécutif, arrête qu'il n'y a lieu à délibérer sur l'objet de la présente réclamation, sauf à s'informer de la part du pétitionnaire si toutefois le percepteur n'aurait point acquitté

la totalité de la moitié de son rôle à l'octuple, et que la somme par lui réclamée en numéraire aujourdhui ne tourne à son profit personnel.

» Fait en séance du 12 nivôse 5me année de la République, Letellier, Legros, Joveneau. »

Navré d'une telle réponse (1er janvier 1797), de Pardieu courba docilement la tête, attendant avec confiance le réveil de l'esprit public, engourdi sous les étreintes du royalisme qui cherchait à faire détester la République. Enfin, le parti républicain reprit le dessus.

De Pardieu passait modestement la mauvaise saison à son hôtel de St-Quentin, et la belle, au château de Vadencourt qu'il habita enfin de préférence. Il y retrouva les honneurs ; il devint alors assesseur du juge de paix, Pierre-Éloi Fouquier son ex-collègue à l'Asemblée nationale et frère de Fouquier de Tinville (24 août 1798), adjoint à l'agent national de Maissemy (17 mai 1798), commissaire surveillant des maisons d'éducation de Vermand, Vendelles, Pontruet et Maissemy (14 juillet 1798). Tout cela ne put amoindrir les soucis causés par la faiblesse de sa santé.

M. Namuroy, président du canton de Vermand, lui laissa de temps en temps le plaisir de le remplacer. De Pardieu précédant en conséquence les administrateurs, le juge de paix, les assesseurs et le greffier revêtus comme lui du costume officiel à la fête commémorative de la prise de la Bastille, s'arrêta à l'arbre de liberté et y lut un discours dont toute l'assistance

demanda l'inscription au procès-verbal, nous le reproduisons ici :

« Citoyens,

» 14 siècles de tyrannie pesaient sur la France. Le » peuple gémissait, soupirait après sa liberté ; un » seul jour a suffi pour la conquérir ; c'est le 14 » juillet, ô jour heureux permets que je t'adresse tous » mes remerciemens ; c'est toi qui en brisant les » chaînes du despotisme, a rendu le peuple français à » la véritable grandeur et a fait germer dans tous les » cœurs, l'amour de la patrie ; mais quel regret ne » ressent pas tout bon français, en songeant que les » premiers conducteurs de la liberté ont eu la lâcheté » de déserter sa cause sacrée, d'armer leurs bras » criminels pour déchirer leur patrie et pour chercher » à l'asservir à leurs monstrueuses volontés : que » tous les bons citoyens se rassurent néanmoins, le » peuple français saura toujours faire trembler ses » ennemis et faire respecter sa constitution républi- » caine. Jugeons en par ses heureuses destinées, par » nos armées, par les victoires innombrables qu'elles » ont remportées et la prise de Malte vient de couron- » ner le commencement de leur campagne maritime. » Bientôt n'en doutez pas, notre brave armée d'Angle- » terre sera conduite par son invincible général aux » portes de la fière Albion pour présenter d'une main » l'olivier de la paix aux amis de la liberté et guerre » à mort à ce gouvernement inique qui a su, par son » astucieuse perfidie, semer la discorde et la guerre

» civile au sein de notre patrie ; c'est sur les bords » de la Tamise, au milieu de l'Angleterre que la » France victorieuse dictera cette paix si désirée après » laquelle soupirent tous les bons républicains. »

Nous nous empressons également de transcrire, sans commentaire, les mots laconiques qui suivent ce discours dans le procès-verbal : « ainsi finit la célébration de la fête. »

Celle du 21 janvier 1799 eut un autre caractère : elle commença dans l'église de Vermand, par des chants patriotiques que leur très faible mélodie disposa facilement aux imprécations vives et haineuses. L'hymne à la patrie précéda un discours « dont le goût respirait la fleur du patriotisme, l'imprécation la plus frappante contre les parjures » ; une invocation à l'Être Suprême en fut la péroraison, et la réunion se remit à chanter de plus belle, jura encore haine à la royauté et à l'anarchie, attachement et fidélité à la République et à la constitution de l'an 3. Les imprécations contre les parjures et les invocations en vue de la prospérité républicaine recommencèrent. Le procès-verbal raconte ainsi la part active de Pardieu au remue-ménage : « parmi les orateurs qui ont » parlé, l'Assemblée a remarqué avec plaisir le » citoyen adjoint-municipal de Maissemy, qui a pro- » noncé un discours énergique renfermant imprécations contre les parjures et invocation à l'Être » Suprême. »

Le secrétaire de l'Administration se livra aux élans d'une burlesque éloquence. Son fatras ne suffisant

point aux exigences, un enfant de quinze ans vint dire de mémoire « à ses jeunes camarades, que le plus » doux jour luisait pour eux, et qu'ils devaient assis- » ter leurs pères qui ont tout fait pour leur procurer » ce bonheur et a fini par une invocation à l'Être » Suprême et une imprécation contre les tyrans » parjures ».

Le moment des élections arrivait. Les administrateurs, dans un but de popularité motivé par la rigueur de l'hiver suivi d'inondations, obstacle très sérieux à l'ensemencement des terres et à l'entretien des chemins ruraux, s'empressèrent d'autoriser exceptionnellement le travail les jours décadaires du 20 mars au 9 mai (20 mars 1799). Cette mesure très utile fut regardée comme une déférence envers les électeurs rassemblés à la fête de la souveraineté du peuple célébrée le même jour. De Pardieu n'y manqua point comme les autres membres de l'administration cantonale. Il y fit résonner des chants patriotiques dans l'église de Vermand restée temple révolutionnaire. Le procès-verbal raconte ainsi la suite de la mise en scène qui avait eu pour point de départ la lecture des proclamations du directoire exécutif : « l'Administration est revenue, au lieu des séances, » en chantant et en criant mille fois vive la Républi- » que, que sa prospérité soit à jamais et fasse le » bonheur de nos enfants ! et ensuite l'Administration » s'est réunie dans ladite salle des séances, et s'est » fait apporter son dîner pour vivre en commun ce » jour-là, de sorte que pendant le repas, différents

» citoyens ont fait des toasts qui ont été répétés par » les autres. On a remarqué avec plaisir que plusieurs » étaient en faveur de nos défenseurs de la patrie, et » pour leur conservation. Un couplet de chanson » patriotique a terminé le repas, et chacun s'en fut » chez soi », honteux sans doute de ces simulacres de colère patriotique.

De Pardieu présida, le lendemain, l'Assemblée primaire de son canton. Il en sortit électeur. C'était un heureux prélude. Enfin, le jour si désiré des élections municipales arriva (4 avril). De Pardieu dépouilla les procès-verbaux qui le nommaient agent national de Maissemy, pour deux ans. Émerveillé du résultat, il écrivit le compte-rendu, afin d'éviter une nouvelle incartade du secrétaire et tout prétexte à la malignité.

L'administration municipale de Vermand, affectée de l'assassinat des plénipotentiaires français au congrès de Rastadt, rédigea, dans un langage énergique une adresse à ses concitoyens, et une épître à Jean Debry ; puis elle autorisa l'impression à 200 exemplaires, de ces documents, où se retrouve le style de Pardieu, et comme il n'est point facile de se les procurer, nous les transcrivons :

« Personne de vous n'ignore l'insigne perfidie de » l'autrichien, qui, dans sa rage homicide a osé » violer le droit des gens reconnus par les nations » les plus féroces. Elle a eu la barbarie de faire » assassiner par ses satellites stipendiés, les minis- » tres pacificateurs de la République française. » Jamais, citoyens, l'histoire n'a fourni l'exemple

» d'une scélératesse aussi raffinée, et pendant que le » directoire présentait de bonne foi l'olivier de la » paix, l'assassinat et le brigandage s'organisaient par » ces monstres vomis sur la terre pour le fléau de » l'humanité. Que notre cri soit vengeance ! ven- » geance ! Que nos sentiments d'indignation et » d'horreur se communiquent dans le cœur de nos » jeunes conscrits appellés à venger un attentat aussi » horrible ! qu'ils apprennent ces jeunes défenseurs » qu'il ne peut y avoir d'accommodement entre le » crime et la vertu ! Les mânes de nos plénipoten- » tiaires réclament la vengeance la plus éclatante. La » liberté outragée, l'humanité avilie la commandent, » et déjà nos armées victorieuses ont juré de venger » un tel forfait. Pour nous, citoyens, appellés au » maintien de l'ordre, à l'exécution des lois, fiers de » notre liberté, guidés par la constitution, exerçons la » surveillance la plus active sur ses ennemis inté- » rieurs qui profitent des malheurs passagers insé- » parables d'une grande révolution pour sonner » partout l'alarme et l'insurrection. Déclarons-nous » les protecteurs des patriotes, relevons l'énergie de » nos paisibles habitans des campagnes, faisons » une guerre éternelle à tous les conspirateurs, à » tous les ennemis de notre liberté et qu'ils ne trou- » vent plus d'asyle dans notre canton.

» L'administration du canton de Vermand au citoyen Jean Debry, ministre plénipotentiaire :

» Citoyen,

» Le génie de la révolution a sauvé vos jours pré-

» cieux pour elle, de la rage de vos assassins. Grâces » éternelles lui soient rendues ; pendant que tous vos » soins, toutes les démarches du gouvernement fran- » çais tendaient à donner la paix à l'Europe, un » gouvernement irrité a comblé la mesure de ses » forfaits en faisant porter des mains sacrilèges sur » les ministres plénipotentiaires de la grande nation ; » notre indignation est à son comble, et la nation » française réclame une vengeance terrible.

» Parmi les sentimens douloureux que nous éprou- » vons, nous en ressentons cependant un, citoyen, » bien consolateur pour les amis de la République, » c'est que vos jours sont sauvés et que vous êtes » encore appellé à remonter cette révolution, à » laquelle vous avez toujours été si inaltérablement » dévoué, et à contribuer aux grandes mesures qu'exi- » gent les forfaits d'un gouvernement qui a outra- » gé l'humanité entière. Continuez, citoyen, à déployer » votre amour pour la liberté, vous avez la confiance » entière des républicains, et certes vous la méritez, » puisque vous êtes digne de l'animadversion des rois.

» Quant à nous, fidèles à nos postes nous seconde- » rons avec énergie tous les efforts que vous ferez » pour le maintien de la liberté. Et vous pouvez » compter sur notre zèle à exécuter toutes les mesures » qui tendraient à l'affermissement du gouvernement » et de la constitution. »

De Pardieu figure encore à la séance du 19 mai 1799. Il ne paraît pas avoir assisté à la dernière, tenue deux jours après.

L'affaiblissement de sa santé ne lui permettait sans doute plus de consacrer son temps aux affaires. Il s'alita, et mourut le 13 novembre suivant à six heures du soir, dans un isolement presque complet, en son château de Vadencourt, où il se plaisait à prendre la qualité de propriétaire-cultivateur. La déclaration de décès fut faite par ses plus proches voisins, François-Bourlon et François André, cultivateurs.

De Pardieu, laissait trois enfants mineurs, dont Charles Poitevin-Maissemy, ex-juge de paix, ex-chef de légion du district de Noyon, cultivateur à Guiscart, fut le curateur. Madame de Pardieu, retirée à Paris, y mourut le 27 avril 1807. Charles Poitevin-Maissemy, devenu préfet du Mont-Blanc et chevalier de la Légion-d'honneur, eut la tutelle de ses enfants. L'aîné, Félix eut deux fils : Félix, page du roi Charles X, puis chambellan du roi Léopold 1er, Ernest, directeur des haras du Pin (Orne) ; tous deux morts en 1879. Le cadet des fils du constituant, Édouard, mourut sans postérité et la fille du même constituant, Adélaïde, Aimé-Charlotte, épousa M. de l'Espée.

On trouve le portrait de Pardieu dans la magnifique collection de Le Vachez, n° 174 ; deux vers sont inscrits à sa base :

> La bonne Picardie applaudissant Pardieu,
> Au retour des États, s'écriera, *chest men fieu.*

Ils reflètent exactement les sympathies populaires des compatriotes de Pardieu qui, malgré les plus cruelles épreuves, fut constamment fidèle aux idées libérales.

Lettres du comte de Pardieu communiquées avec la plus grande obligeance par Madame Desmousseaux de Givré, son arrière petite fille.

Versailles, ce 10 juin 1789.

Non, ma chère amie, je n'ai pas reçu de nouvelles lettres de mon oncle, de sorte que je ne sais pas quel est l'effet que la mienne a produit. Tu devrais bien cependant tacher de savoir, par une personne titrée, ce qu'il en pense, s'il la trouve trop forte, j'en suis bien faché, mais elle ne contient que verité.

Notre séance d'hier qui a duré depuis 8 heures et demie jusqu'à cinq n'a été employée qu'au jugement de l'affaire du Dauphiné. Elle a fini par être renvoyee pour être jugée par les commissaires des trois ordres. Je ne me serais jamais attendu, en venant ici, à faire un cours de judicature. Le Tiers-Etat se constitue ce matin, l'on ne sait pas encore sous quelle denomination. L'on dit cependant que c'est sous celui de representants du peuple. Il faut savoir ensuitte quelle sera leurs pretentions. D'ici à la fin de la semaine prochaine nous serons plus savans. Dieu veuille que ce soit la paix, mais j'en doute bien fort. Cependant il ne faut pas encore perdre courage. Adieu, ma Sophie, je te quitte, car je suis bien pressé et par l'heure de la séance, et par celle de la poste, mais il me semblerait que ma journee ne serait pas agreable si je n'avais dit un petit mot à ma Sophie que j'aime si tendrement, et que je serrerais de

si bon cœur dans mes bras. Adieu, mille fois, ma bie aimée, je t'embrasse de toute mon ame ainsi que mes chers thrésors.

A Madame

Madame la comtesse de Pardieu en son hôtel à Saint-Quentin.

Versailles, ce 20 juin 1789.

Nous avons eu hier, ma Sophie, une séance qui a durée depuis huit heures du matin jusqu'a sept heures du soir. Je suis sorti plus mort que vif, tant j'etais fatigué et affamé. L'on a pris une délibération po :r envoyer au roi une adresse au sujet de tout ce qu'a fait le Tiers. Comme j'ai trouvé cette adresse beaucoup trop incendiaire dans un moment où il ne faut que du calmant, non seulement je n'ai pas adhéré à cette adresse, mais même j'ai protesté avec environ 30 autres. Cet acte sera imprimé d'ici à quelques jours, et je t'en ferai passer quelques exemplaires afin que tu les distribues de tous côtes. Je ne me pardonnerais jamais de consentir à quelque chose d'incendiaire, l'honneteté seule me guidera, et si jamais je me trompe, elle seule m'aura fait errer. Il est de toute impossibilité que le roi ne prenne pas bientôt un parti ,car cela devient trop violent. Voici l'arrêté du clergé, d'hier dix-neuf. « La » pluralité du clergé assemble a été d'avis que la véri- » fication definitive des pouvoirs serait faite dans la » salle de l'Assemblée générale sous les réserves des dis- » tinctions des ordres et autres réserves de droit. »

150 voix contre 136. L'archevêque de Vienne, de Bordeaux, l'évêque de Chartres et l'abbé regulier d'Abbecourt sont à la tete. C'est aujourd'hui qu'ils doivent pas

ser au Tiers. Quel vacarme, quel tapage. Ah ! mon Nou, plains moi, mais plains moi bien fort.

Adieu, je n'ai que le temps de t'embrasser de tout mon cœur.

Même adresse qu'à la lettre précédente.

Ce decadi, 10 pluviose, 2me année de la République une et indivisible.

Je ne t'ai pas écrit hier ma bonne amie, parce qu'une migraine affreuse m'a obligé de garder mon lit presque toute la journée, il est impossible de ne pas essuyer de tems en tems quelques malaises, quand l'on est privé d'une liberté que l'on cherit tant, et quand naturellement l'on a besoin du grand air. Il n'y paraît pas aujourd'hui, et cela va bien. J'avais espéré avoir des nouvelles hier, mais je n'en ai pas eu. Cela a augmenté ma tristesse, et je suis bien tente d'en vouloir à mon Adèle qui me prive de recevoir des marques de la tendresse de ma Sophie, elle me payera cela un jour, si j'ai le bonheur de la serrer dans mes bras, et en lui doublant mes caresses, je lui ferai sentir combien il est dur d'etre privé de celles de ceux que l'on aime.-Taches, ma bonne amie que j'aie plus souvent des nouvelles de toi. Auguste doit te remplacer, et j'ai droit d'exiger de lui ce que je ne puis te demander à cause de tes occupations.

Adieu, ma bien aimée, n'oublie pas ton ami qui songe à toi nuit et jour. Caresses mes enfans. Mes amitiés à Auguste.

A la citoyenne Pardieu à Saint-Quentin.

Ce 27 thermidor, 2me année de la République une et indivisible.

J'ai eu hier, ma bien aimée, un grand plaisir, quand on m'a remis tes lettres des 28, 30 messidor, 4, 16 et 22 thermidor. Tu dois juger de ma satisfaction. Il me semble que la moitié des peines sont allegées, puisque j'ai des nouvelles de ma Sophie. La permission d'ecrire et de recevoir des lettres nous est rendue, pourvu qu'elles ne parlent pas de politique. Ainsi, mon amie, tu auras de mes lettres plus souvent, j'espère, et j'en recevrai de même des tiennes, surtout quand Auguste sera revenu de sa course patriotique. Je crains bien que ma liberté ne soit pas encore bien prochaine. Il faut attendre avec patience et resignation. Je suis sûr que tu aura fait tout ce qu'on a pu te demander. As-tu ta liberté, maintenant, mon amie, il me semble que je souffrirai encore moins si je te savais libre. Toutes mes pensees se portent vers toi, vers mes enfans. Caresses ces chers petits êtres innocens. Je t'en parlerai dans ma première lettre qui ne tardera pas. J'aime mieux t'ecrire plus souvent, et moins longuement afin de ne pas retarder leur départ. Adieu, ma bien aimée, tout à toi.

PARDIEU.

D'Hédouville se porte fort bien et est toujours mon camarade d'infortune. Accuses moi toujours la réception de mes lettres.

A la citoyenne Pardieu à Saint-Quentin,
Département de l'Aisne.

CLAUDE DUFLOS

GRAVEUR

Né à Coucy-le-Château en 1665

ET SA DESCENDANCE.

CLAUDE DUFLOS Ier

I

BIOGRAPHIE.

Dans mes recherches, — elles datent déjà de près de trente-cinq ans, — sur le département de l'Aisne, ses hommes, son histoire et ses monuments, j'ai été assez heureux pour pouvoir restituer aux listes de ses enfants dignes de mémoire deux noms d'artistes de grand mérite, celui d'abord du peintre Colart de Laon, celui ensuite du fameux graveur de médailles Georges, et non pas Guillaume Dupré, originaire de Sissonne.

C'est dans les deux séances des 6 et 20 janvier 1852 que je fis connaître à la Société Académique de Laon (1) le nom et la grande situation du peintre Colart de Laon, et que je pus fournir les premières et assez nombreuses indications sur son œuvre de-

(1) Tome II des Bull. de cette Société, pages 34 et suivantes, et 60 et suivantes. — Notice in-8°, intitulée les *Richesses d'un Catalogue*, 1853.

meurée jusque-là non soupçonnée et absolument ignorée dans la ville natale de cet artiste. J'avais puisé ces renseignements dans un livre très rare déjà quoique récemment publié (1839), qui était intitulé *Catalogue analytique des Archives de M. le baron de Joursenvault.* Je l'avais acheté sur l'indication sommaire, donnée par un libraire spécialiste, M. Dumoulin, qu'il contenait quelques renseignements sur nos contrées et des mentions de pièces qui pouvaient m'intéresser, ce qu'un premier aperçu confirma.

Le dépouillement de l'analyse sommaire des documents annoncés par le *Catalogue de Joursenvault* et malheureusement dispersés au feu des enchères depuis treize ans déjà, me fournit, dès 1852 et aux jours de la première jeunesse de la Société Académique de Laon, la matière d'une communication assez riche en faits tout nouveaux pour notre histoire locale. Il m'avait surtout aidé à grouper dès lors et en un faisceau assez nombreux, une série de quittances signées par Colart de Laon, soit complétes dans leur texte, soit analytiques seulement, mais toutes ayant trait aux relations officielles nombreuses et suivies qu'à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe (1383-1403,) cet artiste avait entretenues avec la cour de France, comme peintre et valet de chambre d'abord du duc Louis d'Orléans ensuite du roi Charles VI.

La publication de ma notice m'avait mis en rapport avec le libraire spécialiste Téchener, éditeur du catalogue et chargé de la vente des archives de Joursenvault, et aussi avec plusieurs savants, MM. Leroux de Lincy,

Champollion, Figeac, Léon de Laborde par l'intermédiaire de Champfleury mon frère, Vallet de Viriville enfin, qui tous s'étaient occupés de Colart de Laon et, à divers intervalles, me fournirent des documents nouveaux et la possibilité et l'occasion, dans l'intérêt des publications de la Société Académique de Laon, (1) de réunir dix-neuf quittances signées par le peintre Colart. Ces précieuses quittances m'aidèrent à tenter un essai de restitution d'une notable partie de l'œuvre du vieux peintre né dans notre cité, et surtout à détruire une tentative bizarre de frauduleuse légende qu'il fallait tuer dans son germe.

Une seconde fois, — c'était un an plus tôt, — j'avais eu la même bonne fortune. J'ai lu à la Société académique de Laon (2) une notice biographique sur un autre grand artiste, Georges Dupré, éminent graveur en médailles sous les rois Henri IV et Louis XIII (1590-1643), dont la plupart des biographes ne connaissent pas le lieu de naissance, que l'*Abécedaire* de Mariette et à sa suite le *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* de Jal font naître à Troyes, tandis que je pouvais, en 1869, fournir la preuve qu'il était originaire de Sissonne, grâce à un renseignement, certain, sinon authentique, fourni par un livre alors

(1) Notice sur Colart de Laon dans le tome XIX des bulletins de la Société Académique de Laon, séance du 4 juin 1870, page 310. — Brochure in-8°, 1870.

(2) Tome XIX des bulletins de la Société Académique de Laon, pages 75 et suivantes — Brochure in-8° 1869.

tout récemment édité, *le Journal et registre particulier* de Jean Héroard, médecin de Louis XIII et ami intime de Dupré qu'il a connu à la cour et qui dans son œuvre, a gravé un superbe médaillon d'Héroard.

Dans cette notice sur G. Dupré que les mémoires de son ami appellent Guillaume, tandis que, je le répète il faut le prénommer Georges avec plusieurs signatures apposées sur ses médailles par l'artiste lui-même, dans cette notice de 1869, j'annonçais « que » je me proposais de donner à la Société de Laon un » travail biographique sur un de nos bons graveurs » français, Claude Duflos qui vécut et travailla pendant » les dernières années de Louis XIV et mourut vers » 1730 environ, artiste sur le lieu de naissance duquel » les biographes ont commit une erreur et qu'un docu- » ment incontestable émané de son fils nous permet » de fixer à Coucy-le-Château (1). »

Ces souvenirs et citations rétrospectifs sont donc ici en situation et servent de prolégomènes et introduction à la notice que j'écris aujourd'hui sur Claude Duflos, pour remplir un engagement prit il y a déjà treize ans, long espace de temps pendant lequel j'ai pu me procurer un certain nombre de renseignements et de pièces utiles.

Le graveur au burin Claude Duflos 1er, — car son fils, également graveur, portait le même prénom de Claude, et nous le désignerons sous le titre de Claude Duflos II, — était né incontestablement à Coucy-le-

(1) Loco citato. Page 76.

Château, et nous en fournirons la preuve publique, quoi qu'en aient pu dire les biographies qui lui donnent l'une Soissons, toutes les autres Paris pour berceau.

C'est le graveur-dessinateur-nomenclateur Mariette (1654-1742) qui inaugura ces erreurs. Singulière coïncidence, c'est lui déjà qui donnait, nous venons de le voir, une fausse origine de naissance à notre autre compatriote, le graveur Georges Dupré que Sissonne ne peut réclamer comme enfant que depuis une brochure de 1859. Retombant dans la même faute biographique, Mariette fait naître Claude Duflos Ier à Soissons sans fournir, d'ailleurs, d'indication probante. Il avait cependant connu et fréquenté ce graveur auprès duquel il avait vécu et qu'il avait vu mourir. Il en avait apprécié tout le talent et avait collectionné son œuvre à peu près complet. Dans la notice dont il fit précéder le catalogue qui nous sera si utile, catalogue qui réunira les estampes de Duflos et de son ami et associé Nicolas (selon Mariette.) Picart-le-Romain qui, par parenthèse ne portait pas le prénom de Nicolas, mais d'Etienne ; en tête, dis-je, de sa courte notice biographique sur Duflos père, Mariette écrit ce titre : *Œuvres de Claude Duflos de Soissons.*

Aucun autre biographe ne donne cette ville comme lieu de naissance à l'artiste célèbre dont nous nous occupons. Avec un ensemble parfait tous le font naître à Paris. Pourquoi ? Sur quels renseignements fondent-ils cette seconde erreur qui semble être le fait du *Dictionnaire des graveurs* de Bazan, lequel prononce

le premier le nom de Paris. Toutes les biographies rédigées pendant notre siècle emboîtent le pas, celles-ci se copiant imperturbablement les unes et les autres, on va le voir, dans les citations textuelles que je leur emprunte :

— 1814. *Biographie universelle* dite de Michaud : « Duflos Claude, graveur au burin, né à Paris en » 1678. »

— 1833. *Biographie universelle et Dictionnaire historique*. Tome II, page 909 : « Duflos, Claude, » graveur au burin, né à Paris, en 1678, mort dans » la même ville en 1747 »

— 1844. *Biographie portative universelle*, de Dubochet, page 493 : « Duflos (Cl.) graveur 1678-1747. »

— 1856. *Nouvelle Biographie générale* de Didot, « Duflos (Claude,) graveur français, né à Paris en » 1678, mort dans la même ville en 1747. »

Le *Grand Dictionnaire historique* de Moréri, édition de 1725 et pour laquelle Claude Duflos Ier gravait un magnifique frontispice in-f° d'après Desmarêts, ne pouvait, puisque l'artiste n'était pas mort, lui consacrer une notice biographique, laquelle aurait pu lui être accordée dans les volumes de premier supplément publiés en 1735 ; et du second publié en 1749. Mais ils restent muets comme aussi les diverses éditions du Dictionnaire de Bouillet.

En résumé, les diverses autorités biographiques que je viens d'interroger s'accordent toutes, Mariette à part, sur ces points : naissance en 1678 du graveur Claude Duflos, souche de sa race artis-

tique, — lieu de naissance, Paris, — date décès, de 1747.

De ces renseignements divers, aucun n'est vrai, ni date de naissance, ni lieu d'origine, ni année mortuaire, et il s'agit maintenant d'établir sur des bases certaines ces trois assertions qui sont les seules vraies: Duflos père est venu au monde en 1665 ; il naquit dans la ville de Coucy près Laon ; il mourut à Paris en 1727, c'est-à-dire âgé de soixante-deux ans. Le seul point sur lequel les biographes sont d'un accord unanime, c'est le laborieux emploi d'une longue carrière de grand artiste.

Lorsque je commençai en 1852, mes collections iconographiques sur lesquelles je donnai en 1859 une étude à la Société Académique de Laon sous ce titre : *Introduction à un Catalogue de Dessins et de Gravures sur le dépa. tement de l'Aisne* (1), j'entrai en rapports suivis, dans l'intérêt de mes recherches, avec un savant dont la spécialité, la compétence et les profondes connaissances en iconographie étaient doublées de tout ce qu'on peut inventer de bizarrerie dans l'originalité et la susceptibilité surtout. C'était l'ancien graveur Soliman Lieutaud, qui avait quitté le burin pour la collectionmanie et la plume et qui est bien connu dans le monde artistique par ses curieux catalogues de gravures et surtout de portraits anciens. Jus-

(1) Tome X des bulletins de la Société Académique de Laon, page 133, séance du 5 juillet 1859. — Brochures in-8, même année.

qu'au moment de notre rupture arrivée bien malgré moi, j'eus de lui le plus puissant concours dans le sens de la spécialité de mes recherches et collections d'iconographie départementale, et je lui ai dû longtemps mes meilleures conquêtes et acquisitions.

Il me découvrit un jour et en 1854, un portrait qu'il n'avait jamais rencontré, disait-il. C'était celui d'un graveur qui appartenait, ajoutait Soliman Lieutaud, au département de l'Aisne, portrait dont le titre allait lui permettre de rectifier une grosse erreur biographique et qui courait depuis longtemps dans tous les livres spéciaux. Soliman, qui voulait conserver cette rarissime gravure, refusait d'abord de me la montrer, la laissait enfin voir en la tenant serrée entre deux doigts, et enfin, cédant à mes instances, consentit à me la vendre, et l'on juge de ma satisfaction à la fois de collectionneur monomane et de chercheur infatigable de tout ce qui, de près ou de loin, intéressait par un côté quelconque la gloire du département de l'Aisne.

C'était, d'ailleurs, une excellente estampe de format in-folio, supérieurement gravée, d'une conservation parfaite, mais manquant absolument de marges, ce qui l'aurait dépréciée de beaucoup aux yeux des grands amateurs de gravures, ce qui avait, d'un autre côté, le mérite de la rendre plus facilement abordable pour un simple collectionneur, comme je le suis, sur cette entité administrative, historique et archéologique qu'on appelle le département de l'Aisne.

Ce portrait représentait, dans un médaillon ovale

et au-dessus d'un socle à inscription, un personnage à figure assez sévère, mais fine et intelligente. Il porte un de ces bonnets originalement chiffonnés dont tout le XVIIIe siècle coiffa les représentants de ses artistes peintres, sculpteurs et graveurs. (Voir plusieurs portraits de l'œuvre de De Latour.) Il est drapé dans les plis pittoresques d'un grand manteau à effet voulu, cherché et un peu prétentieux. Sur le socle on lisait cette inscription qui me combla de joie, on le comprend :

CLAUDE DUFLOS GRAVEUR.

NÉ A COUCY-LE-CHATEAU EN L'ANNÉE 1665.

Mort à Paris le 19 *septembre* 1727.

Et au-dessous, cette annotation : *Gravé par Cl. Duflos son fils.*

Je m'entendis sur l'heure avec M. Soliman Lieutaud pour qu'il m'aidât à commencer, sur l'œuvre de deux Duflos originaires de Coucy, une de ces collections d'estampes que j'avais déjà menées si loin sur celui des trois frères Lenain de Laon, des deux Dorigny, des deux Papillon et de Latour de Saint-Quentin, de Blondel de Château-Thierry, des graveurs Cuvillié de Soissons, etc. J'eus dès le même jour, plusieurs beaux portraits gravés par Claude Duflos, et notamment une belle estampe de lui d'après Lebrun, estampe sur laquelle Soliman avait déjà écrit au crayon les rectifications aux biographies banales d'a-

près la mention gravée par Claude Duflos II, en dessous du portrait qu'il avait donné de son père.

Je consultai aussi sans retard et à Paris les biographies dont la commune erreur s'établissait authentiquement par les renseignements les plus certains qui se puissent trouver, ceux qu'un fils fournit et burine sur son père, librement, sans autre intérêt que de dire ce qu'il sait des plus sommaires traditions de famille, et surtout sans intention ou nécessité de frelater son histoire. Je lus et je copiai à la Bibliothèque impériale, textuellement, le manuscrit du plus ancien de ces biographes, Mariette qui avait connu et fréquenté tous les artistes de la fin du XVIIe siècle et de la première moitié du XVIIIe, qui avait collectionné d'innombrables gravures et estampes d'après eux, d'après Claude Duflos 1er entre autres, et avait entre autres catalogues, dressé celui de l'œuvre de ce maître. Personne d'entre les bibliographes ne savait un mot de ce qui venait de m'être révélé par l'estampe de Claude Duflos II, si ce n'est que Duflos 1er avait fait souche de graveurs et que, père, fils et petit-fils et même la femme de ce dernier valaient la peine qu'on recherchât et réunît les nombreux produits de leur burin habile dans des conditions diverses de supériorité dans leur talent; mais le temps n'est point encore venu d'établir entre eux des comparaisons.

Je vis aussi alors, dans la galerie des estampes de la Bibliothèque impériale, les cartons consacrés aux gravures des trois Duflos Ils étaient bien pauvres comme nombre, si l'on s'en rapporte à l'ample no-

menclature du catalogue dressé par Mariette ; mais ils contenaient des pièces de haute valeur, et certaines même qui n'étaient pas connues de Mariette. Chez moi, la collection que j'avais entreprise ne tarda point à s'enrichir. Il me fut cependant et bientôt facile de constater à la suite de la *Biographie* de Michaud (1814) que cet œuv e « des plus estimés, » très considérable, est aujourd'hui (de 1727 date de » la mort de Duflos 1er à 1742 date de la mort de » Mariette), difficile à rassembler, » et j'arrivais bien tard.

Au moment où j'écris cette notice, les pièces et documents me paraissant, néanmoins, assez nombreux pour me permettre d'entreprendre enfin le travail que je préparais dès il y a trente ans, j'ai dû tout d'abord penser à contrôler, je ne dirai pas les renseignements fournis par les biographes et qui sont niables absolument et *ipso facto*, mais ceux que je retrouvais au bas du portrait gravé par Claude Duflos IIe du nom.

Je viens tout récemment de questionner avant tout les vieux registres de l'état civil dans les archives municipales de Coucy-le-Château. Les plus anciens datent de 1628, 1629 et 1630 Une première lacune existe entre 1630 et 1650 inclusivement. On a les registres de 1652 à 1659. Malheureusement les registres font encore défaut de 1663 à 1667 inclusivement, et c'est justement en l'année 1665 manquante que Claude Duflos II affirme la naissance de son père.

Il me restait la ressource d'une recherche à faire dans les Archives du greffe du tribunal civil de Laon

où est réunie une ample collection de doubles des registres de l'état civil d'une foule de communes de l'arrondissement de Laon. Là le hasard fut une seconde fois contre moi. Le plus vieux des registres de l'état civil de Coucy-le-Château est daté de l'année 1669. En l'absence du document que je cherchais et touchais presque du doigt une fois de plus, j'ai cependant trouvé une indication qui ne manquait pas d'importance : Une famille du nom de Duflos existait réellement en 1669 et antérieurement sans nul doute, puisqu'elle y avait sa résidence bien établie par cet acte dont je donne la copie textuelle :

« Charles-Jean, fils de Jacques Duflos, maistre chi-
» rurgien à Coucy, et de Catherine Petit, sa femme,
» est né le dernier jour du mois de novembre, mil
» six cent soixante neuf, et fut baptizé le quatriesme
» décembre de la mesme année par moi curé soussi-
» gné. Le parrain fut M. Jean Arnoult, prebtre curé
» de Juvigny, village du diocèse de Soissons, et la
» marraine d^elle^ Suzanne de Longueval, femme de
» M. Charles Décosté, greffier en la maréchaussée de
» Coucy, qui ont signé avec moi. Signé : Arnoult,
» curé, etc. »

Il est donc acquis sans conteste et de toute notoriété qu'un habitant important de Coucy s'appelle Duflos en 1669, c'est-à-dire juste quatre ans après cette autre année 1665 que Claude Duflos II assigne à son père comme date de naissance ; que ce chirurgien Duflos est marié et assez jeune encore pour avoir un enfant né et baptisé en cette même année 1669. Elle

n'est ni trop risquée, ni trop hardie, l'hypothèse qui consisterait à donner au premier des graveurs de la dynastie des Duflos : pour père Jacques Duflos, le maître chirurgien de Coucy, Catherine Petit pour mère, et leur nouveau-né, Charles-Jean pour frère cadet. Que si l'on me conteste cette filiation comme insuffisamment établie et prouvée, ce pourrait être là les oncle, tante, cousin-germain de notre artiste. Mais la présence de toute cette famille de Duflos dans la ville de Coucy à une date aussi voisine que celle restituée par le portrait, gravé par un Duflos, de son père qui s'appelle Duflos, assure sinon la certitude à la mention apposée sous ce portrait, au moins la vraisemblance avoisinant la certitude à l'affirmation par Claude Duflos II que son père est né à Coucy-le-Château, et non pas à Soissons comme le dit Mariette, ou à Paris comme l'écrivent l'un après l'autre tous les biographes de notre siècle, se copiant sans chercher à se contrôler entre eux et à apporter des éléments nouveaux et plus certains à l'histoire. Cette affirmation est dénuée, répétons le, de tout autre intérêt que celui de dire la vérité toute simple sur un simple fait familial et dont la tradition, relatée par le premier des descendants directs, n'est vieille pour celui-ci que de cinquante à soixante ans au plus. Ce fils, qui la grave sous le portrait de son père, ne peut pas ne pas connaître à fond ses origines, et, sur ce sujet qui le touche si intimement, il en sait plus long que toutes les biographies possibles, les meilleures était si fécondes en erreurs bien autrement graves que celles

dont leur compte se charge en la présente occurence.

Donc réclamons, sans crainte d'être démenti, le nom de Claude Duflos, le père, pour l'inscrire parmi ceux des hommes dont notre département de l'Aisne a le droit de s'enorgueillir. C'est à ce titre que j'ai fourni sans hésiter, en 1857, cette simple note au *Dictionnaire historique* de M. Melleville, 1re édition, Tome 1 page 192, parmi les hommes célèbres nés à Coucy : « Duflos, bon graveur au XVIIIe siècle. » Cependant sa notoriété ne s'était point encore assez bien établie, pour que M. l'abbé Vernier, en publiant son *Histoire du canton de Coucy* en 1876, ait dans son chapitre intitulé *Biographie* des hommes célèbres nés à Coucy, cité même (page 64), le nom du remarquable artiste dont je m'occupe en ce moment.

Tout est silence et obscurité dans la vie privée du premier des Claude Duflos. Pourquoi d'abord les biographes modernes, avec un ensemble dont seuls ils sont capables, le font-ils naître à Paris et en 1678? Quelles furent son enfance et son adolescence? Qui l'amena à Paris et le poussa dans la carrière de l'art et quels furent ses maîtres? Ce sont là tout autant de questions qui restent et paraissent devoir rester sans solution. Est-il bien utile de chercher chez quel grand graveur de ce temps si fertile en manieurs renommés du burin il apprit les secrets d'un art bien difficile et qui mène bien lentement à la célébrité ses adeptes les plus habiles et les plus persévérants?

Ce qu'on peut dire de plus sage et de plus prudent,

c'est qu'il continua les errements et les bonnes traditions de l'école française de gravure qui brillait d'un éclat bien vif et non interrompu depuis le commencement du XVIIe siècle. Sans essayer ici un dénombrement hors de propos et sentant le pédantisme, il faut citer les prédécesseurs les plus immédiats de Duflos Ier, par exemple le graveur Boulanger qui fit un si grand usage du procédé du *pointillé* que Claude Duflos paraît avoir recueilli dans la tradition de ce maître, mort dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Montcornet, le portraitiste du temps de Louis XIII, gravait avant le célèbre Nanteuil, mort en 1678 et dont l'enfant du chirurgien de Coucy n'avait donc pu, trop jeune alors, fréquenter l'atelier, mais dont la tradition vivait encore au moment où le talent de Duflos se formait, c'est-à-dire en 1690. Le grand Edelynck le père, que sa réputation avait arraché à sa patrie la Hollande pour le faire attacher (1680) comme graveur au cabinet de Louis XIV, et qui ne mourut qu'en 1707, aurait pu, par conséquent, avoir eu pour élève le jeune Duflos, vers son âge de seize à vint ou vingt-cinq ans. Il en est de même pour deux des trois Audran, graveurs de grand renom : Claude, mort en 1684, et Gérard, le plus célèbre de la famille, mort en 1708. Il faut en effet noter que Duflos Ier grava plusieurs planches pour Gérard Audran qui, s'il a été réellement le maître et professeur de notre jeune compatriote, pouvait mieux que tout autre apprécier le talent de son ancien élève et apprenti. Ce ne sont pas là des hypothèses trop audacieuses et déraisonnables, sur-

tout si, dès ce moment, j'affirme qu'Edelynck et les Audran n'auraient pas désavoué tels et tels portraits signés par Duflos, et sur lesquels il me faudra m'arrêter pour en signaler les beautés et la perfection. Cependant, et en pareille matière, les hypothèses sont assez fécondes en inconvénients, parfois même en dangers, pour qu'il soit sage de savoir s'en abstenir.

On peut toutefois dire que tout graveur tenant alors boutique d'estampes et imagerie, c'est-à-dire atelier de confection, et par conséquent atelier d'apprentissage, ce qui était dans les habitudes de toute corporation, il fallut que le jeune Duflos Ier passât, auprès des maîtres de l'époque, par ces trois transformations d'usage : apprenti sans doute d'un homme expérimenté, nous pouvons dire célèbre en son temps; ensuite graveur travaillant au compte des autres ; maître-graveur et marchand d'abord d'imagerie de bas étage et plus tard d'estampes dans une boutique à lui, lorsque le talent et le renom furent enfin venus; enfin déclinant et touchant à la décadence sur ses vieux jours. Sur chacune de ces quatre phases de la vie de cet artiste, j'ai pu réunir, et non sans peine, quelques bribes d'indications utiles, quoique sommaires, à mon essai de biographie sur Claude Duflos Ier. Je les ai recueillies soit dans des notes gravées au bas de ses estampes soit dans des annotations de leur catalogue assez confus dressé par Mariette : des aiguilles dans des bottes de fourrages.

Ainsi je trouve tout d'abord Claude Duflos apprenti chez un graveur assez oublié de nos jours, quoi

qu'ayant un talent que Mariette va trop déprécier dans un instant, et qui se nommait Pierre Giffart. Il est déjà assez habile pour que son maître lui donne à graver certaines parties du portrait d'un personnage important, « le P. Jean Bonaventure de Forca, de l'ordre » de Saint-François, confesseur de Marie-Thérèse » d'Autriche, reyne de France, » lit-on dans Mariette qui me fournit ensuite ce renseignement si intéressant pour un travail tel que celui-ci : « Cette pièce porte » le nom de Pierre Giffart qui en a effectivement » gravé une partie ; mais la tête qui est le principal, » a été gravée sous sa conduite par Claude Duflos qui » étoit pour lors chez luy en apprentissage de graveur » La tête est entièrement de luy et bien gravée, » beaucoup mieux que ne l'aurait fait Giffart. » C'est là un renseignement aussi sûr qu'excellent, car il me paraît certain, à distance, que Mariette ne pouvait le tenir que de Duflos lui-même. Il se complète par cet autre qui continue à nous renseigner sur la remarquable aptitude déployée par le jeune artiste, dès ses premiers pas dans la carrière qu'il avait choisie au sein de conditions qui nous restent inconnues.

Il s'agit d'un grand portrait in-folio de Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, signé aussi par Giffart, geai que Mariette déplume en ces termes assez durs : « Ce portrait a presqu'entièrement été gravé par » Duflos dans le temps qu'il demeurait chez Pierre » Giffart. Celui-cy n'y a proprement gravé que les » draperies. La teste est entièrement de Duflos et » pointillée au burin. P. Giffart y a mis son nom. »

En réalité, le jeune Duflos était entre bonnes mains et il pouvait recevoir de bonnes leçons chez le graveur P. Giffart, bien qu'en écrive Mariette. Ainsi j'ai de Giffart, dans ma collection, de très remarquables portraits d'évêques de Laon, une belle et grande estampe représentant le cardinal César d'Estrées, évêque de Laon, vieux et assis dans sa bibliothèque signée à la foi par P. F Giffart et par un autre graveur de renom, Drevet. Il est de tradition dans l'histoire de la gravure que la tête seule du personnage est de Drevet, tandis que les accessoires et le costume, celui-ci superbement traité, sont dus au burin de Giffart, le professeur de Duflos. Je devais mettre en relief cet utile renseignement.

Maintenant, il me faut revenir à la dernière ligne de la note consacrée à Duflos par Mariette à propos du portrait gravé de Mme de Maintenon et y retenir et souligner ces trois mots : « *Pointillée au burin,* » qui reviendront plus d'une fois dans cette étude. Tout-à-l'heure un biographe moderne nous parlera aussi du même procédé, utile dans le rendu des chairs et nudités et nous dira de qui Duflos le tient, comment il le fait « *revivre* » et le « *perfectionne.* » C'est ce procédé oublié qu'il réinstaure, qui lui est cher, le classe et fait reconnaître une partie de son œuvre. C'est presque une signature. C'est sa griffe de lion.

Je trouve encore dans Mariette une autre indication sur le temps où notre jeune artiste, grave pour le compte de maîtres connus, quatre petites compositions de piété que je ferai apparaître en leur temps,

qui sont peintes en façon de miniatures par Bouet, et qui sont gravées par Duflos, sous la direction du graveur Picart *le Romain* dont nous allons retrouver le nom dans un instant.

Maintenant Duflos est passé et reçu maître et travaille à son compte et chez lui. Ainsi je trouve plusieurs gravures signées par lui, notamment un de ces sujets dits de *tabatières* dont j'aurai l'occasion de parler amplement et qui établit qu'il tient boutique dans cette rue Saint-Jacques où abondaient alors les marchands d'imagerie. Outre la signature de l'artiste, il porte en effet cette mention probante : « A Paris, » chez Duflos, rue Saint-Jacques, » tandis qu'un grand nombre d'autres sujets de *tabatières*, surtout d'après la Rosalba et auxquels je consacrerai une mention toute spéciale, sont bien gravés et signés par Duflos, mais indiqués pour la vente en ces termes : « A » Paris, chez Chéreau, rue Saint-Jacques. C. P R. » initiales qu'il faut interpréter ainsi : *Cum privilegio regis*.

Une jolie et très fine gravure in-4° représentant la chaste Suzanne au bain, d'après Santerre et signée *C. Duflos sculp.*, nous fournit un détail biographique de plus, c'est-à-dire la certitude de son association, pour le commerce des estampes, avec un habile graveur du temps, Etienne Picart dit Le Romain parce qu'il habita longtemps l'Italie et Rome, qui travailla avec Edelynck et les Audran aux estampes de la collection dite du *Cabinet du roy* et quitta la France en 1710 pour aller habiter la Hollande et Amsterdam. Sous

deux vers galants, je lis cette mention importante comme date dans la vie de Claude Duflos 1er « à Paris, » chez Duflos et Picart-le-Romain, rue Saint-Jacques, » C P. R. » La date de cette estampe peut donc être fixée à un moment postérieur à 1710, année du départ de Picart-le-Romain, pour Amsterdam. De plus, cette note indique des relations non-seulement d'association pour la vente de l'imagerie, mais d'amitié et de relations persistantes qui nous expliquent pourquoi Duflos père envoya son fils à Amsterdam pour apprendre la gravure sous la direction de Picart-le-Romain et de son fils Bernard Picart, et comment il grava, ce que nous montrerons plus tard, tant de pièces amoureuses et badines, dites *tabatières*, d'après les compositions de ce même Bernard Picart, dessinateur et aussi graveur de talent qui ne quitta jamais la Hollande et Amsterdam, où il mourut en 1733.

J'indique aussi la date approximative de la remarquable estampe de la *Suzanne au bain*, d'après Santerre, d'abord parce qu'elle pose bien l'époque à laquelle Claude Duflos était en pleine possession de ce qu'en langage d'art et de technologie on appelle *manière*, une de ces habitudes de main, — pinceau, burin, ébauchoir, — qui font reconnaître un artiste entre tous ses rivaux et contemporains, une de ces ressources qu'en *argot* de métier on nomme ficelle, c'est-à-dire ce procédé du *pointillé*, manière et habitude de graver qui a vivement frappé un de ses biographes, Mariette, et blessé un autre écrivain qui le proclame un procédé de décadence : appréciations

critiques assez hostiles l'une à l'autre et que je vais avoir tout-à-l'heure l'occasion de reproduire. Je parle aussi de cette gravure de la *Suzanne au bain* parce qu'elle est datée, et que les dates de son œuvre font nécessairement partie de la biographie d'un artiste de valeur.

Les dates d'année sont très rares, dans les gravures de grande et de petite imagerie, que l'on doit à Duflos père, dans celles qu'il a faites d'après les peintres classiques d'Italie et de France, dans celles des sujets de *tabatières*. Je ne trouve, en ces genres divers d'estampes signées par Claude Duflos Ier et cataloguées par Mariette, qu'une seule date, celle de 1713 sur une grande estampe de *Jésus expirant sur la croix*, d'après Van Dyck.

Au contraire, les mentions d'années sont très fréquentes dans la série des gravures de portraits.

Dans ma collection j'ai de lui quatre pièces datées :

1° Une magnifique gravure, in-folio majeur, représentant le *Massacre des Innocents*, d'après le tableau de Lebrun du cabinet du président du Metz, avec cette mention : « A Paris, chez Duflos, rue Saint-Jacques, » 1706, » et de plus portant une dédicace : au marquis Marc Réné d'Argenson, lieutenant-général de police « par son très humble serviteur Cl. Duflos. »

2° Un beau portrait du Régent Philippe d'Orléans d'après le tableau de Santerre, gravure signée « Duflos sculp, » et sous le socle qui porte un riche cadre on lit : « A Paris, chez Duflos, rue Saint-Jac- » ques. 1720, » donc notre graveur est resté fidèle à son

domicile d'avant 1710. Il tient encore boutique d'estampes, mais n'a plus d'associé.

3° De la même année, j'ai un autre beau portrait qui m'intéresse à un double titre, d'abord comme œuvre de Duflos, ensuite parce qu'elle représente, dans un cadre ovale, un autre de nos compatriotes, le prêtre Martin Grandin, doyen de la faculté de Paris, docteur en Sorbonne, professeur de théologie, auteur de traités très renommés de son temps, né à Saint-Quentin et mort à Paris en 1691. Sur le socle on lit à gauche : *H. de Largillière pinxit*, 1691, et à droite, *Cl. Duflos sculp.* 1720. Tout au bas de la marge on lit cette ligne au crayon de la main de l'iconophile Soliman Lieutaud qui m'avait vendu cette pièce doublement importante pour mes collections : « Claude » Duflos, né en 1665 à Coucy-le-Château, mort à Paris » en 1727, » ce qui prouve que ce savant spécialiste connaissait déjà et utilisait le portrait gravé par Claude Duflos fils et la mention instructive qui l'accompagnait et que j'ai reproduite plus haut.

4° Un portrait gravé, in-folio majeur et très hardi de taille, de Guy André comte de Laval, est aussi daté : « Claude Duflos. 1727. » C'est au cours de cette année que ce grand artiste mourut à Paris, d'après l'affirmation de son fils, donnant un démenti formel aux futurs biographes qui ont tous fixé à l'année 1747 le décès de Claude Duflos Ier.

J'ai dit que les portraits gravés et datés par Duflos Ier sont assez nombreux dans son œuvre. Voici les dates que me fournit l'étude à fond du catalogue de Ma-

riette : 1 portrait en 1696. — 1 en 1697 ; — 3 en 1698 ; — 1 en 1699 ; — 2 en 1705 ; — 1 en 1707 ; — 2 en 1708 ; — 3 en 1709 ; — 1 en 1710 ; — 1 en 1711 ; — 1 en 1713 ; — 1 en 1714 ; — 1 en 1715 ; — 2 en 1716 ; — 1 en 1725 ; — 2 en 1727.

Deux de ces dates sont particulièrement instructives parce qu'elles posent résolument la situation artistique ou, si l'on veut, l'état exact du talent de Claude Duflos Ier au moment où il les apposa sur ses planches métalliques.

En 1696 et âgé de vingt-huit ans, il est déjà en possession de la plénitude de son talent dans le portrait de François de Clermont-Tonnerre, évêque et duc de Langres, pair de France, d'après Jean Tortebatte, que j'ai admiré dans les collections de la Bibliothèque et dont je disais en mes notes de 1859 : « In-» folio majeur. Admirable pièce. Edelynck n'a pas ci-» selé de plus beau portrait. »

En 1698, Duflos père donne un portrait d'Anne Michel veuve de Gilles Gouault, conseiller et ancien échevin de la ville de Troyes, gravé en 1698 d'après le dessin de Claude Mellan, catalogué dans Mariette ; et voici la note qu'en 1858 j'écrivais sur ce portrait dont je trouvais un magnifique exemplaire dans la collection des gravures de Duflos à la Bibliothèque impériale : « Grand in-4° ; magnifique gravure. Tout y est, » pointe sobre, savante et variée d'une admirable » finesse dans le rendu de la figure et des mains, » large dans les vêtements et les fonds. Effet, science, » perfection. C'est superbe. Il n'y a rien de plus beau

» dans l'œuvre des meilleurs maitres du XVIIe siè-
» cle. »

1709. Portrait d'Avérard Salviati, envoyé extraordinaire du grand-duc de Toscane à la cour de France, d'après de Troy. Voici mon impression de 1859. « Pastiche du commencement du XVIIe siècle; gra-
» vure traitée dans le genre de Montcornet, un peu
» sec. » Et à propos d'un autre portrait du même, mais d'après un autre peintre, et encore gravé par Duflos, j'ajoutais: « Aussi beau, aussi scintillant et distingué que le premier est médiocre »

En 1704, autre imitation des gravures du commencement du XVIIe siècle dans un portrait de Michel de Chamillart, fils du ministre d'Etat de ce nom, et j'en disais dans mes notes: « Duflos cherche là à
» imiter les portraits gravés par Montcornet pour les
» fonds et l'agencement des accessoires qui sont large-
» ment traités. Figure d'un travail maigre, in-8° dans
» un médaillon. »

De 1714, on a un superbe portrait de Jean-Baptiste Coignard, imprimeur du Roy et de l'Académie françoise où je n'avais constaté que le désir d'imiter le XVIIe siècle dans ce qu'il a de plus parfait comme gravure et dont je dis: « In-folio dans un médaillon.
» Très beau portrait à mi-corps, valant les Edelynck
» et les meilleurs Audran. »

J'ai donné quelques indications utiles sur les débuts de Duflos père, le développement et l'apogée de son talent. Il entendit enfin sonner l'heure de la décadence. Mariette le constate une première fois à propos

de son portrait de Louis XIV à cheval, et dont il dit : « De son dernier temps et mauvais. » Malheureusement, cette estampe n'est pas datée, et nous ne savons pas en quelle année Duflos le père commençait à décliner. Nous verrons une autre fois et dans le chapitre consacré aux estampes religieuses, Mariette écrire encore, et toujours sans citer de date : « Quatre petites pièces de formes octogones d'après A. Dieu, » des derniers ouvrages de Duflos, assez mauvaises. »

Voici maintenant quelques renseignements sur les signatures diverses et retrouvées au bas des gravures de Claude Duflos le père. Les plus fréquentes sont celles-ci : Claude, Cl. ou C. Duflos *sculpsit*, *sculp*, *sc.*

Rarement le mot *Fecit* ou l'abréviation *F.*. Un assez médiocre portrait de Louis XIV,— probablement une gravure officielle, — est signé deux fois : A droite et au bas : Cl. Duflos sc. au burin, et à gauche : *Duflos F.* au burin, lors du premier travail sur la planche, et dans un coin de terrain ombreux où cette signature est assez difficile à retrouver. Je trouve aussi l'abréviation très rare de *exc.*

Le beau portrait du Régent, Philippe d'Orléans, lequel est daté de 1720, je l'ai dit plus haut, a pour signature le nom du graveur sans prénom ou entier, où abrégé, ce qui est rare.

Je trouve deux fois les mots *effigiem sculpsit* et *effigiem sc.*, les premiers sur le remarquable portrait in-folio de Paule de Gondy, duchesse de Retz et douairière de Longueville, et l'abréviation sur le grand et superbe portrait du ministre protestant Daniel Blondel.

Je connais de Duflos deux dédicaces de portraits dont je parlerai en leur temps. Tout à l'heure je citais la dédicace de l'estampe *le Massacre des Innocents*, d'après Lebrun, au marquis d'Argenson. Une autre estampe très remarquable encore, *la Descente de croix*, d'après le même peintre, gravure in-folio, est aussi pourvue d'une dédicace, « par son très humble et très » obéissant serviteur Cl. Duflos, » au titulaire d'une importante abbaye départementale de l'Aisne, c'est-à-dire à l'abbé Jean-Paul Bignon, (1662-1743), membre de l'Académie française, de celle des sciences, des inscriptions et belles lettres, bibliothécaire du roi, enfin abbé de Saint-Quentin-en-l'Isle de la ville de Saint-Quentin en Picardie. Duflos avait gravé cette admirable planche pour un de ses confrères et voisins, le marchand d'estampes Chéreau le jeune, qui tenait boutique aussi dans la rue Saint-Jacques à l'enseigne du *Grand Saint-Remy*, lisons-nous sur une moulure du cadre. G. Audran tenait aussi boutique rue Saint-Jacques, *Aux deux Pilliers d'or*, ce que je vois sur le beau portrait du graveur Sébastien Leclerc que Duflos père grava pour son confrère Audran.

Une seule pièce gravée par Claude Duflos Ier m'apprend qu'il avait aussi une enseigne à son magasin, ce qui paraissait assez probable en ce temps encore si voisin où chaque logis « hostel, » même de particuliers possédait son signe et sa dénomination distinctifs et détruits par notre numérotation moderne. C'est le portrait d'un cardinal Vénitien signé de Duflos qui désigne ainsi sa demeure : « Claude Duflos,

rue Saint-Jacques, *au Mécenas.* » Pourquoi Mécenas ? Et quel est ce Mécène ?

Trois fois nous avons nommé les graveurs-marchands G. Audran et Chéreau l'aîné et le jeune pour lesquels Claude Duflos, le père, grava des estampes. Les indications de Mariette indiquent aussi Mariette lui-même, Bazin, F. Poilly avec les mêmes relations. Crozat l'employa aussi et même le protégea, et Duflos grava sur ses ordres et pour le *Cabinet du Roy* un certain nombre de planches, entre autres la magnifique estampe de l'*Ensevelissement du Christ*, d'après Lebrun.

Il est évident aussi que la belle Paule de Gondy, duchesse douairière de Longueville, à laquelle il avait dédié les excellentes gravures de son mari et de son fils, dût lui accorder son estime et sa protection. On voit donc que nous avons déjà poussé assez loin l'étude biographique du fils trop oublié du maître chirurgien de Coucy.

II

BIOGRAPHES ET CRITIQUES.

Il est utile maintenant de suivre dans leurs appréciations les critiques qui se sont occupés avec plus ou moins de compétence des œuvres de Duflos père et de son talent.

Nous ne réécrirons pas le titre mis en tête de son catalogue par Mariette, qui le fait naître à Soissons, erreur que nous n'avons plus à combattre, car elle est

radicalement et à toujours détruite par les affirmations de Claude Duflos II.

Dans un court préambule à son catalogue composé de deux parties, Mariette qui aurait pu, sans nul doute, nous mieux et plus complètement renseigner sur la vie et les faits et gestes de son contemporain, se contente de cette courte note technologique sur les caractères généraux de l'œuvre gravée par le premier et le plus renommé des trois Duflos :

« Une extrême *propreté* dans la conduite de la gravure, une grande netteté, un arrangement de tailles égales entre elles et bien suivies, une attention toute singulière à terminer ses ouvrages, à leur donner une couleur douce et agréable, voilà ce qui fait le principal mérite de Claude Duflos, et ce qui a toujours été l'objet de ses études.

» Content d'exprimer chaque objet par le moyen ordinaire des tailles, *il a fait revivre* la manière de Boulanger qui consiste à exprimer les chairs par une multitude innombrable de points rapprochés auprès l'un de l'autre. Il (Duflos) a *perfectionné* cette manière et est arrivé au point que plusieurs de ses ouvrages semblent plutôt lavés au pinceau que gravés tant ils sont terminés avec soin. Il n'a pas fallu moins de patience que de veüe pour venir à bout d'un travail aussi pénible. »

Le nom du graveur Boulanger, inventeur du procédé dit du pointillé ayant été prononcé par Mariette à propos de Duflos, il est bon de donner sur lui et le moyen qu'il avait trouvé de très brefs renseignements

que je puise dans une note biographique donnée par un critique anonyme à *la Biographie universelle et Dictionnaire historique*, T. 1, p. 321. « J. Boulanger, graveur, né à Amiens en 1607, peut être regardé avec Morin comme l'inventeur de la gravure au *pointillé*, genre bâtard qui a manqué faire tomber l'école française (de gravure) dans le siècle dernier. »

Si l'on s'en rapportait à la lettre, à la critique et au blâme que cet article,— et il ne constitue pas un hors d'œuvre en l'occurence, — adresse en termes fort durs au procédé de gravure à la pointe sèche qu'aurait inventé J. Boulanger, dont mémoire a été faite par Mariette dans sa notice sur Duflos père lequel aurait, suivant Mariette encore, repris et réinstauré le procédé de son prédécesseur, notre habile compatriote et enfant de Coucy aurait à son tour, encouru le reproche d'avoir pris sa bonne part dans le risque de précipiter vers la décadence notre belle et classique école de gravure française.

C'est là une grosse affaire et une sérieuse question de procédé et surtout de principe dans un art spécial. D'abord et en principe, tout procédé qui aide à vaincre une difficulté, ou à remplir un besoin, ou à économiser un temps précieux, est utile, admissible et peut être tenu pour un moyen et un élément de perfection. Comme application ensuite à la gravure, le *pointillé* se prête à remplacer convenablement, — technologiquement parlant, — la taille et l'entrecroisement de ces tailles pour l'obtention de certains modelés et con-

tours vaporeux, pour la production d'effets moelleux et plein de légèreté. Un des deux biographes condamnant radicalement le *pointillé* inventé peut-être, tout au moins habituellement pratiqué par le graveur Boulanger pendant la première moitié du XVIIe siècle, retrouvé ou tout au moins remis en usage, soixante ans plus tard par Duflos père, qui aurait ainsi inauguré la décadence de son art ; d'un autre côté, Mariette affirmant que ce procédé de la pointe sèche, emprunté par Duflos à ses prédécesseurs Boulanger et Morin, et remis par lui à la mode, avait produit, entre les doigts de celui-ci et sous son outil, des effets remarquables d'originalité et charmants de douceur, de légèreté, comme de fini, de *propreté* et de perfection, il est bon d'étudier sérieusement et de près ce procédé dans les gravures de Claude Duflos Ier. Nous pourrons alors nous prononcer en toute connaissance de cause, en nous disant, avant tout, que ce procédé, — comme tous les procédés en général et quelconques, — s'il était employé partout et exclusivement sur une estampe et sur tous ses détails, constituerait un excès, parce qu'il constituerait une manière, mais que se manifestant sobrement, à propos et à sa place, c'est-à-dire seulement dans le modelé des chairs humaines, il représente une habileté, un côté de talent personnel, par conséquent un élément de convenance et surtout de réussite dont les successeurs de Duflos Ier ont bien fait de s'emparer à la suite de son fils Duflos II qui conserva cette tradition paternelle, la mit utilement à profit, je le montrerai plus tard, et la fit passer dans

la pratique ou elle est restée en devenant un moyen habituel classique et professionnel: Ce qui ne veut pas dire, je le répète, qu'il faudrait applaudir à tout autre graveur du temps qui aurait fait un usage exclusif d'un procédé bon dans certains détails d'un portrait et non pas dans tout son ensemble.

Pour ma démonstration à l'aide de l'œuvre de Duflos, j'y prends tout d'abord la gravure *la Descente de Croix* d'après Lebrun dont j'ai parlé plus haut en en signalant la beauté exceptionnelle et les grands effets d'opposition dans les ombres et les lumières. Ici je ne parle que du travail du graveur et non du tableau du peintre, chacun ayant son génie à part, ne procédant pas à l'aide des mêmes moyens, et arrivant au même but par des voies fort différentes. Avant tout, on retrouve dans cette superbe estampe, et s'avoisinant immédiatement, les deux procédés classiques de gravure qui sautent aux yeux des moins connaisseurs, c'est à-dire le pointillé, mais surtout et avant tout, les tailles, contretailles du burin qui avec leurs entrecroisements les plus nombreux, les plus variés et les plus souples, dans les ciels, lointains et terrains du premier plan, dans les linges, vêtements et détails des personnages, enfin dans les accessoires meublants, tels que bois de la croix, échelles, outils, vases divers. etc. Jamais le *pointillé* ne s'y est exercé, et ces objets si nombreux constituent à peu près les neuf dixièmes de cette gravure de grande dimension. Les oppositions fréquentes, depuis les opacités de tons, vigueurs, dégradations d'ombres, jusqu'aux pénombres les plus transparentes

et s'amortissant en éclats fulgurants de lumière, sont obtenues par le jeu des tailles, c'est-à-dire du burin, les plus savantes et compliquées.

On est donc presque autorisé à se demander sur quels points de l'estampe va s'exercer le procédé du *pointillé* si compromettant, suivant certains, pour l'avenir de l'école française. Tout simplement sur les chairs des figures, sur les mains et bras des personnages en action, et sur les jambes et pieds du divin cadavre; et c'est merveille comme ces nudités et leurs muscles, modelés par de simples points plus ou moins forts et serrés, tournent doucement chez les femmes, s'indiquent en vigueur, se gonflent et s'éclairent vigoureusement chez les hommes. C'est doux, transparent et suave quand il le faut, violent et énergique quand il le faut. Si la gravure entière était traitée au *pointillé*, même sa plus forte partie, l'ensemble s'empreindrait de mollesse et de fadeur; mais la pointe a su rester sobre. Elle ne s'applique qu'à propos et pour rendre la morbidesse des chairs. Le procédé, la ressource propre à l'artiste, ne sera certes point là une occasion de crier à la décadence, mais, au contraire, une occasion de variété dans un art donné et par l'application d'un moyen de plus dans les essais de restitution d'effets très variés de couleur et de pinceau.

Si, d'un autre côté, je consulte le beau frontispice du folio que Claude Duflos Ier a gravé d'après le dessin de Desmarêts pour l'édition de 1722 du *Grand Dictionnaire historique* de Moreri, pièce non citée par Mariette, j'y trouve la preuve que cet habile artiste

n'employait pas exclusivement que le *pointillé* pour reproduire les chairs et nudités. On ne trouverait pas une attaque de pointe dans les figures des personnages : le Génie qui plane et défie le Temps, le Temps qui indique du doigt le temple de mémoire, la Muse de l'histoire dont les traits, la poitrine sont très finement détaillés par un jeu de tailles aussi souple que savant.

Le *pointillé*, emprunté par Duflos à son prédécesseur Boulanger, ne domine donc pas assez dans l'ensemble de son œuvre, pour avoir motivé et surtout mérité l'accusation d'avoir introduit la décadence dans l'avenir de la gravure française, où il a continué une des bonnes traditions d'un des premiers parmi les bons graveurs du XVIIe siècle.

Duflos va même se montrer éclectique dans l'emploi des moyens connus pour obtenir une estampe, et on va le voir les employant à la fois l'un auprès de l'autre et l'un sur l'autre dans la même planche.

Je choisis encore, pour compléter ma démonstration la charmante gravure de *la Suzanne au bain*, dont j'ai déjà parlé et qui est plus connue et répandue que d'autres gravures de Duflos le père. Seules encore les nudités sont traitées par une série souple et moelleuse de points, pendant que les tailles du burin, dans toute leur sévérité classique, se sont emparées du reste du tableau, en obtenant l'effet de contraste cherché avec raison par l'artiste ; mais, comme contre-partie et, pour ainsi dire, comme protestation contre toute intention de parti pris, Duflos, dans son estampe, in-folio majeur, de *Jupiter et Sémélé* d'après le pein-

tre de Troy (1645-1730), nous donne une superbe étude de femme nue, inondée, éclatant des lumières de la foudre au sein des opacités ténébreuses de la tempête et d'un ciel terrible. Les chairs de cette académie sont traitées à la fois par les deux procédés communs à la gravure : le *pointillé* et le travail varié de tailles et contre-tailles au burin. Au milieu d'accessoires poussés par le burin à la vigueur extrême et aux sombreurs les plus opaques, le seul emploi de la pointe, prodigué sur la nudité du grand et superbe corps de la Nymphe, eût produit trop de mollesse. L'artiste se débarrasse et se joue du danger en modelant ses chairs d'abord au *pointillé* qu'ensuite et dans les contours ombrés, il a recouvert d'un fin réseau de tailles savamment assouplies et se perdant dans la transparence des prénombres et demi-tons produits par des points à peine perceptibles. L'ensemble ainsi obtenu est à la fois vigoureux et doux sans sécheresse. Cette estampe est une merveille. Avant Duflos, les grands graveurs de la fin du XVIIe siècle obtenaient le même effet du passage du demi-ton à la pleine lumière par de très fines tailles très espacées, coupées et recoupées par le burin dans leur longueur.

Poussons même plus loin encore l'étude analytique de certaines gravures de Claude Duflos Ier. Il ne s'y bornera pas à marier, dans les ombres de ses chairs le burin à la pointe, où ces deux moyens de graveur seront précédés par un travail de glyptyque, de mezzoteinte qui consiste à écraser doucement, soit à la roulette, soit par une attaque rapide à l'eau forte, la

surface de la planche métallique et à apposer sur cette dépression à peine perceptible à l'œil, d'abord la série irrégulière de points plus ou moins gros et plus ou moins serrés, ensuite les vigueurs à obtenir par le jeu de tailles fines et onduleuses. Ici ce n'est plus un procédé d'art ; c'est un tour de main d'artiste, qui a donné plus de douceur au *pointillé* et diminué le temps de ce travail aride. Tout à l'heure Mariette nous disait : « Il n'a pas fallu moins de patience que » de veüe pour venir à bout d'un travail aussi péni- » ble. »

Je pourrais multiplier les exemples, mais non rendre plus complète la démonstration que le procédé employé par Duflos père pour traiter les nus de ses personnages n'est ni excessif dans un parti pris, ni exclusif d'un autre bon moyen, ni surtout un symptôme de décadence, mais une ressource utile au moins entre ses mains et celles de son fils, ce qui se verra quand je m'occuperai de ce dernier.

Pour en finir avec ce détail technique et spécial, il est utile de constater que sur certaines estampes de Duflos père, ce travail de la pointe ne se montrera pas fini, léché, précieux, mais assez défectueux, c'est-à-dire inégal, lâché, même grossier parfois.

Il est temps de revenir maintenant aux biographes et critiques. Voici ce que dit du talent et de l'œuvre de Claude Duflos Ier, M. Anguis, dans la *Biographie universelle* de Michaux (1814) :

« Il (Duflos) fut le rival le plus redoutable de Poilly, » dont il avait la grande et belle manière de graver.

» Il s'aidait beaucoup de la pointe (1). Son œuvre qui » est très varié prouve sa facilité et son talent. Il faut » distinguer parmi ses portraits ceux du cardinal de » Retz et du Régent, le premier d'après Herluyson, » le second d'après Tournières. Les chefs-d'œuvre de » la plupart des grands maîtres d'Italie ont tour à » tour exercé le burin laborieux de Duflos. Charles » Lebrun, Antoine Coypel, Lesueur et Mignard, » parmi les français furent aussi les modèles qu'il » suivit le plus souvent. Toutes ses estampes sont » gravées avec une extrême *propreté* (2). On en » trouve plusieurs dans le recueil de Crozat (3). *Jésus* » *à table entre les disciples d'Emmaüs*, d'après Paul » Véronèse, est des plus estimés. Duflos mourut à » Paris en 1747 (4), laissant une œuvre très consi- » dérable, recherchée des amateurs et aujourd'hui » très difficile à rassembler. »

La nouvelle Biographie générale s'exprime en ces termes au sein desquels il n'y a rien à signaler de bien nouveau et de bien instructif : « Il (Claude » Duflos Ier) adopta la manière grande et belle de » François Poilly, dont il se montra l'heureux rival. » Son œuvre, varié et nombreux, est encore aujour- » d'hui recherché des amateurs. On a de lui *les*

(1) Imité de Marie'tte avec exagération dans le mot *beaucoup*.

(2) Expression bizarre encore empruntée à Marietto.

(3) Le marquis Joseph de Crozat, amateur très distingué (1696-1740), fit graver à ses frais un grand nombre de tableaux des cabinets ou collections du roi Louis XV et du duc d'Orléans.

(4) Je ne relève pas une fois de plus cette erreur.

» *Pèlerins d'Emmaüs*, d'après Paul Véronèse : *Sainte* » *Cécile*, d'après Mignard ; *la Femme adultère*, » d'après Nicolas Colombel ; *l'Amour piqué par une* » *abeille*, d'après Antoine Coypel ; divers autres » sujets d'après le Dominiquin, la Rosalba, Lesueur, » Bertin, le portrait du cardinal de Retz, d'après Her- » luyson, et celui de Gaston, (lisez Philippe) d'Or- » léans, régent de France, d'après Tournières. »

La Biographie universelle et Dictionnaire historique (1) est encore plus profondément marqué au coin de la banalité. Ce n'est qu'un écho de tout le monde. Voici ce qu'elle dit dans ces phrases insignifiantes : « Duflos adopta la manière belle et grande » de Franc. Poilly, dont il se montra l'heureux rival. » Son œuvre varié et nombreux est encore aujour- » d'hui fort recherché des amateurs et difficile à com- » plèter. On y distingue parmi les portraits celui du » cardinal de Retz, d'après Herluyson ; celui du » Régent, d'après Tournières, et, parmi les estampes, » *Jésus à table entre les disciples d'Emmaüs.* »

C'est tout. Encore eût-il été bon de dire que, dans cette famille artistique des Poilly, originaires d'Abbeville, qui compta quatre graveurs, deux oncles et deux neveux, on trouve deux François, le premier qui, né en 1622 et mort en 1693, n'a guère pu rencontrer, connaître et guider Claude Duflos trop jeune

(1) C'est ce recueil qui accuse le procédé du pointillé, emprunté par Duflos à Boulanger, d'avoir précipité dans la décadence l'école française de gravure.

encore et qui ne pouvait point encore être son « heureux rival, » et François Poilly, deuxième du nom, qui mourut en 1723, était à peu près du même âge que le fils du maître chirurgien de Coucy, avait été membre de l'académie de peinture après avoir gravé à Rome et d'après le Dominiquin, la célèbre estampe de la *Sainte Cécile donnant son bien aux pauvres*, et qui, par conséquent, exerça son art à côté de son digne rival Duflos le père, à qui il demanda plusieurs planches.

La Biographie portative universelle (1844) ne donne absolument que les fausses dates de mort et de naissance, 1678-1747. C'est trop et c'est trop peu.

Il nous faut maintenant tenter un essai de dénombrement de l'œuvre de Claude Duflos Ier. Le catalogue dressé par Mariette vers la fin de la première moitié du XVIIIe siècle m'a singulièrement aidé dans mon entreprise. Cependant, qu'elles qu'aient été, quant aux estampes de ce maître, les richesses de la collection de Mariette, ce grand amateur de gravures, qui avait vécu auprès de Duflos et lui a survécu, car il est mort quinze ans après lui, c'est-à-dire en 1742, n'avait pas complété encore tout l'œuvre de Duflos Ier. J'aurai à faire un certain nombre de restitutions à ses nomenclatures, si amples et considérables qu'elles paraissent de prime abord. L'étude et l'analyse des catalogues de ventes d'estampes depuis trente ans, les acquisitions qui ont enrichi ma collection iconographique sur le département de l'Aisne, m'aideront dans ces restitutions à tenter sur un certain

nombre de pièces soit capitales comme art et talent, soit médiocres, soit même fort inférieures, comme le sont un certain nombre de spécimens d'imagerie religieuse et qui devaient se vendre à bas prix dans la boutique des Duflos, disons dans toutes les boutiques des graveurs de la rue Saint-Jacques, à Paris.

Pour arriver à être plus complet encore, il serait nécessaire de questionner et d'étudier tous les catalogues des ventes d'estampes depuis cent cinquante ans, ce qui n'est point aisé.

Il faut m'arrêter devant l'impossibilité, espérer que le hasard des ventes modernes me viendra encore en aide, et me contenter de l'essai que je vais tenter pour vulgariser le nom et faire connaître l'œuvre de Claude Duflos le père.

Cet œuvre, j'essayerai d'y porter l'ordre qui ne règne pas dans le catalogue de Mariette, en le divisant par chapitres, chacun contenant un genre spécial : portraits, œuvres des maîtres, estampes religieuses et de piété, sujets divers, enfin *tabatières* ou petites pièces galantes, car, on le voit, l'ensemble des gravures de ce fécond artiste est aussi varié que nombreux, ainsi que les biographes viennent de nous l'apprendre.

III

PORTRAITS

Le catalogue des nombreux portraits gravés par Claude Duflos Ier, doit nécessairement commencer par les nomenclatures fournies par Mariette. Je les repro-

duirai dans tout leur contenu et sans modification aucune. Elles se compléteront par un essai de restitution d'après mes collections, celle de la Bibliothèque nationale et, quand il sera possible, par les catalogues de ventes d'estampes. J'enfermerai toujours entre parenthèses les quelques observations que j'aurai à faire et les notes que j'aurai prises.

Indications de Mariette.

1. Jean-Jacques GAUDART, seigneur de Petit-Marest, conseiller en la Grande Chambre du parlement de Paris. D'après Nicolas de Largillière.

In-folio majeur. Un peu froid. (C. Ed. Fleury).

2. Martin GRANDIN, doyen de la Faculté de Paris, docteur de la maison de Sorbonne et professeur en théologie. Gravé en 1710, d'après N. de Largillière.

Petit in-folio. Dans un médaillon avec ce distique latin :

Quam fugisti olim sequitur te fama sepultum
Ære dici tua frons prælo tua sculpta manebunt.

Un peu sec d'effet, sévère et poussé au noir. A peine quelques traces de pointillé. (C. Ed Fl.).

3. Charles-Narcisse LE TELLIER, archevêque duc de Rheims, premier pair de France, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit. Gravé en 1705 d'après Pierre Mignard. In-folio.

4. François DE HARLAY DE CHAMPVALLON, archevêque de Paris, commandeur de l'Ordre du Saint-

Esprit. D'après P. Mignard. Gravé pour Louis Legendre, chanoine de Paris. In-4°. Très fine gravure. La tête est pleine d'expression. (C. Ed. Fl.).

5. Denis-François Bouthillier DE CHAVIGNY, évêque de Troyes. D'après Hyacinthe Rigaud. In-folio majeur.

Je fais remarquer une fois pour toutes que Mariette se sert des anciennes dénominations de mesures pour déterminer les hauteur et largeur des estampes qu'il catalogue. 17, 18 pouces en hauteur représentent notre in-folio majeur ; 14, 15 et 16, l'in-folio moderne ; 9, 10, 11, 12 et 13, les différentes sortes d'in-quarto ; de 5 à 8, notre in-octavo ; 3 et 4, notre in-douze. Je remplacerai toujours, et pour plus de facilité par nos dénominations de formats, celles de Mariette qui, d'ailleurs, ne fournit d'indications en ce sens que pour les portraits.

6. Pierre de LA BROUE, évêque de Mirepoix, l'un des quatre évesques appelant. D'après H. Rigaud. In-8°. Portrait de la plus grande finesse.

7. Marc-René de Voyer de Paulmy, marquis D'ARGENSON, conseiller d'Etat et lieutenant-général de police de la ville de Paris. Gravé en 1711, d'après H. Rigaud et pour l'abbé Van der Meulen, a servy en thèse. Une autre épreuve de la même planche où il y a plusieurs changements de faits en 1718, dans le temps que le marquis d'Argenson fut fait garde des sceaux de France et surintendant des finances. On l'a fait le visage plus riant, la perruque plus courte,

avec la robe de garde des sceaux. On a une autre planche du même portrait d'après le même tableau. Ce n'est qu'une copie de celuy de Duflos faite à Augsbour, par Wolf.

(C. Ed Fl.) J'ai une épreuve du premier état, celle où la figure du peu aimable d'Argenson Cadet, apparaissait avec cette mine renfrognée qu'on modifia sur le second état de cette estampe. Mon portrait est daté non de 1711, mais de 1718. C'est une très belle gravure, peut-être un peu terne, parce qu'elle est trop chargée de tailles dans les demi-teintes et surtout les clairs non assez indiqués. In-folio majeur.

8. Mathieu PRIORS, envoyé de la Cour d'Angleterre en France. D'après H. Rigaud. Ce portrait est sans nom, mais porte le chiffre du personnage.

(Poëte et diplomate. In-12).

9. Michel BÉGON, intendant de la généralité de La Rochelle et de la marine du Ponant à Rochefort. Gravé en 1707. D'après H. Rigaud, le portrait peint en 1699. (Petitin-folio. Bonne manière des Edelynck.)

10. Jean-Paul BIGNON, abbé de Saint-Quentin-en-l'Isle, conseiller d'Etat ordinaire, président des Académies des sciences et des belles-lettres. Gravé en 1713, d'après Joseph Vivien.

11. Jean BÉRAIN, peintre d'ornements et dessinateur du cabinet du Roy pour ballets, festes et spectacles. D'après J. Vivien. In-folio.

12. JEAN VIII, souverain-pontife, de la famille de Gondy, mort en 882.

C'est le premier des nombreux portraits de la famille de Gondy, gravés presque tous par Duflos pour le livre de l'histoire généalogique, par Corbinelli, de cette maison si célèbre aux XVIe et XVIIe siècles dans nos annales françaises. La plupart de ces estampes sont marquées au coin d'un talent très fécond en ressources diverses. (In-4°.)

13. Antoyne de GONDY, deuxiesme du nom, premier maistre d'hôtel de Henry second, roy de France, d'après le Titien. (C. Ed. Fl. Gravure dans le style des maîtres des premières années du XVIIe siècle. In-4°.) Sans nom de graveur, mais qu'il faut attribuer à Duflos sur la foi de Mariette.

14. Marie-Catherine de PIERRE-VIVE, épouse d'Antoyne de Gondy, d'après le Titien. (C. Ed. Fl.). Même recherche d'un style archaïque. In-4°.

15. Albert de GONDY, duc de Retz, pair, maréchal et général des galères de France, mort en 1602. In-4°. (Coll. Ed. Fl.).

16. Claude-Catherine de CLERMONT, épouse du précédent.

17. Charles de GONDY, fils d'Albert, marquis de Belle-Isle, général des galères de France, mort en 1596. (Col. Ed. Fl.).

18. Antoinette d'ORLÉANS-LONGUEVILLE, épouse du précédent. In-4°.

19. Henry de GONDY, duc de Retz, prieur de France, chevalier des ordres du Roy, capitaine de cent hommes d'armes. In-4°.

20. Jeanne de SCÉPEAUX, épouse du précédent, morte en 1620, d'après Pezey. (C. Ed. Fl.).

21. Philippe-Emmanuel de GONDY, comte de Joigny, marquis de Belle-Isle, pair de France, généralissime des mers du levant, général des galères, mort en 1662. D'après Pezey. In-4°. (Col. Ed. Fl.).

22. Françoise-Marguerite de SILLY, épouse du précédent, morte en 1626. D'après Pezey. In-4°.

23. Pierre de GONDY, duc de Retz, pair de France, chevalier des ordres du Roy et général des galères de France. D'après Puzey. In-4°. (Col. Ed. Fl.).

24. Paule de GONDY, fille de Pierre, duchesse de Retz, femme de François-Emmanuel de Créquy, duc de Lesdiguières, d'après A. Pezey. (C. Ed. Fl. C'est un des plus ravissants portraits que l'on puisse admirer tant pour la beauté piquante du personnage, pour l'originalité de son costume, que pour le talent déployé par le graveur dans le rendu des chairs au *pointillé*, dans le sombre éclat du velours et de la finesse des fourrures du manteau. C'est un des chefs-d'œuvre du maître.

25. François-Emmanuel de CRÉQUY, duc de Lesdiguières, (mari de Paule de Gondy,) pair de France, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en Dauphiné. D'après Pierre Mignart. (Ce portrait, très remarquable, est dédié par Dullos à la duchesse Paule de Lesdiguières).

26. Pierre de Gondy, frère d'Albert, cardinal de Retz, d'abord évêque de Langres et ensuite de Paris, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, mort en 1616. Gravé d'après Pezey. (Col. Ed. Fl.).

27. Henry de Gondy, cardinal de Retz, d'abord évêque de Paris, mort en 1664.

28. Jean-François-Paul de Gondy, fils de Philippe-Emmanuel de Gondy, cardinal de Retz, premier archevêque de Paris, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. D'après Antoine Pezey. In-4°.

(Col. Ed. Fl.) C'est lui qui fut si connu pendant la Fronde par le nom resté immortel du *Coadjuteur*. Il était alors, en effet, coadjuteur de son oncle Henry. On a de lui des Mémoires célèbres comme leur auteur. Il mourut seulement en 1679 et fort oublié dans sa retraite. Tous les biographes, nous l'avons montré en notre chapitre 2, citent l'un après l'autre, par conséquent comme l'une des pièces capitales de Duflos Ier, le portrait du plus renommé des trois cardinaux de Retz, c'est-à-dire du remuant Coadjuteur de la minorité de Louis XIV. Certes, ce n'est pas là une œuvre sans mérite ; mais elle est loin d'égaler en valeur et comme puissance d'effets et de talent, le ravissant portrait de la belle et fière Paule de Gondy, duchesse de Lesdiguières.

29. Laurent Fieschy, archevêque d'Avignon et nonce extraordinaire de sa Sainteté auprès du Roy de France. D'après le tableau de frère André Dominiquin. In-f° majeur.

30. Le frère François de VÉLÈNE, docteur en théologie, definiteur général de l'ordre de Saint-François. D'après Arnoult. In-folio majeur.

31. Louis TRONSON, prêtre, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice, d'après M. Guerry. Petit in-folio.

32. Autre du même, d'après Guerry. In-4°.

33. Denys THIERRY, juge-consul, imprimeur et libraire à Paris. Gravé en 1711, d'après le tableau peint en 1690 par Ferdinand. Portrait jusqu'aux genoux et assis. In-folio.

34. N... RAGUIN, femme de Denys Thierry, d'après P. Dupuis de Lage. In folio.

35. Nicolas LYON, maire perpétuel de la ville de Troyes et procureur du Roy au présidial de cette ville. Gravé en 1705, d'après Louis Herluyson. (Sans désignation de mesures).

(Il est à remarquer que le portrait du cardinal de Retz, gravé par Duflos, d'après le même peintre Herluyson, s'il faut en croire *la nouvelle Biographie générale* et *la Biographie universelle et Dictionnaire historique*, (v. plus haut, page 281), n'est pas catalogué dans la nomenclature de Mariette).

36. Averard SALVIATI, envoyé extraordinaire du grand duc de Toscane à la Cour de France. D'après de Troy. Gravé en 1709.

(In-4°. Traité dans le genre de Montcornet. Un peu sec).

37. Avérard SALVIATI, autre portrait du même, d'après un autre tableau.

(In-4°. Cette gravure se trouve dans le fonds Saint-Esprit, sans autres indications que la signature de Claude Duflos et de l'année 1707, sans nom de peintre. Autre cuirasse que sur le portrait précédent. Beau, brillant et distingué comme le premier. Effets d'oppositions savantes d'ombres et de lumières dans l'armure).

38. François-Honoré-Antoine de Beauvilliers de SAINT-AIGNAN, évêque et comte de Beauvais, pair de France. D'après Gilles Fontaine Grand in-4°.

(Admirable pièce pleine d'effets. Burin savant. Les vêtements, la figure, les mains sont traités avec beaucoup de science et de vérité).

39. Le père SÉRAPHIN, de Paris, capucin, prédicateur ordinaire du Roy. D'après Petit. (Pas d'indication de mesures).

40. Honoré de QUIQUERAN de BEAUJEU, évesque de Castres. Gravé d'après Raux, en 1716. In-folio. A la seconde épreuve, il y a deux tailles sur tout le camail, etc.

41. Autre portrait du même. In-12.

42. Achille de HARLAY, premier président du Parlement de Paris. (Mariette donne deux notes différentes sur cette estampe). 1re note : c'est Duflos qui a gravé les habillements du portrait du premier président de Harlay qui se trouve dans le..... Van

Schuppen avait gravé la teste et la planche étoit demeurée en cet état à sa mort. — 2e note : ce portrait avait été commencé par Van Schuppen. Lorsqu'il mourut, Duflos le racheva et fit entièrement la teste pour le livre des *Hommes* illustres de Végon.

(In-4°. Médiocre pièce. Il est difficile de bien accorder entre elles les deux notes de Mariette, dont l'une attribue la tête au burin de Van Schuppen, et dont la seconde veut que Duflos ait gravé la figure. En tout cas, cette estampe n'est pas faite pour grossir beaucoup le bagage de l'un ou l'autre artiste).

43. Marie-Louise-Gabrielle de SAVOYE, reyne d'Espagne, épouse de Philippe V. (Sans aucun renseignement).

44. PHILIPPE V, roy d'Espagne. Cette planche est gravée à l'eau forte. Duflos n'y a gravé que la teste.

45. Autre portrait de PHILIPPE V. C'est une mode chez Manesse. In-8°.

46. Armand d'OSSAT, cardinal et évesque de Bayeux, illustre pour ses négociations. In-12.

47. Alexandre NOEL, docteur en Sorbonne, provincial de l'ordre des frères prêcheurs pour la province de Paris. D'après Van Schuppen.

(In-folio majeur. Grande et magnifique pièce pleine d'effet. Le prédicateur tient de la main droite et montre de la gauche une table sur laquelle on lit ce passage d'Isaïe : *Spiritus domini super me ; missit me evangelisare.* C. Ed. Fl.).

48. Gérard MELLIER, général des finances en Bretagne, maire de la ville de Nantes et chevalier des ordres militaires de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare. Gravé en 1725, d'après F. Ferrand. In-12.

49. François de MAILLY, cardinal, archevesque de Rheims, premier pair de France. Gravé par C. Duflos, d'après Jean Chappe. C'est mal à propos que l'on y trouve au bas le nom de Jean Pars. Une autre épreuve de ce même portrait, le graveur y ayant lui-même fait plusieurs changements.

50. Louis XIV, roy de France et de Navarre, représenté à cheval, commandant ses armées. D'après Jean-Baptiste Martin. Pour l'*Histoire militaire du Roy*. De son dernier temps (à Duflos) et mauvais.

(Louis XIV, très jeune. Gravure officielle, très froide, d'un faire vulgaire. Petit in-folio. C. Ed. Fl.).

51. Louis XIV, roy de France et de Navarre. D'après Gobert. Dans une vignette. In-18.

52. Philippe de France, duc d'ORLÉANS, Régent du royaume pendant la minorité de Louis XVe, d'après Jean-Baptiste Santerre. Gravé en 1710.

(In-folio. C'est un très remarquable portrait, beaucoup plus beau que celui d'après Tournières et que les biographes s'accordent à proner comme une des plus remarquables estampes de Duflos. C. Ed. Fl.).

53. Philippe, duc d'ORLEANS, petit-fils de France. Gravé en 1710, d'après Tournières. In-folio.

54. Philippe, duc d'Orléans, régent de France Dans une vignette. In-18.

55. Louis XV, roy de France. D'après Dupuis de Lage. (Sans désignation de format).

56. Louis XV, roy de France et de Navarre, peint et gravé quelque temps après son élévation sur le trosne. Petit d'après Colombat pour mettre dans ses petits almanachs. Petit in-18.

57. Le père Louis Duval, docteur en théologie, deffiniteur général de l'ordre de Saint-François, cy-devant gardien du couvent des Cordeliers de Paris. D'après F. Maire. In-folio.

58. Le père Jean-Charles Dacquet, docteur en théologie, ministre provincial des religieux Franciscains, cy-devant gardien du couvent des Cordeliers de Paris. D'après Guill. Roussel.

(C. Ed. Fleury. In-folio majeur. C'est une des meilleures pièces des nombreux portraits gravés par Claude Duflos père. Sobriété d'effets dans le costume; vigueur des fonds, modelé admirable de la tête sévère, puissante et d'une grande beauté de traits. Le *pointillé*, recouvert de hâchures d'une incroyable finesse, ne consiste plus là en points plus ou moins forts et serrés, mais en petites tailles larges à la base et très ténues à la pointe. C'est ainsi que procédaient Edelynck, Drevet, Lochon, Nanteuil, dans le modelé de leurs chairs, par exemple, dans leurs superbes portraits du cardinal César d'Estrées, évêque de Laon.

(Voir dans mes collections). La tête de Dacquet, lumineuse, sortant des sombreurs du capuchon rejeté sur les épaules, est d'une puissance qui a pu être égalée mais jamais dépassée. Le burin est arrivé là à toute sa perfection).

59. Léopold-Laurent, prince héréditaire de Lorraine, mort en 1723. D'après Gobert. In-4°.

60. François de Clermont-Tonnerre, évêque et duc de Langres, pair de France. Gravé en 1696. D'après Jean Tortebatte.

(In-folio majeur. Admirable pièce. Edelynck n'a pas ciselé de plus beau portrait).

61. François d'Aligre, chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Jacques de Provins. Gravé en 1698. D'après Lombart. In-folio.

62. Armand-Jean Bouthillier de Rancé, premier abbé de la Trappe. In-12.

63. Georges Cornaro. cardinal et évesque de Padoue, nonce de Sa Sainteté auprès de Pierre second, roy de Portugal. Gravé en 1697. (Pas d'indication de format).

64. Jean-Baptiste Coignard, imprimeur du roy et de l'Académie française. Gravé en 1714.

(In-folio majeur. Le nom du peintre est absent. L'exemplaire que je possède n'a pas la date de 1714 donnée par le catalogue de Mariette. Superbe portrait à mi-corps dans un médaillon. Aucun graveur n'a

dépassé en science et ressources cette immense estampe. C. Ed. Fleury).

65. Côme CALABRE, prêtre de la congrégation de l'Oratoire. Gravé en 1723.

(In-12. Calabre fut directeur du Séminaire de Soissons. Ce portrait fut probablement gravé pour une de ses œuvres. Bonne pièce).

66. Michel de CHAMILLART, fils du ministre d'Etat.

(In-8°. Dans un médaillon. Portrait daté de 1704, Duflos cherche à imiter les portraits gravés par Montcornet pour les fonds et l'arrangement des accessoires qui sont largement traités. La figure et les mains, très finement gravées au pointillé, sont modelées très mollement, c'est chétif d'effet).

67. La Vertu, le Temps et la Science découvrant le portrait de François de Salignac de LA MOTTE-FÉNELON, archevesque et duc de Cambray. D'après Bailleul.

(In-12. Pointe très fine).

68. Un BUSTE dans un ovale. In-folio majeur. (Sans autre désignation).

69. Pierre BOUCHU, premier président du Parlement de Bourgogne. (Sans indication de format et de nom de peintre).

70. Lucien BAZIN, écuyer, conseiller du Roy, contrôleur ordinaire des guerres. Gravé en 1715. D'après Prieur. In-12.

71. Joseph-François de la Croix, marquis de Castries, gouverneur des ville et citadelle de Montpellier, maréchal de camp et chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans. In-4°.

72. Portrait d'une Dame anonyme, sous les traits de Minerve. Cette pièce est rare. Dans un ovale in-4°.

73. Nicolas Boileau-Despreaux. D'après Rigaud. In-folio.

74. Nicolas Duval, expert-écrivain-juré, secrétaire de la chambre du Roy. Pour mettre à la teste de son livre de..... Petit in-folio.

75. Nicolas De Fer, géographe du Roy d'Espagne et de monseigneur le Dauphin. Ce portrait est une mauvaise chose et de son dernier temps. In-4°.

76. Jacques Jeoffroy, prêtre, abbé de Saint-Spire. (In-18. Dans un médaillon. Pointe très fine et savante. Fond à tailles carrées).

77. Catherine Germain, veuve de François Rousselot, commissaire des poudres et salpêtres. In-12.

(Col. Ed. Fleury. Je possède un petit portrait, in-12 aussi, mais anonyme, dans un médaillon sur le socle duquel est inscrite cette légende latine : Catharina *per totam vitam curavit pauperes*. Je crois que c'est le portrait que Mariette décrit ci-dessus. Charmante pièce).

78. François de Laval, premier évesque de Tarbes. Dans la *Nouvelle-France*. Gravé en 1709.

(In-folio. Dans un médaillon. Un peu sec d'effet).

79. Sébastien Leclerc, chevalier romain, dessinateur et graveur ordinaire du cabinet du Roy et ancien professeur en mathématiques.

(In-4°. Magnifique portrait. Etoffes chatoyantes. C'est la transition de la grande école classique de Louis XIV à celle du XVIIIe siècle qui commence. Il est indiqué pour la vente : A Paris, rue Saint-Jacques, chez Audran, graveur du Roy, *Aux deux pilliers d'or*. La gravure de Duflos ne souffrira rien du voisinage de celles d'Audran. Col. Ed. Fl.).

80. Louis de France, duc de Bourgogne, dauphin, et Marie-Adélaïde de Savoie, son épouse. Ces deux portraits sont sur la même planche, accompagnés de Génies. D'après le dessin de Ferdinand de la Monce.

81. Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon. Ce portrait a été gravé par Duflos, dans le temps qu'il demeurait chez Pierre Giffart ; celuy-cy n'y a proprement gravé que les draperies. La teste est entièrement de Duflos et pointillée au burin. P. Giffart y a mis son nom. In-folio.

(J'ai déjà parlé de ce portrait à la page 261).

82. Le père Bonaventure de Forca, de l'ordre de Saint-François, confesseur de Marie-Thérèze d'Autriche, reyne de France. Cette pièce porte le nom de Pierre Giffart, qui en a effectivement gravé une partie ; mais la teste, qui est le principal, a été gravée, sous sa conduite, par Claude Duflos qui étoit pour

lors chez luy en apprentissage de graveur. La teste est entièrement de luy et bien gravée, beaucoup mieux que ne l'auroit fait Giffart. Petit in-folio.

(Même remarque et page que dessus).

83. Anne MICHELIN, veuve de Gilles Gorault, conseiller et ancien échevin de la ville de Troyes. Gravé en 1698, d'après le dessin de Claude Mellan.

(Grand in-4°. Magnifique gravure. Tout y est : pointe sobre, savante et variée, d'une admirable finesse dans la figure et les mains, large dans les vêtements et les fonds. Effet, science, perfection. C'est superbe. Il n'y a rien de plus remarquable dans l'œuvre des meilleurs graveurs du XVIIe siècle).

84. Denis BLONDEL, ministre de la religion prétendue réformée en France et professeur en histoire à Amsterdam. Dans le livre *des Hommes illustres* de Perrault; mais il n'y a que la teste de Duflos. Les habillemens et les fonds sont d'une autre main.

(Col. Ed. Fl. Petit in-folio. Pointe très fine dans la tête dont la couleur a été un peu poussée au noir. Bien que non daté, ce portrait doit être attribué à l'époque enfermée entre 1695 et 1700, puisque le livre de Charles Perrault, *les Eloges des Hommes illustres du* XVIIIe *siècle* parut, à Paris, en 1695-1701 (2 vol. in-folio.) Claude Duflos 1er lui a donné un certain nombre de portraits signés de lui, mais dont il n'a guères, suivant la remarque de Mariette, gravé que les têtes. Les nomenclatures de Mariette ne mentionnent pas la plupart de ces portraits que la collec-

tion des gravures du Duflos père à la galerie des estampes de la bibliothèque Nationale me mettra à même de restituer tout à l'heure.

85. Les deux fils du marquis d'ARGENSON, représentés sous la figure de deux anges qui portent les armes de leur maison. L'aîné est présentement intendant, et le second, conseiller d'Etat et chancelier du duc d'Orléans. Les deux fils de M. d'Argenson sont sans nom. Gravé en 1708. In-18.

86. Robert BALLARD, juge-consul, seul imprimeur du Roy pour la musique et noteur de chapelle. Gravé en 1713. D'après Cl. Le Fèvre. In-folio.

87. Le père Marin MERSENNE, religieux minime, scavant mathématicien.

(Col. Ed. Fl. In-folio. Sans nom de peintre. Du livre de Ch. Perrault, *les Eloges des hommes illustres*. La tête seule est de Duflos 1er et est poussée au noir. Pointe très fine.)

88. Adrien-Maurice de NOAILLES, duc et pair de France, chevalier des ordres du Roy et de la Toison-d'Or. Le duc de Noailles se trouve sur une planche du livre de l'*Histoire militaire de Louis XIV*.

(In-folio. Sec et médiocre de style)

89. Louis-François de BOUFFLERS, maréchal de France, chevalier des ordres du Roy et de la Toison-d'Or.

(A mi-corps dans un médaillon et in-folio majeur.

Appartient au même livre que le maréchal de Noailles, et du même style.)

90. Adrien de VALOIS, historiographe de France. D'après Mérelle.

(In-folio. Dans le livre *des Eloges des hommes illustres*. Tête très bien gravée.)

91. Louise-Marie STUART, fille de Jacques second, Roy de la Grande-Bretagne. D'après Nicolas de Largillière. La princesse d'Angleterre, âgée de neuf ans, tient un bouquet de fleurs. Portrait sans nom. In-4°.

92. Jean-François-Paul de Bonne de Créquy, duc de LESDIGUIÈRES, dernier de cette illustre maison. D'après Nicolas de Largillière.

(Col. Ed. Fl. In-4°. C'est le fils de François-Emmanuel de Créquy, duc de Lesdiguières et de la belle Paule de Gondy (v. p. 288), ce portrait porte cette désignation : « Dédié à Madame la duchesse de » Lesdiguières, par son très humble serviteur Claude » Duflos. » C'est une estampe claire de ton, très fine de pointe et qui fait une excellente suite à la collection des Gondy, décrite plus haut.

Restitutions.

93. Georges CORNEILLE, Vénetus (vénitien), cardinal, nonce apostolique auprès du roi de Portugal, mort en 1697. « *Gravé par Duflos, rue Saint-Jacques, au* MÉCENAS », in-4° dans un cadre ovale ou médaillon. Pièce à effet. Dureté d'ombres. (Col. de la Bibliothèque Nationale), (œuvre de Duflos.)

94. Charles de la Porte, duc de LA MEILLERAYE. Petit in-folio. Belle pièce; bon style; pointe variée; grand effet. (Col. Bib. Nat.)

95. TOURVILLE, amiral de France. In-folio. Dans l'*Histoire militaire de Louis XIV.* (Col. Bib. Nat.)

96. Le duc de TALLART. In-folio. Même origine. (Col. Bib. Nat.)

97. Le duc de LUXEMBOURG. In-folio. Même origine. (Col. Bib. Nat.)

98. Le duc de VILLARS. In-folio. Même origine. (Col. Bib. Nat.)

99. Le duc de CRÉQUY. In-folio. Même origine. (Col. Bib. Nat.)

100. Le maréchal d'ESTRÉES. In-folio. Même origine. (Col. Bib. Nat.)

101. CATINAT, maréchal de France. In-folio. Même origine. (Col. Bib. Nat.)

102. CLAUDIUS, cinquième empereur romain. D'après Titien. In-8°, chez Chéreau. Médiocre pièce. (Col. Bib. Nat.)

103. Martia FIERNILLA, femme de Titus, In-8°, chez Chéreau. Portrait sans valeur. (Col. Bib. Nat.)

104. Jean-Paul BIGNON, conseiller d'Etat, académicien, abbé de Saint-Quentin-en-l'Isle. Gravé en 1709, d'après Hyacinthe Rigaud. In-folio. (Col. Bib. Nat.). Dans un médaillon, figure à gauche, entouré d'attri-

buts de numismatique, histoire naturelle, géométrie, astronomie. Beau portrait. J'en ai cité un premier d'après le catalogue de Mariette, page 286, plus haut, n° 10.

105. Le même Jean-Paul BIGNON, qui paraît avoir eu la monomanie de multiplier son effigie. Gravé par Duflos, d'après Edelynck, petit in-folio. Excellente pièce. Grand costume et attributs différents. (Col. Bib. Nat.)

106. Les GONDY, gravure in-4° à plusieurs médaillons. Elle ne paraît pas appartenir à la suite des portraits de la maison de Gondy. (Col. Bib. Nat.)

107. (Col. Ed. Fl.) Paule DE GONDY, duchesse de Retz, douairière de Lesdiguières. In-folio. D'après Pezey. J'ai déjà catalogué (v. page 288 plus haut, n° 24), et dans la suite des membres de la famille de Gondy, un ravissant portrait in-4° de Paule de Gondy avec une mouche au front et en manteau d'hermine. Dans le portrait in-folio que je catalogue ici sous le n° 107, la duchesse de Lesdiguières, ayant toujours sa mouche au front, est en pied et assise, non plus dans une bibliothèque comme dans l'estampe de la suite des Gondy, mais dans un salon magnifique dont la fenêtre est toute grande ouverte sur un parc. Dans le salon des fleurs sur tous les meubles. Paule de Gondy appartient sans doute aux grandes réunions de précieuses, car sur ses deux portraits elle tient un livre, ici de la main gauche, tandis que de la droite elle soutient un chat couché sur ses genoux. Elle a en-

core son grand manteau, mais seulement doublé d'hermine. Coussin sous ses genoux. Coude gauche appuyé sur une table richement ornée d'ornements de cuivre doré. Derrière la duchesse un négrillon développe une énorme guirlande de fleurs. Cette belle gravure est un peu froide de ton et ne vaut pas celle de la suite des Gondy qui est une merveille.)

108. le R. P. Germain de SAINTE-THÉRÈSE, provincial des Carmes de Paris, mort en 1717. D'après Guerry. In 4°. Grand style; sobriété d'effets. (Col. Ed. Fl.).

109. MORERI (Louis), dans un médaillon avec cinq vers au bas. D'après de Troy. In-folio. Belle gravure dans la manière d'Audran. (Col. Ed. Fl.).

110. La très éminente contemplative sœur Marie de SAINTE-THÉRÈSE, carmélite de Bordeaux, morte en 1717. In-18. Jolie figure au pointillé pur. (Col. Ed. Fl.).

111. Sir Richard STEELE, grand écrivain anglais. In-8°. Tête supérieurement gravée au pointillé relevé par des tailles dans les contours ombrés. (Col. Ed. Fl.).

112. SOCRATES. Buste en camée dans médaillon. Figure au pointillé. In-8°. (Col. Ed. Fl.).

113. Sophie-Dorothée de BRUNSWICK, reyne de Prusse. In-8°. (Col. Ed. Fl.).

114. Thomas CORNEILLE, de l'Académie française. In-8°. (Col. Ed. Fl.).

114. CHARLES Ier, roy de Sicile, tiré d'après sa statue de marbre à Naples. In-4°, avec quelques traces de pointillé sur la face et les mains. (Col. Ed. Fl.).

115. CHARLES II, roy de Naples, tiré dans l'église Saint-Dominique, à Naples. In-4°. (Col. Ed. Fl.).

D'après des catalogues plus ou moins récents, je signale :

116. Jean de LA FONTAINE, de l'Académie française. Petit in-folio.

117. Charles PERRAULT, de l'Académie française, d'après de Troy; petit in-folio.

118. FLÉCHIER, de l'Académie française; in-folio.

Ces trois portraits viennent probablement du livre de Ch. Perrault, *les Eloges des hommes illustres du* XVIIe *siècle.*

119. LOUIS XIV, ROY DE FRANCE, sacré dans l'église de Notre-Dame de Reims, le 7 juin 1654.

Le roy, de face agenouillé devant un prie Dieu, sous deux anges qui tiennent la couronne fleurdelysée. In-8°, avec cette signature Duflos, F. Très médiocre. (Col. Ed. Fl.).

IV

ESTAMPES RELIGIEUSES ET IMAGERIE

Le catalogue de Mariette, avec les deux parties de sa table, est aussi riche en renseignements sur les estampes et sujets de piété gravés par l'infatigable

Duflos Ier, qu'il l'a été sur son œuvre iconographique proprement dite, c'est-à-dire sur les nombreux portraits éclos sous son burin. Malheureusement ses nomenclatures seront moins fertiles en renseignements. Ainsi, nous n'y trouverons ni descriptions intéressantes, ni indications de formats ou de lieux de vente. La gravure in-folio majeur ou grand in-quarto magistral, destinée aux grands recueils ou aux cabinets des amateurs émérites, ne se distinguera plus de l'imagerie parfois poussée jusqu'à la perfection de l'art, mais parfois aussi vulgaire de format et de destination, c'est-à-dire descendant le plus souvent à l'in-octavo ou à l'in-12 pour entrer dans la librairie de piété, ou même pour attendre un public spécial et fort peu soucieux des chefs-d'œuvre du burin.

Il n'en faut pas moins affirmer que le graveur, appelé et habitué à reproduire, en ladite spécialité, les œuvres des maîtres et parfois des plus grands peintres, ne tomba pas dans le commun, dans le vulgaire, et se crut bien souvent forcé à faire appel à toutes les ressources de son art et de son talent, ce qu'il sera plus d'une fois facile d'établir. Il suffit, pour qu'on en soit certain, de connaître les noms des peintres renommés dont il eut à copier les œuvres : les Raphaël, les Véronèse, les Pierre de Cortone, les Titiens, le Guide, l'Albane, etc., et en ce qui concerne la France, les Lebrun, les Lesueur, les Philippe de Champagne, etc. On voit que Claude Duflos Ier, savait choisir ses modèles et ses sujets d'estampes. Lorsqu'il

les prend chez les peintres d'ordre inférieur, il ne tombe jamais sur l'infiniment petit, sur ce qui manque de valeur et de dignité, ce qui est un grand mérite et prouve un vrai respect de son art.

Nous n'avons plus qu'à suivre Mariette dans la revue qu'heureusement il a passée des sujets inspirés à Duflos par l'Ancien Testament, par les livres sacrés du christianisme, et par la Légende dorée, en rappelant que Mariette passe sous silence les formats pour la plupart du temps.

1. *La Sainte-Vierge considérant le corps mort de Jésus-Christ étendu sur ses genoux.* D'après le tableau de Pierre Pérugin, qui est dans le cabinet du duc d'Orléans.

2. *La Sainte famille de Jésus-Christ.* D'après Raphaël Sanzio d'Urbin.

(C'est une des désignations si sommaires que je trouve dans la seconde partie de la table de Mariette qui, dans un autre endroit parle vaguement de Vierges gravées par Duflos, d'après Raphaël.)

3. *La Vierge considérant l'enfant Jésus endormi.* D'après Raphaël d'Urbin.

4. *La Vierge portant entre ses bras l'enfant Jésus,* en demi-figure, d'après le tableau de la première manière de Raphaël d'Urbin, qui est dans le cabinet du duc d'Orléans.

5. *Vierge* pour M. Crozat. Petit in-folio.

C'est probablement la pièce qui est ainsi désignée par Mariette dans la seconde partie de sa table : « Une autre estampe du même sujet, traité différem- » ment, gravée d'après un tableau de Raphaël, peint » dans sa jeunesse et qui est dans le cabinet du duc » d'Orléans. »

6. *La Vierge tenant l'enfant Jésus qui caresse le jeune saint Jean.* D'après Raphaël d'Urbin.

7. *Saint-Michel combattant le Démon qui a pris la forme effroyable d'un dragon.* D'après un tableau de la première manière de Raphaël qui est dans le cabinet du roy de France. Gravé pour M. Crozat, in-folio.

8. *La Sainte-Famille.* D'après le tableau de Raphaël d'Urbin qui est dans le cabinet du Roy de France.

9. *La Sainte-Vierge adorant l'Enfant Jésus couché dans son berceau sur lequel les Anges répandent des fleurs.* D'après Pierre Berettini de Cortone. « Cette « pièce n'est pas entièrement gravée par Du Flos. Il « n'y a que les chairs qui soient de lui. »

10. *L'Enfant Jésus dans la crèche, adoré par les bergers.* D'après Pierre Berettini de Cortone.

11. *La Sainte-Vierge dans le ciel, environnée d'un chœur de chérubins.* D'après P. de Cortone.

12. *L'Annonciation.* D'après le Dominiquin. « Gravé » par Du Flos sous la conduite du célèbre Georges Au-

» dran, d'après le tableau de Dominique Zampieri, » connu sous le nom du Dominiquin. »

13. *L'Ange gardien protégeant un jeune enfant à qui il montre le ciel.* D'après le tableau de Dominique Zampieri.

14. *Jésus se faisant reconnaître à deux de ses disciples dans le château d'Emmaüs, en faisant la fraction du pain.* D'après le tableau de Paul Calliari de Vérone, qui est dans le cabinet du duc d'Orléans.

(C'est la fameuse gravure des *Disciples d'Emmaüs* citée par tous les biographes.)

15. *Le Christ apparaissant à la Madeleine après sa résurrection sous la forme d'un jardinier.* D'après l'Albane.

16. *L'Enfant Jésus nouvellement né est adoré dans la crèche par les bergers.* D'après Guido Reni.

17. *La Sainte-Vierge fuyant en Egypte avec saint Joseph.* D'après Guido Reni.

(Avec cette exclamation : « Fuiez, mon bien aimé ! » suivi d'un quatrain. In-8°. Cette petite gravure comme taille ressemble aux pièces galantes que Duflos père grava en si grande quantité.)

18. *La Vierge* en buste. D'après le tableau de Guido Reni qui est dans le cabinet de la duchesse de Saint-Aignan à Paris.

19 *Sainte Elisabeth embrassant la Sainte-Vierge qui luy vient rendre visite.* D'après le Carrache.

20. *Sainte Madeleine à genoux aux pieds de la Croix.* D'après le Carrache.

21. *Saint François de Paule en extase.* En demy corps. D'après le Ferri.

22. *Saint Antoyne de Padoue adorant l'Enfant Jésus.* D'après Cyro Ferri.

23. *Sainte Françoise, dame romaine, jouissant de la gloire des saints.* D'apres Cyro Ferri.

24. *L'Annonciation.* D'après J. Lanfranchi.

25. *Les Mages adorant l'Enfant Jésus et luy offrant des présents.* D'après le chevalier Carlo Maratti.

26. *Le Christ mourant en recommandant la Sainte Vierge à saint Jean.* D'après Ant. Van Dyck. Gravé en 1713.

27. *Jésus-Christ sur la Croix.* D'après Le Brun.

28. *Saint Jean consolant la Sainte-Vierge.* D'après Le Brun.

29. *Les trois Marie.* D'après Le Brun.

(Ces trois pièces in-folio sont disposées pour former un tout, le Christ en croix étant placé au centre, d'après une indication du catalogue de Mariette.)

30. *Le Massacre des Innocents fait par le commandement d'Hérode-le-Grand.* Gravé en 1706 d'après le tableau de Charles Le Brun qui est présentement dans le cabinet du duc d'Orléans.

(J'ai dans mes collections un exemplaire in-f° majeur en second état de cette superbe estampe. Elle est signée, à droite : « *A Paris, chez Claude Duflos, rue Saint-Jacques*, 1707, » et à gauche on lit cette autre mention sur un filet du cadre : « *Gravé par Claude Duflos, d'après le tableau de Ch. Le Brun qui est dans le cabinet de M. le président du Metz.* » Il en résulte donc que Mariette n'a catalogué que le premier état de ce tableau avec les mentions qu'il donne dans son catalogue de la date de 1706 et d'un nom du propriétaire dans le cabinet duquel il était alors « *présentement.* » Ce tableau dans la gravure de 1707, porte aussi une dédicace au marquis d'Argenson, « par son très humble serviteur Cl. Duflos. » Cette gravure porte donc trois fois la signature de son auteur. Très belle et grande estampe bien traitée, pleine d'opposition et de fougue. Toutes les chairs sont obtenues au pointillé. Il y a au premier plan une croupe admirable de cheval. Fonds un peu ternes. Ciels manquant de lumière et de profondeur. Coll. Ed. Fl.)

31. *Sainte Thérèse demandant avec ardeur les lumières du Saint-Esprit.* D'après Charles Le Brun.

32. *La Sainte-Vierge faisant signe à saint Jean-Baptiste de ne pas éveiller l'enfant Jesus.* D'après C. Le Brun.

33. *Jésus Christ tombant en agonie dans le jardin des Oliviers.* D'après Charles Le Brun.

34. *La Sainte-Vierge enlevée au ciel en présence des disciples.* D'après le tableau de Charles Le Brun qui est dans la chapelle du château de Trianon.

35. *La Madeleine à genoux au pied de la croix.* D'après Ch. Le Brun. Gravé pour Crozat.

(Petit in-folio. On reconnait un travail à la roulette sous le *pointillé* à l'aide duquel est modelé le corps du Christ en croix. Le travail de la taille rappelle un peu celui des graveurs allemands du XVIe siècle. En cataloguant les portraits gravés par Duflos père, j'ai, d'ailleurs, eu l'occasion de signaler ces intentions d'imiter certaines habitudes archaïques des vieux artistes.)

36. *Jésus descendu de la croix.* D'après Charles Le Brun.

37. *La Sainte-Famille revenant d'Egypte.* D'après Charles Le Brun.

38. *Lapidation de saint Etienne.* D'après le tableau de Charles Le Brun qui est dans l'église cathédrale de Paris.

39. *Le Saint-Esprit descendant sur les Apôtres en forme de langues de feu.* D'après le tableau de Charles Le Brun qui est dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice à Paris.

40. *La Sainte-Vierge et les saintes femmes pleurant à la vëue du corps mort de Jésus-Christ étendu sur son linceul.* D'après Charles Le Brun.

41. *Les Disciples détachant Jésus-Christ de dessus la croix.* D'après le tableau de Charles Le Brun qui est dans l'église des religieux dominicains à Paris.

42. *Jésus-Christ tombant en agonie dans le jardin des Oliviers à la veüe de son calice et de sa passion.* D'aprés le tableau de Charles Le Brun qui est dans le cabinet du Roy de France. In-folio.

43. Le même tableau en plus petit format.

44. *La Madeleine arrosant de ses larmes les pieds de Jésus-Christ chez Simon le pharisien.* D'après le tableau de Charles Le Brun qui est dans l'église des religieuses carmélites à Paris.

45. *Un père de famille faisant faire la prière avant le repas.* D'après Le Brun.

46. *Les Disciples portent le corps mort de Jésus-Christ pour l'ensevelir.* D'après Eustache Le Sueur.

47. *Les Veuves chrétiennes se présentent à saint Pierre, en pleurant et en lui montrant les robes que Dorcas leur faisait, ce qui engage ce saint apôtre à lui rendre la vie.* D'après le tableau d'Eustache Le Sueur qui est dans l'église de Saint-Etienne à Paris,

48. *Le corps mort de Jésus-Christ porté par les Disciples pour être ensevely.* D'après le tableau d'Eustache Le Sueur qui est dans l'une des chapelles de l'église Saint-Gervais à Paris. Gravé pour M. Crozat. In-folio majeur.

49. *La Sainte-Vierge se purifiant dans le temple et*

offrant à Dieu son divin fils. D'après le tableau d'Eustache Le Sueur qui est dans la chapelle du séminaire à Paris. (Note de Mariette dans la seconde partie de sa table : « *Purification.* Pièce ceintrée gravée par » Duflos pour Messieurs de Saint-Sulpice qui en ont » la planche. 13° 6 hauteur, 8° 3 largeur. » Ce qui représente notre in-folio.)

50. *Sainte Geneviève, patronne de la ville de Paris, s'occupant de la prière en gardant son troupeau.* Gravé, en 1697, d'après le tableau de Philippe de Champagne qui est dans l'église de Saint-Séverin à Paris.

51. *Saint Paul enlevé au troisième ciel.* D'après J.-B. Champagne.

(Jean-Baptiste Champagne, neveu, élève et continuateur, avec moins de talent, de son oncle Philippe.

52. *Jésus-Christ enseignant ses disciples.* D'après J.-B. Champagne.

53. *Sainte Cécile chantant les louanges de Dieu sur la harpe.* D'après P. Mignard.

(In-folio majeur. C'est la fameuse estampe citée sans cesse par les biographes, que tout le monde connaît et qui ne peut pas compter, pour la sécheresse, parmi les meilleures de l'œuvre de Duflos.)

54. *Saint Jean baptisant Jésus-Christ dans le Jourdain.* D'après le tableau de Pierre Mignard dans la chapelle des fonds baptismaux de l'église Saint-Eusta-

che à Paris. Pièce ceintrée. Chez G. Audran. (Note de Mariette dans la seconde partie de son catalogue.)

55. *L'Enfant Jésus dans le ciel tendant les bras vers la croix.* D'après Simon-François Vouet.

56. *L'Enfant Jésus adoré dans le ciel par des chérubins.* D'après S. Vouet.

57. *L'ange annonçant à la Sainte-Vierge le mystère de l'Incarnation.* D'après Antoyne Coypel.

58. *Suzanne surprise au bain par les vieillards.* D'après Ant. Coypel.

59. *Sainte Cécile jouant de l'orgue.* D'après le tableau de Michel Corneille.

60. *Sainte Anne apprenant à lire à la Sainte-Vierge.* D'après le tableau de Michel Corneille qui est dans l'église de Meudon près Paris.

61. *La Sainte-Vierge fuyant en Egypte.* D'après Michel Corneille.

62. *La résurrection de Lazare.* D'après Sébastien Bourdon.

63. *Zozyme administrant la Sainte Eucharistie à Sainte Marie l'Egytienne.* D'après le tableau de Lubin Beaugin qui est dans l'église cathédrale de Paris.

64. *Saint Claude, évesque de Bezançon, priant dans sa retraite.* D'après le tableau de Claude Mellan.

65. *Saint Gérome exerçant la pénitence dans le désert.* D'après Raymond de la Fage.

66. *Les anges transportant dans le ciel saint François de Sales, évesque de Genève.* D'après A. Chevalard. (Note de Mariette : « C'est Leprestre qui a gravé le crucifix au pointillé. »)

67. *Jésus-Christ caressant des enfants.* D'après Claude Hallé.

(Faute d'indication de format, dans Mariette, nous n'avons pu reconnaître et classer à part ce qui est du domaine de l'imagerie religieuse de commerce et courante dans l'œuvre de Duflos père. Quelques vagues indications fournies par Mariette sur l'exiguité des dimensions d'un certain nombre d'estampes vont nous mettre plus à l'aise.)

68. *Saint Joseph et la Sainte-Vierge adorant l'enfant Jésus qui vient de naître.* D'après une miniature de Bonnet.

69. *Sainte Anne instruisant la Sainte-Vierge.* D'après une miniature peinte par Bonnet.

70.-71.-72.-73. *Saint Jean consolant la Sainte-Vierge. — Sainte Madeleine et les deux saintes femmes affligées de la mort de Jésus-Christ. — Sainte Madeleine, pénitente,* d'après le Carrache. — *Saint Pierre pleurant ses péchés.* Ces quatre pièces gravées par Duflos, sous la conduite de Picard-le-Romain, d'après des miniatures peintes par Bonnet.

74. *Saint François de Sales, évesque et prince de Genève.* A demi-figure. D'après Bonnet.

75.-76.-77. *Saint Augustin se rendant à la grâce divine en se convertissant. — Saint Louys, roy de France en prières. — Saint Benoit, abbé, contemplant le ciel.* Gravé d'après des miniatures peintes par Bonnet. (Petites pièces très médiocres).

78.-79.-80.-81.-82. *Jésus portant sa croix. Jésus prêchant sur la montagne. — Jésus manifestant sa divinité. — Jésus soutenant Marie. — Les anges adorant l'Agneau.* Ces cinq sujets gravés d'après Limpol, pour mettre à la tête des livres de l'*Imitation de J.-C.* (Note de Mariette).

83.-84.-85. *L'armée de Pharaon submergée dans la Mer Rouge. — Nada et Abin, fils d'Aaron consumés dans le sanctuaire par le feu du ciel.* Le même sujet servant de fond à une lettre initiale pour le commencement d'un livre. Ces trois vignettes gravées sur le dessin de Cotelle.

86. *Saint Roch, patron de ceux qui souffrent de la peste et demandent à Dieu d'être guéry.* D'après Etienne Villequin.

87. *Le jeune saint Maxime refusant de sacrifier aux idoles et préférant le martyre.* D'après Antoyne Dieu.

88.-89.-90.-91. *Saint Ignace de Loyola recevant l'Enfant Jésus que la Sainte-Vierge luy remet entre les mains. — Le mesme saint à qui Jésus-Christ apparait chargé de sa croix. — La mort de Saint François Xavier dans les Indes. — Sainte Madeleine*

faisant pénitence dans le désert et couchée sur une natte. (Note de Mariette dans la seconde partie de sa table : « Quatre petites pièces de formes octogones d'après A. Dieu, des derniers ouvrages de Duflos, assez mauvaises.)

92.-93. *La Sainte Vierge et Saint Joseph adorant dans le ciel l'enfant Jésus. — L'Enfant Jésus dans le berceau.* In-8°. (Sans nom de peintre.)

94.-95. *Jésus-Christ sur la croix au pied de laquelle est la Sainte-Vierge, Saint Jean et Sainte Madeleine.* Autre petit *Crucifix* seul, gravé avec la dernière délicatesse, d'après Ch. Le Brun. (Note de Mariette.)

96.-97. Deux petits *Crucifix* sur un fond blanc, D'après Charles Le Brun.

98. Autre *Crucifix* où la Madeleine est au pied. D'après Cotelle.

99. *Crucifix* seul à fond blanc veu de face. Chez M. Langlois. Gravure de moyen burin. (Médiocre?)

100. Petit *Crucifix* à fond blanc. Chez G. Audran. Très propre. (D'excellente exécution ?) In-18.

101.-102.-103. Trois *Crucifix* à fond blanc, de moyen burin chez Barin, chez Picart-le-Romain et chez de Poilly. « Celui du prestre, c'est une copie de » celui de Duflos chez Picart-le-Romain et de même » grandeur ; ce prestre en a fait encore un autre plus » petit. »

Dans une partie de sa table, Mariette mentionne encore d'autres estampes religieuses et du même genre en ces termes :

104.-105.-106. Trois *Crucifix* différents sur des fonds blancs gravés par Duflos en différentes années d'après Ch. Le Brun.

« Un autre crucifix du mesme dessein, gravé dans » la manière de Duflos par un saint prestre nommé » Antoyne Chevallard. Il le fit sans avoir appris à » graver, uniquement conduit par un saint désir » d'exprimer aux yeux l'image de Jésus-Christ cruci- » fié qu'il avait profondément imprimée dans le » cœur. » (Note de Mariette). J'ai cru devoir conserver cette note qui nous montre un graveur néophyte s'inspirant de Claude Duflos 1er et reproduisant d'instinct les pièces de l'œuvre de ce maître. (V. la note de Mariette sur un des trois crucifix décrits sous les nos 101. 102.-103 ci-dessus.)

107.-108.-109. Trois autres *Crucifix* plus petits, dont un est sur fond noir, et les deux autres sur fonds blancs d'après les mêmes dessins que les quatre de la page précédente. (Note de Mariette). Voir plus haut les nos 103, 104, 105, 106.)

110.-111. *Des chrétiens recevant la sainte Eucharistie. — Un prestre administrant le viatique à un malade.* Ces deux pièces gravées d'après les desseins de Bernard Picart. (Note de Mariette.)

RESTITUTIONS.

112. Coll. Ed. Fleury. *Descente de croix.* Estampe sans titre. In-folio. D'après Lebrun, avec dédicace à l'abbé Bignon, conseiller d'Etat, membre de l'Académie française, abbé de Saint-Quentin-en-l'Isle. J'ai déjà eu l'occasion de parler de cette estampe qu'on peut tenir pour un des chefs-d'œuvre de Claude Duflos 1er. Il est difficile de comprendre comment elle a été passée sous silence par Mariette.

113. *Sainte Cécile.* D'après Mignard. Dans un encadrement hexagone in-8°. Gravure pour le commerce, cependant d'une pointe très fine. (Coll. Bib. nat.)

114. *La Sainte Vierge et Sainte Elisabeth.* In-f° avec ces mentions : « Duflos sc. Mariette exc. Se vend chez Basan. » (Coll. Bib. nat.)

115. *La circoncision.* Image in-8°, hachée et vulgaire. (Coll. Bib. nat.)

Une Annonciation, sans nom de peintre, avec ce texte au bas : *videntibus illis elevatus est, et nubes suscepit eum de oculis eorum.* (Act. 1.) Très remarquable petite gravure, avec cette indication. D. ecc. c. p. r. C'est l'initiale de Duflos.

Je n'insisterai pas d'abord sur le côté mercantile et peu artistique de ces dernières estampes. Cette courte et dernière observation pose très nettement en présence le graveur et l'éditeur, chacun ayant ses tendances savantes et ses nécessités de vente : la muse inspiratrice et le génie du commerce, divinités qui

n'ont jamais fait bon ménage dans un mariage de raison.

V

Sujets Divers.

Nous allons encore retrouver, dans ce chapitre, Claude Duflos 1er, livré à des influences très diverses. Il s'inspire tour à tour des grands peintres classiques de l'Italie, et des maîtres de la décadence française pendant les premières années de laquelle il a vécu. Il passe du Corrège, de l'Albane, du Carrache, aux Coypel, à Nattier, à Boucher, etc. Il est le reflet sincère et exact des influences sérieuses qui ont dirigé sa jeunesse, et des inspirations des maîtres de second ordre auprès desquels il a vécu pendant la seconde et dernière époque de sa vie. L'étude des modifications qu'il a subies n'est pas sans intérêt, et les tables de Mariette vont encore ici nous servir de guide utile pour le classement méthodique de l'œuvre immense de ce laborieux et fécond artiste.

1. *Vénus couchée près de l'Amour qui verse dans un coffre l'or dont son carquois est remply.* D'après l'Albane. In-folio.

2. *L'Amour des richesses.* D'après l'Albane. On a vu une planche à la page précédente. (Note de Mariette.)

3. *Jupiter transformé en nuée, amoureux d'Io.* D'après le Corrège.

4. *Une Nymphe surprise dans le bain par un Satyre.* D'après Annibal Carrache.

5. *L'Amour, piqué par une abeille, se plaignant à sa mère de la douleur qu'il ressent.* D'après Antoyne Coypel. In-f°.

6. *Les amours de Flore et de Zéphyre.* D'après Antoyne Coypel.

7. *Les amours de Vertumne et de Pomone.* D'après Nattier.

8. *Diane se baignant au retour de la chasse.* D'après Boucher.

9 *L'amour de l'Etude chassant les nuages qui obscurcissent la Sagesse et la tiennent cachée aux yeux des véritables philosophes ennuyés de l'Erreur et de l'Ignorance.* Sujet d'une vignette du dessin de Sébastien Le Clerc, le fils.

10. *Esculape rendant la vie à Hippolyte par l'efficacité de ses remèdes.* D'après le dessin de Sébastien Le Clerc.

11. *La mort d'Hippolyte*, gravé pour M. Geoffroy, apothicaire, in-4°.

12. *Suzanne dans le bain surprise par des vieillards.* D'après Senter (J.-B. Santerre.) In-4°.

J'ai déjà parlé (page 263), de cette jolie estampe qui n'est pas très rare, et où la jolie baigneuse est entiè-

rement traitée au pointillé avec un léger travail de roulette dans les contours ombrés. (Coll. Ed. Fl.)

13. *L'Amour accompagnant Psyché qui se baigne dans une fontaine.* D'après Cotelle.

14. *Des enfants tenant une crosse et autres marques de l'épiscopat*, d'après Jean-Baptiste Gaulli surnommé le *Bachiche*, dans le plafond de l'église du Gesu à Rome.

15. *Médaille de Louis XV, roy de France et de Navarre*, frappée pour les huissiers du Conseil, nommés les huissiers de la Chambre. Le portrait du roy est de Duvivier, et le revers qui représente le trosne du roy accompagné de la Religion et de la Justice, est de Blanque, l'un et l'autre graveurs en creux.

16. Vignette de S. Le Clerc, gravée en 1712 pour une thèse. In-12.

17. *Pierre de Baud, chanoine de la Madelaine-de-Vitré, présentant son histoire de Bretagne à Jean de Chateaugiron, seigneur de Derval, accompagné des seigneurs et dames de sa maison.*

(On lit cette note sur une moulure du cadre : « C. Duflos, sculp, » et à gauche : « D'après une signa» ture qui est dans le manuscrit original de P. de » Baud conservé par M. de Piré Rosnivinen. » C'est le frontispice in-f° de l'*Histoire de Bretagne*, par dom Robineau, 2 vol. in-f°, à Rennes, 1707. Le graveur du XVIIIe siècle a bien reproduit l'attitude des per-

sonnages mis en scène sur la miniature du XVe, mais il n'a compris ni le charme naïf, ni la ravissante couleur, ni l'harmonie de cette peinture qui devait être un chef-d'œuvre de l'art du temps. C'est glacial et ennuyeux. Duflos père semble avoir essayé là un pastiche de la gravure allemande du XVIe siècle. In-fo. (Coll. Ed. Fl:)

18. *La Piété et la Fidélité conjugale assises aux pieds d'un portrait de Louis de France, duc de Bourgogne, et de son épouse.* Cette pièce qui est du dessin de Desmaretz, a été gravée à l'eau-forte par Gérard Scotin et terminée au burin par Duflos, (Note de Mariette.)

19. *Les armes du sieur Geoffroy, célèbre apothicaire de Paris*, (V. le no 11 de ce chapitre), accompagnées de deux enfants dont l'un représente l'Amour de la justice et l'autre le Génie de la médecine, d'après le dessin de Sébastien Le Clerc.

(Frontispice pour un livre de Geoffroy. Pointe fine; beaucoup d'esprit, de charme et de talent qui dégénère.)

20. *Les chevaliers de l'ordre militaire de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, tenant leur chapistre.* Sujet d'une vignette d'après Pezey.

De 21 à 45. *Les Habillements de quelques ordres militaires et religieux*, en vingt-quatre planches, (in-4o), scavoir :

Celuy du grand maistre de l'ordre militaire de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare.

Celuy d'un chevalier séculier.

Celuy d'un chevalier ecclésiastique dudit ordre.

Celuy d'un chevalier novice.

Celuy d'un frère servant audit ordre.

Celuy des hérault de l'ordre.

Celuy d'un huissier de l'ordre.

Celuy du grand-maître de l'ordre de Saint-Antoyne d'Ethiopie.

Celuy des anciens chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Denis en France.

Celuy des anciens chanoines réguliers de Saint-Martin-d'Epernay.

Celuy des anciens chanoines réguliers de la cathédrale d'Usez.

Celuy des anciens chanoines réguliers du prieuré des Deux-Amants à Lyon.

Celuy des anciens chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Jean à Chartres.

Celuy des anciens chanoines réguliers de Saint-Eloy d'Arras.

Celuy des chanoines réguliers de la Congrégation du Val-des-Ecoliers en France.

Celuy des chanoines réguliers de la Congrégation de Notre-Sauveur en Lorraine.

Celuy des religieux hospitaliers de l'ordre de Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

Celuy des anciens religieux croisiers ou de Sainte-Croix en France et aux Pays-Bas.

Celuy des anciens hospitaliers de l'hôpital Saint-Gervais à Paris.

Celuy des religieuses régulières de l'ancienne Congrégation de Saint-Victor.

Celuy des chanoinesses de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement à Marseille, en manteau.

L'habillement ordinaire desdittes religieuses.

Celuy des sœurs de la Congrégation de Saint-Joseph pour l'éducation des filles orphelines à Rouen.

Celuy des sœurs de laditte congrégation de Saint-Jsseph, établies à Bordeaux.

(Ce sont de simples croquis sur fond blanc et peu poussés à l'effet (Coll. Ed. Fl.)

De 46 à 115. *Habillement des Ordres religieux et militaires.*

Autre collection de quatre-vingt treize planches dans lesquelles soixante-neuf seulement sont nouvelles. J'y signale seulement les planches ou sont représentés les religieux de Prémontré, de Saint-Jean-des-Vignes, des Trinitaires de Cerfroid, près Château-Thierry, les religieuses de l'abbaye de Fervaques à Saint-Quentin, etc. Croquis aussi sur fond blanc et in-4°. (Coll. Ed. Fl.)

115. Frontispice pour le livre des *Cérémonies* imprimé en Hollande.

Restitutions.

116. (Coll. Ed. Fl.) *Etablissement de l'Hôtel royal des Invalides.* Avec ces deux mentions, à gauche : « Peint par Le Brun et dessiné par J.-B. Massé. » A

droite : « Gravé par Duflos, terminé par de Will. » In-folio majeur. Admirable pièce composée d'architecture, d'ornements, de cariatides, et d'un superbe médaillon symbolique au centre. Contrastes, belles ombres transparentes dans leur puissance, tailles variées, grand fini d'exécution, fleurs et feuillages charmants, étoffes chatoyantes, chairs doucement traitées au pointillé. C'est une pièce capitale que Mariette semble n'avoir pas connue, que du moins il a oubliée et que Claude Duflos 1er réclame comme une de ses meilleures pages.

117. (Coll. Ed. Fl.) Le *grand Dictionnaire historique* de Moréri, pour l'édition de 1725. In-folio. D'après Desmarets. Très belle planche sur laquelle j'ai déjà donné des détails. C'est une des gravures de Claude Duflos 1er où son procédé du pointillé pour le rendu des chairs présente le moins de molesse par ses combinaisons variées et intelligentes avec la taille au burin.

118. (Coll. Ed. Fl.) *Le triomphe de Galathée.* In-folio. Gravé d'après A. Coypel. Sous le titre, huit vers tirés d'un air chanté par Polyphème dans l'opéra d'*Acis et Galathée*, avec cette mention : « A Paris, » chez Crépy, rue Saint-Jacques, près la rue de la » Parcheminerie, *à Saint-Pierre.* » Grande et belle planche de beaucoup d'effets et de mouvement.

119. (Coll. Ed. Fl.) L'*Hymen de Bacchus et d'Ariane*. D'après A. Coypel. Sous le titre, huit vers

tirés du ballet du *Triomphe de l'Amour*, de Quinault, et cette mention : A Paris, chez Lenoir, successeur de Pillot, rue Saint-Jacques, n° 14. In-folio majeur. Quelques sobres applications du procédé de la roulette sous le pointillé renforcé par des tailles d'une grande finesse dans les ombres des chairs. Magnifique planche de tous points.

120. (Coll. Ed. Fl.) *Le triomphe d'Amphitrite.* In-folio majeur. Gravé d'après C. Natoire, dédié « par son très humble serviteur Claude Duflos, » au fameux intendant des finances Orry, avec huit vers sous le titre aux deux côtés d'un superbe écusson aux armes d'Orry. Mêmes ressources, même talent, même science de l'effet que dans les deux pièces précédentes.

121. (Coll. Ed. Fl.) *Versailles immortalisé*, titre dans un volume déployé par la Renommée en haut et à gauche de l'estampe. Au bas, cet autre titre : *Versaliarum consecrata memoria.* In-folio. *Duflos sculpsit* sans nom de peintre ou de dessinateur. Dans une couronne de nuages sur lesquels la Renommée est assise, une vue cavalière du château avec un jet d'eau en avant. Dans le bas de l'estampe, un coin du palais et une allée du parc en perspective. C'est évidemment le frontispice d'un livre spécial sur les splendeurs de Versailles récemment terminé. Pièce traitée en façon de croquis. Un peu sèche dans tout son ensemble.

122. (Coll. Ed. Fl). Petite gravure sans titre, et

in-8°. Gravée par Duflos d'après B. Pilart. C'est évidemment le frontispice d'une édition des Fables d'Esope. On voit le fabuliste grec, bossu, mal tourné et conversant, dans un parc, avec Minerve qui lui présente la Fable sous les traits d'une jeune femme lestement habillée, et l'Affabulation ou Morale, l'*Epimuthion*, sous la figure d'un vieillard qui fait un geste de démonstration. Le paysage est animé par de nombreux personnages. Petite pièce d'une pointe très fine.

VI

Les tabatières.

La gravure du XVIIIe siècle livra à l'imagerie un très grand nombre de petites pièces soit ovales, soit octogones qu'on connaît sous le nom de *tabatières*, parce que les fabricants de boites à tabac en ornaient le couvercle de ces petits meubles alors bien plus en vogue qu'aujourd'hui, où la fameuse poudre de *pétum*, la *nicotiane*, enfin le tabac à priser a singulièrement perdu de sa faveur. Ces petites images, quelquefois fort libres, au moins toujours galantes, étaient souvent très remarquablement traitées par les bons dessinateurs et surtout par les bons graveurs de ce siècle artiste. Pour ne citer qu'un exemple, la célèbre Vénitienne Rosalba Carriera, plus connue dans l'histoire de l'art sous le simple nom de la Rosalba, (environ 1665-1742), peignit au pastel, et pour ce genre, un certain nombre de jolies petites scènes qui

firent fureur alors, et dont plusieurs furent gravées de petit format par Claude Duflos 1er et ses émules les Larmessin, les Lépicié, etc. Le commerce les livrait pourvues de quatrains explicatifs en vers souvent de confiserie, et d'encadrements qu'on pouvait enlever au ciseau pour appliquer l'image sur le couvercle de la tabatière. Ces gravures livrées aux marchands d'estampes entières et de format in-8°, nous arrivent donc toujours pourvues de leur cadre gravé et de leur fade poésie.

J'ajoute qu'aujourd'hui elles ne sont pas communes dans la circulation et que, détail qu'il m'a été impossible de contrôler, certains pensent que d'habiles miniaturistes du temps en illustrèrent, probablement les plus fines, de leurs plus délicates couleurs. Le spécialiste Soliman Lieutaud croyait aussi que les fabricants de tabatières firent appel, pour décorer les couvercles de leurs boîtes de poudre à priser, à la gravure pornographique d'alors qui a prodigué son talent sur tant d'images lascives et obscènes. Je ne connais pas, dans l'œuvre de Duflos, le père, des estampes à classer dans cette famille honteuse de gravures plus que libertines, et le catalogue de Mariette ne nous citera que des pièces du genre de celles que tout à l'heure j'appelais, un peu libres, galantes.

Pour en revenir aux inspirations fournies à notre artiste par la Rosalba, Mariette a multiplié pour nous les mentions d'une assez grande quantité de ses petites compositions gravées d'une jolie pointe par Duflos le père.

1.-2.-3.-4. *Les divinités qui président aux quatre saisons de l'année*, « représentées d'après Rosalba, Carriera, vénitienne, célèbre par ses peintures, scavoir : Le *Printemps*, par une jeune Vénitienne qui porte un panier de fleurs ; l'*Eté*, par une dame qui fait semblant de donner à tetter à des petits chiens ; l'*Automne*, par une villageoise italienne qui tient une corbeille de fruits ; l'*Hyver*, par une femme qui se promène en chapeau dans la place Saint-Mard (à Venise), pendant le temps du carnaval. » (Coll. Ed. Fl.)

5.-6.-7.-8. *Les quatre heures du jours*, « représentées scavoir : Le *Matin* par une femme qui tient son chapelet, d'après la Rosalba ; (il y en a deux épreuves de suite à cause des changements qui y ont été faits) ; le *Midy*, par une cuisinière qui prépare un chou pour mettre dans le pot, d'après J.-B. Santerre ; l'*Après-Midy* par une jeune personne qui donne à manger à un perroquet, d'après la Rosalba ; le *Soir* par une femme qui prend du tabac, d'après la même. »

9. Une *nourrice* « qui donne le tetton à son enfant. »

10.-11. Une *jeune fille* travaillant à du point de Venise. — L'*Amour* donnant des préceptes à une jeune personne.

12. La *Victoire* refusant ses lumières à l'Amour.

13. Une *bergère* caressant un mouton, d'après la Rosalba.

14. Une *jeune fille* travaillant à l'aiguille.

15.-16. Une *fille* enfilant un collier de perles. — Une *bergère* occupée à filer.

17.-18.-19.-20.-21. Les *cinq sens* représentés : « la *veue* par une femme qui regarde une boitte de portrait ; le *goût* par une autre qui prend du caffé ; l'*Ouye* par une autre qui chante ; le *Toucher* par une autre qui donne des cerises à un oyseau, et l'*Odorat* par une autre femme qui prend du tabac. »

Mariette n'attribue pas à Duflos père d'autres gravures d'après la Rosalba. Ce ne sont pas là les seules reproductions qu'il donna d'après elle ; car dans ma collection des estampes de ce maître habile, je possède de lui trois autres pièces que Mariette ne signale pas, toutes trois signées des noms de la Rosalba et de Duflos, et du même format dit de *tabatière*, deux dans des ovales en hauteur, la troisième dans un ovale en large. Ce sont toujours des sujets amoureux, mais décents. Je vais donner comme types et spécimens de la poésie du temps, les vers qui accompagnent ces petites compositions.

22. Sur la première se voit une jeune paysanne qui file, ayant derrière elle son vieux mari et à ses côtés deux innocents agneaux, avec ce commentaire versifié :

Avoir tant d'agrémens et de charme en partage,
A qui sait s'en servir sont de riches talens.
Mais quel profit d'un si bel étalage
Si vous n'avez, Chloris, jamais d'autres chalands.

23. Une jeune femme fort emplumée, étalant des trésors point du tout voilés, apparaît à un balcon du haut duquel elle se penche sans beaucoup de gêne et de précautions pour jeter un billet à un galant qu'on n'aperçoit point, mais qu'on soupçonne ; de même que nous le savons-là, un vieux mari jaloux, qui fronce le sourcil et pose un doigt sur sa bouche pour indiquer qu'il faut savoir se taire quand on ne peut rien empêcher, triste situation qui s'intitule *La Douleur*, et se résume en ce quatrain mélancolique :

Lorsque sur ses vieux jours d'une femme on fait choix,
On est le plus souvent l'objet de la satire ;
Mais le plus sage doit, comme moy, ne rien dire,
Avaler la pilulle et se mordre les doigts.

24. Enfin, la troisième gravure montre une bergère, encore gorge au vent, regard à l'horizon, et qui serre ardemment un mouton contre sa poitrine. Est-ce bien à ce tendre agneau qu'elle songe ? C'est ce que va nous dire ce couplet de cinq vers quelque peu risqués :

Lise, de mille feux l'âme tout empressée,
Et d'un air tout rêveur, caresse son mouton ;
Mais, s'il faut parler net, ce n'est que par façon.
L'amour, dont la bergère est tendrement blessée,
Lui donne à desmesler bien une autre fusée.

Après la Rosalba, l'artiste dont les œuvres fournirent au burin de Claude Duflos 1er les plus fréquentes occasions de s'exercer sur les sujets badins dits de *tabatières*, fut le dessinateur Bernard Picart (1663-1733), le fils de Picart-le-Romain, le contemporain et

l'ami de Claude Duflos Ier, le professeur de Claude Duflos II, et dont le nom revient à chaque instant sous la plume de Mariette et dans le catalogue de l'œuvre gravée par Duflos père.

25.-26. Une *Nymphe* caressée par un Satyre. — La déesse *Flore* se reposant dans un jardin et recevant des fleurs qui luy sont apportées par Zéphire. Ces deux tabatières sont du dessin de Bernard Picart. (Note de Mariette.)

27. Une *femme* assise dans un sopha et prenant des liqueurs. Gravé d'après Bernard Picart.

28.-29.-30. *Cupidon* s'entretenant avec sa chère Psyché. — *Les amours* de Mars et de Vénus. — *Léda et Jupiter* changé en cygne pour luy plaire. Ces trois sujets de tabatières sont de l'invention et du dessin de Bernard Picart. In-4°, trop grand pour une tabatière. (Coll. E. Fleury.)

30.-31.-32. *Jupiter en serpent*, amoureux d'Eolia. — *Neptune* métamorphosé en mouton amoureux de la nymphe *Bisaltis*. — *Jupiter en pluie d'or* visitant Danaë, d'après B. Picart.

33.-34. Une *Nymphe* poursuivie par un Satyre. — *Vénus et Adonis*. D'après B. Picart,

35.-36. Une *femme* fumant entre les bras de son amant. — *Salmacé* devenant éperduement amoureuse d'Hermaphrodite. Les sujets sont de l'invention et du dessin de Bernard Picart.

37.-38. Un *amant* surprenant sa maîtresse à sa toilette. — Deux *enfants* badinant avec un nid. D'après B. Picart.

39.-40.-41. *Vénus* dans l'isle de Cythère. D'après B. Picart, et une seconde planche du même dessin. — *Vénus* à qui l'Amour apporte des fleurs, d'après le même. Il y a aussi deux planches différentes. — *Vénus* tenant l'arc et les flèches de l'Amour. D'après le même : il y a aussi deux planches de gravées de deux manières différentes.

42.-43.-44.-45. Un *amant* et une maîtresse allant en pélerinage à Cytére. Représenté de deux manières différentes. — *Céphale* enlevé par l'Aurore. — *Vénus* couchée et deffendant à l'Amour de luy toucher. — Une *Nymphe* recevant des fleurs qui luy sont apportées par un Amour. Ces quatre sujets de tabatières octogones sont de l'invention et du dessin de Bernard Picart.

Jusqu'ici et dans tous les sujets que le dessinateur Bernard Picart d'Amsterdam fournit à Duflos père, il paraît exclusivement voué à tout ce que la mythologie payenne contiens de récits et de fictions amoureuses, on peut dire érotiques. Cependant, il va en sortir avec cette nouvelle série de citations par Mariette de plusieurs petites pièces gravées par le premier de la dynastie des Duflos.

46.-47.-48.-49. Autres sujets de forme ovale, d'après B. Picard et convenables pour les tabatières : Un *paysan* caressant une paysanne. — Un financier

achetant les faveurs d'une courtisane. — Une *femme* déguisée en Espagnolette pour le bal. — Une *vieille* disant la bonne aventure à une fille.

50.-51.-52.-53. Quatre sujets de tabatières octogones et représentant : la *Laitière* et l'*Oublieux* (marchands d'oublies). D'après B. Picart. — *Jeune fille* dansant au son du flageollet. — Les deux autres, des *Comédiens*. D'après Watteau.

54. Une fois déjà et plus haut, (nº 6 de ce VIe chapitre), j'ai parlé d'une composition du peintre Santerre gravée par Claude Duflos 1er comme sujet de tabatière. En voici une seconde indiquée encore par Mariette : Une *femme* en coiffe baissée, surveillee d'une autre qui la veut regarder.

Le peintre Nicolas Bertin, élève de Jouvenet et de Bon Boullongue, et mort à Paris en 1736, est cité, nous l'avons vu plus haut, par la *Nouvelle Biographie universelle de Didot*, comme ayant fourni à Duflos un certain nombre de sujets de gravures. Parmi les *tabatières* citées dans les nomenclatures de Mariette, je remarque celle-ci signée par Bertin :

55. *Les amours de Léda et de Jupiter métamorphosé en cygne.*

En voici quelques autres d'après un peintre dessinateur qui se nomme Courtin :

56 -57.-58. Plusieurs sujets de tabatières ovales scavoir : Une *femme* caressée par un page. — Une autre chantant. — Une *fille* pleurant sa cruche cassée.

59. Une *femme* se lavant les pieds dans un vase où un More verse de l'eau, d'après le même. Il y en a deux épreuves dont l'une est imprimée en rouge.

60. Une *femme* jouant au bilboquet, d'après Courtin.

61. Une *femme* jettant une lettre par la fenêtre à un amant, d'après Courtin. (J'ai cité nº 23 du même chapitre VI, le même sujet d'après la Rosalba).

62.-63. Une *jeune fille* donnant un camouflet à un jeune homme.

Un *docteur* caressant une jeune femme vêtue en arlequin, d'après Courtin.

Je trouve encore dans Mariette ces tabatières sans noms des peintres :

64. Un sujet de tabatière ovale, scavoir : Une *femme* tenant un perroquet d'après Clingstel.

65. Une *fille* lisant une lettre de son amant, d'après Raoux. (Jean Raoux, peintre, 1667-1734, créa le genre galant dans lequel il fut bien dépassé par Boucher).

66. Des *buveurs* flamands. — Une *femme* allumant sa pipe, tous deux gravés d'après A. Teniers dans des ovales en hauteur.

67. Un malade ayant près de luy son médecin et son confesseur, d'après Van Haftenn. Dans un ovale en hauteur.

Mariette restitue aussi à l'œuvre de Cl. Duflos

l'ancien, ces sujets dont les noms des peintres ou dessinateurs ne nous ont pas été fournis par lui :

68. Dans une tabatière ovale une *jeune femme* demynüe assise près de son lit.

69.-70.-71.72. *Colombine* caressant Scaramouche. — Une *femme* en habit d'homme allant à la chasse. — Une *femme* repoussant un singe qui lui met la patte sur le sein. — Une *femme* déguisée en Scaramouche. Ces quatre sujets dans des tabatières octogones.

73.-74. Deux sujets en travers où Vénus est représentée avec l'Amour.

75. Une *femme* au bain regardant dans un miroir

76.-77. 78.-79. Quatre autres sujets de tabatières, dont deux octogones et une ovale, parmi lesquelles il y en a une qui représente une *femme* aiguisant un couteau, (ce qui n'est plus aussi badin), — une autre, un *paysan* qui vient apporter un nid d'oiseaux à sa maîtresse, — la troisième un *amant* entretenant sa maîtresse de sa passion, — et la quatrième une *vieille femme* enseignant à une jeune fille à enfiler des perles.

Les biographes modernes se sont accordés, je l'ai dit au chapitre II de cette étude, pour célébrer le nombre

et la variété de l'œuvre gravé de Duflos père, sur lequel je n'ai plus rien à dire. Les chiffres qui vont suivre montrent qu'au milieu des erreurs accumulées par eux sur ce grand artiste, les écrivains ne se sont point trompés sur les deux points que je cite aux premières lignes du présent alinéa. Voici en effet les chiffres qui résument mes quatre derniers chapitres :

Portraits gravés . . .	115
Estampes religieuses . .	125
Sujets divers	122
Tabatières	79
Total . .	441

Peut-être ce chiffre formidable s'accroîtra-t-il encore par quelques trouvailles et restitutions que l'avenir prépare. Ainsi j'achetais, il y a peu de mois, les portraits des deux Charles Ier et II, rois de Naples, qu'aucun catalogue ou collection n'avaient signalés. Cependant, dès ce moment et grâce surtout aux tables de Mariette combinées avec les collections publique et particulière dont j'ai beaucoup parlé, on peut tenir l'œuvre gravé de Duflos père, sinon pour complet, tout au moins pour très avancé.

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LAON

BUREAU

Président honoraire : *M. Sébline* (O. ✻, O. I.), Préfet du département de l'Aisne.

Président : *M. Cortilliot*, directeur du *Journal de l'Aisne*.

Vice-Président : *M. Baton* (abbé), archiprêtre, curé de Notre-Dame de Laon.

Secrétaire-Général : *M. Hidé*, propriétaire à Bruyères.

Secrétaire des Séances : *M. Lemaître*, avocat à Laon.

Bibliothécaire-Archiviste : *M. E. Midoux*, (O. A.), Artiste Peintre à Laon.

Trésorier : *M. Baudemant*, pharmacien à Laon.

MEMBRES HONORAIRES

MM. *Bauchart* (Quentin) (C. ✻), ancien président de section au Conseil d'État, ancien membre du Conseil général.

Boitelle, (G. O. ✻), ancien préfet du département ancien sénateur.

MM. *Bretagne* (*), directeur des contributions directes à Nancy.

Barthélemy (de), auditeur au Conseil d'Etat.

Castaing (C. *), ancien préfet du département.

Champfleury (*), conservateur du musée de la Manufacture nationale de Sèvres.

Desmaze (O. *) ancien conseiller à la Cour d'appel de Paris.

Desilve, curé de Basuel.

Dey, ancien conservateur des hypothèques, à Château-Thierry.

Ferrand (O. *), ancien préfet du département.

Filliette, ancien économe des hospices de Laon.

Glatigny (*), maire de Laon.

Gomart (*), propriétaire à Saint-Quentin.

Houssaye (Arsène), (O. *), président de la Société des gens de lettres.

La Tour du Pin (comte de), à Bosmont.

Laisné (C. *) ancien membre du Conseil général à Sissonne.

Nieuwerkerke (comte de) (G. O. *), ancien sénateur, ancien surintendant des Beaux-Arts.

Mathey (O. I.), bibliothécaire de Laon.

Sébline, (O. *), préfet de l'Aisne, président honoraire.

Ed. Turquet (*), député.

Vallès (*), ingénieur en chef à Paris.

Waddington, sénateur, ancien ministre des affaires étrangères.

MEMBRES TITULAIRES.

MM. *Baton* (abbé), archiprêtre, curé de Notre-Dame de Laon.
Baudemant, pharmacien à Laon.
Brismontier, directeur d'assurances à Laon.
Canon, juge au Tribunal civil de Laon.
Chéruy, avoué à Laon.
Combier (*, O. I.), président du Tribunal civil de Laon.
Cortilliot, directeur du *Journal de l'Aisne*.
D'Ersu, propriétaire à Laon.
Dollé, photographe.
Ermant (O. A.), architecte départemental à Laon.
Floriwal (de), juge au Tribunal civil de Laon.
Glinel, journaliste à Laon.
Gravier (*), trésorier-payeur général.
Harduin, juge au tribunal civil de Laon.
Hidé, propriétaire à Bruyères.
Lemaître, avocat à Laon.
Lion, notaire à Laon.
Lobjeois, avocat à Laon.
Marlier (abbé), aumônier de l'Ecole normale de Laon.
Midoux (O. A.), artiste peintre à Laon.
Pasquier, ancien notaire.
Rol, pharmacien à Laon.
Rousseau (O. A.), adjoint au maire de Laon.
Sars (de) (Alphonse), propriétaire à Laon.
Turquin, propriétaire à Laon.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. *Barbey*, (O. A.) vice-président de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Callay, instituteur à Sissonne.

Charpentier (abbé), vicaire honoraire à Sissonne.

Chavée-Leroy, agriculteur à Clermont-lès-Fermes.

De Marsy (le comte), bibliothécaire de la ville de Compiègne.

Duployé (abbé), à Montigny-en-Arrouaise.

Gauguet, Elie, libraire-éditeur, 36, rue de Seine, Paris.

Gillet (abbé), curé de Neufchâtel.

Hannotaux (Gabriel), (O. ✻), conseiller d'ambassade, à Paris.

Journal, (O. A.) docteur en médecine à Laon.

Lalouette-Fossier, propriétaire à Marle.

Lambert (abbé), vicaire de Notre-Dame-des-Victoires à Paris.

Lecocq (Georges), (O. A.) avocat à Amiens.

Lecomte (abbé), professeur à Liesse.

Lempereur, élève de l'École des chartes à Paris.

Leroux, docteur en médecine à Corbeny.

Letellier, ancien Inspecteur d'Académie du Calvados, à Caen.

L'Hote, ancien Inspecteur des douanes, à Aubenton.

Lhote, ingénieur à Laon.

MM. *Mangin*, sous-directeur des contributions directes à Avesnes (Nord).

Matton, aîné, propriétaire à Vervins.

Matton (Auguste), (✻), archiviste du département de l'Aisne.

Menche de Loisne, (✻), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Laon.

Mien, directeur des postes à Pontarlier.

Montier, instituteur à Mons-en-Laonnois.

Pal nt (abbé), curé de Cilly.

Papillon, propriétaire à Vervins.

Piette (Ed.) (✻), propriétaire à Vervins.

Piette, ancien juge de paix à Craonne.

Pilloy, agent-voyer d'arrondissement à Saint-Quentin.

Plonquet, docteur en médecine à Aï (Marne).

Poissonnier, ancien notaire à Chauny.

Poquet (abbé) (O. I.), curé-doyen à Berry-au-Bac.

Senneville (G. de), auditeur à la Cour des Comptes, à Paris.

Souillac-Boileau, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à Château-Thierry.

Taide, (✻ O. I.), Inspecteur d'Académie en retraite à Laon.

Vernier (abbé), curé de Lemé.

TABLE ANALYTIQUE.

Abréviations : R. Rapport de M. Hidé sur le présent Bulletin. P. Procès-verbaux des séances. M. Mémoires communiqués.

A.

Aisne. [Département de l']. — Erreurs relevées par M. Midoux dans la géographie Malte-Brun. P. VII.

B.

Baignères. [Inspecteur des Beaux-Arts]. — Sa visite au Musée communal et au musée de la Société. P. XXXII.

Baillis du Vermandois. — Leur résidence à Laon. P. XXXIII.

Barbey, de Château-Thierry. — Sa présentation comme membre correspondant. P. LVXII. — Son admission P. LXII.

Baton. [L'abbé, curé-archiprêtre]. — R 6. — Communication relative à la sépulture de Guillaume d'Harcigny à la cathédrale de Laon. P. XXV. — Communication relative à saint Laurent et à l'insigne relique de l'église Saint-Martin P. LXX. — Communication sur l'évêque Anselme de Mauni. P. LXXVI.

Bercet, de Trélon [Nord]. — Sa présentation comme membre correspondant. P. LVIII. — Il est autorisé à acquérir les Bulletins de la Société à raison de 3 fr. 50 l'un. P. LXII et LXIV.

Blanc, Edmond. — Don de manuscrits à la bibliothèque de Laon. P. III.

Blondel, architecte. — Communication relative à son acte de naissance et à son contrat de mariage par M. G. Ermant. P. XLIX.

Bouchereau, Auguste-François. — R. 6 — Mention de la lecture faite par M. Matton de sa notice sur Bouchereau. P. LXII. — Texte de cette notice. M. 1.

Bourbier, membre correspondant. — Son décès. R 5.

Braies. [Royauté des]. — Moule du XVe siècle. P. XXIII.

Brancourt. [Eglise de]. — Ses chapiteaux. P. XXIII.

Brismontier. — R. 6 — Communication relative à deux bombardes à main et à un jeton trouvés dans des fouilles à Coucy-le-Château. P. XLI.

Bucilly. — Découverte de meules romaines. P. LII.

Bureau de la Société. — Sa constitution pour 1882. P. XLI.

C.

De la campagne, notaire à Laon. — Surcens dû par ses héritiers à Saint-Pierre-le-Vieil P. LXXIX.

Carlier, de Coucy-le-Château. — Sa correspondance avec le biographe Michaud. P. IX

Le Carlier. — Elève du collège de Laon. R. 8.

Cierge pascal. — Inscriptions et ornements au XVIIIe siècle. P XIII et XIV.

COFFIGNON. — Don d'un titre sur parchemin avec sceau. P. XXXVII. — Don de divers documents des XVIIe et XVIIIe siècles. P. LXXIX.

COMBIER. — R. 8. — Etude de bibliographie locale sur le livre de M. Desmaze : *Histoire de la médecine légale en France*. P. XXIII. — Compte-rendu de la suite donnée au legs de M. le vicomte de Flavigny. P. XXXIX. — Les anciens Palinarès. M. 89.

COMPTES, de 1879. P. V ; de 1880. P. LVIII.

CORTILLIOT. — R. 8. — Sa présentation comme membre titulaire. P. XI. — Son admission P. XIII. — Analyse du 2e fascicule de l'*Essai sur l'Histoire de Saint-Quentin*, par M. E Lemaire. P. XXX — Analyse du tome 1er des *Annales du musée Guimet*. P. LXXIII, — Est chargé de repondre à la demande du ministre sur l'origine de la Société, ses travaux, sa situation. P. LXXV. — Texte de son analyse de l'*Histoire de Saint-Quentin*. M 9.

COUCY-LE-CHATEAU. — Bombardes à main et jeton présentés par M. Brismontier. P. XLI.

COUCY [Enguerrand de]. — Notice par M. Mangin. P. III.

COUCY [Raoul de]. — Mémoires historiques. P. XXXVII.

COUCY-LA-VILLE. — Classement de son Eglise. P. XXIII.

CUISSY. [Abbaye de]. — Communication de divers manuscrits et note de M. le comte de Marsy. P. XV.

D

DEFER, de la Hérie. — Découvertes archéologiques à Jeantes. P. LXXVII.

DÉGIEUX, membre honoraire. — Son décès. R. 5.

DELOUCHE DE BOISRÉMOND. — Exposition de 10 vases et 6 urnes provenant de fouilles à Laon. P. LXVII.

DESMAZE. — Histoire de la médecine légale en France. P. XXIII.

DOLLÉ. — Reproduction photographique d'une gravure de Née, d'après Tavernier, vue de la place de Laon. P. XIII.

DUFLOS, Claude, de Sissonne — R. 7. Sa naissance, sa vie, son œuvre par Ed Fleury M. 245.

DUMAS, Alexandre. — R. 6. — Lettres inédites. P. LXV. — Notes biographiques et bibliographiques par M. Ch. Glinel. P. LXXVIII et M. 39.

E

L'ELEU DE LA SIMONE. — Elève du collége de Laon. R. 8.

ENGUERRAND VII, de Coucy. — Notice par M. Mangin. P. III.

ERMANT. — Acte de naissance et contrat de mariage de l'architecte Blondel. P. XLIX.

F

FILLIETTE. — Comptes de 1879. P. V. — Monnaie bavaroise trouvée à Semilly. P. XIX. — Communication de mémoires historiques sur Raoul de Coucy. P. XXXVII. — Comptes de 1880 P. LVIII. — Épreuve photographique d'une vue à vol d'oiseau de Saint-Martin de Laon en 1700. P. LXV.

FLAVIGNY (Vicomte de). — Élève du collége de Laon. R. 8. — Son legs à la bibliothèque de Laon. P. II et XXXIX.

FLEURY, Édouard. — Son décès. R. 5. — Ses travaux de l'année. R. 6 et 7. — Hommage à la Société du Tome 3 des *Antiquités et Monuments du département de l'Aisne*. P. I. — Sa nomination comme officier de l'Instruction publique. P. XIV. —

Analyse du livre de M. G. Lecocq : *Le théâtre en Picardie*. P. XLIV. — Origine et développement de l'art théâtral dans la province ecclésiastique de Reims. P. XLIV. — LIV. — LIX. — LXIV. Claude Dullos, graveur, sa naissance, sa vie, son œuvre. M. 245.

Florival (de). — Ses travaux de l'année. R. 6. — Communication relative aux vitraux de la cathédrale de Laon P. XXXV. — Suite de la description de ces vitraux (lancette du milieu). LXXV.

G

Glinel. — Ses travaux de l'année. R. 6. — Publication en Belgique de lettres inédites de A. Dumas, père. LXV — Notes biographiques et bibliographiques sur A. Dumas père. P. LXXVIII et M 39.

Gomart. — Sa démission de membre titulaire ; il est nommé membre honoraire. P. XXIV et XXVIII.

Grenier du Chapitre. — Écussons et peintures. P. II ; X ; XXXVI.

H

Harcigny (Guillaume d') — Sa sépulture à la cathédrale de Laon. P. XXII ; XXV.

Harduin de Grosville. — Sa présentation comme membre titulaire. P. LXXVI. — Son admission LXXVIII.

Hidé. — Son rapport sur les travaux de la Société. R. 1.

Huet. — Elève du collège de Laon. R. 8.

J

Jadart. — Sa présentation comme membre correspondant. P. XIV. Son admission P. XX.

Jeantes. — Découvertes archéologiques. P. LXXVII.

L

LAON. — Vue de la place de Laon, gravure de Née, d'après Tavernier. P. XIII. — Armes de Laon leur description, par M. Midoux. P LXXVIII. — Cathédrale de Laon. (Voy. Notre-Dame de Laon.)

LECOCQ. — Sa nomination comme officier d'académie. P. LVII.

LECOMTE (l'abbé). — Lecture d'une notice sur la Sainte-Face de Montreuil. P. LXIX.

LELONG DE VADENCOURT. — Alliance de famille avec le Cte G. de Pardieu. R 7.

LEMAIRE. — Son *Essai d'Histoire de la ville de Saint-Quentin.* R. 8. — Analyse des deux premiers fascicules de cette histoire par M. Cortilliot. P. XXX et M. 9.

LEMAITRE. — Ses travaux de l'année. R 6. — Correspondance de Carlier de Coucy-le-Château avec le biographe Michaud. P. IX. — Communication d'une lettre autographe de Sérurier. P. IX. — Acte d'acquisition de la terre de Marchais par le Cardinal de Lorraine. P. X.

LHOTE, Edmond. — Sonnet à Béranger. P. V. — Une lecture à la Société académique de Laon P. XIII. — Question des origines. P. XLVI ; LII ; LVII ; LXIII ; LXVII. — L'enfer prouvé par l'histoire. LXXIII.

LUBAVSKY (Comte de). — Sa demande d'admission comme membre correspondant, refus. P. XXXVIII et XL.

M

MANGIN. — Sa notice sur Enguerrand VII de Coucy. P. III. — Envoi de spécimens de flore carbonifère. P. LXV et LXIX.

MARCHAIS (terre de). — Acte de son acquisition par le Cardinal de Lorraine. P. X.

MARLIER (l'abbé). — Ses travaux de l'année. R. 6.

MATHEY, bibliothécaire de la ville de Laon. — Sa nomination comme membre honoraire de la Société. P. XXVIII.

MATTON. — Ses travaux de l'année R. 6. — Prise d'un drapeau anglais en 1793 par deux soldats de Vervins P. IV. — Tourelles du Petit St-Vincent, P. IV. — Résidence à Laon de trois baillis du Vermandois, P. XXXIII. — Notice sur Boucheau P. LXII et M. 1. — Notice sur Guy comte de Pardieu M. 149.

MAUNY [Anselme de], évêque de Laon. — Communication par M. l'abbé Baton, P. LXXVI,

MENCHE DE LOISNE — Communication d'un manuscrit à miniatures du temps de Philippe le Bon. P. XXXIV. — Don d'un débris fossile trouvé au champ de manœuvres à Soissons P. LV. — Explications techniques sur les spécimens de houillères du nord envoyés par M, Mangin P. LXXI.

MÉRIAN, (Mathieu), graveur et dessinateur. — Détails sur son œuvre donnés par M. Midoux, P. XXXV.

MEULES ROMAINES. — Découverte à Bucilly. P. LII.

MIDOUX. — Ses travaux de l'année R. 6. — Vente du Grenier du Chapitre de Laon. P. II.— Trouvailles faites dans le terrain de La Villette P. III. — Communication relative au Musée de la ville. P. VI, — Découverte d'ossements place du Parvis Notre-Dame. P. XI. — Gravure de Née, d'après Tavernier, représentant la place de Laon. P. XIII. — Vente et démolition du Château de Clacy. P. XIII. — Une délibération du Directoire du district de Laon relative à l'abbé Flamin, curé

de Cuissy. P. XV. — Pierre tombale à St-Martin au Parvis P. XIX. — Proposition relative à la sépulture de Guillaume d'Harcigny P. XXII, — Vœu relatif au classement de l'Eglise de Coucy-la-Ville P. XXIII. — Communication relative à deux chapitaux de l'Eglise de Brancourt. P. XXIII. — Don au Musée d'un moule du XVe siècle (jeton de la royauté des Braies) P. XXIII. — Catalogue de la Bibliothèque de la Société. P. XXV. et P. XLII. — Dessin de la Ste Face de Laon. P. XXV. — Procès-verbal de la plantation d'un arbre de la Liberté à Trucy le 20 nivose an II. P. XXV. — Croquis à la plume de fragments d'architecture ancienne à Laon. P. XXIX. — Acquits de comptes et devis de travaux au Beffroi de la Porte St-Martin P. XXX. — Communication relative à l'œuvre de Mérian, dessinateur et graveur. — P. XXXV. — Dessins des vitraux de la Cathédrale P. XXXV. — Ecussons et peintures du Grenier du Chapitre à Laon. P. XXXVI. — Corniche d'une maison sur l'emplacement de St-Pierre-au-Marché P. XXXVI. — Peintures du XVIe siècle à St-Pierre-au-Parvis. P. XXXVII. — Note descriptive des tableaux originaux de la Cathédrale de Laon P. XLII. — Monnaies et et armes trouvées tant à St-Vincent à Laon que dans la forêt basse de Coucy P. XLIII. — Découverte de Meules romaines à Bucilly. P. LII. — Rapport sur le résultat des fouilles de M. Frédéric Moreau à Caranda P. LII. — Inventaire dressé en l'an II de l'Église Notre-Dame de Laon. P. LVII. — Dessin d'un bas-relief représentant Jésus au Jardin des Oliviers, P. LXII. — Les anciens remparts St-Jean, leur architecture P. LXVI. — Don de nombreux imprimés sortis des presses laonnoises, P. LXXII. — Offre de 25 documents de

la période révolutionnaire imprimés à Laon. P. LXXIII. — Mémoire sur la cathédrale de Laon. P. LXXIII. — Registre des délibérations de St-Martin de Laon. P. LXXV. — Communication d'un discours de Poiret de St-Quentin à l'ouverture d'un cours de botanique à l'Ecole centrale de l'Aisne. — (1er ventose an II). — P. LXXVII. — Question des armes de Laon. P. LXXVIII.

Monnaies bavaroises trouvées à Semilly. P. XIX. — Trouvées à Saint-Vincent de Laon. P. XLIII.

Moreau (Frédéric), — Fouilles à Caranda, Arcy-Sainte-Restitue, P. LII. — Sa nomination de membre honoraire. P. LII. — Ses remercîments. P. LIII.

Musée Guimet. — Rapport sur le tome 1er de ses annales. P. LXXIII.

N

Notre-Dame de Laon. — Son étude dans le tome III des antiquités et monuments du département de l'Aisne P. I. — Sépulture de Guillaume d'Harcigny. P. XXV. — Note descriptive de ses tableaux originaux. P. XLII. — Inventaire dressé en frimaire an II. P. LVII. — Mémoire découvert par M. Midoux. P. LXXIII. — Ses vitraux. Description de la lancette du milieu par M. de Florival, dessins par M. Midoux. P. LXXV.

P

Palmarès. — Etude par M. Combier. R. 8. et M. 89.

Pardieu (Comte Guy de). Etude biographique par M. Matton. R. 7 et M. 149

Peigné de Beauvillé. — Élève du collège de Laon. R. 8.

Peigné-Delacourt. — Sa mort. P. LXXI.

Perin. — Sa mort. R. 5.

PIETTE. — Sa mort. R. 5.

POIRET. — Son discours à l'ouverture du cours de botanique à l'École centrale de l'Aisne. P. LXXVIII.

PORTE MORTÉE, à Laon. — Acquits de comptes et devis de travaux pour son beffroi. P. XXX.

R

ROUSSEAU (Léon). — Présentation comme membre titulaire. P. XL. — Son admission, XLIV.

S

SAINT-MARTIN DE LAON (Abbaye). — Épreuve photographique d'une vue à vol d'oiseau en 1700. P. LXV.

SAINT-MARTIN DE LAON (Église). — Son insigne relique de Saint-Laurent P. LXX. — Registre de délibérations. P. LXXV.

SAINT MARTIN AU MARCHÉ. — Corniche. P. XXXVI.

SAINT-MARTIN AU PARVIS. — Aliénation. P. II. — Pierre Tombale. P. XX.

SAINT-PIERRE AU PARVIS. — Peintures du XVIIe siècle. P. XXXVII.

SAINT-PIERRE-LE-VIEL. — Surcens dû par les héritiers de M. De la Campagne, notaire en 1663. P. LXXIX.

SAINT-QUENTIN. — Essai d'histoire par M. E. Lemaire. R. 8. P. XXX et M. 9.

SÉBLINE, Préfet de l'Aisne. — Sa nomination comme chevalier de la Légion d'honneur. P. X.

SÉRURIER. — Élève du Collége de Laon. R. 8. — Une lettre autographe. P. IX.

SOCIÉTÉS ACADÉMIQUES. — Renseignements demandés par le ministre sur leur origine, leurs travaux et leur situation. P. LXXIV.

SOUEF. — Élève du Collége de Laon. R. 8.

Souillard. — Don à la Société de pierres sculptées provenant de l'ancien Chapitre Notre-Dame. P. XXXIV.

Subvention. — Demande pour 1881. P. XLI. — Refus du Ministre. P. XLIII — Allocation éventuelle de 300. P. XLVIII. — Allocation définitive par arrêté du 29 décembre 1880. P. LIII.

Suin (Victor). — Élève du Collége de Laon. R. 8.

T

Templiers (Chapelle des). — Etude dans le tome III des Antiquités et Monuments du Département de l'Aisne. P I.

Théatre de Picardie. — Son histoire par G. Lecocq. P. XLIV.

Trucy. — Procès-verbal de la plantation d'un arbre de la Liberté (10 nivôse an II). P. XXV.

Turquet. — Son intervention en faveur de la subvention. P. XLIX. — Sa présentation et son admission comme membre honoraire. P. LXVI. — Ses remerciements. P. LXVIII.

Turquin. — Sa présentation comme membre titulaire. P. VII. — Son admission. P. IX. — Collection d'insectes faite à Laon et autour de Laon. P. XXVIII et XXXV.

V

Vinchon. — Sa mort. R. 5.

W

Wimpfen (Général de). — Sa mort. R. 5.

PLAN GÉNÉRAL ET VISÜEL DE LA VILLE DE LAON EN LAONNOIS EN PICARDIE. OU SES RÜES REMPARTS ET FORTIFICATIONS SONT DÉSIGNÉS EXACTEMENT: TIRÉ DANS SON ETAT ACTUEL EN OCTOBRE. MDCCLXXVII.